

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

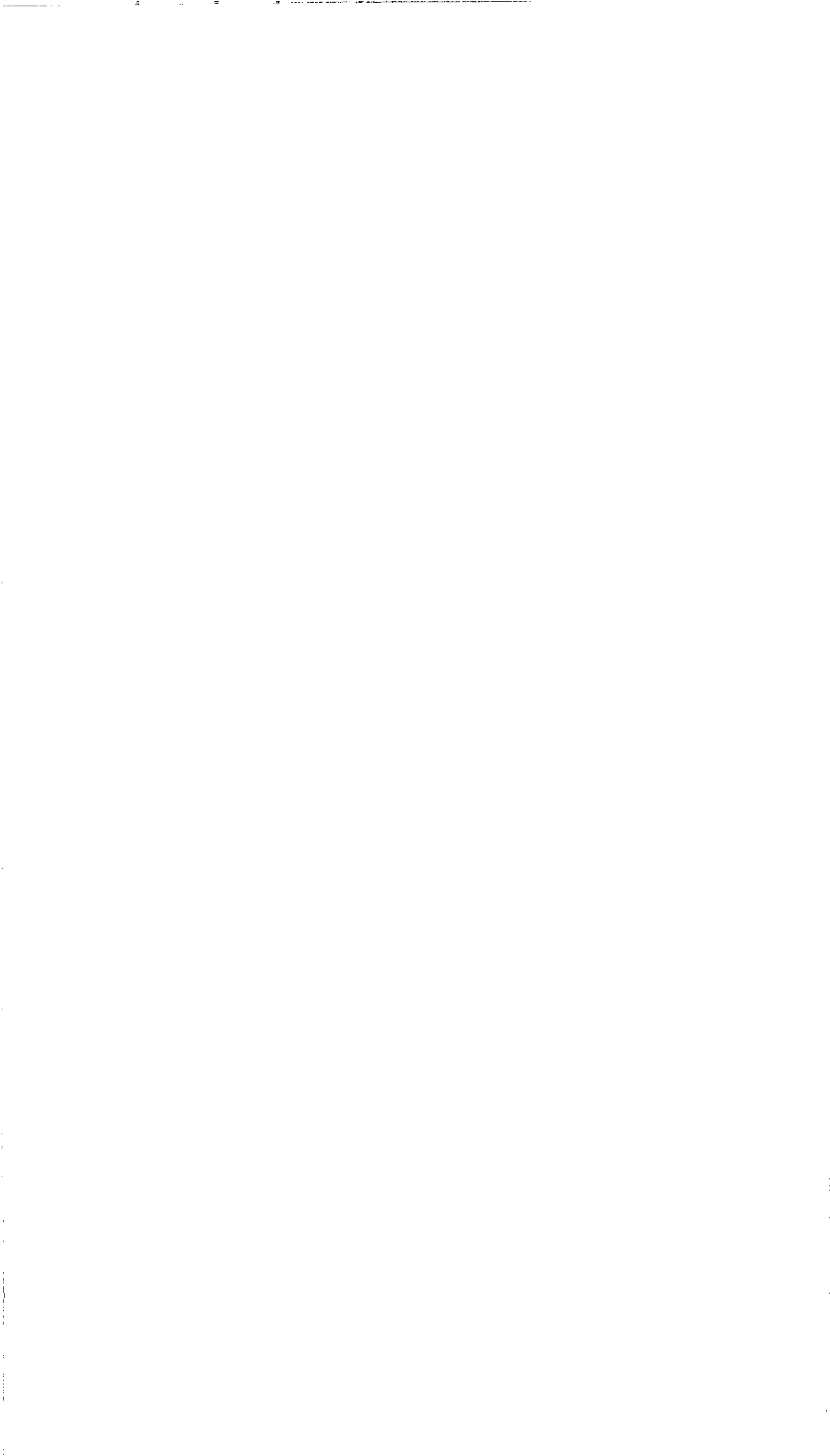
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.





PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1904-1905



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1906



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1904-1905.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1904-1905

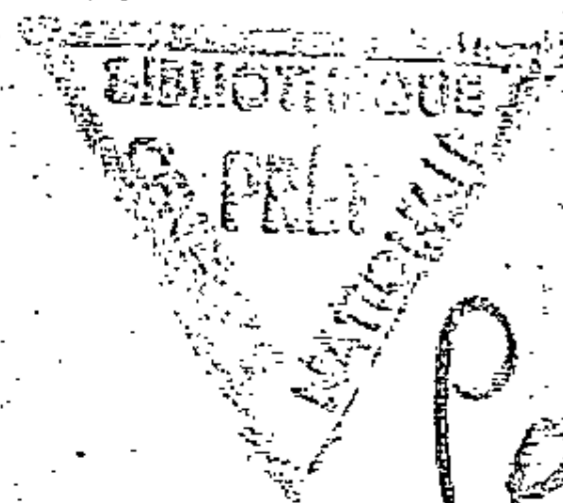


ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

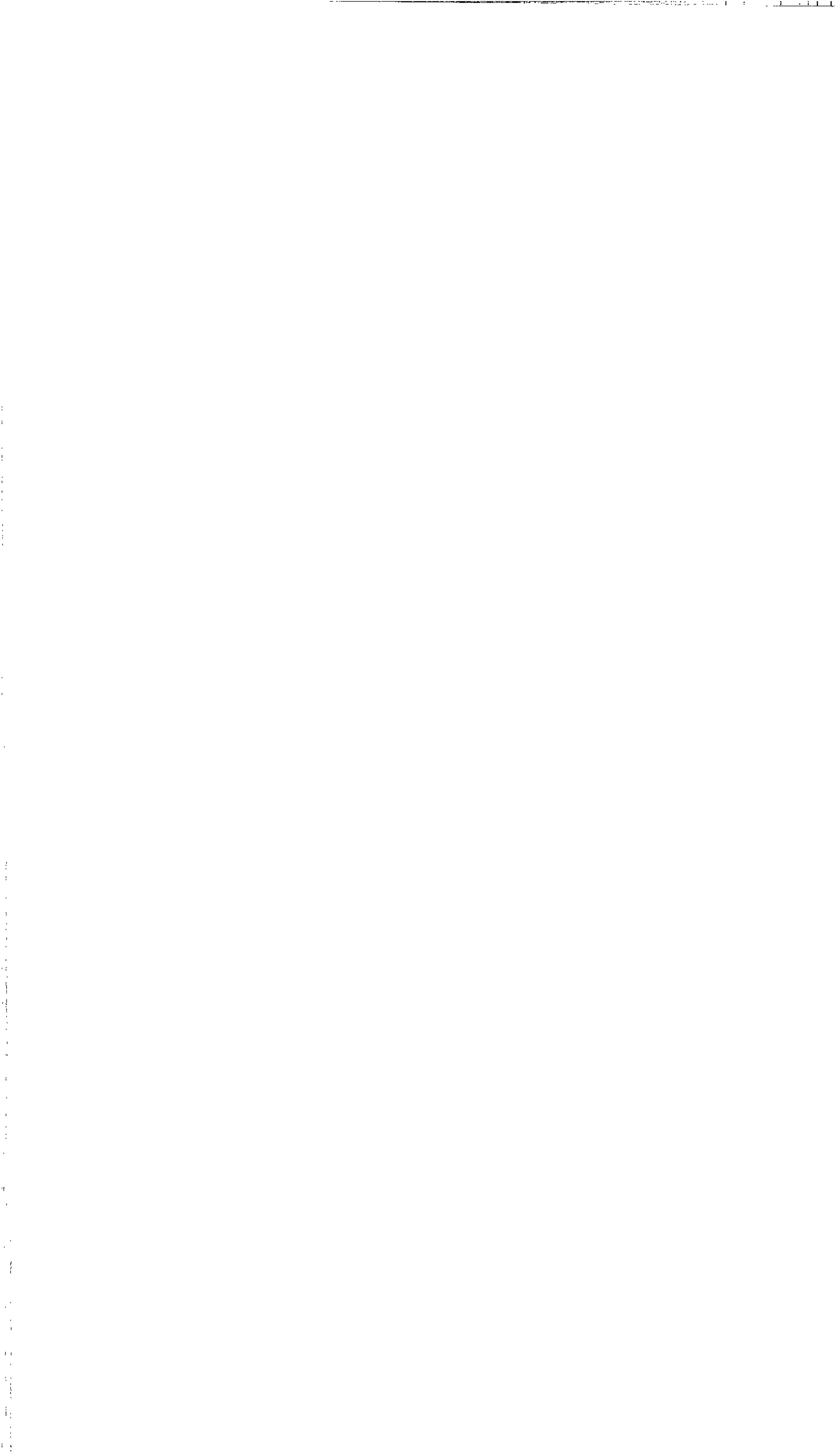
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1905



Per 80

12391



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 14 DÉCEMBRE 1905, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Présidence de M. RAOUL DESBUISSONS.

Le jeudi 14 décembre, à huit heures et demie du soir, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le général Jourdy, commandant la 5^e division, M. Fosse, préfet du département, M. Leblond, maire de Rouen, accompagné de plusieurs membres de l'Administration municipale, M. Surugue, secrétaire général de la Préfecture, MM. Lemonnier, Cauille et Richer, vicaires généraux, ainsi qu'un grand nombre de représentants des diverses administrations publiques, avaient pris place sur l'estrade.

M. le Général, commandant le corps d'armée, s'était fait représenter.

M. le Premier Président, M. le vicomte de Montfort, sénateur, MM. Borgnet et Louis Quesnel, députés, s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Compagnie.

M. le Président a ouvert la séance et a donné la parole à Mgr Fuzet, pour la lecture de son discours de réception.

S. G. Mgr l'Archevêque avait pris pour sujet : l'Archevêché à travers les âges. Après avoir retracé les péripéties de la construction et de la reconstruction de cette antique demeure, l'éminent récipiendaire montre quelle place elle occupe dans les annales de la cité.

M. le Président répond à ce magistral exposé et rappelle les liens qui, dès l'origine de notre Compagnie, unirent l'Académie et les archevêques de Rouen.

M. Samuel Frère donne lecture de son rapport sur les prix de vertu. Le prix Dumanoir est décerné à M^{lles} Ouin et Courbe, directrices de l'Orphelinat de Bihorel ; les deux prix O. Rouland sont décernés à M^{lle} Malvina Leroy, de Fauville, et à M. Albert Piednoël, du Havre.

La séance a été levée à dix heures et demie, au milieu des applaudissements de l'auditoire.

LE MANOIR ARCHIÉPISCOPAL DE ROUEN

DISCOURS DE RÉCEPTION

De Mgr FUZET

MESSIEURS,

Appelé par vos suffrages unanimes à siéger dans votre Compagnie, je ne devrais cet honneur qu'à votre bienveillance, si vous aviez voulu uniquement récompenser mes écrits. Que pourraient-ils en effet, ajouter au trésor de vos gloires? Mais, en m'ouvrant vos rangs, vous avez eu un plus haut et plus juste dessein. Vous avez voulu rester fidèles à vos traditions et renouer le lien qui vous attachait aux archevêques de Rouen. C'est un mérite peu banal à une époque qui se plaît à rompre, en tout, avec le passé, et c'est un éloge qu'il m'est une consolation de vous adresser à l'heure même où s'accomplit la plus funeste des séparations.

Ces traditions, ce lien remontent à vos origines. Vous étiez à peine nés que vous inscriviez le nom du

cardinal de La Rochefoucauld sur vos listes d'académiciens titulaires ou résidants (1).

Lorsque le Concordat eut rendu la paix religieuse à la France, je voudrais pouvoir dire pour toujours, hélas ! je ne puis dire que pour un siècle, les Cambacérès, les de Bernis, les de Croÿ, les Blanquart de Bailleul, en héritant du siège de La Rochefoucauld, héritèrent de son titre d'académicien. Ils le durent, les deux premiers à l'élection (2) ; les deux derniers à un article de vos anciens statuts (3). Comme les premiers, je ne le devrai qu'à la liberté de vos choix. J'ose dire qu'il ne m'en sera que plus précieux.

Le souvenir de mes prédécesseurs n'est pas le seul qui explique la faveur que j'ai trouvée auprès de vous : en me l'accordant, vous avez songé encore, j'en suis certain, à cette grande Eglise de Rouen où, dès votre création, des érudits, des lettrés, des artistes, les uns célèbres, et vous avez contribué à leur célébrité en les admettant parmi vous, les autres modestes travailleurs, ont mérité vos couronnes et votre estime ? Aussi bien, pour ne nommer que celui-là, le dernier ecclésiastique que la mort vous a pris, était-il fier de vous appartenir. Les travaux de M. l'abbé Fouard sur Jésus-Christ et les origines du christianisme n'ont pas seulement servi la religion et donné à nos jeunes critiques des modèles de sagacité et tout à la fois de prudence ; ils ont, de plus, par leur art et leur succès, jeté quelque lustre sur

(1) A. Héron, *Liste générale des membres*, p. 32.

(2) Id., *ibid.*, p. 57 et 62.

(3) Id., *ibid.*, p. 20.

le premier corps savant de la cité. Vous lui rendîtes justice, Messieurs : je vous en remercie.

Le clergé d'ailleurs fut, de tout temps empressé à vous servir.

Que de faits je pourrais citer ! Quand le petit jardin botanique du faubourg de Bouvreuil, qui fut son berceau, parut à votre Compagnie trop éloigné du centre, le Chapitre lui donna un asile sous les arceaux gothiques de sa Bibliothèque (1). L'abbé Le Gendre, qui vous avait quittés pour accompagner à Paris son archevêque François II de Harlay, imprima à votre première jeunesse une vigoureuse impulsion, et, par sa générosité, assura votre existence (2). Au cours du xviii^e siècle, l'archevêché, j'en suis plus fier que jamais, abrita, dans la salle des Etats, plusieurs de vos séances, dont l'une au moins fut présidée par votre premier protecteur, le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie (3).

Puisque nous sommes dans le manoir archiépiscopal, agréez que nous nous y arrêtions, et que je vous en entretienne dans ce discours. Je vous raconterai les péripéties de sa construction et de ses reconstructions. Je vous montrerai la place qu'il tient dans les annales de votre cité. Si ma parole ne répond pas à votre attente, mon sujet, du moins, me vaudra l'indulgence d'auditeurs aussi Rouennais, aussi Normands, aussi Français que vous.

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie*, t. I^{er}, p. 7.

(2) *Ibid.*, p. 5.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 36.

I

Je ne vous imposerai pas, Messieurs, une fastidieuse dissertation sur l'emplacement primitif du manoir archiepiscopal et sur le partage des biens ecclésiastiques à l'époque un peu indéterminée où la vie commune cessa entre l'évêque et ses clercs. Je m'en tiens aux conclusions certaines que je tire des savantes notices de M. de Beaurepaire (1), notre maître à tous, et des chartes, comptes et inventaires recueillis à notre demande par l'érudit abbé Jouen, et que nous nous proposons de publier prochainement.

1° L'évêché de Rouen, comme la plupart des évêchés de la Gaule, était dans la cité, près des murs de l'enceinte romaine ; il était là où vous le voyez encore aujourd'hui ;

2° Lorsque le partage des biens se fit, les chanoines gardèrent le cloître et la demeure la plus rapprochée de la rue Saint-Romain, et l'évêque se réserva le bâtiment qui avoisinait le chevet de la cathédrale ;

3° Le développement régulier de l'archevêché se fit de l'Ouest vers l'Est, c'est-à-dire du portail des Libraires vers Saint-Maclou ;

4° Enfin le sort de l'archevêché fut presque toujours lié à celui de la cathédrale. Endommagés ou détruits ensemble, ensemble ils étaient restaurés ou rebâtis.

Vous verrez ces conclusions se dégager de l'histoire

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notice sur le Palais de l'Archevêché de Rouen*. Cf. *Mélanges hist. et arch.*, du même.

de notre monument, longue et brillante histoire, mais dont je ne puis que marquer les phases principales.

Dans la morne solitude de Rouen devenu barbare, saint Victrice, au témoignage de saint Paulin de Nole, éleva comme par enchantement, à la fin du IV^e siècle, des églises et des monastères (1). Il agrandit la cathédrale, puis, au flanc nord de cet édifice, en face d'un monastère de vierges, auquel un diplôme de Louis-le-Débonnaire fera plus tard allusion (2), il établit l'*episcopium*, la demeure épiscopale témoin de son zèle pastoral, et qui abrita, après lui, les vertus de saint Evode et de saint Filleul, le luxe et les malheurs de Prétextat.

Cette demeure primitive subsista sans doute jusqu'à l'époque où remontant la Seine, dans leurs barques légères, les cruels émigrants du Nord mirent à feu et à sang la terre dont bientôt, en lui donnant leur nom, ils devaient faire leur nouvelle patrie (3).

Ce que Rollon avait brûlé, l'archevêque Robert, arrière-petit-fils de Rollon, le releva, et ce qu'avait commencé le fils de Richard I^{er}, le bienheureux Maurille l'acheva. Cela est vrai, totalement, de la seconde cathédrale ; mais cela n'est vrai qu'à moitié du second archevêché. Commencé au X^e siècle par ces deux archevêques, il ne fut achevé qu'au XII^e par Guillaume-Bonne-Ame.

C'était l'époque d'un magnifique épanouissement

(1) Paulin, *Ep. XVIII*. Cf. Vacandard, *saint Vitrice*, chap. IV.

(2) *Monumenta Germanica historica. Leges. Formulæ*. p. 305.

(3) *Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast*, édit. de la Société de l'Histoire de France, p. 45 et 77.

architectural. Eglises et monastères couvrent rapidement notre sol. Partout on veut faire grand, et on y réussit. En vain saint Bernard, et ici, comme en d'autres circonstances, que son historien (1) me le pardonne, je le trouve trop morose censeur, s'insurge-t-il contre « la hauteur immense des églises, leur longueur extraordinaire, la richesse des matériaux polis, le luxe de la décoration et du mobilier » (2); rien ne détourne les architectes et les artistes de la grandeur et de la beauté de leurs conceptions, rien n'arrête la foi enthousiaste des foules s'attelant aux lourds chariots pour transporter les pierres destinées à la construction des cathédrales et des abbaciales (3).

En vain, un peu plus tard, un écrivain ecclésiastique judicieux, mais trop sévère aussi, Pierre-le-Chantre, au risque de froisser son ami, Maurice de Sully, l'illustre évêque de Paris, applique-t-il aux demeures épiscopales les reproches que saint Bernard adressait aux églises, et s'écrie-t-il : « A quoi bon l'élévation que vous donnez à vos palais? A quoi bon ces donjons? A quoi bon ces remparts? » (4) En vain lui signale-t-il comme une maladie dangereuse ce qu'il appelle la maladie de la pierre, *morbus œdificandi*; de tous côtés s'élèvent, près des églises géantes, des évêchés qui

(1) M. l'abbé Vacandard, membre de l'Académie.

(2) *Apologia ad Guillelmum*, chap. XII, Cf. édit. Palmé, II, p. 285.

(3) Lettre de Hugues, archevêque de Rouen, à Thiéri, évêque d'Amiens, Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, édit. L. Delisle, t. 1^{er}, p. 238, not. 2.

(4) *Petri Cantoris Verbum abbreviatum : Patrol. latine*, de Migne, f. CCV, col. 257.

visent à être des châteaux, ou, du moins, des manoirs seigneuriaux.

Le rêve que Maurice de Sully devait réaliser à Paris, Guillaume-Bonne-Ame l'avait accompli à Rouen. Pour le prouver, il suffit de rapporter le témoignage contemporain d'Orderic Vital, que Guillaume avait ordonné prêtre : *Clastrum episcopii domosque convenientes a fundamentis eleganter renovavit* (1).

De cet archevêché des XI^e-XII^e siècles, il reste encore une salle basse enfoncée aujourd'hui dans le sol comme une cave, et dont l'un de vous, éminent archéologue (2), a donné récemment une excellente reproduction photographique dans une description très intéressante du palais de l'archevêché.

Tout près de cette cave, on trouve une partie des substructions de la chapelle que Gautier-le-Magnifique, à moins que ce ne soit Pierre de Colmieu, éleva parallèlement au chevet de la cathédrale, et qu'un peu plus tard l'austère et infatigable Eudes Rigaud dota richement (3). Cette chapelle, d'après divers indices donnés par les comptes du XV^e siècle (4), était probablement à deux étages, comme celles de Laon et de Meaux.

A la fin du XIII^e siècle, de nouveaux bâtiments s'ajoutent aux anciens et le domaine du manoir archiepiscopal achève de se constituer.

(1) Orderic Vital, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 314.

(2) Dr Coutan, membre de l'Académie, *Le Palais de l'Archevêché, de Rouen*.

(3) *Arch. dép.*, G. 857.

(4) *Arch. dép.*, G. 40.

Guillaume de Flavacourt, pour permettre au Chapitre d'élever, en éventrant sa salle commune, un portail latéral au nord de la cathédrale, lui abandonne le terrain compris entre la demeure des chanoines et le manoir. En échange, le Chapitre lui cède quelques maisons à l'autre bout de la rue Saint-Romain (1).

Ainsi, ce que j'appellerai le troisième archevêché, celui des XIII^e et XIV^e siècles, se trouve clairement et définitivement délimité : au nord, la rue Saint-Romain ; au sud, la rue des Bonnetiers ; à l'ouest, le passage des Boursiers ou des Libraires et la cathédrale ; à l'est, la continuation en retour d'équerre de la rue des Bonnetiers allant rejoindre la rue Saint-Romain au carrefour des Savetiers et longeant les anciens remparts et le cours du Robec.

Les documents de cette époque ne nous indiquent pas seulement les limites de l'archevêché, ils nous donnent aussi une vue générale des constructions qui le composent, et nous permettent d'en apercevoir les beautés intérieures.

Sur la rue des Bonnetiers, près de la chapelle de la Vierge nouvellement agrandie, se trouve le cellier, et sur sa porte en auvent les jeunes gens jouent à la paume, au risque de briser les vitraux de la cathédrale (2) ; tout près, la grande porte chartrière que le Chapitre vient de faire bâtir « noble et solide » (3), et que protège un saint Michel, domine les alentours de ses tourelles

(1) *Arch. dép.*, G. 857.

(2) *Arch. dép.*, G. 2126.

(3) *Arch. dép.*, G. 857.

et de ses chambres aux archives. Entre l'extrémité nord de la rue des Bonnetiers et de la rue Saint-Romain, par conséquent le long de la rue actuelle de la République, l'officialité, avec sa conciergerie, son parquet, les sièges des notaires, sa salle d'audience et la demeure de l'official dans la rue Saint-Romain; entre cette maison et le palais proprement dit, un long mur; enfin, le palais lui-même. Reconstitué par Guillaume de Flava-court, il comprenait la grosse tour d'angle, autour de laquelle se groupent les cuisines et les salles basses du tinel; puis, à peu de distance, ce que, avec raison, je crois, Viollet-le-Duc appelle la grande salle, ce que d'autres ont appelé et ce qui fut certainement plus tard la chapelle des Ordres; enfin, entre la cathédrale et la rue Saint-Romain, le long du passage des Libraires, l'appartement de l'archevêque, la chambre vermeille, la chambre de Monseigneur, et tout cela communiquant avec l'église et la chapelle par des galeries couvertes (1).

Au cours du xiv^e siècle, surtout sous Guillaume de l'Estrange et Guillaume de Vienne, cet archevêché, triste et austère à l'extérieur, offrait à l'intérieur un aspect des plus brillants : sur des dressoirs aux fines sculptures, une riche vaisselle d'argent; aux murs, des tapisseries de Flandre à grands personnages ou aux riantes verdure; dans la grande salle, un nombreux personnel d'écuyers, de fauconniers, de serviteurs de tout ordre; aux écuries, des chevaux de poste, de

(1) Pour tous ces détails, Cf. les Comptes de l'Archevêché de Rouen à la fin du xiv^e siècle, *Arch. dép.*, G. 8 et suiv.

carrosse et de selle ; devant la porte du palais, dans la cour d'honneur, contre le puits que surmonte un gracieux baldaquin en fer forgé, un banc qui sert de marchepied lorsque l'archevêque se met en selle ; dans le jardin, des paons à l'éclatant plumage, des fleurs variées et des vignes vigoureuses, dont les raisins mûrissaient (1).

Abandonné sous Louis d'Harcourt et La Roche-Taillée, le palais reprit son éclat et son animation avec Louis de Luxembourg, le chancelier trop fidèle de celui que, pendant près d'un demi-siècle, on appela à Rouen le roi de France, Henri VI d'Angleterre.

Louis de Luxembourg répare, agrandit, embellit. C'était le temps où dans toute la Normandie on construisait d'exquises maisons en bois avec étages en encorbellement, présageant les fantaisies de l'art moderne. Luxembourg céda à la mode. A côté de la sombre tour et des lourdes constructions en pierre de taille, il éleva une maison élégante et pittoresque où il plaça sa bibliothèque, et plus loin, le long de la rue Saint-Romain, une autre maison à tourelles où il logea son official et son vicaire (2).

Partout il fit mettre des vitraux armoriés, vraie somptuosité à cette époque où les vitres ordinaires étaient assez rares (3). La tour, les tourelles furent sur-

(1) *Arch. dép.*, G. 9, Inventaire après la mort de « Guillaume de Letrenges, jadis archevêque de Rouen ».

(2) *Arch. dép.*, G. 39 à 43.

(3) Voir aux *Arch. dép.*, G. 2140, une délibération capitulaire prouvant que l'usage des verres aux fenêtres des maisons particulières n'était pas commun à la fin du xve siècle.

montés d'épis ouvragés, et selon la charmante expression de Christine de Pisan, « par dessus les pignacles de l'ostel étoient belles images dorées ».

Le successeur de Louis de Luxembourg fut un chanoine de Rouen, Raoul Roussel. Il fut économe, trop économe, car, lorsque le cardinal d'Estouteville, habitué au luxe de la vie italienne, prit après lui possession du siège de Rouen, il fut frappé du délabrement où il trouva le palais archiépiscopal resserré entre le passage des Libraires et la tour du Guet. Il résolut de l'agrandir: De Rome où il était retourné en toute hâte, il ordonna qu'on lui envoyât un plan qui lui permit de réaliser son projet. En 1459, le doyen de Notre-Dame-la-Ronde, Guillaume Mézard, porte à Rome le devis du nouvel hôtel dressé par le maître maçon de l'église de Rouen, Geoffroi Richier (1).

Dès l'année suivante, les ouvriers sont à l'œuvre. On démolit une partie du vieil hôtel, on respecte la grande salle, qu'on étaye. De Vernon, de Saint-Leu, de Sotteville et d'ailleurs, on apporte pierres, sable et chaux. Le vicomte de Rouen vient en personne inspecter les fondations. En 1461, les magnifiques cuisines à pilier central et à voûtes surbaissées sont achevées; la grande vvs est commencée, et sur son huys Jacquet et Guerouldin sculptent les armes de Monseigneur, ainsi qu'un angelot soutenant un des piliers du grand degré (2).

En 1464, le nouvel hôtel est achevé. Il a grand air

(1) *Arch. dép.*, G. 56.

(2) *Arch. dép.*, G. 56 à 72.

avec ses tourelles que surmonte un riche épi, avec les hautes fenêtres de la grande salle, avec son toit gothique, percé de lucarnes plombées aux épis de fer, avec la monumentale porte d'entrée qui le termine en face de la rue des Chanoines, et où, l'année suivante, furent placées trois images de pierre, celles de Notre-Dame, de saint Michel et de saint Romain.

De 1461 à 1465, environ quatre cent mille francs sont dépensés, cadeau vraiment royal fait à l'Eglise de Rouen par ce grand seigneur qu'était le cardinal d'Estouteville, ami et émule des Médicis.

Sa magnificence ne fut dépassée que par celle de son second successeur, Georges I^{er} d'Amboise. Georges d'Amboise trouva le logis archiépiscopal fort incommodé. Aux vieux appartements de l'ancien archevêché, d'Estouteville, n'avait ajouté que deux chambres superposées entre la tour du Guet et la nouvelle grande salle et des galetas au-dessus de cette dernière : d'Amboise conçut un plan d'ensemble vraiment grandiose. Les travaux durèrent douze ans et coûtèrent près de deux millions. Ne vous étonnez pas. Quoique ennemi du cumul des bénéfices, et ce n'est pas pour son temps un mince éloge, Georges I^{er} avait des revenus immenses. N'était-il pas légat du pape en France et en Avignon, ministre tout-puissant de Louis XII, et surtout vice-roi du Milanais ? De sa fortune, nous disent les chroniques, il faisait trois parts, une pour les pauvres, une pour lui et la troisième pour la construction et l'entretien de ses palais. C'est ainsi qu'il trans-

forma le château de Vigny (1), qu'il éleva la merveille des merveilles, le château de Gaillon, et qu'il compléta magnifiquement le manoir archiépiscopal de Rouen.

Reprenant l'œuvre là où l'avait laissée d'Estouteville (2), il fait partir ses constructions de la nouvelle porte voûtée en face la rue des Chanoines, élève un grand corps d'hôtel contigu à la salle des États et comprenant, au rez-de-chaussée, de nouvelles cuisines ; au premier étage, trois pièces qui furent longtemps appelées la salle à manger, le salon de la Croix ou des Insignes et la chambre de l'archevêque. Plus pratique que son prédécesseur, il fit un second étage surmonté de galetas sous le toit aigu. A la suite de ce corps d'hôtel neuf, un bâtiment à deux étages, mais moins élevés, comprenait au second une chapelle, au premier les amorces d'une galerie qui, en équilibre sur un mur à haut encorbellement, allait rejoindre le premier étage d'un élégant pavillon élevé à l'angle de la rue Saint-Romain et des Barbiers. On l'appela pavillon Saint-Romain. Pour lui faire pendant, un autre pavillon identique est construit à l'angle des rues actuelles de la République et des Bonnetiers. On l'appela pavillon Notre-Dame ou du Cerf. Les deux pavillons furent réunis par une galerie, elle aussi audacieusement jetée sur un mur en encorbellement.

Ainsi se trouvèrent formés deux côtés d'un quadri-

(1) G. Tubeuf et A. Maire, *Monographie du château et de l'église de Vigny*.

(2) Pour comprendre l'œuvre de Georges I^{er} d'Amboise, voir les Comptes de l'Archevêché, *Arch. dép.*, G. 81 à 95.

latère. Les deux autres côtés furent constitués par une autre galerie qui, partant du pavillon Notre-Dame, parallèlement à la rue des Bonnetiers, tournait ensuite à angle droit pour venir aboutir, perpendiculairement à la rue Saint-Romain, à l'extrémité du corps d'hôtel neuf. Cette dernière galerie, plus riche sans doute que les autres, s'appela la galerie aux belles vitres, à cause des superbes verrières que d'Amboise y fit placer.

D'Amboise, qui avait doté la ville de Rouen de belles fontaines alimentées par les eaux de sources captées à Darnétal, en plaça une au centre du jardin qu'il créa entre les quatre galeries du nouveau palais. Quarante-vingts ans plus tard, Ch. de Bourgueville écrivait, dans ses *Recherches et Antiquités de la province de Neustrie* (1) : « La maison archiépiscopale (de Rouen) est la plus somptueuse de France, avec un plaisant jardin, au milieu duquel flue une claire fontaine, haute et levée avec une grande cuve de marbre. »

Ce plaisant jardin fut dessiné et planté par un habile horticulteur, Guillaume Cornehot, venu de Crèvecœur. On y voyait, disent nos documents, des romarins, des œillets, des violettes, des marjolaines, des pêchers, des groseilliers, des cerisiers et quelques plants de vigne. Aux angles, des volières monumentales peintes et dorées renfermaient des faisans, des outardes, des poules d'Inde, des poules du Loudunois, tandis qu'en d'autres réduits gracieusement agrémentés de peintures multicolores s'agitaient cerfs et biches, lévriers et épagneuls,

(1) P. 35.

chiens courants et chiens à renard. Un grand cerf en plomb, œuvre de Pierre de Valence, monté sur un socle de pierre portant les armes et l'Ordre du Roi, ornait l'entrée du pavillon Notre-Dame, qui, de là, fut appelé souvent le pavillon du Cerf. Des têtes d'animaux, des bustes à l'antique se dressaient çà et là dans les galeries aux arceaux dorés, aux voûtes azurées, aux pilastres de bois, aux colonnes de marbre, aux pavés émaillés à fleurs de lys et à tête de lion.

A l'intérieur des appartements, et dans la grande salle dorée que des artistes en renom avaient couverte de riches peintures décoratives, on admirait des tableaux, des tapisseries, des tentures de soie et de velours, des meubles précieux, les uns en marqueterie, les autres peints et dorés.

Dans cet ensemble merveilleux, si le gros œuvre était resté gothique, parce qu'il fut achevé avant le premier séjour de Georges d'Amboise à Milan, le mobilier et l'ornementation, qui étaient postérieurs à 1502, apportent une preuve nouvelle que le vice-roi du Milanais fut en France un des promoteurs du mouvement artistique de la Renaissance. Mais c'est à Gaillon surtout qu'éclatent la lutte entre l'art gothique et celui de la Renaissance, et la victoire définitive de ce dernier.

Gaillon fut l'œuvre de prédilection de Georges d'Amboise. A ses derniers moments, nous dit le pénitencier Dadré, il aurait regretté d'avoir fait Gaillon si beau, et exprimé la crainte que l'attrait de ce séjour enchan-

teur ne détournât ses successeurs de résider à Rouen (1). Cette crainte ne se vérifia que trop. Si Georges II d'Amboise entretint avec soin le manoir bâti par son oncle (2), les archevêques qui vinrent après lui, le laissèrent tomber en ruine.

Les plus négligents furent les trois cardinaux de Bourbon. Au début du xvii^e siècle, les terrasses des pavillons sont trouées, l'eau s'infiltré partout, les pierres s'émiettent, l'ancien palais s'écroule (3). On démolit la voûte de la chapelle des Ordres par peur des accidents ; les marbres des galeries gisent à terre, et Henri IV est obligé d'écrire au Parlement pour empêcher que le Chapitre, peu scrupuleux, ne les enlève et ne les fasse servir à des constructions quelconques (4). Il fut dans la destinée du ministre de Louis XII de ne rien faire de durable ! Une chose du moins doit durer : c'est la reconnaissance des Rouennais pour celui qui fit de leur ville, au début du xvi^e siècle, la première ville de France par la richesse et la beauté de ses monuments religieux et civils.

Quand, aux xvii^e et xviii^e siècles, sévit la manie de tout bouleverser par horreur du gothique et par amour de la nouveauté, l'archevêché ne put échapper à ce vandalisme d'autant plus dangereux qu'il était le produit d'une civilisation plus raffinée. A la fin de l'an-

(1) Jean Dadré, *Chronologie historique des Archevêques de Rouen* p. 328.

(2) *Arch. dép.*, G. 95 à 134.

(3) *Arch. dép.*, G. 1143, 3641.

(4) *Arch. dép.*, G. 3641.

cien régime, du manoir du xvi^e siècle il ne subsistait que la façade nord de la rue Saint-Romain, mais tronquée, enlaidie par l'étoupage des fenêtres ; les trois tourelles d'escalier, dont deux coiffées d'un hideux chapeau qui remplace les fines aiguilles primitives ; les sculptures d'angle et les fenêtres à meneaux du pavillon Saint-Romain, mais mutilées ; à l'autre pavillon, la tourelle d'escalier, et, à la fenêtre du haut de cet escalier, une petite persienne finement ajourée qui, aujourd'hui encore, de ses élégantes moulures en bois déteint, semble braver et l'outrage du temps et l'avidité des collectionneurs et la fantaisie destructrice des restaurateurs.

D'Aubigné, de Saulx-Tavannes, La Rochefoucauld furent les principaux artisans des dernières et malheureuses transformations que subit l'archevêché.

La vieille chapelle disparaît ; à peu près sur son emplacement on construit des remises et des écuries (1) ; une nouvelle chapelle vaste, mais sans caractère, vient aboutir perpendiculairement contre la cathédrale, dont elle masque plusieurs fenêtres ; un escalier d'honneur (2), très beau en soi, contraste étrangement avec la grande tourelle du xv^e siècle à laquelle il est accolé. Un majestueux et lourd portique, celui d'aujourd'hui, remplace sur la rue des Bonnetiers la vieille porte chartrière (3) ; les pavillons Notre-Dame et Saint-Romain perdent leur

(1) *Arch. dép.*, G. 3626.

(2) *Arch. dép.*, G. 2751.

(3) Voir aux *Arch. dép.* G. 8691, le devis, dressé en 1742 par Mathieu Le Carpentier, des transformations que subit l'Archevêché. Le devis dépasse 63,000 livres.

couronne de créneaux ; la salle des Etats voit ses fenêtres remaniées, ses poutres dorées et ses peintures murales disparaître sous une décoration de plâtre marbré faite de niches, de colonnes, de pilastres, de guirlandes et de médaillons où prennent heureusement place quatre grands tableaux d'Hubert Robert représentant Dieppe, Gaillon, Rouen et le Havre. La chapelle de Georges d'Amboise est démolie et le corps de l'hôtel est agrandi d'un appartement à deux étages, qui se prolonge par une annexe plus basse aboutissant au pavillon Notre-Dame et destinée à recevoir une riche bibliothèque. L'intérieur des salons et des chambres est modernisé. Tout plaît, tout sourit agréablement, mais, hélas ! où sont les splendeurs de la Renaissance ?

Dans ces derniers temps, des appropriations ont été faites pour donner au palais plus de commodité, et aussi pour lui rendre ses salles basses voûtées, en attendant qu'on lui restitue sa façade intérieure du xv^e siècle. Je n'ai pas à juger ces nouvelles dispositions. Si j'admets avec M. Enlart que le palais des d'Aubigné et des Saulx-Tavannes fait vivement regretter celui de Georges d'Amboise (1), il me permettra de trouver celui du commencement du xx^e siècle plus confortable, et dans son ensemble plus harmonieux que celui du xviii^e siècle finissant.

(1) Camille Enlart, *Rouen*, p. 105.

II

Mais ces murs n'ont pas seulement leur histoire, ils ont une vie, la vie de tout un peuple, qui se déroula à leur ombre. Que d'institutions fécondes, que d'événements importants, que d'hommes illustres ils abritèrent !

A l'époque mérovingienne, saint Victrice, saint Prétextat, saint Ansbert et peut-être saint Ouen réunirent et présidèrent dans l'évêché des Conciles dont les décisions furent autant de décrets organiques pour la discipline ecclésiastique et autant de bienfaits pour la civilisation dans toute la Neustrie. Fréquents encore aux XI^e et XII^e siècles, ils se firent au contraire de plus en plus rares, à mesure que le pouvoir royal versa davantage dans l'absolutisme. Au XVIII^e siècle Lavergne de Tressan écrivait à l'évêque de Saintes « que la tenue des Conciles provinciaux est quasi-inconnue » (1). L'ère des Conciles se rouvrira sans doute bientôt, mais où se réuniront-ils ?

Pasteurs des âmes, les archevêques étaient aussi seigneurs temporels. Investis par l'Église de la juridiction sur les clercs, ils avaient, de par l'autorité civile, droit de haute, moyenne et basse justice sur leurs vassaux, de là dans l'archevêché une organisation judiciaire des plus complexes et des plus complètes.

L'Echiquier archiépiscopal, appelé aussi les Hauts jours du temporel des aumônes de l'archevêché, diri-

(1) *Arch. dép.*, G. 2077.

mait en appel les causes civiles jugées en première instance par les vicomtés de Déville, Dieppe, Aliermont, Gaillon, Pontoise et Louviers (1).

L'officialité jugeait les causes ecclésiastiques en première instance pour le diocèse, en appel pour la province. Or le diocèse se composait de vingt-sept doyennés et la province, de six évêchés suffragants.

Cette juridiction comptait plusieurs centaines de clercs, scribes et secrétaires, et près de cent notaires. Au-dessus de ces employés subalternes et de ces auxiliaires nécessaires, on trouvait les fonctionnaires proprement dits de l'officialité, l'official, le vice-gérant, le promoteur, le promoteur volant, le scelleur, le maître des testats et des intestats, et tous ces fonctionnaires étaient logés dans le manoir, un peu sans doute comme les grands seigneurs du règne de Louis XIV étaient logés à Versailles, c'est-à-dire très mal !

Quant au tribunal lui-même, il fut toujours dans l'enceinte du manoir. Au XIII^e siècle il siégeait (les actes d'Eudes Rigaud en font foi) (2) en de petits logements voisins de l'église; aux XIV^e et XV^e siècles, il était à l'extrémité de la rue Saint-Romain, sans doute dans les maisons que le Chapitre avait cédées à Guillaume de Flavacourt, en face des hôtels de la Tuille, de la Pierre, de la Coupe, tavernes tentatrices pour la nonchalance des scribes et des notaires, du moins à ce

(1) Les Archives départementales possèdent presque tous les plumitifs des Hauts-Jours pendant le XVIII^e siècle.

(2) *Registrum Visitationum*, p. 672.

que raconte l'un d'eux, le notaire annaliste Pierre Cochon (1).

Georges d'Amboise rasa l'officialité et la conciergerie, pour y élever des galeries et des pavillons; il transféra l'officialité dans la vieille grande salle, et, pour servir de conciergerie, fit construire, le long du passage des Libraires, un bâtiment d'une solide beauté, devenu aujourd'hui la cage sévèrement gracieuse des infatigables rossignols, qui sont nos chers maîtrisiens.

Outre cette juridiction ordinaire, l'archevêché donna souvent asile, je ne dis pas au tribunal de l'inquisition (il n'exista jamais chez nous), mais à la juridiction inquisitoriale. C'est qu'ainsi qu'au xv^e siècle, plusieurs procès en matière de foi furent jugés dans la chapelle du manoir (2). C'est ainsi que cette chapelle eut le triste honneur d'abriter plusieurs séances du procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Mais alors le siège était vacant, il n'y avait pas d'archevêque de Rouen.

A la condamnation de Jeanne, les archevêques de Rouen n'eurent donc aucune part, mais ce furent eux qui la firent réhabiliter. L'instigateur du second procès fut le cardinal d'Estouteville, qui venu à Rouen pour faire les enquêtes préliminaires, fut à l'archevêché l'hôte de Raoul Roussel. Lorsque la sentence de réhabilitation fut prononcée, elle le fut dans le palais archiépiscopal,

(1) « Moy existant en l'ostel de la *Pierre* près la court, là où j'estoie pour boire ». (*Chronique normande*, p. 352).

(2) Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*.

et l'archevêque d'alors, c'était par une délicate attention de la Providence, le même cardinal d'Estouteville.

Tout cela, vous le savez, Messieurs, mais je ne le dirai jamais trop haut, et ce que vous savez, pourquoi une inscription commémorative faite pour le peuple ne le dirait-elle pas au peuple qui ne le sait pas ? (1).

Je n'en finirais pas s'il me fallait citer toutes les circonstances où l'archevêché donna l'hospitalité aux manifestations de la vie religieuse et civile de vos pères. Je ne puis pourtant passer sous silence, celles qui entre toutes, jetèrent sur notre palais l'éclat le plus brillant, les assemblées des Etats de Normandie.

Consciente de ses devoirs, mais jalouse de ses droits, la Normandie, loyalement soumise au roi de France, n'oublia jamais le temps où, sous les voûtes de la cathédrale, l'archevêque de Rouen, passant au doigt du nouveau duc l'anneau d'or, symbole de son alliance avec la « duché », lui faisait jurer de respecter les droits et privilèges du pays. Parmi ces droits, le premier c'était pour la Normandie, comme pour tous les pays d'Etats, de voter elle-même l'impôt, de ne payer que l'impôt consenti. Au XIV^e siècle, un des plus célèbres archevêques de Rouen, Pierre Roger, plus tard pape sous le nom de Clément VI, revendiqua fièrement ce droit devant Philippe de Valois; il protesta « contre les grandes et insupportables levées qui se faisaient sur la province », et il obtint du Roi la promesse, pour l'avenir, « qu'il ne se ferait plus aucune levée sur le peuple

(1) Cf. abbé Jouen, *Jeanne d'Arc et l'Archevêché*.

sans le consentement des « trois Etats » (1). Ce droit fut respecté pendant trois siècles.

En 1627, François I^{er} de Harlay, élu délégué de l'Eglise aux Etats de Normandie, rappela la conduite de Pierre Roger et promit de s'en inspirer (2). Mais il eut beau faire, cette institution tutélaire allait disparaître comme beaucoup d'autres.

Trente ans plus tard, les Etats de Normandie avaient vécu. François II de Harlay alla à Versailles plaider la cause des Normands. « Oui, sire, ce puissant corps est porté par terre. Ce n'est plus qu'un cadavre, je dis trop peu, ce cadavre a été déchiré en morceaux. Sire, voyez ce spectacle, vengez ce crime, et remédiez aux maux d'un clergé si religieux, d'une noblesse si courageuse, d'un peuple si fidèle » (3). Louis XIV n'imita pas Philippe de Valois : ce que l'omnipotence royale avait détruit, elle ne le ressuscita pas. Inefficace, le geste de l'archevêque de Rouen n'en est pas moins beau, et grâce à lui le surnom gardé par la grande salle de l'archevêché est un titre de gloire plus précieux encore : elle mérite doublement de s'appeler toujours la salle des Etats.

(1) *Arch. municip. Registres de l'Hôtel-de-Ville*, 1627.

(2) *Ibid.*

(3) Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. III, p. 397.

III

Une autre gloire de l'archevêché, c'est d'avoir abrité, depuis ses origines, une foule presque innombrable de grands personnages.

Il me plairait de faire défiler devant vous tout ce glorieux cortège, mais il est aussi long que glorieux, et je dois me borner à citer rapidement les noms les plus éclatants : Sigisbert, Mérovée, Brunehaut, Chilpéric, l'altière Frédégonde, qui vient jouir de l'agonie de Prétextat, assassiné par ses ordres (1) ; Louis le Débonnaire, qui aime à revoir son ancien maître Gilbert.

Les 9, 10 et 11 mai 1131, Hugues d'Amiens a l'honneur d'y recevoir un pape et un grand saint. Innocent II, que saint Bernard accompagnait, s'y rencontra en effet avec le roi Henri I^{er} d'Angleterre, et il y signa une bulle adressée à Suger pour confirmer les privilèges de l'abbaye royale de Saint-Denis (2). Quatre ans plus tard, on ramenait à Rouen le cadavre de Henri, mort à Lyons-la-Forêt. On l'embauma dans une chambre de l'archevêché, nous dit Orderic Vital (3). Détail pittoresque : celui qui fit l'opération mourut empoisonné, et, conclut l'historien contemporain, *Hic fuit ultimus ex multis quos rex Henricus occidit.*

(1) Grégoire de Tours, Edit. de la *Collection des textes pour servir à l'Etude et à l'Enseignement de l'Histoire*, t. I, p. 140, 147, 162-167 ; t. II, p. 75-77.

(2) Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, t. I, p. 849. Cf. Vacandard, *Hist. de saint Bernard*, t. I, p. 310, not. 1.

(3) Edit. Le Prevost, t. V, p. 51.

Au XIII^e siècle, l'hôte le plus auguste fut saint Louis, l'ami d'Eudes Rigaud ; il vint à Noël 1264 et assista aux offices de la Cathédrale (1).

Dans les siècles suivants, l'archevêché voit passer Charles V, Charles VII, Louis XI ; ils le trouvent quelquefois bien étroit et fort mal entretenu. Lorsque Charles VII y vient en 1449, on bouche les fentes des cheminées des deux salles où le roi réside et on vide le palais du foin qui le remplit (2). En 1470, au passage de l'infortunée Marguerite d'Anjou, on nettoie la vieille cuisine qui est pleine de foin, « parce que la royne d'Angleterre venait loger à l'hostel, disent nos comptes, et il fallait qu'elle eust ladite cuisine » (3).

Quand Georges I^{er} eut achevé le palais, il y reçut magnifiquement Louis XII et Anne de Bretagne, à la fin de 1508. Leur séjour se prolongea plusieurs mois. La Ville offrit au Roi un mouton d'or pesant 35 marcs et à la reine une hermine d'or en pesant 21.

Représentations, cortèges et dîners de gala se succédèrent jusqu'à ce que Georges d'Amboise fût obligé de quitter Rouen pour aller négocier à Cambrai avec Marguerite d'Autriche (4).

L'archevêché offrit en ce temps une hospitalité un peu forcée à un homme qui devait porter la tiare et donner son nom à son siècle. L'anecdote est curieuse.

(1) *Regestrum Visitationum*, p. 505.

(2) *Arch. dép.*, G. 48.

(3) *Arch. dép.*, G. 68.

(4) *Arch. municip.*, série A. 11, Délibérations du 21 août au 5 décembre 1508.

Le lieutenant-général du bailli apprend que huit ou dix étrangers d'importance sont descendus dans un hôtel de la ville. Vite, on fait une enquête et l'on sait bientôt que l'un d'eux est le cardinal de Médicis qui, venu « des Allemaignes en Flandre », et voulant gagner l'Angleterre, a été jeté sur nos côtes par la tempête. L'illustre voyageur cachait sa dignité. Point de pourpre et point d'insignes. Ai-je besoin de vous le dire? La défiance normande soupçonna de noirs desseins et la municipalité prit délibération sur délibération. A une des séances, le chanoine Pierre Mesenge explique que la « Maison de Médicis est alliée à la Maison de France et qu'il n'y a point à supposer quelque malice ». On se rend à ses arguments, on va trouver le cardinal, on le prie de bien vouloir prendre logis à l'archevêché, mais... on met une garde à la porte, sous prétexte d'honneurs. Médicis, voyant son incognito découvert, demande à envoyer un homme au roi. On le lui accorde, mais... à condition que deux Rouennais l'accompagneront. Alors, il veut faire partir non pas deux Rouennais, mais six ou sept hommes à lui. La défiance augmente. Heureusement, arrivent des lettres de Georges d'Amboise qui ordonnent de traiter le cardinal avec tous les honneurs qui lui sont dus, et, lorsqu'il partira, de le faire convoier une heure de route par les officiers du roi. Dès le lendemain, le futur Léon X quitta une ville qu'il dut trouver bien gardée (1).

Le 4 décembre 1617, sous François I^{er} de Harlay, le

(1) *Arch. municip.*, série A. 9, Délibérations du 4 au 11 décembre 1499.

roi Louis XIII ouvrit l'assemblée des notables dans la salle des Etats pompeusement parée : « Elle se composait, dit M. Hanotaux, de treize membres du clergé, seize de la noblesse et de vingt-cinq représentants des Cours souveraines » (1). Son cahier fut remis au roi le 26 décembre, par le cardinal du Perron, et le roi ne quitta Rouen que le 29.

Une dernière fois, en 1786, l'archevêché ouvrit ses portes au roi de France. Le bon roi Louis XVI avait fait à Rouen une entrée des plus solennelles. Venant de Gaillon et y retournant, ses instants étaient donc comptés. Les rues de la ville étaient enguirlandées, les façades des maisons enrubannées. Le cardinal de La Rochefoucauld voulut que l'archevêché fût digne du roi. Il fit dresser devant le grand portail un portique monumental dont les lignes architecturales devaient être dessinées le soir par l'illumination des pots à feu (2).

Louis XVI reçut les hommages de Messieurs du Chapitre, les six pains et les douze bouteilles de vin traditionnels ; il vit défiler devant lui tous les corps constitués ; il présida ensuite dans la salle à manger un dîner de vingt couverts, tandis que trois autres tables de seize couverts, dressées dans la salle des Etats, étaient présidées par les vicaires généraux de Rouen.

Après le dîner, le roi donna au cardinal 20,000 livres pour les hôpitaux, puis il remonta en voiture avec lui pour aller coucher à Gaillon. La foule criait, le canon tonnait, les cloches sonnaient. Tout à coup, au milieu

(1) Hanotaux, *Hist. de Richelieu*, t. II, p. 249.

(2) *Arch. dép.*, G. 8722.

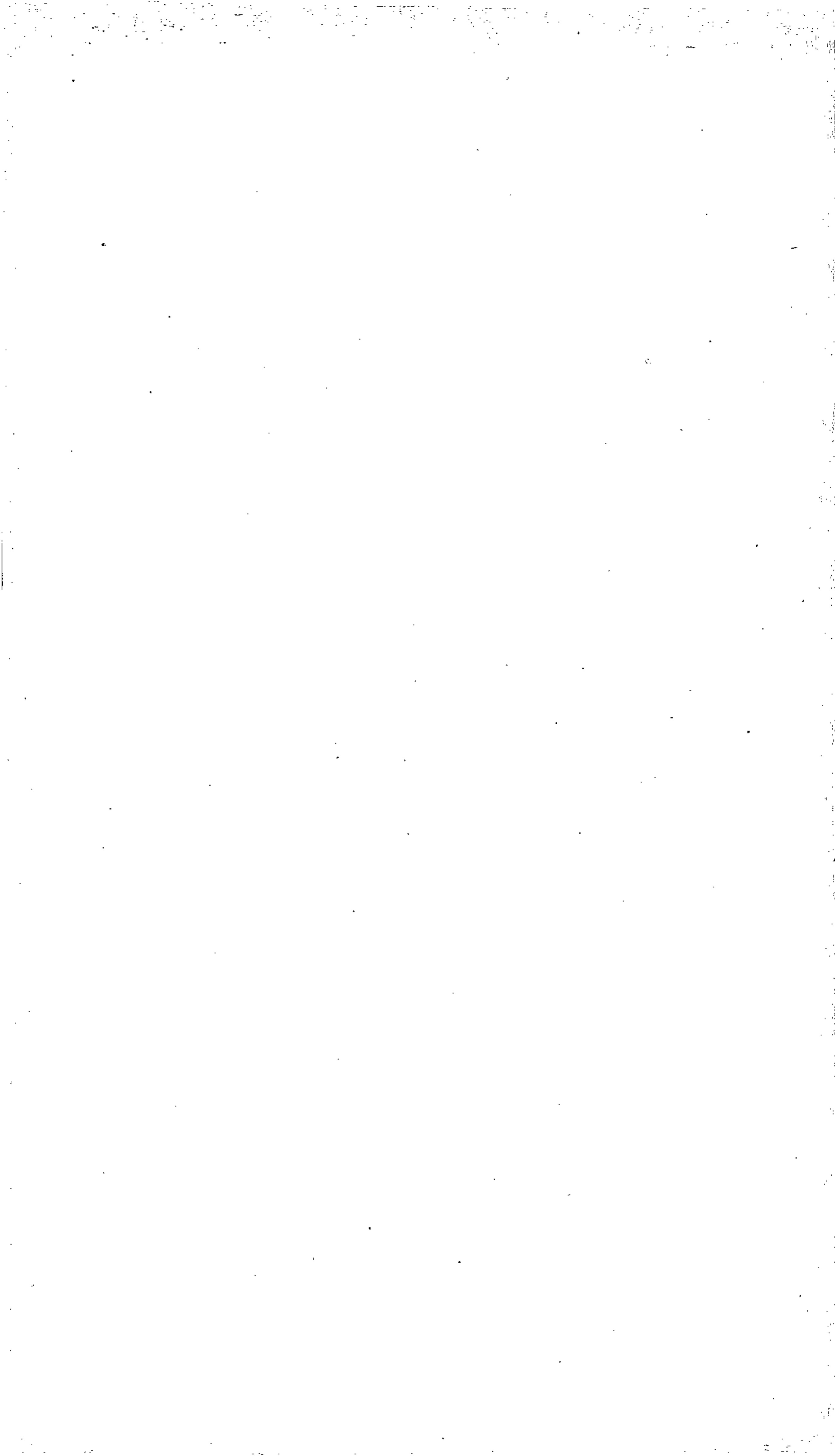
des joyeuses volées, éclate un son discordant, comme une sourde plainte. Les cloches se taisent, et bientôt, le peuple apprend que « le gros », le vieux bourdon *Georges-d'Amboise* est fêlé. Il se disperse, tristement impressionné. Plus prophète que superstitieux, il vit là un présage de malheur. Il ne se trompait pas. C'était bien l'âme de la vieille France qui mourait avec le dernier son harmonieux de notre cloche ; c'était bien le glas de la royauté qui venait de retentir, c'était bien l'annonce de la fin d'un monde.

Quelques années après, le roi mourait sur l'échafaud ; l'archevêque partait pour l'exil ; la *Georges-d'Amboise* brisée était, à la fonderie de Romilly, transformée en canons ; l'archevêché devenait un club ou était abandonné au silence et à la ruine. Tout paraissait anéanti, et cependant tout revêcut. L'archevêché et la cathédrale rouvrirent leurs portes, l'un au nouveau pasteur légitime, l'autre aux chrétiens toujours fidèles, et l'Eglise de Rouen connut encore des jours heureux.

Pourquoi faut-il qu'après un siècle de prospérité, de funestes présages viennent de nouveau assombrir l'avenir ?

Faudra-t-il donc que j'aie à pleurer, comme La Rochefoucauld, sur les ruines de mon Eglise ? Faudra-t-il que je dise comme lui adieu à ce palais où j'espérais finir mes jours, et que je connaisse, avec tous mes prêtres, les épreuves des plus mauvaises époques de notre histoire ? Non, non. Nos populations normandes, si attachées à leurs traditions religieuses, se presseront autour de leur clergé, unies, dévouées, confiantes.

Ainsi soutenus, nous nous instruirons aux leçons du passé. Pour le salut des âmes, pour le service de l'Eglise et de la patrie, nous ne nous résignerons pas à périr avec ce qui disparaît. Nous saurons reconnaître les évolutions nécessaires. Se transformer n'est pas mourir : rien ne meurt de ce qui est immortel.



LES ARCHEVÊQUES DE ROUEN A L'ACADÉMIE

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE MONSIEUR FUZET

Par M. RAOUL DESBUISSONS, président.

MONSIEUR,

La première parole qu'il convienne de prononcer ici, au nom de l'Académie, au nom de cette brillante et nombreuse Assemblée accourue pour vous entendre, doit être l'expression d'un sentiment de profonde gratitude pour le magistral exposé historique, qu'au milieu de vos nombreux travaux et de vos préoccupations pastorales, vous avez pris la peine de composer pour nous charmer ce soir.

A votre saisissant récit, courant à travers les âges, il nous semblait entendre, traduite en un éloquent langage, la voix même de ces vieilles pierres, noircies par les siècles, qui forment la résidence des archevêques de Rouen ; et nous goûtions avidement ces échos, recueillis par vous pendant six ans de séjour au manoir épiscopal, et disant leur naissance, leur transformation, leurs jours de gloire, les hôtes illustres qu'elles ont abrités, les événements dont elles furent témoins, comme aussi leurs blessures et leurs angoisses récentes traversées par des lueurs d'espérance.

Oserai-je ajouter quelques détails à l'un de ces faits auxquels vous fîtes allusion et qui nous intéresse particulièrement ?

Le samedi 11 juillet 1761, dans cette magnifique salle des Etats dont vous venez de rappeler les origines, l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen tenait séance publique extraordinaire pour la réception de l'un de vos éminents prédécesseurs, Mgr Dominique de La Rochefoucauld.

Un des anciens directeurs de l'Académie, M. de Feydeau de Brou, intendant de la Généralité de Rouen, l'avait proposé dans une séance précédente pour remplir une place d'académicien titulaire, et « MM. les Officiers ayant jugé une pareille association très avantageuse et très honorable pour la Compagnie, cette proposition avait été admise unanimement par voye de scrutin ». Et « dans la salle des Etats », disent encore les feuillets jaunis de notre plus ancien registre, conservant la relation de cette solennité : « avant la séance publique, Messieurs s'étant assemblés, on a mis au second scrutin la proposition faite en la séance dernière de Mgr l'Archevêque, en qualité d'académicien titulaire dans la classe des Belles-Lettres, et la réception s'est faite d'une voix unanime. Après quoi, Messieurs l'ont invité à venir prendre sa place, ce qu'il a fait » (1).

La jeune Académie de Rouen n'était alors que dans

(1) Registre de la classe des Sciences. procès-verbaux des 8 et 11 juillet 1761.

On lit dans le procès-verbal de la classe des Lettres en date du

sa dix-septième année — la fleur de l'adolescence — et cependant le noble prélat, bientôt cardinal, et qui, pendant trente années, devait illustrer le siège archiepiscopal de Normandie et remplir un rôle important dans les grands événements de l'histoire douloureuse de la patrie, avait tenu à lui apporter sa haute participation, affirmant ainsi l'intérêt, la part active, l'appui précieux que les princes de l'Eglise ont toujours apporté aux mouvements scientifiques, littéraires et artistiques de notre pays.

Ce sont ces mêmes sentiments, Monseigneur, que vous manifestez d'une façon éclatante en venant vous associer à nos travaux ; et les mêmes pensées de satisfaction et de reconnaissance qui animaient nos anciens, il y a quelque cent cinquante ans, sont encore celles de la vieille Académie de Rouen, au moment où elle est heureuse de vous ouvrir ses portes.

Vous me permettrez, Monseigneur, après avoir rappelé ce précédent glorieux, de m'attarder encore un instant, en interrogeant l'histoire de notre Compagnie, dans ses rapports avec les archevêques de Rouen, et de saluer un passé, honorable pour l'Académie, honorable

1^{er} juillet précédent : « M. de Brou a invité l'Académie à tenir une séance publique extraordinaire pour..... et en même temps recevoir avec plus de solennité M^r l'Archevesque (*sic*) qui désiroit entrer dans la Compagnie. L'Académie a indiqué pour délibérer sur cette proposition une Assemblée, l'un des jours suivants, chez M. le Directeur, dans laquelle cette proposition a été admise à la pluralité et non sans contestation. M. l'Archevesque a été admis à la séance suivante, a fait ses visites, et après le second scrutin, est venu prendre séance le jour de l'Assemblée publique qui s'est tenue dans la salle des Etats de son palais archiepiscopal. »

pour les sciences et les lettres, et, laissez-moi le dire, honorable pour l'épiscopat. Ces anciennes traditions ne se ravivent-elles pas aujourd'hui? Et si dans les formules et dans les protocoles, certaines choses se sont modifiées avec la marche des temps, à l'Académie, les idées essentielles et dominantes se sont conservées dans leur sérénité.

Comment en serait-il autrement, alors qu'elle a pour but l'étude et le progrès des sciences, la poursuite du vrai par les enseignements de la philosophie et de l'histoire, l'amour des belles-lettres et la conservation de ce goût qui a fait la gloire de la littérature française, la recherche du beau dans le culte et le développement légitime des arts, et alors que les moyens employés et seuls en honneur ici sont la passion du travail, la loyauté et la courtoisie dans l'échange des idées, le respect absolu de l'indépendance de chacun.

Pendant trente années, Mgr de La Rochefoucauld appartint à l'Académie, jusqu'aux jours néfastes où, comme elle, il fut victime de l'orage. Après les massacres de Septembre, où périrent deux prélats de sa famille, il se résigna, l'un des derniers évêques de France, à prendre la route de l'exil; et pendant sept années encore, sa voix pastorale parvint à son troupeau, dominant les éphémères agitations du schisme (1).

En même temps que l'évêque légitime se voyait contraint de disparaître, l'Académie dont il était membre

(1) Mgr de la Rochefoucauld est décédé à Munster le 23 septembre 1800.

était frappée par une loi tyrannique et spoliée de tous ses biens, bibliothèque, jardin botanique, collections et rentes, dons de généreux et savants bienfaiteurs.

Le triomphe de l'injustice ne peut jamais être de longue durée : l'Académie renaît de ses ruines, le 22 juin 1803, et, dès ce jour, au nombre des nouveaux titulaires élus par les anciens membres qui se sont retrouvés après une séparation de dix ans, figure le cardinal Etienne-Hubert de Cambacérès (1), nommé archevêque de Rouen en 1802, par l'accord du premier Consul et du Saint-Siège.

Ce prélat, dit l'auteur de la notice nécrologique qui lui est consacrée dans notre *Précis*, l'érudit Théodore Licquet, « cultivait la religion avec zèle et les lettres avec succès. » Sa mission était lourde au moment où il prit l'administration du diocèse. Il fallait relever l'autel abattu, repeupler les temples déserts. « Si tant de soins l'empêchèrent de fréquenter assidûment nos séances, l'urbanité de ses communications avec le Corps dont il faisait partie nous sont un sûr garant du prix qu'il attachait à l'honneur de pouvoir siéger parmi ses membres. » L'écrivain fait encore ressortir « l'esprit de justice et d'impartialité qui présidait à tous les actes du prélat, les sentiments de tolérance religieuse dont il était animé, l'habileté à concilier toutes les opinions, la fermeté de caractère dont il savait s'armer au besoin (2). »

C'est à juste titre que, dans le sein de l'Académie,

(1) Membre de l'Académie, 22 juin 1803 ; † 1818.

(2) *Précis* de l'Académie 1819, p. 136.

l'auteur de l'*Eloge* rendait hommage à ces vertus, habituelles d'ailleurs, sur le siège métropolitain de Normandie.

Cette fermeté de caractère, le cardinal Cambacérès en avait un jour fait preuve dans une circonstance mémorable : lui, qui devait son élévation inattendue à Bonaparte, lui qui, dans une homélie restée célèbre, avait payé son tribut d'admiration et de reconnaissance au héros d'Austerlitz, lui, membre du Sénat, comte de l'Empire et familier de la Cour impériale, il refusa, au grand mécontentement du souverain et de son frère, l'ancien Consul, archichancelier de l'Empire, d'assister au mariage de l'empereur avec Marie-Louise, union illégitime aux yeux de l'Eglise.

C'est que, chez les pasteurs des peuples, la faveur des puissants, même quand ils l'ont rencontrée, est de peu de poids lorsque parle la voix de la conscience ou seulement le sentiment de l'honneur.

Et si le cardinal Cambacérès réprouvait un acte contraire à sa foi, de même son prédécesseur avait, en 1771, encouru la disgrâce royale en refusant de célébrer la messe du Saint-Esprit au Palais de Normandie pour l'installation du Conseil supérieur qui remplaçait le Parlement exilé par un acte d'autorité de Louis XV et du chancelier de Maupeou.

L'Académie compte encore comme membre titulaire un troisième archevêque de Rouen. Bien qu'il n'ait résidé que très peu de temps en notre ville, le cardinal Pierre de Bernis, membre de la Chambre des Pairs, où il fit entendre sa parole éloquente, notamment en pro-

nonçant l'oraison funèbre de l'archevêque de Paris, Mgr de Talleyrand-Périgord, avait tenu, comme ses deux prédécesseurs, à entrer à l'Académie de Rouen, à laquelle il appartint de 1819 à 1823.

A cette dernière date, une modification, introduite dans les statuts, décide que certains hauts fonctionnaires, parmi lesquels les archevêques, en premier rang, pourront être admis dans la Compagnie sur la présentation du Bureau, « après que celui-ci s'est assuré de leur désir d'appartenir à l'Académie, et sans être élus au scrutin ».

Le premier des hauts personnages qui profita de cette disposition et reçut le titre nouveau de membre honoraire fut S. A. S. Mgr le cardinal prince de Croÿ. Le jour où le cardinal de Croÿ fit son entrée à l'Académie est noté comme une des dates brillantes que conservent nos annales. Il y aurait peut-être quelque intérêt aujourd'hui à relire les lignes consacrées à cet événement, en termes assez pompeux, il est vrai, mais qui étaient alors de mise.

Dans le rapport annuel de 1824, M. Bignon, secrétaire perpétuel et professeur de rhétorique au lycée de Rouen, s'exprime ainsi : « Un prince de la terre et de l'Eglise, appelé par tous les vœux à nous éclairer de ses lumières, a daigné vous donner des marques touchantes de cette bonté communicative qui, à la première visite de son diocèse, ont commandé le respect et l'amour. La présence de ce prélat auguste vous a rappelé le temps d'illustre patronage où, jusqu'au sein de vos exercices publics, le vénérable cardinal de La

Rochefoucauld venait répandre l'éclat de la pourpre romaine et de la haute considération attachée à sa personne ; vrai Mécène de l'Académie par la protection de ses travaux, comme il était le digne archevêque de Rouen par l'exemple des vertus civiles et religieuses (1). »

Et le procès-verbal du 2 juillet précédent, en nous montrant la physionomie de la séance, rapporte quelques paroles du prélat : « Tout m'enchante dans ce pays où l'on me prodigue de toutes parts les marques du dévouement le plus sensible », a dit Mgr avec une sorte d'enthousiasme, « j'en suis comme électrisé ! »

Puis il prie l'Académie de vouloir bien poursuivre ses travaux : « pour prouver, dit-il, que je suis tout à fait des vôtres ! » Et, en effet, la séance continue ; le docteur Gosseume, un des doyens de l'Académie, lit un mémoire sur la poésie des Hébreux, et M. Licquet un poème sur la campagne de Mgr le duc d'Angoulême dans le Midi en 1816.

Après ces deux lectures, « Mgr a présenté des réflexions très judicieuses sur l'une et sur l'autre », et les a terminées par ces mots du dernier vers de M. Licquet : « Dieu, la France et le Roy ». Et l'Assemblée tout entière, dit le procès-verbal, a répété ces mots en se levant pour reconduire le digne et vénérable prélat (2).

Cette manifestation, dans le sein d'une Compagnie où l'on écarte avec soin tout ce qui peut diviser les

(1) *Précis* de l'Académie 1824, p. 138.

(2) Registre de la classe des Lettres, procès-verbal du 2 juillet 1824.

hommes et les partis, pourrait surprendre aujourd'hui, si l'on oubliait qu'elle n'était que l'explosion unanime et spontanée du patriotisme d'alors. En recueillir les échos lointains, c'est conserver comme un souvenir historique les vestiges d'un passé disparu.

Comment n'eût-il pas été le protecteur des sciences et des arts, ce prélat qui, croix et bannières en tête, conduisait processionnellement le clergé des quatorze paroisses de la ville et plus de six cents ecclésiastiques à l'inauguration du chemin de fer de Rouen à Paris, le 3 mai 1843, et bénissait cette œuvre de progrès, source de tant de prospérité !

Enfin, le successeur du cardinal de Croÿ (1), Mgr Blanquart de Bailleul fut également membre honoraire de l'Académie (2) ; mais, par suite des nouveaux statuts réglementaires adoptés en 1848, le titre de membre honoraire cessa d'être appliqué aux hauts fonctionnaires. Il fut donc le dernier des archevêques de Rouen que l'Académie ait eu l'honneur de compter parmi ses membres. Ses successeurs, néanmoins, n'ont pas cessé d'accorder à la Compagnie les marques de leur haute faveur ; l'illustre cardinal de Bonnechose, notamment, pendant les nombreuses années de son épiscopat, honora de sa présence les séances publiques de l'Académie avec une assiduité ininterrompue. Les jeunes gens d'alors qui recherchaient ces réunions, où ils venaient initier leur esprit et former leur goût, ont le souvenir de l'avoir vu, à l'angle de cette estrade, dominant l'As-

(1) Décédé en 1844.

(2) Membre honoraire de l'Académie, 1844 ; † 1868.

semblée, avec sa belle prestance, son fin et son bienveillant sourire et sa suprême distinction.

C'est cette même place, Monseigneur, que vous vintes reprendre à la séance publique de l'an dernier. Cette année, vous faites plus encore, et vous voulez bien, en recevant le titre de membre résidant qui remplace l'ancienne dénomination de membre titulaire, resserrer étroitement les liens précieux que je viens de rappeler.

Il importait, Monseigneur, que votre nom figurât sur la liste de l'Académie, à côté de ces prélats qui ont illustré le siège métropolitain de Normandie, et d'autres archevêques de France dont les noms sont encore à retenir, Mgr de Lomenie de Brienne (1), archevêque de Toulouse, Mgr de Boisgelin de Cucé (2), archevêque d'Aix, et à une époque contemporaine l'érudit cardinal Billiet (3), archevêque de Chambéry, auteur de travaux scientifiques importants.

La haute mission dont vous êtes investi comme premier pasteur de la province normande vous donnait amplement ce droit aux yeux de tous, aussi bien d'ailleurs que l'éclat d'une brillante carrière ecclésiastique dont les étapes principales, à l'Université catholique de Lille, et sur les sièges épiscopaux de Saint-Denis de la Réunion et de Beauvais, ont été justement remarquées. Mais à ces mérites, plus que suffisants, vous

(1) Membre de l'Académie. 1^{er} février 1753; † 1794.

(2) Membre de l'Académie, 24 avril 1757; vétéran en 1762.

(3) Membre correspondant de l'Académie, 17 février 1860; † 1873.

ajoutiez ceux de l'écrivain, du lettré, de l'historien érudit, de l'admirateur éclairé des beaux-arts.

L'Académie a reçu avec joie et gratitude l'offre que vous avez bien voulu lui faire de la riche collection de vos ouvrages. Il en est une part, la plus haute et la plus noble, sur laquelle je dois garder respectueusement le silence.

Si, dans le sein de l'Académie, des sentiments de courtoise réserve dominant toujours tout ce qui touche aux questions religieuses ou politiques, si le domaine, très vaste d'ailleurs de ses travaux, s'étend au-dessus de celles-ci et bien au-dessous de celles-là, comment pourrais-je ici parler, je ne dirai pas pour les apprécier, mais seulement même pour les louer, des écrits sur les questions de politique religieuse dont le retentissement a souvent dépassé les limites de votre diocèse, et des instructions pastorales, source d'enseignements de doctrine et de discipline ecclésiastique qui composent vos deux beaux volumes : *Dix ans d'épiscopat* et *Le Grand-Séminaire*. Tout au plus pourrais-je y remarquer, sans manquer à la déférence qui leur est due, l'unité directrice de l'idée, la précision de l'expression, l'élégance de la forme, la vigueur et la personnalité du style.

Mais il convient, ici même, de signaler quelques-unes des éloquents homélies recueillies dans le premier de ces volumes : votre belle biographie du comte Paul de Salis, dont la trop courte vie a laissé à Beauvais une traînée lumineuse dans le monde des belles-lettres, des beaux-arts et des bonnes œuvres ; l'éloge funèbre du

vénéré frère Eugène, le directeur de ce magnifique Institut agricole de Beauvais, célèbre par toute la France et qui lui devait sa plus grande part de prospérité; puis les cris douloureux que vous arrachaient l'assassinat du Président Carnot et la mort cruelle du tzar Alexandre III, ce grand ami de notre patrie.

Ce sont de nobles pages d'histoire que vous écrivîtes encore : l'une à la Réunion, contenant un remarquable panégyrique de *Jean-Baptiste de La Salle*, à l'époque de sa béatification ; vous décrivez dans ses efforts, dans ses succès, dans ses épreuves, la vie sainte et féconde de l'homme qui a le plus fait en France pour l'éducation populaire ; vous le suivez à Reims, à Paris, à Marseille, dans les montagnes des Cévennes et dans celles du Dauphiné, à Rouen enfin, dans cette maison de Saint-Yon où il attendait la mort entre le travail et la prière ; l'autre, ayant pour titre *Jeanne d'Arc et le diocèse de Beauvais*, où vous célébrez l'héroïsme de la prisonnière de Compiègne, et dégagez le clergé et le peuple de Beauvais de la culpabilité personnelle de l'évêque « extrême et furieux pour le parti des Anglais ». Vous formulez ainsi, avec une sévère sagacité, votre jugement sur le juge de Jeanne d'Arc : « Son malheur fut d'être un homme politique, dans un temps où les droits et les devoirs entre la France, la Bourgogne et l'Angleterre étaient partout discutés ; dans un temps où l'idée si radieuse et si précise aujourd'hui de la Patrie française sortait à peine, pâle et incertaine, des conceptions et des luttes féodales ; son crime fut de sacrifier aux

contingences de la politique, les règles immuables et universelles de la justice ».

Vous trouverez dans nos rangs, Monseigneur, des hommes qui ont approfondi l'histoire de Pierre Cauchon et de son siècle, notamment notre éminent doyen M. Ch. de Beaurepaire, et notre érudit confrère M. Sarrazin, qui reconnaîtront en ce jugement largement motivé, la sentence définitive et impartiale de la postérité.

En relisant ces deux discours historiques, il me semblait qu'au moment où vous les écriviez une sorte d'affinité intuitive s'établissait déjà entre leur auteur et votre futur diocèse. Ne sont-elles pas nôtres, en effet, pour une large part, ces deux grandes gloires nationales que l'Eglise honore et que vous exaltiez, puisque c'est Rouen qui a l'honneur de posséder la plus belle œuvre d'art élevée à la mémoire de Jean-Baptiste de La Salle et surtout qui conserve les reliques du saint fondateur des écoles chrétiennes, et que si les cendres de Jeanne ont été dispersées au vent dans cet air que nous respirons, l'âme de la martyre plane, au-dessus de ces lieux qui ont vu son supplice, comme le *palladium* de notre antique cité?

Le peu de loisirs qui vous restait dans une vie avant tout consacrée aux devoirs du ministère ecclésiastique, vous l'avez réservé aux belles-lettres et aux arts. Les Académies du Gard et de Vaucluse, la *Revue de Marseille et de Provence*, la *Revue de l'Art chrétien* et d'autres publications périodiques ont profité de vos travaux archéologiques et de vos doctes communications.

Il y a nombre d'années, plus de trente ans, je crois, lorsque vos pas vous portaient près des remparts démantelés de Villeneuve-lès-Avignon, — vous étiez alors curé-doyen de cette paroisse, — vous aviez devant les yeux, sur l'autre rive du Rhône, la vieille cité des papes, avec ses murailles d'enceinte, ses créneaux, ses « bourguets », et que domine « se dressant sur le rocher des Doms, la masse imposante du palais pontifical, semblant une vision du moyen-âge. » (1)

A ce spectacle quotidien, l'image du XIV^e siècle, avec ses troubles et ses grandeurs, se reconstitue vivante en votre mémoire d'érudit et de prêtre. Vous revoyez nettement cette époque tourmentée, la révolution qui conduisit le Saint-Siège sur les bords du Rhône, les souverains pontifes français, les princes, les Républiques, les savants, les lettrés de l'Italie. Vous en avez fait l'objet d'un tableau saisissant dans l'introduction de l'un de vos ouvrages. Puis une figure surgit devant vous, l'une des plus grandes de ce siècle, appartenant autant à la Provence qu'à l'Italie, qui même après la fulguration de Dante fut la plus brillante de la renaissance italienne, Pétrarque, qui vous attire et vous captive, et que vous méditez de mettre mieux en lumière dans les lettres françaises.

Le Pétrarque que la Renommée, cette dispensatrice souvent capricieuse de la gloire, a transmis à la postérité, c'est surtout le poète, l'auteur de ces prodigieux chants d'amour, élans et plaintes sublimes d'une

(1) E. Reclus.

passion coupable et presque purifiée parce qu'elle fut sans espoir.

Le Pétrarque que connaît le monde, c'est celui dont le fils du Titien — un assez mauvais sujet, d'ailleurs, — parlait ainsi, s'il faut en croire Alfred de Musset :

Lorsque j'ai lu Pétrarque, étant encore enfant,
 J'ai souhaité d'avoir quelque gloire en partage,
 Il aimait en poète et chantait en amant ;
 De la langue des dieux, lui seul sut faire usage,
 Lui seul eut le secret de saisir au passage
 Les battements du cœur qui durent un moment,
 Et riche d'un sourire, il en gravait l'image
 Du bout d'un styilet d'or sur un pur diamant.

Un autre grand poète, José-Maria de Hérédia, a voulu suspendre parmi ses *Trophées* la célèbre et première apparition de Laure de Noves, à son chantre immortel :

Vous sortiez de l'église, et d'un geste pieux
 Vos nobles mains faisaient l'aumône au populaire,
 Et sous le porche obscur, votre beauté si claire,
 Aux pauvres éblouis montrait tout l'or des cieux.
 Et je vous saluai d'un geste gracieux,
 Très humble, comme il sied à qui ne veut déplaire.
 Quand tirant votre mante, et d'un air de colère,
 Vous détournant de moi vous couvrites vos yeux...

Saluons en passant, au nom de l'Académie de Rouen, l'auteur de ces vers, le merveilleux ciseleur de sonnets dont le Parnasse français pleure la perte récente, et qui a voulu reposer auprès de nous, sur cette colline des Aigles qui regarde notre ville.

Ce côté spécial de la vie de Pétrarque ne devait tenir qu'une bien faible place dans vos ouvrages.

Le Pétrarque que vous avez étudié, c'est non seulement le lettré, le travailleur de génie, « qui donna le signal de la restauration des études antiques » (1), l'auteur de tant d'ouvrages, soit en langue latine, soit en la langue italienne dont il fixa définitivement la forme, mais aussi l'homme mêlé à tous les événements et qui approcha de tous les plus grands personnages de son siècle, l'ami des Colonna et du tribun Rienzi, le diplomate autorisé aux Cours de Naples ou de Milan, près des doges de Gênes, à Paris à la Cour du roi Jean, ou en Allemagne près de l'empereur Charles IV, le voyageur infatigable qui parcourut non seulement toutes les parties de l'Italie et de la France, mais l'Espagne, les Iles-Britanniques et l'Allemagne, le familier enfin de la Cour d'Avignon, principalement sous le pontificat du pape Clément VI qui, avant de ceindre la tiare, était, comme vous l'avez rappelé, le cardinal Pierre Roger, ancien archevêque de Rouen.

La correspondance si remarquable de Pétrarque vous a permis de suivre pas à pas, de retracer, de commenter en de superbes développements la vie extraordinaire de ce grand homme, poète, politique, philosophe et chrétien. S'il ne s'est pas fait ermite, même dans cette retraite favorite de Vaucluse, sur les bords de la Sorgue, que vous avez dépeinte en termes charmants, il n'a pas attendu d'être vieux pour embrasser une vie édifiante, allant presque jusqu'à l'ascétisme. « Travaillons, disait-il, espérons, croyons et nous pour-

(1) Dareste.

rons » ; ou encore, écrivait-il plus tard à son ami Boccace — presque converti lui-même, qui l'eût cru ? — « Je désire que la mort me surprenne écrivant ou lisant, ou mieux, si Dieu le permet, pleurant et priant. »

C'est au moment du cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, solennellement célébré en Italie et dans le Midi de la France, que parurent, dans la *Revue de Provence*, vos premiers écrits sur le poète italien, qui furent couronnés au concours du Centenaire dans la section des travaux d'histoire. Quelques années après, vous leur donniez une forme définitive dans votre beau volume édité à Lille : *Pétrarque, ses voyages, ses amis, sa vie chrétienne*. Enfin, au mois de mai de l'année dernière, dans un livre élégant : *Pétrarque à Vaucluse*, vous avez coordonné et réédité vos premiers travaux, ayant scrupule de faire davantage, avez-vous dit, et d'employer à des œuvres purement littéraires un temps que réclamaient les plus hauts intérêts de la religion et de la patrie.

Cette nouvelle publication vous était demandée à l'heure où la ville d'Avignon, toujours fidèle au souvenir du grand poète, célébrait encore le sixième centenaire de sa naissance. Ainsi, dans le Midi comme ailleurs, on recherche le luxe et la multiplication des centenaires. Ne le regrettons pas ; on n'honore jamais trop la mémoire des hommes vraiment grands.

Si, dans vos études sur Pétrarque, le xiv^e siècle semble vous avoir livré tous ses secrets, il est une partie bien curieuse du xvii^e siècle que vous avez en-

core plus laborieusement approfondie. L'art de la critique historique, philosophique et littéraire avait pris un magnifique essor, à l'époque où écrivirent Villemain, J. Janin, A. de Pontmartin, Sainte-Beuve. Ce dernier avait fait paraître *Port-Royal*, le plus considérable de ses ouvrages. Vous avez pensé que sur le même sujet, même après Sainte-Beuve, et surtout après lui, il restait encore beaucoup à dire; et vous avez publié, en 1876, alors que vous occupiez le poste important de secrétaire général de l'Université catholique de Lille, un très important volume sous ce titre : *Les Jansénistes, leur histoire et leur dernier historien*.

Cet ouvrage dissipe quelque peu, au souffle de la vérité, l'épais nuage d'encens dont il fut de mode, même à l'Institut, d'envelopper « Messieurs » de Port-Royal, en exaltant, non sans raison, mais peut-être avec excès, l'austérité de Saint-Cyran, la dévotion d'Arnauld, la douceur naïve de Lancelot, le génial talent de Pascal.

A vrai dire, l'atmosphère d'hérésie qui se dégagait de leur doctrine, de leur attitude, de leurs écrits, n'était pas pour déplaire à ceux qui voulaient leur mettre au front une auréole de sainteté, à l'auteur des *Lundis* surtout qui devait y trouver le plus suave parfum.

Il était nécessaire, pour l'impartiale histoire, qu'une plume autorisée vint révéler bien des traits peu flatteurs laissés dans l'ombre, et en rectifier beaucoup d'autres, tracés par des admirateurs complaisants. Telle est l'œuvre que vous avez menée à bien, non pas à l'aide de déductions ou d'hypothèses, mais avec des documents précis et nombreux, avec les écrits même de ceux que

vous jugiez, et les relations de leurs contemporains. Vous avez redressé les regrettables erreurs, trop souvent échappées à l'historien de Port-Royal, de même que vous avez dû signaler la « moralité relâchée..... en matière de citations » de l'illustre auteur des *Provinciales*.

Quiconque voudra se faire une juste idée et des solitaires de Port-Royal et du Jansénisme au xvii^e siècle devra lire votre livre auprès de celui de Sainte-Beuve. Découvrira-t-il la certitude parmi la controverse? Peut-être. Mais que de chapitres pleins du plus vif attrait il trouvera plus sûrement encore : le péché originel des Arnaud, par exemple; l'histoire anecdotique des épitaphes d'Arnaud d'Andilly; ou encore les portraits, brossés de main de maître, des *Mères de l'Eglise* comme les appelait irrévérencieusement l'auteur des *Maximes*, la princesse de Guéméné, la duchesse de Longueville, M^{me} de Plessis-Guénégaud, Madame de Sablé et autres qui apportaient les manières et les mœurs de l'hôtel de Rambouillet parmi les discussions théologiques les plus quintessenciées.

La ville de Rouen et la Normandie — ce pays de sagesse — n'échappèrent point aux atteintes du jansénisme qui se développait au milieu de réelles vertus; c'est même là que Pascal et sa famille, dont l'histoire à Rouen a été récemment écrite pour l'Académie par M. Ch. de Beaurepaire, s'attachèrent à cette doctrine, au contact, notamment de Jean Guillebert, curé de Rouville et de Yébleron, grand zélateur des idées nouvelles.

Un de nos anciens confrères, M. Fallue, dans une communication faite à l'Académie en 1848, avant la publication de son *Histoire métropolitaine de Rouen*, raconta les progrès faits par le jansénisme dans les rangs du clergé; les archevêques de Rouen durent à plusieurs reprises sévir contre cette doctrine que, dans votre livre, vous avez vigoureusement condamnée.

Je m'arrête, Monseigneur, regrettant de n'avoir pu donner de vos ouvrages une idée égale à leur mérite.

Dans leur lecture si attachante, promenade délicieuse faite avec le plus grand charme, je n'ai pas rencontré, au tournant d'une page, ce point délicat, ce léger écueil, redouté par les uns et attendu peut-être un peu malicieusement par les autres, d'où jaillit quelquefois — déplorable usage — la remarque piquante quoique inoffensive, qui, même dans les jardins d'Académus, parvient à se glisser sous les fleurs. Ce prétexte à critique, je ne l'ai pas trouvé. Ferai-je même l'aveu que, bien que convaincu qu'il était introuvable, je ne l'ai point cherché à la loupe? Quel eût été l'embarras d'un très modeste président, tenu à la sincérité et, ayant le redoutable honneur de haranguer un si haut récipiendaire!...

De cette sincérité, je donnerai la preuve en signalant une regrettable lacune dans votre remarquable discours. Parmi les transformations subies par le palais de l'Archevêché, vous avez omis volontairement de mentionner les dernières. Mais qui ne sait que « les travaux importants, poursuivis depuis cinq ans sont dus à

vosre initiative éclairée (1) », et que, de même que vous avez orné ce palais d'objets d'art de haut intérêt, vous avez présidé à des restaurations archéologiques, notamment au rez-de-chaussée, conduites avec le goût le plus sûr ?

MONSEIGNEUR,

Vous avez apporté votre pierre à l'œuvre comme à l'histoire du palais archiépiscopal. Plus encore vous aurez enrichi l'*Histoire littéraire des Archevêques de Rouen*.

Les premiers chapitres de cette histoire furent un jour ébauchés, en séance de l'Académie, par l'un de nos regrettés confrères, M. le chanoine Sauvage. D'autres chapitres — qui sont des volumes — sont dus aux plumes savantes de nos distingués confrères, Mgr Loth et M. l'abbé Vacandard.

Mais que de pages restent à écrire, s'il faut considérer, depuis les temps reculés jusqu'à nos jours, la longue théorie des prélats de Normandie protecteurs des lettres et des arts : les d'Estouteville, les d'Amboise, les Joyeuse, les de Harlay, pour ne citer que les plus célèbres ; et parmi ces prélats — ne l'oublions point — deux devinrent membres de l'Académie française, François de Harlay, et Jacques-Nicolas Colbert, qui, plusieurs fois, eut mission de prendre la parole au nom de l'illustre Compagnie.

Grâce à vous, Monseigneur, le début du xx^e siècle brillera d'un vif éclat dans l'*Histoire littéraire des*

(1) Dr Coutan, *Le Palais de l'Archevêché*.

Archevêques de Rouen. J'imagine la joie du futur écrivain qui entreprendra ce travail, lorsque, arrivant à notre époque, il rencontrera devant lui l'historien de *Pétrarque* et des *Jansénistes*, offrant belle et noble matière à ses développements.

Une part de cette gloire rejaillira sur l'Académie de Rouen, qui est heureuse et fière, Monseigneur, de vous recevoir aujourd'hui.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. S. FRÈRE.

Un philosophe du dernier siècle disait un jour à ses élèves : « Nous vivons dans des conjectures si singulières que les vieillards n'y ont pas plus d'expérience que les jeunes gens ; nous sommes tous novices parce que tout est nouveau. »

Iriez-vous aussi loin, Messieurs, si vous aviez à juger votre temps ? Au fond, nous sommes toujours, comme nos pères, de bonnes âmes, de braves gens, d'honnêtes citoyens, des époux modèles, mais on dirait parfois que nous regrettons d'en avoir l'air.

En art, en poésie, en littérature, nous n'avons pas cessé d'aimer la clarté, la simplicité, l'ordre qui est une condition de la beauté ; sortons de chez nous, et voilà que nous nous comportons comme des esprits compliqués, ne vivant plus qu'au contact des paradoxes, des amphigouris, des quintessences, des curiosités, des chinoïseries, des ingéniosités chatoyantes et des dissymétries.

Le vieux bon sens, ce pot au feu quotidien qui trô-

nait à la table de nos aïeux, nous ne le supportons que servi sur le plat ciselé de la virtuosité.

Pour soulever nos bravos, M. de Bussy nargue Mozart, et au Salon d'automne Matisse raille Claude Lorrain.

Le dilettantisme nous a pénétré les moelles ; avides surtout du non entendu, du non vu, du non dit, nous voltigeons d'une aile vagabonde sur des chardons que nous appelons volontiers des lis, confondant la bizarrerie avec l'originalité, l'outrecuidance avec la hardiesse, les déséquilibres avec les penseurs, et la réclame avec l'éloquence ; un peu plus et rencontrant ces immortels lieux communs qu'illuminait le génie de notre Corneille, la sainte morale, le devoir au front sévère, le sacrifice drapé dans sa bure sombre, nous souririons en dodelinant de la tête, et de nos lèvres dédaigneuses tomberait un vilain mot qui, dans le domaine de l'esprit, ressemble à un arrêt de mort : « Rengaine ! »

La passion elle-même nous est suspecte. Pour n'être pas banal, l'amour doit se faire complexe et sophiste : la haine s'épanouissait autrefois dans la crudité de ses sensations féroces. Le roman moderne l'a filtrée à l'usage du libraire au tamis d'une psychologie alambiquée.

En face de ce spectacle émouvant de l'homme luttant contre ses mauvais instincts, l'idéal c'était d'assister aux triomphes de l'âme sur les appétits : faites un livre sur cette donnée, il se vendra peu ; quelque critique le baptisera de ce sous-titre obligeant : *Arthur ou la vertu récompensée*.

Oh ! la vertu ! la vertu récompensée surtout ! Elle a le tort qu'on pardonne le moins dans le monde des superficialités et des superfluités élégantes. Passez-moi pour un moment ce blasphème ! Elle est ennuyeuse.

A la rigueur le dilettante l'applaudira au passage, cette vertu ! Homme de bon ton, il lui ôtera son chapeau, comme lorsqu'il croise une femme ou un prêtre, mais ne lui parlez pas du *comment*, du *pourquoi* de l'héroïsme. Non, il préfère s'en rapporter aux autres, il vous croit sur parole. Ne l'invitez donc pas à une réunion pareille à celle-ci, il ne comprendrait guère l'intime satisfaction éprouvée par vous, Mesdames et Messieurs, en écoutant une fois de plus, bien ou mal dite, l'histoire des titulaires des prix Rouland et Dumanoir.

*
* *

Ce récit, il est vrai, est le même que l'an dernier. Il ne varie jamais. C'est toujours l'histoire des cœurs simples, pour lesquels l'abnégation est un invincible besoin. C'est l'éternelle et supérieure revanche du bon sur le mauvais, de l'amour sur l'égoïsme, sans compter que ces natures généreuses s'ignorent elles-mêmes. Par surcroît, elles réalisent donc la victoire de la modestie sur l'orgueil.

Cette année, les lauréats du prix Rouland, réservé aux « membres de familles faisant preuve de dévouement envers leurs frères et leurs sœurs », sont M. Albert Piednoel, du Havre, et M^{lle} Malvina Leroy, de Fauville.

Albert Piednoel a vingt-cinq ans, il est à l'âge où

d'autres s'éloignent de la maison familiale pour fonder à leur tour la petite patrie dont ils seront les chefs ; lui aussi, il avait entrevu cet avenir enviable qui constitue le patrimoine naturel de nos ambitions. La Providence et sa volonté en ont décidé autrement. En 1902, sa sœur, M^{me} Auger, reste veuve avec six enfants. Du vivant de M. Auger, employé aux Docks du Havre, Albert Piednoel trouvait le moyen d'économiser sur sa paie d'ouvrier paveur, pour apporter à ses neveux un surcroît de bien-être. Quand son beau-frère disparaît, il fait plus, il s'établit chez M^{me} Auger, il se substitue au père. Aujourd'hui, le produit de son travail passe en entier dans la bourse commune. Grâce à Piednoel, sept personnes sont à l'abri des chagrins et des tentations qu'amène la gêne : sa sœur, M^{me} Auger, puis un enfant de quinze ans, un autre de douze... , les derniers ont onze, dix, neuf et six ans. Non seulement il leur apporte son argent, mais il s'emploie à la direction de ce petit monde devenu le sien ; comme il est homme de sens droit, son influence morale se répand sur son entourage, et si le ménage n'est pas dans la richesse, il reste au moins dans l'honneur.

M^{lle} Malvina Leroy a commencé de bonne heure l'apprentissage de la vie laborieuse. A seize ans, elle entre en service à Rouen : elle reste dix-huit ans attachée à sa maîtresse, M^{me} Belot Curmer, puis elle devient servante chez M. Keittinger, et elle y demeure dix ans, c'est-à-dire jusqu'aux derniers jours de son maître.

Elle est alors âgée de quarante deux ans. Quelques

dons, quelques legs, l'esprit d'épargne lui ont procuré une aisance relative, mais à l'heure où elle va pouvoir se réserver à elle-même, elle apprend que son frère, ouvrier à Fauville est dangereusement malade : elle accourt, reçoit son dernier soupir, et s'installe chez sa belle-sœur, M^{me} Leroy pour l'aider à élever ses quatre enfants. Deux mois après, M^{me} Leroy meurt à son tour. Les orphelins n'ont plus que ces tombes et leur tante. Malvina Leroy n'hésite pas, elle s'improvise mère de famille : ses ressources, suffisantes pour une personne, sont bien maigres pour cinq. Les neveux ont onze ans, neuf ans, sept ans, trois ans. N'importe, sa mission lui paraît sinon facile du moins sacrée. Elle l'aborde sans vertige.

Depuis le 13 mai 1901, en dépit d'une santé précaire, Malvina Leroy n'a pas faibli devant sa tâche : pour employer l'expression de M. le curé-doyen de Fauville, « elle fait l'admiration de la paroisse par sa conduite exemplaire et l'éducation qu'elle donne aux enfants de son frère ».

Elle est donc bien digne, ainsi que Albert Piednoel, de recevoir le prix de vertu institué par M^{me} Rouland.

Nous vous retiendrions longtemps, Messieurs, si nous voulions vous initier à tous les dévouements du même genre racontés par les dossiers de l'Académie. Il nous arrive même d'apprendre par hasard, et trop tard pour les considérer comme des sujets de candidatures, de beaux traits d'amour familial dont bien entendu les auteurs sont les derniers à parler.

Ainsi, le mois dernier, on nous nommait un jeune

homme employé à Rouen, qui soutient en grande partie, depuis l'âge de quinze ans, sa mère et son frère. Obligé, en 1905, de satisfaire à la loi militaire, il a voulu que pendant l'année de son absence, les êtres chéris abandonnés par lui ne perdissent rien à son départ. En se chargeant d'un surcroît de travail, il est arrivé en secret à doubler ses profits dans la dernière période de son séjour à Rouen ; il a tout laissé à la maison pour payer le loyer de 1906, et il a couru au drapeau. Voilà, n'est-ce pas, un bien bon fils qui sera sûrement un bien bon soldat.

*
**

Le legs de M. Dumanoir nous permet de récompenser une belle action en sortant du cercle exclusif de la famille. Ici nous rencontrons le mérite sous ses aspects les plus variés.

L'action d'éclat proprement dite, celle qui s'impose à l'admiration immédiate de la masse par la spontanéité et aussi par le danger du service rendu, nous est apparue bien des fois, et bien des fois aussi elle reçut, à l'Académie, un légitime éloge. Le dédain de sa propre sécurité en face du péril des autres ne constitue pas un accident dans la biographie du sauveteur. C'est une sorte d'état normal. . . . qui a sauvé, sauvera ! Sans réfléchir, sans peser les risques de son entraînement, il donne tête baissée dans la mer, dans le feu, dans les rangs d'une foule affolée où l'on s'écrase. Il accomplit alors comme une fonction professionnelle de sa destinée, et la crise finie aussi vite qu'elle est née, il

entend autour de lui retentir les applaudissements. La publicité de ces actes héroïques répand alors sur la personnalité du sujet une renommée aussi flatteuse que méritée : elle lui constitue un commencement de rémunération morale.

Les deux nobles femmes choisies aujourd'hui par l'Académie comme titulaires du prix Dumanoir n'ont pas eu ce genre de courage, pas plus que ce genre de dédommagement. Elles ont entrepris sans tapage, sans décor, sans public, un lent apostolat conduit pas à pas et jour par jour dans une ombre discrète. Leur belle action se continue et recommence chaque matin depuis 1883. J'ai nommé M^{lle} Ouin et M^{lle} Courbe, directrices de l'orphelinat de Bihorel.

Maria Ouin est née à Rouen le 31 décembre 1840. Elise Courbe à Saint-Germain-d'Étables, le 10 décembre 1844. Elles ne sont donc plus de la première jeunesse, mais je les surprendrais fort si je disais qu'elles ont atteint l'âge de la retraite. Pour de pareils cœurs, l'heure du repos sonnera seulement quand sonnera l'heure de Dieu. Si grâce, non pas à elles, mais à leurs nombreux amis, nous fouillons le passé de ces femmes d'élite, nous les rencontrons d'abord dans une petite chambre de la rue Saint-Nicaise, où elles abritent leur modestie et leur pauvreté. Le capital de l'association se résume en une machine à coudre. Couturières en effet toutes deux, elles mettent en commun leurs salaires, gain chétif à peine suffisant pour acheter les médicaments réclamés par la triste santé de M^{lle} Courbe. Certains soirs, les eaux sont bien basses,

croyez-le, dans la tirelire du ménage ; mais, par l'effet de je ne sais quel esprit de réaction exclusif des calculs d'argent ordinaires à ceux qui chiffrent, c'est juste le moment où M^{lle} Ouin pense le plus à réaliser le rêve de toute sa vie : ouvrir sa porte aux orphelins abandonnés.

Vous, Mesdames, vous êtes heureuses et vos enfants sont heureux, car ils vous ont. Une communion s'établit entre votre fils et vous. Il vous donne sa tendresse et sa grâce : vous lui donnez vos jours et vos nuits. Vous ne vivez que par lui et il ne vit que par vous. D'instinct vous confisquez votre existence pour l'offrir comme sur un autel au bébé grandissant. Sur son berceau, vous improvisez dans une langue qui est en même temps une musique et une poésie, des hymnes d'amour capables de conjurer la fièvre et l'insomnie. Plus tard, vous veillez religieusement sur son adolescence parce que vous savez que les fils sont encore plus, encore mieux élevés par leur mère que par leur père : quand il est écolier, vous apprenez le grec au besoin pour lui faire réciter ses leçons. Vous lui enseignez à aimer Dieu et la patrie. Jeune homme, il vous conte ses peines intimes, et vous appliquez sur ces premières blessures le baume savant de votre expérience.

Vous qui savez si bien accomplir, si bien comprendre toutes ces choses, vous savez aussi que par la grande ville, il y a de pauvres petits qui couchent dans les wagons des quais, à côté d'ivrognes cuvant leur vin, ou d'escarpes préparant leurs expéditions.

Leur mère est morte ou enfuie, le père fait ripaille

au cabaret, la maison est vide ; d'école, point ; de religion, moins encore : pour lui, l'église est un lieu où il va chauffer ses pieds transis quand le calorifère est allumé et que le suisse ne le renvoie pas. Le voilà divaguant par les rues, il y rencontre un plus fort, un plus corrompu que lui-même, il apprend à voler. Il débute par le vol à la foire ou à l'étalage des magasins. Le pain d'épice d'abord, les portemonnaies ensuite. A seize ans, il connaît tous les vices, toutes les roueries des tempéraments flétris ; la justice l'arrête, elle offre aux parents de le reprendre, en le surveillant. Hélas ! en avons-nous vu de ces pères dénaturés répondant au tribunal « qu'ils n'ont pas le temps », mot barbare, mot de tous les jours pourtant. . . Alors, quoi ? de chute en chute l'enfant s'enlise dans la vase du délit et du crime. La maison de correction, la cour d'assises le guettent, si la mort ne le prend pas à l'âge où les lois de l'hérédité évoluent fatalement dans ce jeune corps gangrené par l'ivrognerie, la tuberculose ou la débauche des ascendants.

Sans doute la philanthropie s'est émue en face de ces misères ; la belle institution des Comités de défense des mineurs traduits en justice vient tendre la main au déshérité. S'il est aux prises avec la vindicte publique, elle l'aide, elle le place, elle le surveille. . . Le remède arrive-t-il toujours à temps ? Souvent l'enfant est déjà perdu avant de comparaître en correctionnelle : seule la charité peut obvier à de semblables infortunes !

Avec l'instinctive lucidité de leur belle nature, les deux petites couturières de la rue Saint-Nicaise avaient

pénétré cet abîme. Les problèmes sociaux leur restaient étrangers. Elles montrèrent que la bonté soutenue par la foi religieuse fait des miracles d'intelligence.

Déjà, elles ont pris chez elles deux de leurs neveux quand, le 18 décembre 1883, M. l'abbé Regneaux, curé de la Cathédrale, au courant plus qu'aucun autre de leurs nobles aspirations, leur amène par la main les premiers orphelins. En juillet 1884, l'asile contient dix-sept enfants. Tout de suite la place fait défaut dans ce logis exigü destiné originairement à deux femmes. On manque de lits, on manque de pain, M^{lle} Ouin est malade, une épidémie de rougeole envahit l'appartement. Tout paraît conspirer contre l'entreprise. M^{lle} Courbe en est réduite à aller quêter de porte en porte comme une sœur des pauvres.

Grâce à vous, Mesdames, grâce à ceux qui autour de nous pratiquent l'art divin de la charité, elle réunit quelques souscriptions ; on loue une maison plus vaste dans le quartier Saint-Hilaire : en octobre 1884, elle adopte trente enfants. En 1894, ils sont soixante-dix ! L'œuvre est fondée. Elle monte sur les hauteurs. La maison du Boisguillaume prend alors le nom de Notre-Dame de Lourdes, en souvenir de la miraculeuse guérison de M^{lle} Courbe. Enfin et à la suite d'une nouvelle épidémie, les deux généreuses femmes sont une dernière fois contraintes de chercher un abri plus confortable : on s'installe définitivement à Bihorel, dans l'immeuble où elles vivent aujourd'hui, entourées et aimées des soixante petits garçons de deux ans à qua-

torze ans, dont elles sont ainsi les protectrices et les éducatrices ; disons le mot, les mères.

Elles surveillent ainsi avec un égal succès l'esprit et les besoins matériels de ces petits.

D'une piété élevée, elles leur montrent le ciel au-dessus des souffrances terrestres ; par les soins d'une institutrice munie d'un brevet supérieur, elles leur donnent l'instruction primaire ; à quatorze ans, quand ils sortent de l'orphelinat pour faire de la place aux autres, elles pourvoient à leur apprentissage à la campagne ou à la ville ; si besoin est, elles paient même les frais d'étude exigés par les carrières libérales ; on pourrait citer tel élève en médecine aujourd'hui externe des hôpitaux de Rouen qui leur doit son passé, son présent et, j'ose dire, son avenir.

Pour assurer le service de l'orphelinat, M^{lle} Ouin et M^{lle} Courbe ont dû, cela va de soi, se faire aider. En dépit de son énergie morale, M^{lle} Ouin était arrêtée par sa mauvaise santé après chaque période de surmenage. Pendant cinq ans, elles avaient supporté seules le poids du fardeau ; il fallut un jour chercher des auxiliaires.

Des femmes s'offrent alors de partager leur labeur ; mais si répétées sont les fatigues et les déboires d'un pareil ministère, qu'elles abdiquent les unes après les autres. Enfin, dans une de ses tournées d'Auvergne, M^{lle} Courbe rencontre dix jeunes filles chrétiennes auxquelles elle réussit à communiquer la flamme de ses espérances. La contagion du bien, elle aussi, enfante le bien. Elle les ramène à Rouen, elle les initie aux

secrets de leur vocation nouvelle, elle leur démontre par le fait comment, à force de persuasion, d'énergie, de douceur, de bons exemples, on parvient à pénétrer et à conquérir ces âmes d'enfant qui ont à la fois le mystère et la puissance de reflet des eaux dormantes.

Aussi bien, cet orphelinat de Bihorel, vous le connaissez tous avec ses organes soigneusement agencés, sa constitution exemplaire. C'est là ce qu'on voit ; c'est là ce qu'on admire dès le premier pas dans l'asile. Mais ce qu'on ne voit pas, et ce qu'on ne saura jamais assez, c'est la mesure de l'effort quotidien au prix duquel MM^{lles} Ouin et Courbe sont arrivées à un tel résultat. Vous figurez-vous ces deux femmes intrépides parcourant, tantôt l'une, tantôt l'autre, les villes et les campagnes de la Normandie, de la Mayenne, de la Bretagne et de l'Auvergne, sonnant à chaque porte, tendant instamment leur bourse, accomplissant parfois à pied des trajets de six lieues dans les solitudes, chassées par les haineux, suspectées par les défiants, arrêtées même comme vagabondes par la police, suivies par les rôdeurs, mais partout escortées par la foi et par l'espérance, l'air calme et confiant, la prière aux lèvres, marchant toujours et quand même comme si l'ange de la charité leur montrait le chemin.

« Heureux, a dit Joubert, ceux qui ont une lyre dans le cœur, et dans l'esprit une musique qu'exécutent leurs actions ! Leur vie entière aura été une harmonie conforme aux nômes éternels. »

L'Académie française leur avait décerné le prix Bigot en 1903.

En 1905, le prix Dumanoir n'aura jamais été mieux placé qu'entre les mains de M^{lle} Ouin et de M^{lle} Courbe.



CLASSE DES SCIENCES



RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
ANNÉE 1904-1905

Par M. CANONVILLE-DESLYS, Secrétaire.

MESSIEURS,

La Classe des Sciences a perdu cette année un de ses membres, M. Pierre-Eugène NIEL. Dans une notice nécrologique dont vous avez voté l'impression, j'ai rendu un hommage ému et attristé à l'homme de bien, à l'amateur éclairé des Belles-Lettres et des Arts, au savant modeste et autorisé que fut M. Niel. Nous conserverons longtemps le souvenir de ce confrère excellent qui restera pour nous tous un exemple et un encouragement.

Sur treize membres que compte la Classe des Sciences, cinq seulement ont pris la parole dans nos réunions en 1905 et ont occupé neuf séances sur trente-deux. Tout en déplorant l'abstention des autres, que nous espérons entendre en 1906, nous sommes heureux de constater qu'il n'y a pas eu cette année faillite de la science.

M. Lecaplain, directeur de l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen, actuellement notre

vice-président, nous a, pendant trois séances consécutives, entretenu des diverses radiations aujourd'hui connues. Comme vous avez voté l'impression dans le *Précis* du résumé, merveilleux de clarté, que M. Lecaplain a fait sur cette question toute d'actualité, je me bornerai ici à indiquer les grandes lignes de son travail.

M. Lecaplain a tout d'abord passé en revue les diverses radiations lumineuses : les radiations obscures infra-rouges, les radiations ultra violettes, les rayons cathodiques, les rayons X, les rayons secondaires de Sagnac, les rayons N et N₁ de Blondlot, les rayons de Charpentier. Puis, il nous a parlé des substances qui émettent des radiations spéciales appelées rayons de Becquerel, substances dites radio-actives : l'uranium, le chorium, le polonium, le radium, l'actinium. Il a été ainsi amené à l'étude des travaux de M. et de M^{me} Curie, de la radio-activité induite, due à une substance spéciale nommée l'émanation ou l'ex-radio, qui semble être un gaz voisin de l'argon.

Notre collègue s'est enfin longuement étendu sur les applications du radium et a donné, en terminant, les conclusions suivantes :

« Les découvertes nouvelles ont jeté l'alarme dans le monde savant. On a cru fortement ébranlées les bases mêmes de la science. Il faut revenir sur ces appréciations trop hâtives. Le principe de la conservation de l'énergie n'est pas inconciliable avec les phénomènes de la radio-activité. Le radium ne crée pas de l'énergie ;

il ne fait que rendre l'énergie qui lui a été communiquée.

« Il faut renoncer, il est vrai, à l'atome insécable. Les électrons deviennent de nouveaux atomes. L'ancien atome reste, toutefois, un édifice très stable dans toutes les réactions chimiques produites jusqu'ici, et ce n'est que dans des circonstances toutes spéciales qu'il se dissocie. »

M. le D^r Giraud a, à diverses reprises, rendu compte à l'Académie de plusieurs ouvrages renvoyés à son examen : tome XVII de la *Société de médecine légale de France*, année 1901-1902; les divers bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, parus cette année.

Dans le volume de la Société de médecine légale de France, il appelle l'attention de l'Académie sur les questions suivantes :

1^o « Dans l'état actuel de la législation, la Cour d'appel peut-elle choisir des médecins-experts en dehors de la liste du tribunal ? » M. Lefuel conclut par l'affirmative ;

2^o « Les autopsies à la guerre, à la marine et aux colonies », par le D^r Grandjux. A moins d'empêchement absolu, l'autopsie doit être faite lorsque les individus sont morts de maladies mal déterminées ; cette mesure est surtout importante quand les décédés sont marins, afin que les droits des veuves et orphelins à une pension puissent être établis en connaissance de cause ;

3° « Exercice illégal de la médecine, magnétisme, magnétiseur, absence de diplômes, passes magnétiques ». M. le Dr Giraud lit des arrêts de la Cour de cassation, de la Cour de Rennes et le vœu de la Section de médecine légale ainsi conçu : « L'hypnotisme et le magnétisme sont de véritables agents thérapeutiques, dont l'emploi inconsidéré peut entraîner de graves conséquences; la pratique en doit être réservée aux personnes pourvues du diplôme de docteur en médecine » ;

4° « Rapport sur la création d'asiles spéciaux pour les aliénés criminels » ;

5° « Les opérations sur la femme peuvent-elles être pratiquées sans l'autorisation du mari? » Question mise à l'étude par la Société de médecine légale ;

6° « Un cas d'intoxication par des chaussures jaunes noircies à l'aniline », rapport de MM. Brouardel, Riche et Thoinot; jugement de la huitième chambre ;

7° « Du foeticide thérapeutique », rapport de M. Maygrin. Le rapporteur conclut que l'autorisation du mari ou des proches ne va pas jusqu'à engager la vie de la femme inconsciente. Aussi, tout en tenant compte du désir exprimé, dans la mesure du possible, le médecin reste-t-il libre de passer outre sans encourir de responsabilité. Le seul cas où il serait responsable serait celui où il commettrait une faute lourde dans son intervention ;

8° « Aliénation mentale dans l'armée ». Il est indispensable, pour arrêter les aliénés au conseil de révision, d'obliger les maires des communes à signaler les

conscrits qui ont été internés et ceux que la notoriété publique désigne comme cérébralement atteints ;

9° « Nouveaux procédés pour le diagnostic de la provenance des taches de sang » ;

10° « Le secret professionnel en médecine mentale ».

Nous citerons également quelques-uns des articles suivants extraits des bulletins de la Société d'anthropologie, sur lesquels notre collègue a appelé notre attention :

1° « Les Maures d'Afrique : origine et historique du mot « Maure » et ses diverses significations », par M. Atgier ;

2° « La religion à l'âge du renne », par M. Ch. Lejeune ;

3° « Les idées religieuses des Tchouktchis », par M. Bogaraz ;

4° « Les Nouvelles-Hébrides, ethnographie », par le Dr P.-R. Joly ;

5° « Associations, Congrégations et Sociétés secrètes chinoises », par Paul d'Enjoy ;

6° « Les Haounet de Tunisie », par Deyrolle ;

7° « Les races chevalines dans le temps et dans l'espace » ;

8° « Etude anthropologique des Bulgares » ;

9° « Investigations d'un puits funéraire de l'époque néolithique, période carnacéenne, à Pocancy (Marne) », par Emile Schmit ;

10° « Etude des variations squelettiques du pied chez les divers animaux », par Th. Volkov ;

11° « Les races de la primitive Egypte » ;

12° « L'âge des sépultures néolithiques des Chamblandes en caisses de pierres à squelettes repliés » ;

13° « Origine danubienne des Slaves » ;

14° « Evolution mentale, son apogée, ses lois », par le D^r Guibert ;

15° « L'atrophie infantile comme facteur de l'abaissement de la taille dans les faubourgs de Paris », par M. G. Variot ;

16° « Notes sur les Lo-Lo de Kien-Tchang », par M. Ch. François ;

17° « L'évolution de la famille japonaise », par M. de La Mazelière.

Enfin, M. le D^r Giraud a présenté à l'Académie une pousse de gui excrue sur un noyer d'Amérique, et a fait remarquer la rareté de la présence du gui excru sur cette essence d'arbre, comme, d'ailleurs, sur toute essence de bois d'ur.

M. Lechalas nous a donné lecture d'un travail sur les *Sourdes-Aveugles*, paru depuis dans une revue parisienne.

Il a recueilli de nombreux documents sur trois femmes de conditions différentes, atteintes de la double infirmité de la surdité et de la cécité : Laure Bridgman, qui est citée dans les traités de psychologie et dont l'éducateur, le D^r Howe, s'est acquis une gloire immor-

telle ; Miss Helen Keller, jeune Américaine qui a publié elle-même son autobiographie ; Marie Heurtin, élevée au couvent de Larnay, près Poitiers, par les Sœurs de la Sagesse.

Grâce aux renseignements fournis par la sœur Sainte-Marguerite et Miss Keller elle-même, M. Lechalias a pu montrer tout d'abord qu'il a existé des pensées avant l'usage de la parole proprement dite ; puis il nous a fait assister à l'instruction de ces malades qui débutent par le langage mimique ou idéographique, puis apprennent le langage alphabétique de la dactylogie, et arrivent même à l'usage de la parole dans une certaine mesure, travail plus pénible, car ils ne peuvent connaître les paroles d'autrui qu'au moyen du toucher des lèvres de la personne qui parle. Miss Keller, en particulier, sujet exceptionnel par l'intelligence, la volonté, la fortune, est arrivée à passer brillamment de nombreux examens sur le français, le latin, le grec, l'anglais, l'histoire, l'algèbre, la géométrie, l'astronomie.

Dans sa conclusion, M. Lechalias fait ressortir à quel point l'intelligence a besoin de peu de chose pour prendre un plein développement. La vue, l'ouïe, ces deux sens supérieurs, peuvent faire défaut, l'odorat et le goût peuvent disparaître à la suite, et cependant l'intelligence subsiste pleine et entière. En vain retarde-t-on au-delà de toute limite l'initiation aux idées religieuses : la notion d'une puissance supérieure vient hanter l'esprit humain.

M. Gascard a entretenu l'Académie d'une question toute nouvelle : l'*ultra-microscopie*.

Le microscope imaginé par Zacharie Jansen (1590), perfectionné par les physiciens et les constructeurs, muni enfin de l'objectif à immersion le plus puissant, ne permet pas de pousser les investigations au-delà du $1/6^{\circ}$ de micron environ ; Albe lui assigna par le calcul la limite de $1/8^{\circ}$ de μ .

Deux physiciens allemands, Siedentopf et Zsigmondy, ont franchi cette limite en suivant une autre voie.

S'appuyant sur ce principe que les particules les plus petites sont visibles, même à l'œil nu, pourvu qu'elles soient suffisamment lumineuses, ils ont cherché à réaliser le maximum d'éclairement tout en disposant les choses de façon que ces particules fussent vues sur fond noir. Pour cela, ils utilisent un faisceau de lumière perpendiculaire à l'axe du microscope et conduit par des lentilles de manière à produire, en face de l'objectif, un foyer fort petit. Dans ces conditions, le champ du microscope présente l'aspect d'un ciel étoilé.

MM. Cotton et Mouton ont réalisé un dispositif beaucoup plus simple, qui convient particulièrement à l'examen des liquides ; il consiste à placer la lame qui supporte la préparation sur un bloc de verre taillé. Un faisceau de lumière est amené perpendiculairement à la face latérale inclinée à 51° , par laquelle il pénètre. Il subit une première réflexion totale sur la face inférieure du bloc, puis une seconde sur la face supérieure de la lamelle. Une lentille placée sur le trajet du faisceau concentre les rayons au point où se fait la seconde réflexion ; une couche d'huile de cèdre interposée entre

le bloc et la lame les rend optiquement secondaires.

Le microscope, dans ces deux cas, fonctionne comme une lunette astronomique qui permet de résoudre une nébuleuse sans donner de détails sur les étoiles qui la composent; de plus, quand il s'agit d'un liquide, le mouvement brownien agite vivement les particules en suspension.

Malgré ces difficultés, il semble bien que les observateurs précédents aient vu les microbes de la péripneumonie et de la fièvre aphteuse qui traversent la bougie Chamberland modèle F, mais non le modèle B.

L'ultra-microscopie rendra sans doute de grands services dans le domaine de la physique pure en permettant l'étude des solutions colloïdales.

Des expériences faites sur des verres rubis, colorés par de l'or métallique, ont permis à MM. Siedentopf et Zsigmondy de calculer les dimensions des particules visibles à l'aide de leur méthode; ils ont trouvé comme limite inférieure 0,006 μ .

M. le D^r Merry Delabost nous a donné lecture d'une étude intitulée : *Le théâtre enfantin envisagé comme procédé pédagogique*. Ce travail devant être imprimé dans le Bulletin, j'en donne seulement une courte analyse.

M. le D^r Delabost, frappé de l'attention soutenue des enfants, même les plus jeunes, devant un Guignol, de leur passion pour les choses du théâtre, a eu l'idée d'utiliser cette attention et ce goût pour les instruire en les divertissant. Il veut que le théâtre enfantin serve à faire pénétrer dans l'esprit et la mémoire des vérités

qui, présentées sous d'autres formes, risqueraient d'être moins bien accueillies.

Il s'est fait, dans ces dernières années, constructeur de théâtre, directeur, machiniste, décorateur, auteur dramatique et metteur en scène

Les fables de La Fontaine furent le premier objet de ses préoccupations pédagogiques. Il met devant les yeux des enfants la fable elle-même, puis des scènes de la vie réelle correspondant à celles que le fabuliste a placées dans un monde fantastique qui dérouté parfois leur intelligence juvénile. Trois fables lui ont servi à démontrer comment il a procédé : *le Corbeau et le Renard*, *le Héron*, *le Chêne et le Roseau*.

Le D^r Delabost est encore arrivé au même résultat : « amuser pour instruire et moraliser », à l'aide de pièces dont il a emprunté le sujet à quelques charmants récits : *La main de bois*, de MM. Paul et Victor Margueritte ; *La probité de l'enfant*, de Legouvé ; *Une leçon*, de Ch. Deslys.

Notre collègue a conclu en disant que les indications qu'il venait de donner ne sont que de simples jalons destinés à guider les premiers pas des personnes qui désireraient suivre cette voie et pratiquer comme lui *l'art d'être grand-père*.

Enfin, je terminerai l'histoire de la Classe des Sciences pour l'année 1905 en disant que, pour des raisons de santé, M. Canonville-Deslys a abandonné les fonctions de Secrétaire de la Classe des Sciences, qu'il remplissait depuis plusieurs années, et a été remplacé, le 15 décembre dernier, par M. A. Gascard, chimiste, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen.

RÉSUMÉ DE NOS CONNAISSANCES

SUR

LES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE RADIATIONS

Par M. LECAPLAIN

Directeur de l'École supérieure des Sciences et des Lettres
de Rouen.

Les différentes espèces de radiations actuellement connues peuvent être classées comme il suit :

- 1° Rayons à la fois lumineux et calorifiques ;
- 2° Rayons purement calorifiques ou infra-rouges ;
- 3° Rayons ultra-violets ;
- 4° Rayons cathodiques ;
- 5° Rayons canaux de Goldstein ;
- 6° Rayons X ;
- 7° Rayons S ou de Sagnac ;
- 8° Rayons N et N', de M. Blondlot, de Nancy ;
- 9° Rayons de M. Charpentier ;
- 10° Rayons électriques ;
- 11° Rayons de Becquerel, émis par les substances dites radio-actives.

1° RAYONS A LA FOIS LUMINEUX ET CALORIFIQUES
OU RAYONS DE NEWTON.

Un rayon de lumière blanche, tombant sur un prisme, se décompose en rayons de diverses couleurs : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge.

Ces divers rayons, en réalité en nombre infini, sont inégalement réfrangibles et, de plus, ils sont simples, c'est-à-dire indécomposables en de nouvelles couleurs. Le maximum d'intensité lumineuse appartient d'ailleurs aux radiations jaunes. Ces rayons sont en même temps lumineux et calorifiques.

Les expériences se font facilement avec un prisme en verre ou en sulfure de carbone.

2° RAYONS PUREMENT CALORIFIQUES OU INFRA-ROUGES.

Les rayons précédents ne sont pas les seuls que donne la lumière blanche. En opérant avec un prisme en sel gemme, et non en verre qui absorberait la plus grande partie des rayons à étudier, on reconnaît qu'au-dessus du spectre signalé tout à l'heure existe un second spectre à peu près de même étendue et ne comprenant que des rayons dépourvus de la propriété lumineuse, mais doués de la propriété calorifique. Un thermomètre très sensible (thermo-multiplicateur) de Nobilé révèle ces radiations. Le maximum de chaleur appartient à des rayons situés notablement au-dessus du rouge.

3° RAYONS ULTRA-VIOLETS.

Enfin, au-dessous du spectre de Newton existe une troisième région (spectre ultra-violet) composée de rayons qui ne jouissent ni de la propriété lumineuse, ni de la propriété calorifique, mais qui rendent phosphorescentes un certain nombre de substances, par exemple une dissolution de sulfate de quinine, et qui, de plus, décomposent les sels d'argent et agissent, par suite, sur les plaques photographiques.

En quoi diffèrent ces diverses radiations ?

Les diverses radiations que nous venons de signaler sont toutes dues à des vibrations de l'éther et ne diffèrent que par le nombre de vibrations exécutées à la seconde. Pour le rouge, ce nombre s'élève à peu près à 400 trillions de vibrations; il augmente d'ailleurs progressivement du rouge au violet, et, pour cette dernière couleur, il atteint à peu près 700 trillions.

La longueur d'onde, c'est-à-dire la longueur modifiée par une vibration complète, varie :

De 0 mill. 006 pour le rouge,

Et de 0 mill. 004 pour le violet.

4° RAYONS CATHODIQUES.

Si, dans un tube de Crookes, où le vide a été fait, à quelques millièmes de millimètres près, on fait passer les décharges d'une machine de Ruhmkorff, on constate que le tube est obscur, mais que la paroi opposée à la cathode, c'est-à-dire au fil de platine constituant le pôle négatif, s'illumine d'une belle lumière verte.

Les rayons émis par la cathode (rayons cathodiques) jouissent des propriétés suivantes :

- 1° Ils marchent en ligne droite ;
- 2° Ils sont arrêtés par un écran ;
- 3° Ils produisent des phénomènes mécaniques ;
- 4° Ils produisent des phénomènes de phosphorescence ;
- 5° Ils rendent les gaz conducteurs de l'électricité et déchargent, par suite, un électroscope chargé ;
- 6° Ils traversent certains corps opaques pour la lumière.

Les rayons cathodiques ne constituent pas un faisceau homogène.

HYPOTHÈSES FAITES SUR LA NATURE DES RAYONS CATHODIQUES.

1° *Hypothèse.* — Ils ne seraient que des rayons ultra-ultra-violets correspondant à un nombre de vibrations supérieur au nombre de vibrations des rayons ultra-violets : c'est la théorie allemande ;

2° *Hypothèse, ou théorie du bombardement moléculaire due à Crookes.* — Les particules gazeuses qui restent dans le tube de Crookes s'électrisent négativement au contact de la cathode, qui les projette avec violence contre la paroi du tube opposé à la cathode, d'où la belle couleur verte dont s'illumine la région du tube ainsi frappée. Cette manière de voir, un instant abandonnée, a été reprise, mais profondément modifiée.

THÉORIE DES ÉLECTRONS.

Ce ne sont pas les molécules gazeuses elles-mêmes qui sont projetées par la cathode avec une vitesse de 150,000 kilomètres à la seconde, mais des particules mille à deux mille fois plus petites qu'un atome d'hydrogène, et qu'on appelle « électrons ». L'atome gazeux, dans ces conditions, serait dissocié. L'atome gazeux ne serait plus l'atome regardé jusqu'ici comme insécable ; il se subdiviserait en particules infiniment plus petites. La grandeur de l'électron, par rapport à l'atome, peut être comparée aux dimensions d'un bacille par rapport au globe terrestre. L'étude de la radio-activité semble confirmer d'une manière éclatante l'existence des électrons.

La conception la plus récente de l'atome appuyée sur de très nombreux et très importants travaux, le représentent comme formé d'un noyau positif autour duquel graviteraient des particules négatives ; il serait, somme toute, constitué comme un monde solaire.

Ne semble-t-on pas revenir ainsi aux tourbillons de Descartes ou aux courants particuliers d'Ampère ?

RAYONS CANAUX DE GOLDSTEIN (KANALSTRAHLEN).

La cathode qui, dans un tube de Crookes, bombarde, pour ainsi dire, la paroi du tube qui lui est opposée, est bombardée elle-même par des rayons positifs, dont les chocs répétés produisent la gaine lumineuse dont elle est entourée. Ces rayons ont reçu le nom de rayons Canaux.

RAYONS X OU DE RÖENTGEN.

Les rayons X, découverts par Roentgen, ne sont pas les rayons cathodiques. Ces rayons ne partent pas de la cathode, mais bien de la région du tube frappée par les rayons cathodiques. D'une manière générale, tous les corps solides, frappés par les rayons cathodiques, émettent des rayons X : voici les propriétés de ces rayons :

1° Ils marchent en ligne droite ;

2° Ils ne se réfléchissent pas, ils ne se réfractent pas, ne se polarisent pas ;

3° Ils déchargent les corps électrisés en rendant l'air conducteur ;

4° Ils décomposent les sels d'argent ;

5° Ils ne sont pas déviés par l'aimant : cette propriété les différencie des rayons cathodiques, sensibles aux champs magnétiques ;

6° Ils traversent des corps que la lumière ne traverse pas ; sont transparents pour ces rayons : le bois, le papier, le carton, le cuir, les métaux de faible densité, en particulier, l'aluminium. Les métaux de grande densité, tels que l'or et le platine, sont opaques pour ces radiations. Les tissus organiques, les muscles, le tissu pulmonaire, sont transparents. Les corps minéraux, et tous ceux qui en renferment, en particulier les os des animaux, sont opaques.

De cette propriété remarquable sont nées la radioscopie et la radiographie, dont les applications sont aujourd'hui si nombreuses et si intéressantes.

Les rayons X paraissent dus à des vibrations de l'éther. Ils sont sans doute des rayons ultra-ultra-violets, tandis que les rayons cathodiques sont dus à la projection des électrons. Leur constitution intime est donc fort différente de celle des rayons cathodiques.

RAYONS S DE SAGNAC, OU RAYONS SECONDAIRES.

Tous les corps frappés par les rayons X émettent de nouvelles radiations qui ont des propriétés analogues à celles des rayons X, mais qui s'en distinguent cependant : elles sont, en effet, plus rapidement absorbées par les différents corps, et, en particulier, par les gaz : on les appelle rayons secondaires.

Les rayons secondaires peuvent à leur tour, en frappant les corps, provoquer l'émission de rayons dits tertiaires, plus absorbables encore que les précédents. Enfin, les rayons tertiaires peuvent vraisemblablement faire émettre aux corps rencontrés des rayons quaternaires.

RAYONS N, DE BLONDLOT, DE NANCY.

C'est en cherchant si les rayons X sont polarisables ou déjà polarisés que M. Blondlot, de Nancy, a découvert l'existence de radiations spéciales, qu'il a désignées sous le nom de rayons N, pour rappeler que c'est dans la ville de Nancy que cette étude a été faite. Les rayons N se réfléchissent, se polarisent, propriétés que ne possèdent pas les rayons X. Ils peuvent traverser

un grand nombre de substances opaques pour la lumière. Un assez grand nombre de sources émettent des rayons N : le bec Auer, la lampe électrique de Nernst, une feuille de tôle, une lame d'argent, chauffées au rouge naissant.

L'acier trempé, le verre trempé ou comprimé, les larmes bataviques, et plus généralement les corps à l'état d'équilibre contraint sont susceptibles d'émettre des rayons N. M. Blondlot a pu mesurer les indices de réfraction et les longueurs d'onde de ces radiations. Les longueurs d'onde de ces rayons sont plus petites que celles de la lumière, quoique celles-ci n'atteignent que quelques dix millièmes de millimètre; par suite, le nombre de vibrations est encore plus grand pour les rayons N que pour les rayons de lumière.

A côté des rayons N se placent les rayons N₁. Ces rayons alternent souvent avec les rayons N. Leurs indices de réfractons les distinguent des rayons N. Certaines sources, telles que des fils de cuivre, d'argent, de platine étirés, semblent n'émettre que des rayons N₁.

Certaines substances peuvent emmagasiner les rayons N : le quartz, les path d'Islande, le verre, etc., possèdent cette propriété; l'aluminium, le bois, le papier, la paraffine ne les absorbent pas.

Toutes les expériences relatives aux rayons N sont d'une difficulté extrême et demandent un long apprentissage et une grande habileté. Bon nombre de physiciens distingués ne sont pas parvenus à répéter les très intéressantes et très ingénieuses expériences du professeur de Nancy, et l'existence des rayons N a été

mise en doute. De nouvelles expériences, faites au mois d'août dernier par M. Blondlot sur l'inscription photographique de l'action des rayons N, nous semblent trancher la question, et établir définitivement les résultats remarquables obtenus par le très habile expérimentateur de Nancy.

RAYONS DE M. CHARPENTIER.

On savait depuis longtemps que les corps vivants émettent des radiations, mais les travaux capables d'inspirer la confiance étaient rares. D'après M. Charpentier, il se dégagerait de l'organisme des émanations ressemblant beaucoup aux rayons N. Il suffit, en effet, de promener sur le crâne d'une personne qui parle un écran au sulfure de calcium pour voir immédiatement son éclat augmenter. D'autres centres nerveux, la moelle épinière, se comporteraient d'une manière analogue. Ces rayons se produiraient quand le cerveau entre en fonction ; l'écran au sulfure devient plus brillant au moment où le sujet concentre sa pensée.

Ces expériences, dont l'intérêt n'échappe à personne, ont besoin sans doute d'être reprises et complétées ; telles quelles, elles ouvrent de nouveaux horizons et sont pleines de promesses. Si les résultats ainsi obtenus se confirment, on arriverait à une mesure possible du travail cérébral. Peut-être trouverait-on dans cette voie une explication des phénomènes de suggestion. Peut-être encore y découvrirait-on le secret de la transmission de la pensée d'un sujet à un autre.

RADIATIONS ÉLECTRIQUES.

Les radiations électriques utilisées dans la télégraphie sans fil sont dues à un mouvement vibratoire de l'éther. Elles ne diffèrent des radiations lumineuses que par le nombre de vibrations exécutées à la seconde, et, par suite, par la longueur d'onde. Tandis que la longueur d'onde des rayons lumineux n'est que de quelques dix millièmes de millimètres, celle des oscillations électriques varie de deux centimètres à quatre décimètres. Si, par un procédé quelconque, on arrivait à diminuer la longueur d'onde des vibrations électriques, l'électricité deviendrait de la lumière et réciproquement.

RADIO-ACTIVITÉ. — RAYONS DE BECQUEREL.

En 1896, Becquerel, en étudiant les rayons émis par les corps phosphorescents, observa que parmi eux les sels d'uranium étaient la source de radiations spéciales présentant de grandes analogies avec les rayons cathodiques et les rayons X. Cette émission de rayons ne puisant pas son énergie, au moins d'une façon apparente, dans l'absorption préalable de rayons calorifiques lumineux ultra-violet, on se trouvait bien en présence d'un phénomène entièrement nouveau, complètement différent de la phosphorescence et de la fluorescence. En effet, dans la phosphorescence et la fluorescence, la matière ne se comporte que comme un transformateur d'énergie. Elle reçoit des rayons de

petite longueur d'onde et elle les transforme en radiations de longueur d'onde plus grande.

L'uranium métallique et ses composés émettent ces rayons d'une manière spontanée et continue :

1° Ces nouveaux rayons traversent toutes les substances solides, liquides et gazeuses, à condition que l'épaisseur en soit suffisamment petite ;

2° Ils rendent les gaz conducteurs de l'électricité ;

3° Ils impressionnent les plaques photographiques à l'abri de la lumière.

En 1898, M. Schmidt et M^{me} Curie trouvèrent séparément que le thorium jouit de propriétés analogues. M^{me} Curie donna le nom de substances radio-actives aux corps tels que l'uranium et le thorium, et appela rayons de Becquerel les rayons qu'elles émettent spontanément.

Reprenant les travaux de Becquerel, M^{me} Curie confirma l'hypothèse, émise par ce physicien, que la radio-activité de l'uranium et du thorium était une propriété atomique, c'est-à-dire ne dépendait que de l'atome même de ces métaux.

Au cours de ses recherches, M^{me} Curie remarqua que certains composés naturels présentaient une activité beaucoup plus grande que celle de l'uranium et du thorium. Ainsi la pechblende, minéral d'oxyde d'uranium, se montrait quatre fois plus active que l'uranium ; la chalcocite (phosphate de cuivre et d'uranium) était deux fois plus active que l'uranium. L'excès d'activité constaté dans ces minéraux semblait indiquer l'existence d'une substance différente de l'uranium, du

thorium et des corps simples alors connus. Il fallait analyser la pechblende avec le plus grand soin. Cette longue et difficile analyse fut faite par M. et M^{me} Curie. Leurs efforts furent couronnés de succès : deux éléments nouveaux étaient découverts :

Le polonium, voisin du bismuth ;

Le radium, voisin du baryum.

Depuis, M. Debierne a trouvé l'actinium.

Les substances radio-actives aujourd'hui connues sont donc en résumé :

L'uranium ;

Le thorium ;

Le polonium ;

Le radium,

Et l'actinium.

A l'intensité près, les propriétés de ces corps sont les mêmes ; il suffit donc d'étudier l'un d'eux, par exemple le radium, qui est le plus actif.

EXTRACTION DES SELS DE RADIUM.

Le radium a été extrait de la pechblende de Joachimsthal, en Bohême. La pechblende est un minerai fort complexe, renfermant uranium, fer, aluminium, calcium, plomb, bismuth, cuivre, arsenic, antimoine, et, enfin, les matières radio-actives nouvelles : polonium, radium, actinium, mais en très petites quantités. Le traitement est des plus longs et des plus pénibles, et il a fallu toute l'habileté et toute la patience des distingués opérateurs pour mener à bien cette lourde tâche.

Par tonne de minerai on ne retire que 1 à 2 décigrammes de bromure de radium.

Le radium lui-même n'a pas été isolé. On y arriverait sans nul doute en appliquant la méthode de Bunzen pour la préparation du baryum. Du reste, en vue des applications, les sels ont plus d'importance que le métal lui-même.

On a préparé le chlorure, le bromure et l'azotate de radium.

Le spectre du radium est caractérisé par trois raies principales : une dans le bleu, deux dans le violet, une dans l'ultra-violet. Son poids atomique est très élevé : 225.

Résumons les propriétés des sels de radium :

1° Tous les sels de radium sont lumineux ; cette lumière rappelle celle du ver luisant ;

2° Tous ces sels dégagent de la chaleur.

Un gramme de bromure de radium dégage en une heure 100 petites calories. Ces dégagements de chaleur et de lumière semblent indéfinis ; du moins plusieurs années n'ont jusqu'ici diminué en rien l'énergie des échantillons soumis à l'observation, résultat qui, au premier abord, paraît fort surprenant.

MESURE DE L'INTENSITÉ DU RAYONNEMENT.

L'intensité du rayonnement peut être mesurée soit par la méthode photographique, soit par la méthode électrique.

MÉTHODE PHOTOGRAPHIQUE.

On place l'échantillon sur une plaque photographique. Si la matière est radio-active, elle marque une tache noire, d'autant plus noire, d'ailleurs, que l'intensité du rayonnement est plus grande. Cette méthode est simple, mais ne donne pas de mesure exacte.

MÉTHODE ÉLECTRIQUE.

Elle s'appuie sur la propriété que possèdent les corps radio-actifs de rendre l'air conducteur de l'électricité. On se sert d'un condensateur ordinaire à lame d'air formé de deux plateaux métalliques, dont l'un communique avec le sol et l'autre avec un électroscope à feuilles d'or chargé. On place la substance radio-active sur le plateau qui est en relation avec la terre. La couche d'air qui sépare les deux plateaux devient plus ou moins conductrice, et l'électroscope se décharge au bout d'un temps plus ou moins long ; la mesure du temps de décharge donne une mesure de la radio-activité.

RAYONNEMENT DES SELS DE RADIUM.

Les rayons émis constituent un faisceau hétérogène. On peut analyser ce faisceau, c'est-à-dire séparer les différents rayons dont il est formé à l'aide d'un électro-aimant qui produit un champ magnétique. La substance est placée dans une petite cuvette en plomb disposée entre les deux branches de l'électro-aimant. Les rayons émis sont inégalement déviés et se subdivisent

en trois groupes : rayons *alpha*, rayons β , rayons γ .

- 1° Rayons *alpha*. a) Ces rayons sont positifs ;
b) Ils sont très peu déviés par le champ magnétique ;
c) Ils sont peu pénétrants ;
d) Ils sont constitués par des particules violemment projetées, dont la vitesse est environ vingt fois plus petite que celle de la lumière ;
e) Ils sont analogues aux rayons de Goldsten ; ils sont toutefois plus pénétrants ;

- 2° Rayons β . — a) Ils sont fortement déviés par l'électro-aimant ;
b) Ils sont électrisés positivement ;
c) Leurs trajectoires sont circulaires ;
d) Ils semblent analogues aux rayons cathodiques ; ils sont constitués comme eux par des électrons ;
e) On a pu mesurer leur vitesse de propagation ; elle est considérable, ce qui explique leur grand pouvoir pénétrant ;

- 3° Rayons γ . — Les rayons ne forment qu'une faible partie du rayonnement ;
a) Ils ne sont pas électrisés ;

- b) Leur pouvoir pénétrant est énorme ;
- c) Leur pouvoir ionisant est faible ;
- d) Ces rayons sont comparables aux rayons X.

Ces trois groupes de rayons sont eux-mêmes composés de rayons divers.

RADIO-ACTIVITÉ INDUITE.

Tous les corps solides, liquides et gazeux, placés pendant quelque temps au voisinage d'un sel de radium, deviennent eux-mêmes radio-actifs :

1° L'activité ainsi acquise est proportionnée à la quantité de sel de radium ;

2° Elle est indépendante de la nature du corps ;

3° Elle ne dépend ni de la nature, ni de la température, ni de la pression du gaz interposé. La radio-activité induite diminue avec le temps. Si on appelle I_0 l'intensité initiale, I l'intensité à une époque quelconque, t , k une constante, la loi de la désactivation est donnée par la formule :

$$I = I_0 e^{-kt}.$$

La quantité k est une constante qui, en prenant la seconde pour unité, est égale à : $2,01 \times 10^{-6}$.

CAUSE DE LA RADIO-ACTIVITÉ INDUITE.

La radio-activité induite n'est pas due au rayonnement même du sel de radium, mais à une substance spéciale émise par les sels de radium. C'est l'émanation ou l'ex-radio.

L'émanation se diffuse comme un gaz, se dilate comme un gaz, obéit aux lois de Marcotte et de Gay-Lussac. Elle se condense enfin comme un gaz. Elle paraît être constituée par un gaz voisin de l'argon.

DÉGAGEMENT D'HÉLIUM PAR LES SELS DE RADIUM.

Les sels de radium dégagent du gaz hélium. Tout récemment (août 1905), on a constaté la même propriété pour les sels d'actinium. Tout porte à croire qu'il y a là une véritable transformation d'une substance en une autre : le radium donnerait l'hélium.

Si ce point, d'une importance capitale, se confirme, la transmutation d'un corps en un autre est possible, et le problème des alchimistes peut ne plus être une chimère. L'hypothèse de l'unité de la matière semble recevoir une nouvelle confirmation.

APPLICATIONS.

Le radium brûle, paralyse et peut provoquer la mort.

Le radium agit sur la pigmentation et sur le pigment lui-même.

Il diminue l'activité des ferments ; il paraît avoir une action sur les venins.

Il agit sur les colloïdes.

On a constaté son influence sur l'évolution des tissus et de la matière vivante.

Il semble diminuer, détruire même la propriété germinative des graines.

Ces propriétés remarquables ont provoqué déjà d'utiles applications : traitement des nævi, du lupus, du cancer, des maladies infectieuses.

Ne voyons pas cependant dans le radium une panacée universelle. On n'en est encore qu'aux essais ; l'avenir fixera la valeur de ce procédé nouveau.

RADIO-ACTIVITÉ DE CERTAINES EAUX MINÉRALES.

La plupart des eaux minérales sont plus ou moins radio-actives et renferment de l'émanation qu'elles peuvent perdre au bout d'un temps plus ou moins long.

Ce fait, bien constaté, expliquerait :

- 1° L'action spéciale de certaines sources ;
- 2° L'inaction de certaines eaux au bout de quelque temps, quoique la composition chimique n'ait pas varié.

La radio-activité modifie-t-elle les idées admises jusqu'ici sur le principe de la conservation de la matière et sur le principe de la conservation de l'énergie ?

Les découvertes nouvelles ont jeté l'alarme dans le camp des physiciens et des chimistes. On a cru fortement ébranlées les bases mêmes de la science. Un savant du plus grand mérite ne craignait pas de s'exprimer ainsi : « Les principes de la conservation de la matière et de la conservation de l'énergie n'existent plus ; il n'y a plus rien, tout est à refaire. »

Il faut revenir sans doute sur ces appréciations trop hâtives. La conception de l'atome est certes profondément modifiée, mais les idées nouvelles n'entraînent pas

la ruine de l'édifice. C'est l'électron qui devient l'atome considéré jusqu'ici, mais il reste vrai que l'atome ancien est quelque chose de très stable qui, dans toutes les réactions chimiques du laboratoire et de l'industrie, reste l'atome insécable ; ce n'est que dans des conditions tout à fait spéciales que l'atome se dissocie.

Les formules chimiques n'ont pas perdu leur valeur et elles règlent encore les procédés que la chimie met en œuvre.

L'émission continue d'énergie produite par les substances radio-actives est-elle inconciliable avec le principe de la conservation de l'énergie ? Il est permis d'en douter, et différentes hypothèses peuvent rendre compte d'un fait surprenant au premier abord.

Première hypothèse. — L'atmosphère est traversée par des radiations de toute espèce ; les unes sont connues, les autres restent à découvrir, car tout porte à croire que la science n'a pas dit son dernier mot à ce sujet ; le soleil émet des rayons de Becquerel, les substances radio-actives emmagasineront certaines de ces radiations pour les rendre sous une forme ou sous une autre. Cette manière de voir ne présente rien d'in vraisemblable ; malheureusement elle ne paraît guère susceptible de vérifications expérimentales.

Deuxième hypothèse. — D'après M. et M^{me} Curie, le radium serait constitué par des atomes en voie de formation. Chaque atome ne serait qu'une nébuleuse qui se contracterait peu à peu, et l'énergie émise serait une conséquence de cette contraction.

Troisième hypothèse. — Tout porte à croire que,

pour former un atome, il faut développer une quantité énorme d'énergie. De là résulte forcément que si l'atome se dissocie, il rend toute la provision d'énergie dépensée pour le constituer.

Quelle que soit l'hypothèse admise, ou celles que nous venons d'indiquer ou toute autre, on voit qu'il est encore possible de concilier les faits nouveaux avec le principe de la conservation de l'énergie.

Le vieil adage : *Ex nihilo nihil*, paraît encore l'expression de la vérité, malgré les merveilleux progrès de la science.

CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET DES ARTS



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1904-1905

Par M. G. DE BEAUREPAIRE, Secrétaire.

Qu'il me soit permis, dès le début de ce rapport, de rappeler les précieuses recrues faites cette année par l'Académie. Tous, n'est-il pas vrai? nous avons encore présente à la mémoire la séance publique annuelle dans laquelle, au milieu d'une assistance aussi nombreuse que choisie, S. G. Mgr Fuzet prit rang parmi nous. L'éminent récipiendaire — et il s'en félicitait — devait son titre d'académicien non plus à l'article 28 de vos anciens statuts, article aujourd'hui abrogé, mais à la liberté de vos suffrages.

On sait l'intérêt que porte Mgr Fuzet à l'antique demeure des archevêques de Rouen. Dans une description archéologique, où l'on retrouve toutes les qualités de science et de précision, si familières à M. le Dr Coutan, notre confrère signalait récemment l'initiative éclairée qui avait présidé aux derniers travaux (1). Il

(1) Dr Coutan : *Le Palais de l'Archevêché de Rouen*. Extrait du *Bulletin de la Société des Amis des monuments rouennais*, année 1904.

était tout naturel qu'après avoir restauré le vieux palais, Mgr Fuzet en voulût retracer l'histoire et recueillir les échos. C'est ainsi que nous furent exposées, de façon magistrale, les péripéties de la construction et de la reconstruction de l'archevêché et que nous fut montrée la place tenue par ce palais dans les annales de la cité.

En réponse à ce discours, M. le Président Desbuissons analysa avec finesse la riche collection des ouvrages dus à la plume de Mgr Fuzet et voulut voir dans la présence du nouvel académicien un témoignage de la contribution prêtée par les archevêques de Rouen au mouvement scientifique, littéraire et artistique de notre pays.

Quelques jours plus tôt, devant un nombreux auditoire, vous aviez ouvert vos rangs à M. Edward Montier, un poète dont vous aviez remarqué les brillants débuts, et que, tout récemment, vous aviez proclamé votre lauréat. Le récipiendaire avait pris pour sujet de son discours *l'Education populaire*, et il vous apparut que M. Montier parlait, non en théoricien, mais en véritable éducateur qui avait fait ses preuves.

Dans sa réponse, M. le Président traita de l'influence de la poésie; il suivit M. Montier dans son œuvre, et nous montra le jeune poète, semblable aux *Vexillaires* qu'il avait si bien chantés, poursuivant sans cesse l'idéal de beauté vers lequel il conduit ses disciples.

Analyser plus longuement ces différents discours serait superflu. Ce fut un véritable plaisir pour tous de les entendre; ce ne sera pas un moindre charme

pour vous de les retrouver insérés dans notre *Précis*.

Sur la liste de vos membres correspondants vous avez inscrit, avec empressement, les noms de MM. P. Beudoüin, Delabarre, Ernest Dubois, G. Lenôtre et G. Le Bas.

Le rapport sur l'envoi de M. Beudoüin vous a été présenté par M. S. Frère. L'esquisse que vous avait adressée le peintre vous avait déjà séduits par l'agrément de la composition, la fraîcheur et la lumière de l'exécution. Le rapport de notre confrère, transformé en une étude très substantielle, vous montrera comment l'artiste passionné pour la fresque a su la moderniser, comment, avec sa façon large et précise de dessiner, il a su l'employer, hormis son maître, mieux que personne.

Les étapes de la brillante carrière de M. Ernest Dubois vous ont été retracées par M. Gaston Le Breton. Notre confrère, jadis, avait eu l'occasion d'apprécier à sa juste valeur le jeune sculpteur, lorsque, praticien chez Chapu, il était venu à Rouen pour terminer sur place le monument de Flaubert.

M. Coutan vous a développé les titres de M. G. Le Bas, l'historien des *Palinods et des poètes dieppois*.

C'est encore M. S. Frère qui vous a entretenus des œuvres de M. Delabarre, un peintre délicat, à la brosse discrète, d'un spiritualisme très prononcé, classique convaincu, mais toujours naturel. M. Delabarre n'était pas d'ailleurs un inconnu pour l'Académie qui lui avait décerné, en 1903, le prix Bouctot.

Enfin, Mgr Loth a mis en relief l'érudition et le ta-

lent d'écrivain de M. G. Lenôtre (Théodore Gosselin), chercheur inlassable, qui déchiffrant les vieux papiers, fouillant les vieilles maisons, a pris rang parmi les historiens les mieux informés de l'époque révolutionnaire.

Les œuvres si diverses de ces artistes et de ces écrivains ne pouvaient échapper à votre attention ; en proclamant vos suffrages, vous affirmiez ce que vous pensiez de leur mérite.

Pourquoi faut-il qu'à la joie de recruter de nouveaux confrères, se mêle, hélas ! le souvenir de pertes qui nous sont particulièrement sensibles ? Pendant l'année qui finit, la Classe des Sciences a perdu M. Niel, la Classe des Lettres et des Arts, M. Hédou.

M. Eugène Niel avait été nommé membre résidant le 27 février 1885. En 1890, il fut président, et l'an dernier, alors que la maladie le retenait loin de vous, vous aviez tenu à lui conférer le titre de membre honoraire. Vous attestiez ainsi en quelle estime vous teniez ce confrère, aussi distingué par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Sa modestie s'opposa à ce que notre président pût manifester, lors des funérailles, nos regrets unanimes, mais vous retrouverez avec bonheur, dans le *Précis*, la biographie que lui a consacrée M. Canonville-Deslys.

M. Jules Hédou, entré à l'Académie en 1875, eut également l'honneur de présider à vos travaux. Au jour des obsèques, M. le Président Desbuissons, au nom de la Compagnie, adressa un dernier adieu à notre regretté confrère. Il rappela que M. Hédou avait fait deux parts de sa vie, l'une consacrée aux affaires du droit et au

Palais, l'autre réservée avec un soin jaloux aux recherches artistiques et à l'étude des maîtres normands (1).

Critique d'art, connaisseur habile, M. Hédou s'entoura de tableaux, de dessins et de gravures dont il s'attacha à faire revivre les auteurs. Ces collections, d'une grande valeur artistique, ne seront pas dispersées. Léguées par M. Hédou au Cabinet des estampes de notre ville, elles y rediront, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, la sagacité de son esprit et la sûreté de son goût. Ajouterai-je que pour rendre un digne hommage à la mémoire de votre ancien président, vous avez confié son Eloge à M. Paulme?

Nous avons encore appris avec regret la mort de deux de nos membres correspondants : MM. Montier et Mougenot.

M. Amand Montier, docteur en droit, avocat, maire de Pont-Audemer, avait toujours aimé les hommes et les choses de Normandie. Tout récemment encore, passionné pour les antiques demeures de nos pères, il publiait d'intéressants mémoires sur *les Pavés du Prédauge et de Lisieux*, sur *les Potiers d'Infreville* et sur *les Epis de toiture de Manerbe* (2).

M. Léon Mougenot, consul d'Espagne à Nancy, est décédé le 24 janvier dernier. Dans le rapport que vous adressa M. de Glanville en 1864, M. Mougenot vous

(1) Discours de M. Desbuissons, *Novelliste de Rouen*, n° du 19 septembre 1905.

(2) Voir dans *la Normandie, hist., arch., litt.*, n° de février 1905, un article du Dr Vercontre, intitulé : *M. Montier érudit*.

fut présenté comme un archéologue distingué, prenant avec chaleur et courage la défense des monuments anciens de la ville qu'il habitait.

Je dois maintenant, pour rester fidèle à la tradition, vous entretenir de vos travaux.

Notre Compagnie a tenu, cette année, trente-deux séances ordinaires : vingt-cinq ont été occupées par des lectures qui intéressent la Classe des Lettres et des Arts.

A côté de ceux que je vous ai déjà signalés, je vous rappellerai tout particulièrement les rapports si captivants et de forme si littéraire de Mgr Loth sur les œuvres de Mgr Fuzet, et de M. Paul Allard sur les ouvrages adressés à l'Académie par M. Edw. Montier. Nous donnant un exemple qui, malheureusement, n'est pas assez suivi, M. Desbuissons a tenu à vous entretenir de divers volumes renvoyés à son examen.

Dans cet ordre d'idées, je ne saurais oublier la lecture faite par M. Paulme sur les *Projets de réforme de l'orthographe*. Sans réserves, vous avez souscrit aux conclusions présentées par notre confrère ; vous avez même voulu qu'elles fussent insérées dans votre *Précis*.

Des travaux originaux importants se sont ajoutés à ces rapports. Certains d'entre eux, destinés à d'autres publications, n'ont pu être admis dans notre volume annuel, mais nous ne saurions assez remercier leurs auteurs d'avoir eu l'attention de nous en réserver la primeur.

Dans cette catégorie, je mentionnerai la notice

nécrologique consacrée par M. le D^r Giraud à Gabriel Gravier (1), votre regretté correspondant.

Nous savons quelles peines infinies a exigées de M. G.-A. Prevost la récente publication du manuscrit de Bigot de Monville sur les *Présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie* (2). Admirablement documenté sur cette époque, notre confrère nous a aussi tracé le portrait de Baptiste Le Chandelier, conseiller au Parlement de 1519 à 1549. Ce travail était destiné à la Société des Bibliophiles normands (3) : nous avons été les premiers à en bénéficier et nous avons reconnu avec notre confrère que ce magistrat méritait d'être cité parmi les plus capables et les plus justement considérés de cette haute juridiction.

Poursuivant sans relâche ses savantes études sur l'histoire ecclésiastique, M. l'abbé Vacandard — avant de livrer au public ses *Etudes de critique et d'histoire religieuse* (4) — nous a entretenus des *Origines du célibat ecclésiastique*. Si, dès la plus haute antiquité, le célibat fut, en effet, pratiqué par la majorité des

(1) *Bulletin de la Société libre d'Émulation*, Exercice 1904. p. 287.

(2) *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie par Bigot de Monville, 1499 à 1550*. Publié par M. G.-A. Prevost pour la Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, 1905.

(3) *Les Éloges des conseillers du Parlement de Normandie de Baptiste Le Chandelier*. Rouen, 1905.

(4) E. Vacandard, *Etudes de critique et d'histoire religieuse*. Paris, Lecoffre, 1905. — Voir également dans la *Revue des questions historiques*, n^o du 1^{er} juillet 1905, un article de M. Vacandard : *Le Cursus, son origine, son histoire, son emploi dans la liturgie*.

clercs, il semble que ce ne fut alors ni l'application d'une loi formelle, ni le développement régulier d'une institution apostolique. En réalité, la pratique du célibat embrasse deux périodes : la première qui va jusqu'au iv^e siècle, où cette pratique est en honneur, sans être proprement obligatoire ; la seconde, où elle est soumise à des lois précises, beaucoup plus rigoureuses en Occident qu'en Orient. C'est cette seconde période que M. l'abbé Vacandard a étudiée, spécialement à notre intention.

Vous êtes toujours heureux, Messieurs, de voir vos membres correspondants s'associer à vos travaux. Aussi, avez-vous réservé le meilleur accueil à M. Léon Coutil, qui vous a entretenus du *Cimetière franc et carolingien de Criel (Seine-Inférieure)*. Découverte en 1848, fouillée en 1866, puis en 1871, cette nécropole semble avoir été définitivement explorée en octobre 1904, au moins si nous en jugeons par la quantité et la variété des objets soumis à votre examen.

D'autres mémoires, presque tous consacrés à l'histoire, ont été spécialement composés pour notre Compagnie. Vous avez décidé leur insertion dans le *Précis*.

C'est une tradition — elle ne saurait remonter au-delà du xviii^e siècle — que Pierre Cauchon, repentant, aurait construit la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Lisieux. M. Sarrazin a su faire bonne justice de ce prétendu repentir. En se rappelant que la chapelle en question fut construite en pleine occupation anglaise, que l'ancien juge de Jeanne d'Arc fut de tout temps attaché au duc de Bourgogne et aux

Anglais, la légende ne paraissait guère vraisemblable. De nouveaux documents, analysés par notre confrère, font connaître les circonstances exactes de cette reconstruction et excluent tout sentiment personnel de l'évêque de Lisieux.

Toujours fidèle à payer son tribut à nos séances, M. Ch. de Beaurepaire est venu ajouter au peu de renseignements que l'on possède sur G. de Scudéry et sa famille, ceux qu'il a pu recueillir.

De son côté, en vous exposant toutes les difficultés auxquelles donna naissance la nomination de Jacques Gravé, comme chirurgien de la peste, M. P. Le Verdier vous a rappelé comment se poursuivaient sous l'Ancien Régime les luttes de privilège à privilège, avec quelle ardeur les différentes Compagnies ou Corporations s'appliquaient à faire respecter leurs droits.

Mgr Loth connaît parfaitement les hommes et les choses de la Révolution. A propos d'un ouvrage, assez rare, intitulé : *La République universelle ou Adresse aux tyrannicides*, par Anacharsis Cloots, notre confrère vous a donné lecture d'une curieuse étude sur le fougueux conventionnel qui, tout imbu de théories internationales, rêvait de République universelle et d'unité mondiale, considérait Paris comme le laboratoire de l'esprit humain, le Vatican de la raison, et s'appelait modestement « l'orateur du genre humain ».

L'archéologie a toujours sollicité l'attention de M. le D^r Coutan. Le mémoire où notre confrère montre Didron enthousiasmé par l'étude des monuments anciens, parcourant à pied la Normandie, en est la

meilleure preuve. Les incidents de la route, les désillusions du jeune archéologue jettent une note amusante et imprévue dans cette description des ruines qu'il visitait.

Avec M. le D^r Delabost, nous assistons aux représentations du théâtre enfantin. Si le directeur de ce théâtre, aussi moral qu'instructif, appartient à la Classe des Sciences, il faut reconnaître, qu'à tous égards, le répertoire est essentiellement littéraire. Il était donc de toute justice que la Classe des Lettres le comprît parmi ses publications.

La bibliographie, vous le savez, n'a guère de secrets pour M. l'abbé Tougard, notre savant correspondant. Nous lui devons, cette année, la révélation de renseignements auxquels il a donné le titre de *Notes d'histoire littéraire*.

Quant à la poésie, elle est fort heureusement représentée par les vers de M. Desbuissons et par une tragédie de M. Iwill, membre correspondant.

Je note encore dans vos procès-verbaux une communication orale de M. Chr. Allard. Elle a trait aux origines de la grande Société de secours mutuels : *l'Emulation chrétienne*. En passant, je signale aux amateurs de céramique l'existence possible d'assiettes portant le nom et la devise de *l'Emulation* et qui auraient été fabriquées lors de la fondation de cette Société. M. Chr. Allard a cherché vainement une de ces assiettes : il les déclare introuvables. Du moins, a-t-il été heureux de rencontrer un exemplaire de *l'Almanach de l'Emulation* pour l'année 1853, opuscule d'une

extrême rareté, qui fournit des renseignements intéressants pour l'histoire locale.

M. Louis Deschamps vous a lu la première partie d'une étude consacré à l'*Influence sociale des diverses églises chrétiennes à Londres*, et il vous a promis de compléter ce travail.

Enfin, l'éminent confrère qui vous avait fréquemment entretenus des derniers jours du paganisme à Rome, qui, récemment encore, donnait à Paris une série de conférences fort remarquées (1), M. Paul Allard, vous a parlé, cette année, de sujets beaucoup moins graves. A propos d'une récente publication du baron de Maricourt (2), il vous a fait faire connaissance avec une aïeule de Guy de Maupassant, jeune et jolie personne, Marie-Anne-Adélaïde de Maupassant-Wardancher. Elle avait épousé en 1766 Daniel-Marc-Antoine Chardon, qui occupa des situations considérables, et que nous trouvons à cette époque Intendant de Corse. Cette union semble lui avoir réservé quelques mécomptes et avoir causé quelque scandale dans sa province. Si nous en croyons les mémoires du trop célèbre Lauzun, envoyé pour lutter contre Paoli, les charmes de l'Intendante auraient rapidement enflammé son inflammable tempérament, et, sous l'affectation de la

(1) Paul Allard, *Deux leçons sur le martyre*. Paris, Lecoffre, 1906. — Voir également dans la *Revue des questions historiques*, n° du 1^{er} juillet 1905, un article de M. Paul Allard, intitulé : *M. Harnack et le nombre des martyrs*.

(2) *Un Intendant de Corse sous Louis XV. — Daniel-Marc-Antoine Chardon et sa famille*, par M. le baron de Maricourt. (*Revue des questions historiques*, n° du 1^{er} avril 1905, p. 497.)

naïveté et de l'étourderie de son âge, M^{me} Chardon aurait peut-être assez mal caché le relâchement des mœurs d'une femme de Cour.

La mission du secrétaire — si fastidieuse qu'elle puisse vous paraître — ne se borne pas à résumer vos travaux. Il doit également vous rappeler tout ce qui, de près ou de loin, intéresse la Compagnie.

Fidèle aux traditions qui font son honneur et sa force, fidèle à ses statuts, l'Académie a fait célébrer en l'Église Cathédrale le service annuel pour ses membres défunts. M. le chanoine Tougard, membre correspondant, officiait. Vous vous êtes également fait représenter au service institué par M. le baron de La Reinty, cérémonie qui, cette année, a eu lieu dans l'église d'Allouville-Bellefosse.

Vous ne gardez pas moins fidèlement la mémoire de vos bienfaiteurs. Le cippe funéraire sous lequel repose, au Cimetière-Monumental, l'abbé Gossier, disparaissait sous les buissons et les herbes. Dès que cet état de choses vous a été révélé, vous avez tenu à concourir à la restauration qui s'imposait, et vous avez décidé d'assurer l'entretien de cette tombe au moyen d'une contribution périodique.

Aucun mémoire ne vous ayant été présenté, vous n'avez pu, cette année, décerner le prix Bouctot (Sciences); mais la vertu, heureusement, ne fait jamais défaut.

Après le rapport de M. S. Frère, révélant au public des mérites qui se cachaient, vous avez, au milieu d'applaudissements unanimes, proclamé les noms de

vos lauréats : M^{lles} Ouin et Courbe, directrices de l'Orphelinat de Bihorel, ont reçu le prix Dumanoir; vous avez décerné les prix O. Rouland à M^{lle} Malvina Leroy, de Fauville, et à M. Albert Piednoël, du Havre.

Rien de ce qui touche vos confrères ne vous trouve insensibles.

M. Ch. de Beaurepaire venait de terminer le septième volume de ses *Inventaires* (1), lorsque vous avez appris qu'après plus d'un demi-siècle passé dans les archives départementales, il avait décidé de prendre un repos mérité. En termes qui lui furent très sensibles, vous avez bien voulu lui dire les regrets que vous causait sa résolution. Vous avez exprimé les mêmes sentiments et vous vous êtes associés aux regrets des archéologues et des amis des arts lorsque vous avez appris que M. Gaston Le Breton, lui aussi, résignait ses fonctions de conservateur des musées de la Ville. Vous m'en voudriez de ne pas renouveler ici l'expression des regrets que vous avez éprouvés lorsque vous avez vu M. Léopold Delisle, notre illustre correspondant, s'éloigner de la Bibliothèque nationale où il rendait tant d'éminents services.

En retour, vous avez applaudi à la distinction de M. Richard Waddington, recevant de l'Académie des sciences morales et politiques le prix Drouyn de Lhuys pour son *Histoire diplomatique et militaire de la guerre de Sept-Ans*.

(1) *Inventaire des Archives de la Seine-Inférieure*, série G, t. VII, 2^e partie. Rouen, Lecerf, 1905.

Désireux de vous associer aux manifestations publiques lorsqu'elles ont pour but de rendre hommage à nos gloires nationales, vous avez été des premiers à vous préoccuper du tri-centenaire de Pierre Corneille. Dans une séance extraordinaire, vous avez même décidé de prendre l'initiative d'une exposition cornélienne. Sur la liste du Comité local chargé d'organiser ces fêtes, vous retrouverez les noms de plusieurs de vos confrères. La même constatation s'impose si l'on consulte la liste récemment arrêtée du Comité rouennais de protection des sites et des monuments pittoresques. N'est-ce pas le meilleur témoignage rendu à la vitalité de notre Compagnie ? Et s'il en était qui voulussent dire que l'Académie se confine exclusivement dans l'étude du passé, ignorant tout du présent, je leur rappellerais encore les vœux que vous avez formulés et que vous avez adressés aux autorités compétentes.

Une première fois, vous avez émis le vœu qu'il ne fût pas donné suite au projet de décret réglementant l'orthographe. Vous estimiez avec raison que les modifications qui seules peuvent être admises doivent être l'œuvre lente et féconde du temps, de l'usage et du goût de chaque siècle.

Justement émus des conséquences que peut entraîner, au point de vue artistique, la séparation des Eglises et de l'Etat, vous avez — réservant la question de propriété — émis cet autre vœu que les édifices religieux et tous les objets présentant un intérêt historique ou artistique fussent protégés contre la destruction et l'aliénation par l'extension de la loi du 30 mars 1887.

Enfin — souhait peut-être platonique et qui, sans doute, avait pour but de dégager une prétendue compli-
cité — vous avez émis le vœu que les noms des rues et
des places pouvant présenter un caractère historique
fussent scrupuleusement respectés. Dans le cas où une
nécessité absolue obligerait à les remplacer, vous de-
mandiez que, du moins, une plaque indiquât, sous le
nom nouveau, l'ancienne appellation.

J'aurais terminé ce rapport si je n'avais à men-
tionner les élections du bureau qui clôturent l'année
académique.

Elles ne présenteraient rien que de normal et de
conforme à vos statuts si, pour des raisons de santé,
M. Canonville-Deslys n'avait cru devoir abandonner
le pupitre de secrétaire perpétuel des Sciences.

En le voyant déposer une plume aussi alerte
qu'élégante, je suis convaincu d'être votre interprète
en mentionnant ici même l'expression de vos regrets et
de votre reconnaissance.

Décembre 1905.

L'ÉDUCATION POPULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. EDWARD MONTIER.

En prenant aujourd'hui, parmi vous, Messieurs, la place que vous m'avez si gracieusement offerte, je dirais que j'en suis tout à la fois indigne et confus, si La Rochefoucault, à qui volontiers on croit, n'avait donné à la modestie, même sincère et justifiée, cette réputation fâcheuse de n'être seulement qu'un art pour se faire louer deux fois.

Aussi bien, n'est-ce pas seulement la modestie qui pourrait me donner ce sentiment de confusion véritable, mais la simple clairvoyance et l'exacte appréciation au moins de ce que vous êtes, sinon de ce que je suis.

L'Académie, en me donnant ses suffrages flatteurs, a entendu, sans aucun doute, m'encourager plus que me récompenser, en escomptant l'avenir avec une bienveillance d'autant plus grande que mon court passé ne lui est qu'une bien insuffisante garantie.

Je crains fort que le discours même que les usages m'imposent de vous imposer ce soir, ne soit l'immédiate

et irréfutable confirmation de ce que je disais tout à l'heure, et il est heureux pour moi qu'il suive votre jugement au lieu de le précéder.

A d'illustres collègues qui ont augmenté les trésors de l'Académie de leurs patients et glorieux travaux, ma jeunesse n'apporte encore que ces choses légères méprisées de Platon, que des discours qui flottent de fleur en fleur et d'objet en objet sur l'aile du caprice, et même de ces choses légères je ne saurais guère vous entretenir avec compétence, plus heureux de les découvrir qu'habile à les expliquer.

Mais s'il est dans les destinées de la poésie de contribuer à l'évolution des peuples et des sociétés, je me permettrai seulement, ce soir, d'attirer votre attention indulgente sur l'éducation populaire.

Vous m'excuserez du choix d'un tel sujet, vous comprendrez même qu'indépendamment de tout autre motif, il ait tenté l'imagination d'un pêcheur de lune.

*
* *

Parmi les questions qui préoccupent les penseurs contemporains, il en est peu qui soient d'un intérêt plus actuel et plus prenant que les questions d'éducation.

Depuis bien plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent, comme dirait aujourd'hui La Bruyère, les solutions apportées à cette question ont varié avec les divers aspects sous lesquels elle a été envisagée, avec aussi le but que l'on a, par elle, prétendu atteindre.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous donne ce soir la nomenclature de tous les ouvrages qui ont touché à cette question, encore moins que je me permette d'analyser et de discuter les théories des moralistes, qui se sont transmis d'âge en âge, comme les coureurs de Lucrèce, le flambeau qui doit éclairer la jeunesse sur les routes de la vie.

Il suffit que la même préoccupation se retrouve dans les livres bibliques et dans les dialogues de Platon, dans Montaigne et dans Fénelon, et chez nos contemporains, avec une profusion de systèmes souvent contradictoires, pour que nous soyions bien persuadés de l'importance toujours actuelle d'une pareille question.

Je laisserai d'ailleurs à d'autres plus compétents la recherche des meilleurs systèmes pour l'éducation des fils de la bourgeoisie : que l'on vante le système classique de l'internat, avec la culture intensive des lettres antiques, ou le système plus moderne, plus apparemment libéral des maisons de famille et des collèges, dont les Anglo-Saxons nous ont fourni des modèles, heureusement imités, je ne saurais prendre parti, sans paraître mépriser un progrès que j'admire, ou me montrer ingrat pour un passé que je fus trop heureux de vivre pour ne le point aimer.

Ces divers systèmes peuvent se fondre admirablement et se compléter l'un l'autre ; ainsi seront formés des hommes plus parfaits, qui feront dès le collège l'apprentissage si difficile et cependant si indispensable de la liberté.

La question que je réserve, et qui suffit bien, est de

savoir si le peuple pourrait, en quelque manière, bénéficier de cette éducation méthodique et intégrale ; si à de jeunes hommes auxquels la Constitution de l'Etat confie, à vingt-un ans, les destinées de la nation, il ne serait pas possible de donner une connaissance plus exacte et plus efficace de la justice et de la beauté.

Autrefois, quand le peuple n'avait qu'à suivre le mouvement imprimé par les classes dirigeantes d'alors, on a pu croire qu'une instruction primaire lui suffisait.

Par suite de changements survenus dans l'organisation politique du pays, fils de prolétaires et fils de bourgeois sont égaux devant la loi, il semblerait bon, et même indispensable, qu'ils ne fussent pas trop inégaux devant la science et devant la beauté artistique et morale.

Or, les uns suivent les cours du collège jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans. Ils entrent ensuite dans des écoles spéciales où leur formation intellectuelle et morale peut se parfaire encore. Quand, à vingt-un ans, ils ont en mains le sort de leur pays, ils ont pu connaître les lois qui président à la prospérité des nations, ils ont eu le temps d'acquérir des idées générales qui doivent, en les guidant dans leur vie personnelle, leur permettre d'orienter à bon escient la vie nationale.

Les autres sont allés jusqu'au certificat d'études. Tout au plus tard à treize ans, ils en ont fini avec les travaux désintéressés de l'esprit, avec la paix nécessaire à l'éveil des pensées, avec les lectures substantielles et douces ; l'apprentissage, le métier les prend ; c'est à la semaine, à la quinzaine qu'ils vivront désormais, sans

pouvoir envisager la vie d'une large et belle façon, bornés non seulement dans leurs moyens, mais aussi dans leurs vœux, dieux tombés qui n'ont même pas la consolation de se souvenir des cieux.

Certes, et c'est la gloire de notre époque, il convient de signaler les louables efforts de tous ceux qui ont tenté, par des établissements utiles, de continuer après l'école l'éducation des fils du peuple.

Les musées se sont ouverts, les bibliothèques se sont fondées, des cours professionnels, des écoles du soir ont été organisés, mais parfois l'âme a manqué à ces institutions, ou la discrétion.

Les musées et les bibliothèques offrent pêle-mêle à la jeunesse le bon et le dangereux : la beauté qui n'est pas expliquée n'est pas toujours comprise, et tel livre sans préface peut dévoyer l'intelligence. L'enfant du peuple, à la bibliothèque, étudie sans discernement, sans maître.

Les cours professionnels, les cours d'adultes forcément se spécialisent, il feront aussi des spécialistes. Ils enseigneront le dessin, l'anglais ou l'espagnol, ils formeront des ouvriers d'art plutôt que des artistes, un interprète avisé de la langue anglaise ou allemande plutôt qu'un connaisseur de l'âme anglaise ou de la mentalité allemande.

C'est l'éducation pratique, nécessaire certes, et indispensable, mais qui n'est pas suffisante.

Le moyen-âge lui-même avait compris l'éducation intégrale de l'homme, il avait tenté de la réaliser selon ses moyens et d'après ses connaissances : il avait créé

l'Université. On sait quelle en fut la gloire. Mais l'Université, qui existe encore, est bourgeoise, j'entends qu'elle s'adresse surtout à des fils de bourgeoisie ; il faudrait, en ménageant toutes choses, faire qu'elle devienne populaire. L'Université populaire, c'est le rêve plutôt que la réalité encore de notre époque.

Sans examiner ici les applications qu'a pu revêtir le principe, il convient de dire que l'idée d'une Université destinée à perfectionner l'éducation du peuple, à ménager aux fils de la démocratie les degrés d'une ascension toujours plus haute vers la beauté ne peut que réunir les suffrages de tous.

Il est par suite permis de souhaiter que des institutions, quel qu'en soit le nom, se forment de plus en plus, pour donner aux fils du peuple, au delà de l'instruction, en même temps que la science professionnelle et les diverses éducations spéciales, l'éducation en général.

De même que les collèges, en formant des bacheliers, doivent tendre surtout à parfaire des hommes, les œuvres destinées aux fils du peuple doivent faire également l'homme aussi complet que possible, non seulement l'ouvrier avisé et expert qui saura gagner sa vie, mais le penseur et l'artiste qui sauront, en l'ornant, mieux en profiter.

Le fils du peuple a-t-il besoin de cette formation, en est-il susceptible, et comment la réaliser avec efficace ?

Que le fils du peuple, émancipé par la loi, n'ait pas atteint son développement complet, et ne le puisse atteindre par les moyens actuellement à son usage et à

sa portée, c'est ce qui ne saurait être, je crois, sérieusement mis en doute.

Aujourd'hui que le fils du peuple est appelé à tout, on peut dire qu'il n'est préparé à rien. S'il y a progrès pour sa formation professionnelle, si pour défendre ses intérêts il a des instruments qui ne sont pas d'ailleurs sans danger entre des mains inexpérimentées ou trop avisées ; si, pour son bien-être matériel, il a des ressources que les générations ouvrières qui l'ont précédé n'ont point connues, sa formation morale a été bien délaissée et sa culture intellectuelle cesse au moment précis où elle deviendrait possible.

Il suffit de voir ce qui l'entoure et ce qui l'attire : on se rend vite compte des devoirs multiples qui incombent à tout homme conscient de sa solidarité avec le reste des hommes ; l'ambiance, à l'atelier, est malsaine, l'entraînement, dans la rue, est de tous les instants ; la famille ne rachète pas assez souvent l'atelier ; la même licence parfois y règne, quand ce n'est pas la même débauche ; l'alcoolisme guette les garçons ; un mal plus grand encore guette les filles. Les plus honnêtes familles, celles où le père est sobre et la mère laborieuse, manquent de cette éducation première et de ce tact sans lesquels les enfants sont défraîchis par les parents eux-mêmes, sans que ni les uns s'en aperçoivent ni les autres ne s'en repentent.

Les soucis matériels de l'existence absorbent tous les instants, et on n'en peut vouloir, après tout, à ceux qui peinent du matin au soir, d'ignorer les belles manières.

Cependant les enfants s'enlisent facilement dans le

bourbier quotidien ; rien bientôt ne les choque plus ; ils perdent même la faculté de rougir et la pudeur n'a plus de sens pour eux.

La criminalité monte avec l'immoralité ; toutes les bases étant sapées, le monument lui-même chancelle. Les Pouvoirs publics s'alarment en présence de l'enfance coupable et dégradée ; des Comités de toutes sortes se fondent pour enrayer le mal, pour arrêter les débordements de la pornographie ingénieuse qui s'étale à tous les kiosques, sur toutes les affiches, dans toutes les livraisons, sur toutes les scènes et se détaille à cinq centimes sous forme de cartes postales.

Des hommes courageux, de temps en temps, élèvent la voix, mais chacun sait comment les plus intéressés à les soutenir les raillent et de quels sobriquets sont affublés M. Béranger et les autres qui réclament contre la licence immodérée des rues, devenues inhabitables.

Cependant aujourd'hui des efforts sont tentés de toutes parts ; mieux coordonnés ils obtiendront un résultat. La législation elle-même va être réformée, et les magistrats ayant en main une loi plus souple, l'appliqueront plus volontiers. Heureux si on supprime l'exhibition éhontée du vice, si on revient sur la franchise donnée à l'imagination des pseudo-artistes qui prostituent et déforment la beauté ; heureux si la tolérance cesse d'être la connivence, et si d'une façon négative tout d'abord, le peuple est porté au bien par la disparition au moins des manifestations du mal. Ce serait un premier pas.

Trop d'enfants, de jeunes garçons et de fillettes, dé-

bauchés à l'atelier ou par les spectacles inévitables de la rue, feront encore fausse route dès leur entrée dans la vie et solliciteront l'attention des Pouvoirs publics.

Sur ce point encore, la grandeur du mal a provoqué la recherche opiniâtre et, par suite, efficace du remède.

A côté des Comités qui font une guerre courageuse à la pornographie, d'autres Comités se sont constitués pour assurer la défense, le placement, le relèvement des mineurs traduits en justice.

La société, enfin, a compris qu'il ne lui appartient pas de laisser sans défense devant les tribunaux les innocents qu'elle a, par ses déportements, corrompus la première. Les magistrats ont compris que la justice exige d'eux la pitié pour le plus grand nombre des enfants amenés à leur barre, et qu'ils ont à chercher en d'autres qu'en ces fillettes et ces petits vagabonds les véritables responsabilités.

L'enfant, aujourd'hui, dès qu'il tombe aux mains de la justice, n'a plus à ruser avec elle; il trouve des défenseurs, non seulement parmi les avocats dont le secours lui est accordé gratuitement, mais aussi parmi les magistrats qui dès à présent collaborent avec le barreau pour assurer le relèvement de l'enfance abandonnée.

Parmi les manifestations de la charité et de la solidarité contemporaines, il n'en est guère de plus belle que celle-ci : la défense des mineurs traduits en justice.

L'initiative est récente encore. Ne nous attardons pas à nous étonner qu'elle n'ait pas été prise plus tôt. Les idées évoluent lentement. Les magistrats les plus

respectables, les avocats les plus désintéressés, les citoyens les plus soucieux du bien public ne se sont pas avisés plus tôt de collaborer ensemble pour le sauvetage des enfants vagabonds ; on s'est borné à déplorer l'ancienne promiscuité des maisons de correction ; louons plutôt ceux qui, mieux conscients de leur devoir social, en récriminant moins, ont agi davantage, ceux qui ont organisé et soutenu les Comités de défense, et les magistrats auprès desquels, à tous les degrés, ils ont trouvé des auxiliaires compétents et autorisés.

Désormais l'enfant est protégé, défendu par ceux-là même qui sont appelés à le juger. Il ne m'appartient pas de sortir de mon sujet en vous disant ici les résultats obtenus par les Comités locaux, qui ne sont plus ignorés. Il suffit que j'aie montré, par ces deux exemples, comment nos contemporains, émus de la situation lamentable faite à la jeunesse populaire, ont tenté de réparer le mal, en protégeant, défendant et réhabilitant les victimes d'une société corrompue.

*
* *

Aussi bien ce n'est pas rabaisser le mérite et l'importance de ces œuvres sociales que de dire qu'elles ne suffisent pas. Rien, d'ailleurs, en ce bas monde, ne se suffit à soi-même.

C'est là une défensive, la partie négative pour ainsi dire, qui consiste à enrayer le mal ; il s'agit de promouvoir le bien ; il ne suffit pas, pour faire l'éducation de la jeunesse populaire, de lui cacher la laideur, il faut lui découvrir la beauté.

L'aumône est chose utile et recommandable, et bien mauvais les cœurs qui ne la feraient pas ; cependant, l'idéal serait que l'on n'eût pas besoin de la faire, et si cet idéal n'est pas entièrement réalisable sur terre, nous n'en devons pas moins travailler comme si nous avions l'espoir fondé de le voir un jour, dès ici-bas, réalisé.

Mais, par suite du milieu dans lequel il se meut forcément, grâce à l'atmosphère morale et intellectuelle qu'il respire, aux journaux qu'il lit, aux discussions qu'il entend, aux spectacles qu'il ne peut pas ne pas voir, l'enfant du peuple est-il capable d'un affinement appréciable, et faut-il désirer pour lui autre chose qu'une honnête médiocrité morale ? Pas de grands vices, des vertus pratiques, la probité approximative, la tempérance avec les tolérances admises, l'acceptation irraisonnée d'un état de choses qui donne beaucoup aux uns, et aux autres fort peu, une mentalité, en un mot, qui lui permette de ne pas se laisser prendre aux trop grossiers appas de meneurs intéressés, mais qui ne lui donne pas non plus de trop subversives curiosités.

Certains ont pensé, appuyés sur de formelles et précises expériences, que cette honnête médiocrité peut être dépassée, et si la plupart des enfants du peuple n'iront jamais très haut, c'est un devoir impérieux et relativement facile de chercher et de trouver parmi eux l'élite intellectuelle et morale, et de former, parmi les ouvriers comme parmi les bourgeois, des spécimens moins imparfaits de l'humanité.

Et cette tâche, ceux-là seuls pourraient la croire irréalisable qui ne l'ont point tentée, et d'ailleurs, une seule statue, enfin modelée, console de toutes les ébauches mal venues, de toutes les ratures qui encombrent l'atelier social.

La vie contemporaine, à ce point de vue, ne manque ni de travail ni d'agrément.

Jamais le peuple n'a intéressé autant, parce que jamais il n'a été vu de plus près et plus profondément. La Bruyère n'en avait aperçu que l'extérieur évidemment, et de loin, « dans ces animaux, mâles et femelles » qu'il voyait, des fenêtres de Chantilly, gratter la terre pour y chercher une maigre nourriture, et cependant, dès cette époque, il optait pour être peuple.

Toujours, et dans tous les âges et sous tous les régimes, le peuple a vu de ses fils brûler les étapes et émerger vers les classes supérieures. Il n'est pas besoin de citer des noms : que ce soit le fils du menuisier Hildebrand, ceignant la tiare pontificale, ou le fils du marchand de draps de Reims devenant ministre du grand Roi ; mais il ne s'agissait là que d'unités, brillants clous d'or semblables aux jours fortunés dont parle Bossuet, qui, disséminés sur la trame de l'histoire, donnent l'illusion du nombre, et qui, réunis, tiendraient dans le creux de la main.

Avec le progrès des âges et la disparition des douanes intérieures, l'évasion s'est faite plus facile d'une classe dans l'autre, ou plutôt les classes se sont fondues et mêlées ; les barrières sont peu à peu tombées devant

l'opinion, plus forte que les lois, puis devant les lois elles-mêmes.

C'est par séries, par promotions, que les fils du peuple, les fils de leurs œuvres, les hommes nouveaux, comme disait Cicéron, arrivent au premier plan, scandalisant quelquefois un peu par leur démarche hésitante sur les parquets cirés d'une société où l'on glisse facilement, et près de laquelle une gaucherie fait plus de tort qu'une malhonnêteté.

Mais l'homme que ses aptitudes professionnelles ou la fortune ont ainsi servi, est-il vraiment égal toujours à sa situation nouvelle ? et le défaut d'éducation première n'a-t-il pas stérilisé parfois l'action de la plus vaste intelligence ? Napoléon fut un très grand génie, mais Talleyrand ne fut pas seul à s'apercevoir qu'il avait été très mal élevé.

La perfection de l'être humain a toujours consisté en une âme saine dans un corps sain, et c'est cette union désirable qu'il convient de réaliser par une éducation intégrale qui tendra à développer normalement et à équilibrer toutes les facultés physiques, morales, intellectuelles et sentimentales de l'individu.

Or ces facultés ne dépendent point, heureusement, de la fortune ou de la condition sociale, elles se retrouvent en germe dans chaque spécimen humain, et avec une vigueur et une fraîcheur toutes particulières dans l'enfant du peuple.

Mais s'il est vrai de dire qu'elles sont plus exposées à subir des influences délétères dans l'enfant du peuple, dont le travail ploie le corps, dont l'atelier défraîchit

l'âme, dont les mauvaises feuilles dévient l'intelligence, dont les promiscuités corrompent l'amour, il est vrai aussi de dire que nulle œuvre n'est plus utile que celle qui tend à empêcher cette déformation et à développer, au contraire, à faire s'épanouir dans les jeunes hommes toutes les beautés naissantes en l'enfant.

On prête encore à M. de Talleyrand ce mot qui n'est pas sans éveiller quelques regrets en certaines âmes élégantes, séduites par le dehors des choses : « Ceux qui n'ont pas vécu avant 1789 ne connaîtront jamais la douceur de vivre. »

Evidemment ce dut être une douceur exquise que la très lente longueur des jours majestueux coulant dans la sérénité inaltérée des discussions dont la solution n'importe point au bonheur, que l'aménité aussi des relations enrubannées d'urbanité, poudrées de cet esprit insaisissable et qui saisissait tout, et l'attrait est puissant encore d'une époque aux décors harmonieux jusque dans leurs caprices, au long desquels tout s'entre-croise sans se heurter, et il semble bien même que ce charme d'un temps qui fut cependant un automne a survécu jusqu'à nos jours dans la tradition des Académies, où l'on peut encore, avec des mots choisis et des malices veloutées, juger spirituellement des hommes et discuter agréablement des choses.

Et cependant il semble aussi que ces années d'avant 1789 n'ont pas emporté dans leur vol rapide tous les charmes de la vie.

Si elles furent douces en quelque chose, et si elles ont eu leur utilité, c'est précisément parce qu'elles ont

semé, en passant, l'intuition, vague encore et prématurée un peu, d'une meilleure répartition possible des charges de la société, c'est qu'elles ont deviné la solidarité qui doit unir tous les hommes, c'est parce qu'elles ont mis en certaines âmes l'optimisme imprudent et fécond qui leur a fait croire, jusqu'au martyre, que l'homme n'est méchant que s'il est égaré, et qu'elles ont préparé ainsi l'avènement d'un plus grand nombre à ces charmes d'une civilisation plus raffinée, d'une culture intellectuelle plus grande, dont Talleyrand n'a su jouir qu'en dilettante égoïste.

C'est cette douceur de vivre qu'il convient de procurer aux fils de la démocratie actuelle en l'élevant au-dessus des insuffisantes aspirations auxquelles la réduisait volontiers M. de Talleyrand.

Pour être bon il faut n'être pas trop malheureux, et nous devons ménager discrètement à tous les moyens d'être vertueux.

Les éléments de cette douceur de vivre ont changé depuis les dernières années de Louis XVI, et je doute fort que M. de Talleyrand, s'il revenait au monde, trouve plaisante la vie d'aujourd'hui, avec son activité fiévreuse, avec ses heurts et ses inquiétudes, et cependant, ce sont ceux parfois qui devinent le mieux ce que dut être la douceur d'alors qui sont les plus satisfaits aussi de la douceur d'aujourd'hui.

Mais pour connaître la douceur de vivre, il faut d'abord vivre, et la vie ce n'est pas l'égoïsme élégant ou féroce, la vie c'est l'action féconde, l'activité créatrice, la paternité perpétuelle et la genèse sans repos.

Le poète crée son poème, l'artiste sa statue, le commerçant son fonds de commerce, le négociant son industrie, l'armateur son comptoir; chacun d'eux met un peu de lui-même dans ses créations, et c'est dans la mesure seulement où il a mis quelque chose de lui dans son œuvre qu'il a vécu et qu'il est heureux!

Or si les créations matérielles donnent déjà de si douces et de si légitimes satisfactions, quelle sera la douceur de la vie d'un éducateur de la jeunesse, surtout si cet éducateur s'adresse non à des enfants attachés aux bancs de l'école et du collège par la volonté de leurs parents ou le souci de passer des examens, mais à des jeunes gens venus librement, sans autre souci que de s'embellir l'âme, de se meubler l'intelligence pour se rapprocher du type parfait, si cet éducateur travaille sur la liberté par la liberté, s'il a non des élèves mais des disciples que la seule force de la doctrine qu'il prêche attire et retient autour de lui.

Tout ce que l'on a imaginé au collège, tout ce que l'on a rêvé, le vivre, le voir vivre en d'autres, tirer de ces êtres rencontrés au tournant d'une rue la statue palpitante qui aura, avec la performance physique, la délicatesse du cœur, la vivacité de l'intelligence, l'ampleur de la volonté. C'est le bonheur, si c'est le rêve de la jeunesse réalisé par l'âge mûr.

Le mot patronage qui sert encore à désigner les œuvres confessionnelles ou non d'éducation populaire, prend ainsi son véritable sens, car il ne s'agit plus seulement de protéger, de soulager, de patronner, selon le mode ancien, un peu orgueilleusement, de petits pau-

vres, mais de découper en l'amplifiant la silhouette humaine au patron de cette projection lumineuse qui est l'essentielle et parfaite Beauté.

Le patronage ainsi conçu ne sera donc pas seulement une œuvre religieuse, ni seulement un club sportif, ni seulement un cercle littéraire, ni seulement un cercle d'études, ni même seulement une amitié entre ciel et terre, permettant à de certaines heures d'oublier le reste de l'humanité, ce sera tout cela réuni, je ne dis pas confondu, mais coordonné ou subordonné harmonieusement, pour prendre l'individu tout entier, pour donner satisfaction à toutes ses aspirations, réponse à toutes ses demandes, et, par l'ensemble des moyens employés, parfaire un être complet.

On conçoit que pour former ainsi un fils d'ouvrier qui travaille toute la journée d'un travail manuel, qui le soir retrouve la simplicité parfois minable d'une petite chambrette glacée l'hiver, étouffante l'été, qui d'ailleurs est averti et curieux de toutes choses, et très enclin à n'admettre, pour les questions actuelles, aucune des traditionnelles solutions, il faut du temps, beaucoup de prudence, beaucoup de patience, et, pourquoi le taire ? beaucoup de véritable amour.

Il faut éviter la trop grande condescendance qui l'humilierait, la hauteur aussi qui le révolterait, il faut s'intéresser d'abord à ce qui l'intéresse, pour l'amener peu à peu à s'intéresser à ce qui nous intéresse nous-mêmes. Il ne faut pas que les arts entrevus le détournent du travail quotidien, que la culture physique, favorisée par les sports, lui fasse désirer la vie, en apparence

plus heureuse, des coureurs professionnels ; il faut l'élever dans son milieu, sans lui donner le dégoût ni le dédain de ce milieu ; à moins d'exceptions, nombreuses si l'on veut, l'éducation populaire ne doit pas tendre à faire d'un ouvrier habile un professeur médiocre, mais de cet ouvrier habile un ouvrier supérieur.

Il n'y a pas de sots métiers, dit le proverbe, et ce serait vraiment rompre l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de la société que de laisser croire à un jeune homme que du jour où il saura apprécier une œuvre artistique, il sera indigne de lui de rester plombier ou comptable, et que pour être un athlète élégant il doit cesser de raboter du bois.

Vaut-il mieux pour lui s'élever seul en sortant de sa corporation que d'élever sa corporation tout entière avec lui en y restant ? La question est intéressante, et ce n'est qu'en développant d'abord dans les esprits le sentiment de la solidarité et du désintéressement que l'éducation intensive du peuple ne risquera pas de faire des déclassés et des déracinés.

Persuader, sans le tromper, à un jeune ouvrier qu'il peut, s'il le veut, après dix ans de patronage, comme un fils de famille après dix ans de collège, avoir, en restant ouvrier, les mêmes jouissances intellectuelles, la même mentalité libre et personnelle, et la même beauté de vie, et cela, non par une résignation passive, mais par l'adhésion d'un esprit juste à l'ordre social, c'est là, je pense, le premier devoir de l'éducation populaire, qui ne veut pas le mal et le désenchantement pernicieux de ceux qui ont cru en elle.

Cela posé, et sans insister ici sur la nature du *Credo* religieux qui pourra être la meilleure base de cette éducation intégrale, le programme se développe logiquement, et mène les jeunes apprentis au delà même du service militaire pendant lequel ils devront vivre sur le fonds acquis précédemment de tempérance, de discipline, de possession et de respect de soi.

A l'heure où la solution des questions sociales préoccupe les penseurs et inquiète si profondément et si légitimement les masses populaires, sur la chair vive desquelles se feront les expériences des théoriciens, une éducation démocratique qui laisserait systématiquement de côté l'étude de questions vitales pour le peuple, ne remplirait pas, semble-t-il, son but.

A l'atelier, au bureau, au foyer ces questions font l'objet des discussions les plus vives et malheureusement les moins documentées.

Certes, rien n'est plus délicat, rien n'est plus difficile ? Quel sera l'état social de demain ? Qui pourrait l'indiquer, qui pourrait même le prévoir ?

Cependant en face des jeunes gens du peuple venus spontanément au patronage, anxieux eux aussi, et ballotés entre les théories les plus opposées, n'est-ce pas un devoir d'envisager avec toute l'honnêteté et tout le désintéressement possible, avec la plus grande discrétion et la prudence la plus avertie, mais sans autre souci que la vérité, les différentes solutions proposées.

Parmi les groupements qui à notre époque ont tenté d'initier la jeunesse à ces sortes de questions, le *Sillon* paraît être un de ceux, qui, à côté d'initiatives que tout

le monde peut ne pas approuver, ont le mieux compris les méthodes de libre et loyale discussion.

Les jeunes gens, pourra-t-on dire, ne sont pas mûrs pour ces questions ; où les hommes se perdent, comment ne s'égareront-ils pas ?

En théorie, l'objection peut être irréfutable ; en fait, la question se pose autrement.

L'enfant du peuple, nous l'avons dit sans vous l'apprendre, un peu malgré lui, d'ailleurs, lit tout, entend tout ; tout le monde lui parle, tout le monde le prêche, beaucoup, sciemment, le trompent.

Si seulement, il pouvait être, par d'autres persuadé d'être moins enclin à accepter d'autant plus une théorie qu'elle est plus notoirement invraisemblable, s'il n'apprenait qu'à faire le jour dans ce fouillis d'opinions, à suspendre son choix, à se résigner à n'avoir pas tout de suite l'entière certitude sociale, aurait-il perdu son temps au Cercle d'études, et sa formation intellectuelle n'y aurait-elle pas gagné ?

Mais le cercle d'études peut être et doit être surtout une sorte de mutualité intellectuelle, le travail de chacun doit profiter à tous, les connaissances de tous doivent constituer le fond commun.

Il s'établira ainsi une émulation généreuse et utile, un entraînement de l'esprit, un développement de l'initiative et de la spontanéité.

Il ne faut peut-être pas accoutumer les jeunes gens à écouter d'une façon docile seulement, l'esprit ailleurs, une conférence et un discours. Il ne faut pas se tenir trop satisfait pour les avoir vus, quelque temps, suivre

aveuglement une règle qu'il n'ont point faite et admise ; car cette soumission absolue assez peu naturelle à la jeunesse semblerait indiquer l'indifférence plus que l'adhésion.

Il vaut mieux qu'il y ait au cœur des jeunes gens quelques tourbillons, des révoltes soudaines, des indignations, qui parfois prouvent qu'ils n'ont pas compris, mais qui certifient en même temps qu'ils ont examiné.

Lamartine, qui a cru plus que tout autre à la possibilité de l'éducation populaire, parle dans un de ses discours « d'une jeunesse studieuse et pure qui s'avance avec gravité dans la vie, mûrie avant l'âge par les grands événements dont elle fut le témoin. »

Est-ce de ses contemporains, ou par je ne sais quelle vision prophétique, de nos contemporains, à nous, que le grand poète a voulu parler ? J'ignore si les groupements populaires qui l'ont le plus enthousiasmé ont eu, de son temps, le mouvement, l'ardeur, la vie de certains groupements d'aujourd'hui, quand la journée faite, de jeunes ouvriers, à l'heure où les oisifs essayent en bâillant de s'amuser, viennent se réunir autour d'une table, cherchant avec indépendance et avec respect la vérité, touchant d'un doigt discret, mais ferme, aux institutions vénérables, ne jurant pas sur la parole d'un homme, mais se défiant d'eux-mêmes plus que de tout autre, prêts à avouer sans fausse honte leur incompetence et allant au vrai avec toute leur âme dans le sincère désir de connaître et de répandre la vérité.

Mais la jeunesse populaire malgré ses fatigues jour-

nalières déborde de sève et de vie, il lui faut des détente violentes, des jeux en rapport avec ses énergies. Livrée à elle-même, elle sera un peu brutale, dirigée par la gymnastique et les sports, autrefois réservés aux classes supérieures, elle deviendra, elle aussi, élégante en devenant plus forte.

La gymnastique, telle qu'on la pratique aujourd'hui, rationnelle, progressive, intégrale, soumise à une hygiène scrupuleuse, s'éloignant de plus en plus des tours de force compliqués et des attitudes anormales, pour restaurer dans le jeu naturel des muscles, la vigueur et la beauté de la race, ne saurait manquer d'intéresser quiconque a dans les yeux encore et dans la mémoire la splendeur des anciens jeux olympiques.

Après de longs siècles d'oubli, c'est la Grèce qui se relève avec ses héros et ses athlètes et parce qu'ils furent des coureurs et des discoboles, la foule plébéienne apprend aujourd'hui que Phidias fut aussi un statuaire, Platon, un philosophe, et Périclès, la Bouche d'Or d'Athènes.

Elle apprend, en le courant de Rouen à la Bouille, que le « Marathon » n'est pas seulement un raid de quarante kilomètres, mais le raid couru, il y a des siècles, sur la terre d'Attique, du patriotisme et de la liberté.

Elle apprend, et puisse-t-elle s'en souvenir, qu'au matin des jeux olympiques les jeunes Hellènes venus de toutes les régions de la Grèce faisaient trêve aux dissentiments politiques qui déchiraient leurs cités respectives et concouraient, non pour des fonctions, mais pour des lauriers !

Elle peut remarquer aussi qu'en ces temps de gloire et dans ces paysages lumineux, la beauté physique était un hommage à la divinité. C'était aux Immortels qu'à Olympie et à Corinthe, la Patrie présentait d'abord, avec des hymnes et avec des Péans, la jeunesse vigoureuse et vaillante, soucieuse et fière à la fois de reconnaître et de proclamer que la beauté humaine n'est qu'un rayon émané de l'essentielle Beauté !

Les objections ne manquent pas aux adversaires de l'éducation physique, de la gymnastique et des sports.

Les exercices gymniques et sportifs sont populaires cependant, et en soi ils sont excellents ; ils prédisposent à la discipline, à l'abnégation, ils donnent la santé physique qui est la base nécessaire de la santé morale.

Si la France, à ce point de vue, n'arrive que huitième, après l'Allemagne, après la Suisse, après même des pays qui ne sont plus autonomes comme la Bohême et la Pologne, la gymnastique, malgré tout, depuis trente ans, y fait de continuels progrès et l'Union nationale, fondée en 1873, compte plus de huit cents Sociétés affiliées.

Une œuvre d'éducation populaire intégrale ne pourrait donc longtemps se désintéresser d'un mouvement qui entraîne tout le pays et qui a pour but la régénération des forces vives de la nation ; maintenant on rencontre des Sociétés de gymnastique un peu partout, et d'où qu'elles viennent elles fraternisent et luttent avec courtoisie.

*
* *

Il y aurait peut-être à craindre toutefois que la pratique exclusive des sports et de la gymnastique ne donnât aux jeunes gens une certaine rudesse de manières ou d'autre part une complaisance exagérée pour le galbe plastique.

Si les gymnastes actuels savent que Platon fut un athlète, et Périclès un lanceur de disque, il est bon qu'ils n'oublient pas non plus que ces hommes furent aussi des penseurs et des poètes, qu'ils ont su allier en des proportions harmonieuses la force à la beauté et la pensée à l'action.

Ils n'ont point dépravé par la brutalité du geste, comme les Romains de la décadence, la courbe apaisée des stades, et des vainqueurs éphémères d'Olympie ils ont fait les immortels exemplaires d'un art que toutes les civilisations depuis ont envié sans l'atteindre.

Les gymnastes doivent se souvenir que si nous pouvons aujourd'hui évoquer encore et voir apparaître en leur intégrale beauté les grands jeux d'alors, qu'ils tentent de reconstituer, c'est que le génie a illuminé et doré la poussière des pistes et couronné de strophes les héros; c'est que les Grecs avisés ont confié à leurs poètes la mission glorieuse d'immortaliser les vainqueurs.

Comme eux, et reprenant les mêmes traditions, il est bon de faire aussi dans toute la mesure possible des jeunes athlètes contemporains des penseurs et des artistes, d'assouplir leurs âmes comme leurs membres,

de leurs apprendre à se reposer d'un match de foot-ball en compagnie de Cicéron et de ses amis et de les mener par une suite d'ascensions, à travers l'évolution de l'esprit humain jusqu'à la suprême et immuable Harmonie!

Le cercle artistique et littéraire, l'étude des chefs-d'œuvres, est donc plus qu'à tous autres, utile aux gymnastes que leurs exercices corporels pourraient entraîner au culte exagéré de la vigueur physique et d'une plasticité opaque que le soleil intérieur de l'âme n'arriverait pas à percer.

S'il est bon, par un contact plus assidu avec le peuple, de fortifier et de viriliser les fils de la bourgeoisie, il n'est pas moins utile d'affiner autant que possible les fils du peuple, affiner sans efféminer, car la volonté peut et doit rester ferme, l'intelligence active, malgré l'émotivité du cœur et l'acuité des perceptions sentimentales.

Et voici le but poursuivi dans les cercles d'études artistiques et littéraires : affiner tellement les jeunes gens par le commerce continu avec le génie que la matière en eux ne prédomine jamais, qu'ils aient l'instinctif dégoût du mal, que toute grâce au contraire, toute harmonie de geste et d'attitude les séduise et les entraîne. Il faudrait leur donner cette heureuse impuissance à voir, à concevoir, à réaliser la laideur qui a fait de Lamartine le poète par excellence, la poésie même, le génie consolateur entre tous, le politique entre tous généreux, l'optimiste qui n'a reproduit, faute d'avoir retenu les autres, que les nobles sentiments et les pures physionomies.

Ce n'est pas au dilettantisme que doit aboutir fatalement l'étude désintéressée des chefs-d'œuvre humains. Toute science qui ne se tourne pas à aimer est maudite parce qu'elle est stérile. Toute beauté qui ne se tourne pas vers un acte périra sans souvenir.

L'antiquité, sous ce rapport, peut encore nous donner l'ébauche du chef-d'œuvre à parfaire. Ce peuple grec, si poétique, si épris des beaux-arts, qui eut des trouvailles dont le secret est perdu, qui vivifiait de l'intensité de sa vie non seulement les marbres lumineux, mais jusqu'aux fleurs des fontaines, ce peuple était héroïque et fier entre tous, amant de la liberté et de la patrie, autant qu'il était amateur de la beauté. Les gymnastes savaient s'attendrir aux beaux vers et imiter les belles actions plus belles que les plus beaux vers.

Inspirer aux jeunes gens du peuple, malgré la grossièreté ambiante, le culte de la beauté véritable, c'est faire œuvre sociale entre toute, c'est faire la société plus agréable, c'est orner la cité de propylées vivants. Ces jeunes gens, embelliront eux mêmes du reflet de leur beauté morale tout ce qu'ils toucheront, car s'il en est dont l'imagination arrive à tout salir, il en est d'autres dont la seule attitude harmonise un paysage et qui rendent tout très pur, parce qu'ils sont purs !

Et pour couronner l'œuvre de l'éducation populaire qu'il semblerait utile plus que jamais de donner, c'est de cette pureté dans l'amour qu'il conviendrait d'instruire aussi le jeune homme du peuple en lui montrant à la base de la vie sociale, la vie familiale et le rôle qu'il doit y tenir. On ne s'improvise pas fiancé, époux

et père, c'est là, une triple mission à laquelle il faut une longue et discrète préparation et dont on ne s'instruit pas par préterition, entre parenthèse, ou par hasard, mais qui doit être proposée, définie et expliquée par une éducation spéciale, méthodique, aussi loyale et aussi sincère que toutes les autres.

Si délicate que soit cette tâche, je ne pense pas que nul, s'il a assumé la mission de former la jeunesse, ait le droit de s'y soustraire ou de la traiter légèrement.

Le cœur est le tout de l'homme, et l'éducation du cœur est la première éducation à faire.

De celle-là dépendent le succès et l'efficacité de toutes les autres, tout dans la vie du jeune homme est subordonné à l'amour. Si vous ignorez l'état de son cœur, l'idée qu'il se fait de l'amour, des femmes et du mariage, vous ne savez rien de lui; les autres passions, arts, politique, philosophie, ne troublent que le front de l'homme, l'amour bouleverse le tréfonds de son être et peut déplacer l'axe de sa vie; toutes nos dissertations passeront, glisseront sur les jeunes hommes si elles ne conviennent pas à l'état de leur cœur.

Mais le jeune homme aussi doit apprendre, en apprenant l'amour, que l'amour n'est pas non plus son but à lui-même. Il n'est que le moyen redoutable et glorieux donné à l'homme par Dieu pour contribuer intelligemment à l'œuvre de l'universelle création.

Et c'est de cela qu'il faut tout d'abord et surtout persuader le jeune homme dès les premiers battements de son cœur, il faut bien lui montrer que pratiquement tout amour qui ne tend pas à la création d'un foyer

par le mariage pour toujours, est un amour dévié de son seul et unique but, un désordre nuisible à la société comme à l'individu, et dont la morale n'a fait une faute que pour venger la nature elle-même outragée en ses lois.

On ne se prépare pas à une telle mission en n'y pensant jamais, sans en oser jamais parler, et lorsque partout, dans les journaux, au théâtre, à l'atelier, dans la rue, tout concourt à déformer le sens et le but de l'amour comme de la vie dans la jeunesse, n'y aura-t-il que ceux qui prétendent instruire cette jeunesse dans la vérité qui ne lui parleront jamais de ce dont tout le monde, et en quels termes, ne cesse de lui parler.

N'y a-t-il pas là une lacune dans le plan de toutes les éducations? De plus autorisés que moi pourraient en dire les raisons que je n'ai pas aperçues.

En tout cas, c'est cette lacune que d'autres ont tenté de combler pour réaliser une démocratie plus consciente d'elle-même, plus digne par conséquent du rôle qu'elle réclame et que l'évolution des âges semble lui réserver.

Il faut croire que ce contact quotidien avec la jeunesse populaire n'est pas meurtrier de toute poésie, mais qu'il est au contraire la source d'inspirations nouvelles, puisque l'Académie, ce soir, veut bien admettre à l'honneur de figurer dans ses rangs un de ceux qui n'ont fait que traduire les impressions éprouvées parmi les fils du peuple.

N'en déplaise donc à M. de Talleyrand, ceux qui n'ont point vécu en son élégante compagnie, avant 1789, ne

sont pas pour cela sans consolation sur la terre, et je sais pour ma part un endroit, où mieux qu'à l'Œil-de-Bœuf, on peut goûter dans sa plénitude, avec la confiance du peuple et aussi votre sympathie, Messieurs, une douceur de vivre que l'habile diplomate n'a jamais soupçonnée.

LE RÔLE SOCIAL DU POÈTE

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. EDWARD MONTIER

Par M. RAOUL DESBUISSONS, Président.

MONSIEUR,

Qui pourrait, après vous avoir lu, et ce soir après vous avoir entendu, douter encore de la puissance de la poésie ? A quoi bon, disent certains, ce mode de l'expression de la pensée, vivant d'images, recherchant des idées rares, enfermé dans les liens dorés mais gênants du rythme et paralysé par la similitude des sons ? Est-ce que la forme simple et naturelle du langage, est-ce que la langue magistrale d'un Bossuet ou d'un Buffon, la prose harmonieuse de Châteaubriand, le style impeccable de Flaubert ne suffisent pas à toutes les exigences et à toutes les richesses de l'idée ?

Et ces contempteurs de la muse ne sont pas tous des « Philistins », comme les appelait notre illustre compatriote. Je sais nombre de fort honnêtes esprits, sages, avisés et même élevés à beaucoup d'égards, qui raisonnent ainsi, obéissant à un désir obstiné de précision et d'utilitarisme. A l'heure où les conquêtes répétées de la

science transforment le monde et le prétendent asservir à ses positives lois, à l'heure où les exigences de la vie moderne ajoutent tous les jours au prix du temps, à l'heure surtout où tant de questions sociales se posent et se pressent avec une acuité nouvelle, est-il encore permis de s'arrêter sur les pentes gazonnées de Parnasse ? Quelles forces l'homme et l'humanité puiseront-ils en s'abreuvant à l'eau claire des sources de Castalie ?

Ce prosaïsme dogmatique ne saurait ici être en honneur.

Sans doute, si la poésie n'a d'autre objet que de plaire à ce dilettantisme que vous dédaignez avec raison, l'œuvre demeurera vaine, après avoir pu briller d'un charme fugitif. Encore ne conviendra-t-il pas quelquefois de lui faire grâce ? Pourquoi la poésie ? Alors pourquoi les fleurs ? Et le poète ne pourra-t-il pas réclamer ses droits à la reconnaissance sociale en disant, comme un de vos grands devanciers, que son but poursuivi avec passion est

De fixer la pensée,
Sur un bel axe d'or la tenir balancée
Incertaine, inquiète, immobile pourtant,
Éterniser peut-être un rêve d'un instant....

C'est bien quelque chose ; mais nous savons que le rôle et l'action du poète parmi le monde sont singulièrement plus grands.

Nous ne sommes plus, il est vrai, en ces temps héroïques qui virent la lyre d'Orphée rendre les tigres tendres comme des agneaux, modifier le cours des fleuves, faire vibrer d'émotion les arbres des forêts, et

les accents d'Amphion soulever les pierres inertes. Ne nous attardons pas à rechercher si certaines réalités ne se cachaient pas sous ces fictions antiques.

Il y a un peu plus d'un siècle, à la place même que vous occupez, M. Boistard de Glanville, le père de celui qui fut longtemps notre respecté doyen, consacrait un important discours à la démonstration de l'influence de la poésie sur le moral des peuples. Chez les anciens, il voyait le poète, philosophe, législateur, exerçant sur ses contemporains un ascendant presque tout-puissant. Les Hébreux, les Grecs, les Bardes offraient ample matière à ses développements. « Quand la harpe d'Asaph, disait-il, quand celles de toute la tribu de Lévy soutenaient et accompagnaient de tels chants, quels effets devaient en résulter ? Quand d'ailleurs le poète, inspiré de Dieu même, communiquait aux assistants le feu dont il était embrasé, l'enthousiasme ne devait-il pas être universel ? » A des époques moins reculées, il montrait encore le peuple de Naples s'agitant, se passionnant violemment pour Renaud ou pour Tancrède à la voix des rapsodes déclamant *la Jérusalem* du Tasse.

Les temps ne sont plus à ces élans soudains qui soulèvent les montagnes ou les peuples. Cependant, si la harpe qui faisait des rois est définitivement brisée, le poète n'est pas pour cela tout à fait dépossédé du sceptre d'or. Est-ce que les génies de Shakespeare ou de Corneille n'ont pas dominé et fait vibrer les âmes de leurs siècles ? Et qui pourrait nier l'influence même

politique exercée sur leur époque par Lamartine ou par Victor Hugo ?

C'est que, quoi qu'on en dise, le souffle poétique ne saurait passer sur les masses sans les agiter et les émouvoir. L'âme humaine a toujours soif de ces surélévations qui la consolent, qui l'enchantent, et parfois l'illuminent. Souvent, cependant, à peine elle-même a-t-elle conscience de ces intimes aspirations qui sommeillent, engourdies sous le voile épais des contingences terrestres. Mais le poète vient les réveiller ; c'est lui le thaumaturge, — j'allais dire le magicien, — le héraut de l'idéal dont l'action s'impose encore aujourd'hui, au milieu de nos modernités, plus lente peut-être, mais efficace et bienfaisante. Il est le « Vexillaire », et des phalanges de disciples se rangent auprès de lui.

C'est vous, Monsieur, qui, au souffle de votre large inspiration, avez trouvé cette belle image. Vous avez montré, tel le porte-étendard des cohortes romaines, — qu'il soit le vexillaire de Dieu, du droit, de la patrie ou de l'idéal, — le soldat d'élite, tenant le drapeau des beaux rôles, ayant au front le *Signum* qui rallie au bien contre le mal, et marchant toujours sans peur et sans repos.

Pour cette noble idée poétique, plus encore que pour la richesse de la forme, l'Académie, il y a deux ans, décerna le prix Bouctot au poème *Les Vexillaires*, ayant le plaisir de découvrir votre nom sous le pli secret du concours et de faire ainsi officiellement connaissance avec vous.

Aujourd'hui, lorsqu'elle accueille son lauréat dans

son intimité, et que celui qui vous parle, heureux de vous rappeler votre succès, essaye de définir le rôle social que le poète peut et doit tenir de nos jours, c'est l'image même développée dans vos beaux vers qui se présente d'abord à son esprit et qu'il emprunte, avec votre permission, comme la plus expressive et la plus saisissante.

Le poète est donc un militant dans le champ clos social, et, pour démontrer l'heureux effet de ses efforts lorsqu'il combat pour le bien et pour le beau, il suffit de regarder votre œuvre. Vous êtes né poète, donnant raison au vieil adage. Dès l'adolescence, sur les bancs de votre cher collège d'Yvetot, vous chantez ; vous êtes le barde qui égayez les camarades, qui célébrez les bonnes amitiés et évoquez les jeunes souvenirs. On sent déjà que votre verbe exerce une attirance sur ceux qui vous entourent. Ces *Choses qu'on chante* ont les honneurs de la publication en un recueil intime, vers faciles, saupoudrés souvent d'une malice badine et de bon aloi, ne craignant point les hardiesses familières et sans gêne, comme il convient à l'âge de l'auteur, faisant bellement la leçon à Salomon le sage : *Nil novi sub sole*, a-t-il dit !... Mais la vague scintillante de diamants, mais !... la mer s'éteignant à la brume....

Mon prince ! il fallait l'aller voir !...
Depuis ta mort que d'imprévu !
On en pourrait faire un volume
De ce que le Soleil a vu....

Un gros volume, oui vraiment, et même plusieurs. Œuvre de jeunesse aussi, vos traductions paraphrasées

d'hymnes, de proses de l'Eglise, de psaumes où le style est bien impuissant à se tenir à la hauteur des idées. Combien excusable êtes-vous, puisque notre grand Corneille lui-même, par de pareils travaux, a fait bien peu de chose pour sa gloire littéraire. Mieux inspiré fûtes-vous de préférer la prose pour votre mystère de Pâques, *Alleluia*. Au risque de me contredire, je reconnaîtrai volontiers que jamais vous n'écrivîtes plus haute poésie; mais aussi, c'est que cette prose était une heureuse adaptation d'une pensée plus qu'humaine, le récit évangélique.

Par ces essais, vous avez déjà charmé et consolé bien des jeunes âmes. Cependant, le poète qui était en vous exigeait davantage. La fréquentation de la jeunesse populaire, avez-vous dit tout à l'heure, n'a pas été meurtrière de toute poésie; elle vous a fourni des inspirations nouvelles que vous n'avez fait que traduire. Je crains, Monsieur, que vous n'ayez été mauvais juge en votre propre cause et que, par une modestie de circonstance, vous n'ayez rabaissé le rôle du poète à celui d'un simple traducteur d'impressions. Je crois, au contraire, que le poète a été l'initiateur, et c'est en cela que je saisis l'importance et la noblesse de sa fonction sociale qui ne doit pas être amoindrie. C'est le poète qui vous a fait assumer une des plus hautes missions que l'homme puisse aspirer à remplir ici-bas. C'est le poète qui vous a fait éducateur.

Et quelle est donc cette éducation qu'il sied à un poète d'entreprendre? Vous l'avez dit dans nombre de vos ouvrages et vous l'avez répété maintes fois ce soir :

c'est l'initiation de ses disciples à l'essentielle et parfaite beauté. Cette initiation, vous voudriez même l'étendre à l'humanité tout entière. Beau rêve ! Mais vous n'ignorez pas à quels abus et à quelles chimères il a pu conduire certains esprits. Il est une école qui, basée sur la négation de tous les problèmes de l'au-delà, croit néanmoins poursuivre un idéal limité dans la sphère étroite des terrestres horizons. Elle espère l'atteindre par la marche solidaire des sociétés vers l'amélioration des conditions matérielles et morales de l'existence de tous les hommes. Et ceux qui se font les propagateurs souvent bruyants de ces doctrines, dont quelques-uns peuvent être sincères et dégagés même de préoccupations non désintéressées de professionnels qui cherchent avant tout de personnels profits, réclament hautement pour tous non seulement la possession collective des richesses de la nature, mais la perception égale pour tous des connaissances intellectuelles et artistiques accumulées par l'effort des siècles.

C'est ce qu'ils appellent le droit au bonheur ou le droit à la beauté.

« Le droit à la beauté ? dit l'un de ces théoriciens appartenant à une nation voisine, mais c'est le droit à la vie même ; car, en vérité, est-ce vivre que de travailler pour gagner juste de quoi ne pas mourir de faim, sans pouvoir jouir jamais de ce qui seul fait le charme de la vie, les œuvres de l'esprit ? »

Qui ne verrait que cette thèse aboutit fatalement au droit à la jouissance et, l'auteur ne s'en cache pas, au droit à la révolte ? Et qui ne s'apercevrait pas en même

temps que, sous le sophisme, se cache un manifeste dédain de certaines formes de la beauté, ou du moins de celles que tous les âges ont considérées et que nous considérons encore comme telles, la beauté du travail, du dévouement, du sacrifice ?

L'idéal de beauté vers lequel, dans une ascension toujours plus haute, vous voulez guider les fils du peuple, est bien loin de ces utopies. Vous venez de nous parler, en sociologue judicieux et avisé, de l'éducation populaire, de cette éducation intégrale qui, tout en élevant les mentalités, s'appuie sur le désintéressement, la discipline librement acceptée, la possession et le respect de soi. Vous avez réservé à dessein la suprême expression de l'idéale beauté sans laquelle, vous le croyez avec raison, cette éducation ne saurait atteindre son achèvement. Comment, en effet, monter jusqu'à la splendeur du Vrai si l'on ne tente pas au moins de s'élever jusqu'à la vérité éternelle ?

Mais si le philosophe, ici, s'est arrêté dans son discours, depuis longtemps déjà le poète avait parlé et avait agi :

Je suis le prêtre ému des dieux qu'on a brisés,

avez-vous déclaré, et votre profession de foi était mise en pratique dans cette œuvre de Saint-Philippe-Néri où, depuis quinze ans, vous avez merveilleusement appliqué vos principes sur l'éducation populaire. Il suffit de lire vos différentes publications : *les Patronages chrétiens, l'Épopée des Philippins, la Réforme des Patronages, les jeunes Catholiques et les Arts*, pour

comprendre que, sous les ailes du poète, battait le cœur d'un apôtre. Là, dans une de vos épîtres... *ad Philippenses*, je trouve précisés à la fois, et la mission que vous remplissez pour le plus grand bien de la société, et l'idéal de beauté dont vous montrez la voie à vos disciples : « développer en l'âme lumineuse le galbe naturel qui distingue les spécimens les plus parfaits de la race créée à la ressemblance divine... »

Votre œuvre est grande, Monsieur, et j'en reporte l'honneur au poète dont la puissance, si elle ne commande plus aux éléments, a cet effet plus heureux de convaincre les âmes et de captiver les cœurs. Et c'est ainsi que la poésie fait sentir à notre époque son action utile et nécessaire.

« Cette fonction est à nos yeux sociale », dit M. Sully-Prudhomme dans la Préface à votre beau volume de vers, *l'Idéale jeunesse*, en ce sens que la poésie, telle que nous l'entendons, favorise le rapprochement des cœurs en les élevant ensemble vers le même sommet, je veux dire vers un commun type de vie supérieure où toutes les formes de la matière et de l'activité s'épurent et s'achèvent, en un mot s'embellissent. » Noble définition donnée par un maître qui n'a pas hésité à vous reconnaître un vrai poète ; mais de cette fonction sociale, vous avez, il nous semble, étendu les limites.

Votre modestie voudrait feindre de ne pas y croire. Rééditant le mot d'un des plus jeunes académiciens de la grande Académie, vous semblez prétendre ne prendre

dans vos filets que les pâles rayons de l'astre des nuits tremblant à la surface des eaux.

Vous souvient-il de la même image, jadis employée, et même plus richement présentée, par un de nos poètes rouennais qui fut vraiment grand à certaines heures ? Louis Bouilhet, un jour, montre un poète dédaigné et quelque peu affamé, remplissant ses poches des étoiles qu'il a vues flotter sur l'eau comme de grands sequins d'or. Il se croit riche, et cependant, en vain cherche-t-il à payer les hommes avec le billon des dieux. Mais, après qu'il est mort de faim, le monde surpris voit des rayons de Soleils intérieurs briller aux fentes de sa bière !

En rendant à notre concitoyen ce qui lui appartient, retenons de sa leçon (d'un pessimisme peut-être excessif) que la mission sociale du poète digne de ce nom n'est pas de recueillir les richesses de ce monde ; il cherche d'autres trésors qu'il accumule pour les autres, et si son âme est assez imbue de l'inspiration divine, si son bras est assez vigoureux, le pêcheur de lune devient, selon le mot du Maître des maîtres, un pêcheur d'hommes.

Le poète aspire enfin quelquefois à une action plus douce. Maître on l'appelle, mais il veut le titre de père ; grand est son orgueil, car il paraît vouloir ainsi se rapprocher du sacerdoce. Il convoite d'exercer son ascendant avec plus d'efficacité, parce qu'avec plus de tendresse. Il sait ainsi qu'il ne s'arrêtera pas à la simple leçon, si grave et si noble soit-elle, mais qu'il ira jusqu'à l'expansion intime, jusqu'à la confiance secrète qui

sied entre père et fils. Et s'il réussit dans cette voie si délicate, il étendra le rayonnement de l'influence familiale sur un grand nombre, un très grand nombre, et il rendra plus grand le bienfait social.

Telle est, Monsieur, votre audacieuse prétention. Non seulement ce sont vos fils, ces « petits bons gens », comme vous les appelez quelquefois, ces enfants du peuple auxquels vous consacrez généreusement votre vie, mais vous voulez pour fils tous ceux qui sont plutôt pour vous des camarades et des frères. Je ne vous demanderai pas l'âge de certains d'entre eux, dans la crainte d'ébranler l'harmonie de la fiction. Nous savons, par les dédicaces de vos poèmes, que très nombreux sont ces fils, et il faut vous féliciter d'être le père d'une aussi belle et d'une aussi bonne famille ; père poétique, entendons-nous, et même père spirituel.

Vous leur parlez avec esprit, mais surtout avec amour, et vous leur parlez des choses de l'Amour. Serait-il poète et prétendrait-il toucher le cœur de l'homme, celui qui ne saurait parler d'amour ? Serait-il même apôtre ? Il y a peu d'années, un journal très mondain posa à ses nombreux lecteurs la question de savoir quel écrivain avait avec le plus d'éloquence parlé de l'amour ? Et s'il m'en souvient, les noms qui, à l'étonnement des scrutateurs, recueillirent les plus nombreux suffrages dans ce *referendum*, furent ceux de saint Paul et de l'auteur de l'*Imitation*. Vous deviez donc consacrer une large place à ce chapitre de l'Amour dans le programme composé pour l'éducation de vos fils. Déjà dans une saynète, *l'Éveil d'Eros*, vous les mettiez

en garde, avec les leçons données en jolis vers par l'Amour païen à la Jeunesse de tous les temps, personnifiée en Néotès :

Le novice et le naïf Néotès dit à Eros, son professeur :

J'ai vu pleurer la nuit sur l'herbe des collines,
Mais moi je n'ai jamais pleuré !

EROS

Tu pleureras !...
As-tu senti ton cœur, quand sur lui tu t'inclines,
Palpiter et souffrir ?

NÉOTÈS

Jamais.

EROS

Tu souffriras....
Néotès, mes plus beaux présents sont mes blessures.

Votre sollicitude paternelle veut avec raison prémunir les âmes de vos fils contre les périls, armer celles-ci pour le rude combat et les élever à l'amour pur, à l'amour saint, à l'amour unique...

Sois fier en tes désirs et fier en ta pensée,
Sois fier en ta jeune âme à l'amour fiancée,
Sois fier en choisissant la reine de ton cœur.....

Votre apostolat poétique les avertit de se garer des fantômes qu'ils rencontreront à tous les pas et que dénonçait le pauvre Alfred de Musset auquel, à coup sûr, on ne saurait faire le reproche d'être un moraliste sévère :

Pas d'amour ! et partout le spectre de l'amour !...

mais qui connaissait les désordres ineffaçables imprimés dans les âmes de ceux qui sont tombés :

La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense et la tache est au fond !...

Dans votre brochure *l'Éducation du sentiment*, le premier des propos du Veghel, dialogue avec un de vos fils, dans une cabane, devant le calme des flots, vous avez mis hardiment le fer dans la plaie. Aux grands maux les grands remèdes. Je crois que vous avez raison, Monsieur, et que cette éducation-là convient à tous, sauf à choisir l'heure et le moment.

Et votre conclusion, dure peut-être mais nécessaire, est que le jeune homme doit se conserver à l'idéal amour et s'imposer une vertu égale à celle de la compagne qu'il jugera digne de partager sa vie. Cette conclusion, vous le savez, n'est pas seulement celle d'un dogmatisme rigoureux, c'est la solution unique donnée par des analystes au scalpel pénétrant, comme M. Brieux dans un de ses drames les plus retentissants, c'est celle donnée même par certains docteurs et savants qui n'envisagent ces hautes questions qu'au point de vue des considérations hygiéniques et sociales.

Continuez donc, Monsieur, votre apostolat de l'Amour auprès des jeunes, fils, disciples ou simplement amis, que votre cœur appelle, que votre parole attire et que votre art sait charmer et convaincre à la fois. Votre travail de poète et de père est bon pour la patrie.

Dirai-je enfin que le poète accomplit une bonne œuvre sociale en recherchant, en célébrant et en exal-

tant la Beauté à l'aide d'exemples historiques ? Un poète n'est pas de ceux qui peuvent concevoir l'éducation sans le spectacle de l'héroïsme des anciens, sans la mise en lumière de nobles actions et de beaux gestes dont le génie antique nous a légué le souvenir. Ainsi fîtes-vous en tressant la guirlande des Grecs, dans le premier livre de votre *Idéale jeunesse*.

Ainsi fîtes-vous encore en chantant *l'Automne des Lys*, saison terriblement agitée d'une époque dont vous avez décrit dans d'émouvants contrastes les dernières lueurs d'élégance, les légèretés, les imprudences, les heures d'angoisse et les suprêmes convulsions. La Beauté que vous cherchiez, vous l'avez surtout atteinte en décrivant la noblesse et l'héroïsme final des victimes.

L'Histoire comporte des enseignements : aussi, est-ce un devoir rigoureux, non seulement pour l'histoire, mais pour le poète-éducateur qui en immortalise les récits, de placer au-dessus de toutes choses la recherche de la vérité, cette essence première de la Beauté ! S'il a quelquefois, pour le plaisir de l'esprit, sacrifié à une légende, à un bon mot, et vous savez comme on les crée, il se prépare des regrets pour les jours, où, la documentation ayant redressé l'erreur ou l'injustice, il a conscience d'avoir donné à ces dernières un essor d'autant plus grand que l'envol de son langage immortel les aura portées plus loin. A part de très rares réserves qui ont dû être formulées, vos tableaux élégants, brossés de main de maître, peignent sous d'exactes couleurs les personnages et les temps. Vous en avez pour garant un des historiens les plus autorisés de cette époque

poignante, M. Pierre de Nolhac, un érudit pour lequel Versailles n'a pas de secrets. Votre intuition reste même parfois au-dessous de la réalité; vous avez montré le dauphin, dans la nuit de Noël 1792, bercé par Simon au chant de la *Carmagnole*. Or, voici que d'un livre de compte récemment mis au jour et grossièrement tenu par un des concierges de la Tour du Temple, il appert que, du 8 novembre de cette même année, ce dernier avait dépensé pour Louis Capet et sa famille, d'après la demande accordée par le Conseil du Temple, à l'achat des pièces d'Haydn 183 livres, et de l'*Hymne des Marseillais* 1 livre 10 sols. Marie-Antoinette, en présence de ses enfants, alternant sur le clavecin les sonates d'Haydn et la *Marseillaise*, ce tableau pourrait prendre place dans votre collection.

Si vos vers, écrits pour la jeunesse populaire, ont connu les acclamations naïves, sincères et un peu bruyantes de la scène des Patronages, au décor modeste, l'*Automne des Lys* vous a valu des succès mondains.

Dans des salons élégants, remplis d'une société d'élite, après l'*Aria* de violon dont les dames se disaient charmées, bien qu'elles eussent continué de causer consciencieusement dans leurs fauteuils, après la romance sentimentale qui faisait rêver les Messieurs entassés debout dans l'embrasure des portes..., une charmante jeune femme, l'éventail en main, prend place devant la cheminée et, avec une émotion contenue, annonce le titre de la pièce qu'elle va dire :

Les Paniers.... où sont les paniers, marquise?
Ou bien : *La Pendule de Némorin*, celle, vous savez,

qui, dans le boudoir de Trianon, sonne trop vite ou trop lentement les heures ; ou encore, *les Nœuds*.

D'une voix gracieuse et caressante, elle dit :

Rubans étroits, à petits plis,
Froncés dans la moire et la soie,
Nœuds par le caprice assouplis
Et dont la forme instable ondoie,
Nœuds frêles, nœuds fins, nœuds légers,
Nœuds au zéphir flottant à l'aise,
Nœuds de corsets, nœuds de bergers,
Jolis, jolis nœuds Louis Seize !

Un peu plus loin, elle souligne l'intention tendre de l'auteur, avec un accent mystérieux mais réservé :

Nœuds bouillonnés, cadre enlaçant
D'une heureuse et frêle clôture,
La tête au profil ravissant
D'un Fragonard miniature....
Nœuds compliqués comme un secret
A la serrure de l'armoire,
Nœuds de secrétaire discret
Qui du cœur fermez le grimoire !...

Un léger frisson passe dans l'auditoire — qui cause encore, mais plus bas — quand la diseuse soupire en terminant :

O nœuds ! chaîne des cœurs épris,
Joug des colombes attelées ;
Rênes des conques de Cypris,
Nœuds aux volutes ondulées !...
Votre mode trop peu dura ;
Au front de la grâce française,
Hélas ! qui donc vous renouera,
Nœuds élégants, nœuds Louis Seize ?

Comme ces choses sont dites avec talent et finesse,

les vers paraissent encore meilleurs ; ils sont salués d'applaudissements en roulement nourri, mais voilé par la sourdine des gants blancs.

Les conversations reprennent animées :

— Oh ! charmant, délicieux !...

— De qui ces jolis vers ?

— Mais de M. Edward Montier, Madame.

— Ah ! quel talent !...

— Vous savez... c'est un vrai poète !...

Et votre nom vole de bouche en bouche, pendant que se prépare le tour de valse promis sur la carte d'invitation. En vérité, Monsieur, il n'est pas, de nos jours, de vraie gloire poétique qui ne soit consacrée par les honneurs du monologue.

Où toute l'imagination du poète peut librement se donner carrière, c'est lorsqu'il écoute, recueille et traduit les chants mystérieux qui sortent des vieux monuments, qui s'exhalent de l'âme des pierres ou que modulent les murmures des eaux. Fort utiles encore sont, pour les jeunes, les leçons ainsi données par les vieilles choses inanimées, lorsque ces enseignements s'imprègnent surtout de la beauté des souvenirs. Bien pleines de cette archaïque beauté sont vos jeunes chansons des vieilles fontaines de notre ville, par la bouche desquelles semble parler l'âme de l'antique cité. Tous les amis de notre vieux Rouen, les historiens, les artistes, les savants — et ils sont nombreux ici — vous en sont reconnaissants. Ils ne vous tiennent pas rigueur, vous le voyez, quand vous plongiez vos regards rêveurs dans l'eau de la vieille vasque qui orne le jardin de

cette demeure où nous siégeons, d'avoir écrit ces mots :

« L'Hôtel des Sociétés savantes »

Où l'on ne voit pas un savant....

C'était le soir, je gage, et, en pêchant ce rayon falot, vous n'avez pas remarqué là haut le profil moqueur de Séléné qui vous regardait en riant. Vous avez compris depuis le mauvais tour qu'elle vous a joué.

En vous ouvrant ce soir ses portes, l'Académie pansera votre légère blessure. Elle est heureuse d'accueillir en vous un poète dont l'œuvre, mieux qu'un discours, démontre hautement l'utilité sociale de la poésie. Cette œuvre, vous la continuerez et l'étendrez encore. Non pas seulement, sans doute, à raison de la dignité dont vous investit notre Compagnie ; mais je sais pour vous une douceur de vivre, autre et meilleure que celle vantée par le prince de Bénévent, et que vous rappeliez tout à l'heure. Cette douceur de vivre, ou plutôt cette nouvelle beauté de vie qui illumine votre foyer, ne peut manquer de faire jaillir de votre esprit de divines étincelles et de vous réserver de brillants succès.

Les poètes ne vont plus au Capitole, revêtus d'habits symboliques, chercher la couronne de myrthe ou de laurier. Voici cependant qu'on parle de fonder un Prix de Rome pour les poètes et d'établir un Salon de poésie. Saluons ce renouveau de faveur qui semble s'annoncer pour l'art divin des Muses. Tout ne paraît pas chimérique dans le projet. S'il plaît à Apollon qu'il se réalise, vous serez sans doute parmi les exposants, et nous y comptons bien, lauréat.

PIERRE CAUCHON

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Par M. SARRAZIN

En 1901, j'ai eu l'honneur de vous soumettre quelques notes d'histoire sur *Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc*, et vous avez eu la bienveillance d'en décider l'impression et l'insertion dans votre *Précis*.

J'ai ensuite converti ces notes en un modeste volume illustré qui a été édité à Paris, et dans lequel j'ai coordonné quelques documents, les uns peu connus, les autres absolument inédits, concernant l'ancien évêque-comte de Beauvais, puis de Lisieux.

Je n'ai eu d'autre prétention, en rédigeant cette série de notes biographiques, que d'essayer de mieux faire connaître la physionomie de ce politicien du xv^e siècle qui doit sa triste célébrité au procès et au martyre de notre grande héroïne nationale.

Je me suis efforcé, dans cette étude, de rectifier certaines erreurs qui s'étaient accréditées — malgré les travaux de notre vénéré doyen M. Ch. de Beaurepaire, qui ont jeté une si vive lumière sur les hommes et les événements de cette époque — et à mettre nos contem-

porains en garde contre les exagérations de toute nature qu'ont provoquées dans la dernière partie du XIX^e siècle la vivacité du sentiment national et notre admiration sans cesse grandissante pour la prisonnière et la suppliciée de Rouen, dont l'histoire émouvante a été si heureusement vulgarisée en France.

Je me suis attaché notamment à étudier la dernière partie de la vie de cet évêque traître à sa patrie, à partir de son élévation au siège de Lisieux, en 1432, jusqu'à sa mort subite survenue le 18 décembre 1442 dans le manoir des évêques de Lisieux, à Rouen.

J'ai constaté alors la pénurie des documents ou renseignements que nous possédions sur plusieurs points intéressant cette dernière période de sa vie et qui feront l'objet de la nouvelle communication que j'ai l'honneur de vous faire ce soir.

Je veux parler d'abord de la réparation ou reconstruction de la chapelle de la Vierge de la cathédrale, qu'une tradition sans fondement, enregistrée pourtant par M. Wallon, attribuait au repentir que l'évêque aurait éprouvé pendant les dernières années de sa vie. J'aurai l'honneur de vous entretenir plus tard de l'ancien manoir épiscopal, qui fut démoli au XVII^e siècle et remplacé par les constructions où sont installés les différents services de la justice ; enfin, de la pierre tombale de marbre blanc qu'on croit avoir retrouvée et dont un dessin lavé de Gaignières — que j'ai publié en *fac-simile* — nous conservait seul jusqu'à présent le souvenir, en même temps qu'il repro-

duisait plus ou moins exactement les traits du juge de la Pucelle.

En effet, les nouvelles recherches que j'ai faites depuis la publication de mon premier travail, et spécialement lors d'un récent séjour à Lisieux, m'ont permis de recueillir sur ces points spéciaux de la biographie et de l'iconographie de Pierre Cauchon des détails nouveaux d'importance secondaire assurément, mais qui sont restés inédits jusqu'à ce jour et qui m'ont paru devoir intéresser non seulement les érudits, mais encore ceux si nombreux que passionne — même par ses plus petits côtés — l'histoire de Jeanne d'Arc et de ses contemporains.

Je dois ces renseignements à plusieurs membres de la Société historique de Lisieux, que mon étude de 1901 a incités à creuser plus complètement les questions que j'avais soulevées, notamment à M. Lahaye, membre du conseil de fabrique de la cathédrale Saint-Pierre, et à M. le capitaine Engelhard, que ses liens de parenté avec un de nos regrettés concitoyens, non moins qu'un goût inné pour la paléographie et l'histoire, ont amené à faire une étude complète et définitive de la dernière partie de la vie de Pierre Cauchon.

J'ai donc mis à profit les communications qui m'ont été faites. Puis, après échange d'impressions et contrôle sur place, j'ai pris plaisir à rédiger cette note complémentaire pour l'Académie, qui avait bien voulu accepter jadis la primeur de mon travail sur le juge de Jeanne d'Arc.

Le prétendu repentir de Pierre Cauchon.

J'ai pour devoir de signaler tout d'abord une rectification de détail (1) que m'impose un examen plus attentif de l'un des bas-reliefs de la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Lisieux, chapelle qui fut reconstruite, vous le savez, par le juge de la Pucelle, devenu évêque de Lisieux.

Je rappelle que ces nombreux bas-reliefs, qui représentent avec une persistance assez singulière un clerc agenouillé que présentent à la Vierge divers personnages, avaient été considérés par quelques-uns comme l'attestation du remords de l'évêque et du besoin de pardon qu'il aurait éprouvé dans les dernières années de sa vie. Cauchon aurait cherché à expier son crime, disait-on, en élevant cette chapelle à la Mère de Dieu, et les bas-reliefs dont elle est ornée accuseraient éloquemment la nature des sentiments qui l'auraient alors inspiré.

Déjà je n'avais pas hésité à faire justice de cette interprétation qui me paraissait absolument fantaisiste et toute de sentiment.

(1) Par suite d'une erreur matérielle que je relève, je semble avoir attribué à M. de Formeville (pp. 16, 174 et 177), quelques aperçus et renseignements qui émanent de Noël Deshays, curé de Campigny, au diocèse de Lisieux.

M. de Formeville, dans son *Histoire de l'évêché-comté de Lisieux*, a simplement cité ce consciencieux et très impartial écrivain du XVIII^e siècle, lequel a écrit, vers 1760, des *Mémoires* sur les évêques de Lisieux qu'il serait injuste de passer sous silence, et dont M. le capitaine Engelhard a très justement signalé la valeur et l'importance.

Néanmoins on pouvait rester frappé de ce que l'un de ces bas-reliefs, que j'avais fait reproduire, où sainte Catherine (?) présente un clerc à la Vierge, semblait offrir sur un écusson les armes de Cauchon, évêque, qui sont, d'après Noël Deshays, « à fasce d'argent accompagné de trois coquilles d'or ».

L'artiste qui a dessiné ce bas-relief avait restitué plutôt que copié les trois coquilles des armes de Cauchon, sous prétexte qu'elles paraissaient avoir figuré sur l'écusson et que, sans doute, elles avaient disparu avec le temps, puisque les traces de l'une d'elles semblaient encore apparentes (1).

Mais un examen personnel m'a démontré que rien n'autorisait cette restitution des coquilles qui n'ont jamais figuré sur l'écusson, d'ailleurs peu fruste, de ce bas-relief. Il faut remarquer, en outre, que si l'on y trouve la bande ou barre qu'offrent les armes de Pierre Cauchon, on y observe, par contre, très nettement accusé, le *lambel* qui révèle des armoiries absolument différentes, appartenant évidemment à un autre personnage.

J'ai cru devoir signaler cette erreur commise dans la

(1) Un membre de la Société historique de Lisieux, m'écrivait en effet, le 4 novembre 1899 : « Je me suis rendu avec un de mes amis dans la chapelle de la Vierge. Nous avons examiné avec attention le bas-relief qui représente sainte Catherine, ainsi que l'écusson mutilé ou plutôt gratté de P. Cauchon. On ne voit plus les trois coquilles. Est-ce bien les armes de Cauchon? Je le suppose, puisque les quatre autres évêques inhumés dans cette chapelle n'ont pas de barre dans leurs armes..... »

restitution de l'écusson du bas-relief représentant sainte Catherine.

Si peu, en effet, qu'elle pût étayer l'hypothèse faite par quelques historiens du repentir de Pierre Cauchon, il était indispensable de ne pas la laisser subsister.

J'ajoute qu'il n'y a rien non plus à retenir — relativement à cette hypothèse — des armoiries de l'évêque, qui sont sculptées à l'intérieur et à l'extérieur de la chapelle, pas plus que de la présence dans cette chapelle des autres *ex-voto*, lesquels se rattachent sans doute aux sépultures des personnages qui y furent inhumés.

Les armoiries de l'évêque, en effet, alternent avec celles du chapitre de Lisieux, qui démontrent l'intervention des chanoines dans la construction de la chapelle. Quant aux *ex-voto*, dit M. le capitaine Engelhard dans l'étude encore inédite qu'il a bien voulu me communiquer (1), « ce sont très probablement des décorations pieuses, placées dans les murs latéraux en raison des intentions des chanoines ou des évêques qui y étaient enterrés. Jamais, avant l'enlèvement des boiseries qui les recouvraient, enlèvement qui remonte à une trentaine d'années seulement, on ne les avait invoqués comme témoignage de la tradition. Aujourd'hui que les plaques gravées qui les expliquaient ont disparu, il est d'une saine critique de ne pas les mettre à

(1) L'auteur y traite, en deux parties, de la tradition lexovienne devant l'histoire générale. La troisième partie est consacrée à une dissertation sur l'origine et les développements de cette tradition, et sur les auteurs qui en ont parlé.

l'appui du repentir de Pierre Cauchon et de s'en tenir à l'opinion des gens du xvii^e siècle, époque où les boiseries précitées ne les cachaient pas. »

« D'ailleurs, ajoute-t-il, ces *ex-voto* ont été sculptés sans plan d'ensemble et ne paraissent pas tous de la même époque. L'élégance et la profusion de détails qu'on remarque dans quelques-uns, les rattachent à la fin du xv^e siècle ; d'autres, au contraire, semblent antérieurs. Pierre Cauchon n'a donc rien à voir dans la fondation de ces *ex-voto*. »

Je souscris absolument à cette opinion de M. le capitaine Engelhard après examen des curieux *ex-voto* que renferme la chapelle de la Vierge.

D'ailleurs, la légende du repentir de Pierre Cauchon ne saurait désormais subsister en présence des documents nouveaux qu'il a pu se procurer.

Ce sont deux accords entre l'évêque et le chapitre, en date des 1^{er} mai et 30 novembre 1433, dont il est aujourd'hui l'heureux possesseur, et qui avaient été vantés déjà par Noël Deshays dans ses *Mémoires sur les évêques de Lisieux* (1).

Ces importants documents, qui éclairent d'un jour nouveau une question jusqu'alors restée obscure, sont en réalité tout l'intérêt de la communication que j'ai l'honneur de faire à l'Académie.

Spécialement, le deuxième de ces titres, qui concerne un terrain situé à l'orient du manoir épiscopal et de la cathédrale, et qui avait été employé en fortifications,

(1) De Formeville, t. II, p. 177.

démontre péremptoirement que la chapelle de la Vierge de la cathédrale fut reconstruite par suite de travaux nécessaires aux fortifications et dans des conditions par conséquent où aucun sentiment personnel de l'évêque de Lisieux n'est en jeu.

Cauchon n'a donc agi, en cette circonstance, que comme tout autre prélat soucieux de la conservation du culte et de la beauté de son église cathédrale.

C'est l'opinion que j'avais moi-même exprimée antérieurement sans l'autorité de ces documents inconnus ou plutôt méconnus alors, à l'occasion des fondations pieuses que l'évêque de Lisieux semblait avoir multipliées avec une générosité exceptionnelle.

« Si les libéralités de Pierre Cauchon, disais-je, furent importantes, il ne fit que suivre en réalité les pieuses coutumes en vigueur de son temps.

« Notons, en effet, qu'en dehors de la passion politique qui l'entraîna à renier le gouvernement légitime, et du procès de la Pucelle qu'il présida avec une partialité manifeste, Cauchon se comporta plus tard comme la plupart des prélats contemporains.

« Comment donc, ajoutais-je encore, pourrait-on tirer argument, pour établir la manifestation de son prétendu repentir, d'embellissements faits à la cathédrale de Lisieux, dans lesquels son amour-propre eut peut-être quelque part, ou de libéralités testamentaires qui ne diffèrent pas sensiblement de celles que beaucoup de ses complices au procès de la Pucelle firent eux-mêmes avant de mourir. »

A défaut de documents précis, on voit que le raison-

nement nous portait déjà à repousser, par une sorte d'intuition, la légende accréditée à Lisieux.

En 1897, le regretté comte de Marsy m'écrivait textuellement, à propos de la chapelle reconstruite par notre évêque-comte de Lisieux : « Il serait bon de relever le fait, avancé à tort par quelques historiens modernes locaux, que cette chapelle aurait été élevée en *expiation* de la mort de Jeanne d'Arc. Pierre Cauchon n'a jamais cru avoir commis un crime en condamnant Jeanne d'Arc. »

J'ai tout lieu de craindre que quelques-uns d'entre vous, Messieurs et chers confrères, ne s'effarouchent quelque peu de la hardiesse de cette dernière assertion.

Qu'ils réfléchissent cependant à l'opinion que beaucoup devaient avoir de celle qui accomplissait des actes si extraordinaires à une époque de foi naïve et de grossière ignorance.

N'est-on pas frappé de constater, par exemple, la bonne foi manifeste avec laquelle le chapitre de Notre-Dame de Paris ordonnait qu'une procession solennelle et expiatoire serait faite le jour même où la Pucelle, transgressant — dans son patriotisme ardent — les règlements sévères de l'Université, commettait le crime de donner l'assaut à la porte Saint-Honoré, malgré la solennité de la fête de la Sainte-Vierge ?

En réalité, observe justement l'écrivain lexovien du XVIII^e siècle dont j'ai parlé plus haut, Noël Deshays,

curé de Campigny au diocèse de Lisieux (1), « si les Français considéraient avec justice Jeanne d'Arc comme une sainte inspirée de Dieu, les Anglais et leurs partisans la regardaient comme une sorcière qui avait communication avec les esprits de ténèbres; ce n'était pas le peuple anglais seul qui en pensait ainsi; beaucoup d'honnêtes gens — dans ce parti — par un préjugé dont il n'est pas souvent aisé de se défendre, pouvaient penser de même; il n'est pas surprenant que Pierre Cauchon, attaché de tout temps au duc de Bourgogne et aux Anglais, ait été de ce nombre ».

Nous avons eu, en France même, des gens qui en ont eu à peu près la même opinion : « Témoin, dit Pasquier, M. du Bellai-Langei qui, dans son troisième livre de la *Discipline militaire*, s'est expliqué sans façon dans ce sens (2). »

Je suis, pour ma part, surpris de trouver pour ainsi dire, dans ces observations judicieuses du modeste historien du diocèse de Lisieux au XVIII^e siècle, comme un résumé précédant de plus d'un siècle les conclusions de la dernière critique moderne formulée en ces derniers temps par des érudits qui font autorité, comme M. Chatelain et son fidèle collaborateur le P. Denifle, bibliothécaire-adjoint du Vatican.

Toutefois, Noël Deshays, en rappelant plus amplement encore les motifs d'excuse qui ont été invoqués en faveur des juges de Jeanne d'Arc, ne va pas jusqu'à les

(1) C'est vers 1760 que Noël Deshays écrivait ses *Mémoires sur les évêques de Lisieux*, publiés par M. de Formeville, t. II, p. 175.

(2) *Recherches de la France*, liv. VI, chap. v.

considérer comme suffisantes pour faire absoudre l'évêque de Lisieux.

« Cauchon, dit-il justement, était trop dans le secret des Anglais pour ignorer que le procès qu'ils faisaient à cette héroïne n'était qu'une suite de l'animosité qu'ils avaient conçue contre elle dès le temps qu'elle leur fit lever le siège d'Orléans. D'ailleurs Guillaume Cauchon, neveu de l'évêque, en convint lors de l'information faite en 1456 en vue de la réhabilitation de la Pucelle, et il déclara avec serment devant les nouveaux juges de Rouen que la condamnation de l'héroïne avait été le seul effet de la haine des Anglais.

« Malgré tout cela, conclut Noël Deshays, il faut convenir que cette affaire ne parut pas alors avoir fait un grand tort à la réputation de Mgr Cauchon. Sans parler des emplois et des dignités par lesquels les Anglais reconnurent ses services, ce qui était tout naturel, les étrangers avec lesquels il eut à traiter dans les diverses négociations auxquelles il fut employé, l'ont toujours admis avec honneur aux plus augustes assemblées pour y conférer avec eux sur les plus grandes affaires. »

On ne saurait dire plus exactement, à mon sens, que le docte curé de Campigny, dont la mémoire mérite d'être mise en honneur plus que ne l'a fait M. de Formeville, et dont je me plais à signaler la prudente et curieuse dissertation.

Un critique de cette valeur ne pouvait admettre la légende du repentir de Pierre Cauchon qui avait cours

de son temps et qu'il était d'ailleurs bien placé pour apprécier.

« Mgr Cauchon, dit-il, fit bâtir la chapelle de la Sainte-Vierge qui est derrière le chœur de la cathédrale ; il fonda une grand'messe pour y être chantée tous les jours par le chapelain de la première portion de Notre-Dame et par les enfants de chœur. *On dit qu'il a fait cette fondation en réparation du jugement qu'il avait porté contre la Pucelle d'Orléans ; cela n'est prouvé par aucun titre : il a fait bien d'autres œuvres qu'on ne peut attribuer à ce motif* » ; etc.

Non seulement, en effet, la tradition de Lisieux n'est prouvée par aucun titre, mais nous devons dire aujourd'hui qu'elle est absolument condamnée par des titres probants, c'est-à-dire par les accords précités de 1433.

C'est le document certain qui vient aujourd'hui confirmer sans réplique l'argumentation de ceux qui la repoussaient par le simple raisonnement.

Spécialement, l'accord du 30 novembre que possède M. le capitaine Engelhard ne laisse place à aucun doute, et la conclusion qu'il en tire s'impose définitivement :

« En résumé, dit-il, la tradition lexovienne ne tient pas debout quand on l'étudie à fond. Elle est née, soit à la fin du xvii^e siècle, soit au commencement du xviii^e ; elle s'est développée dans le peuple et dans le bas-clergé à une époque où la notion des faits antérieurs s'était perdue. Elle a grandi dans le courant du xix^e siècle, et tout a été prétexte, dans la chapelle de

Notre-Dame, à sa confirmation. On n'a oublié qu'une chose qui la contredisait : c'est que cette chapelle avait existé « *de toute ancienneté* », qu'on l'a démolie pour cause de fortification, qu'on l'a rebâtie dès que les circonstances l'ont permis, et que l'évêque de Lisieux n'a eu aucune arrière-pensée en contribuant à son agrandissement. »

J'ajoute, conformément aux observations très judicieuses de M. Ch. de Beaurepaire, que Cauchon resté jusqu'à sa mort en pleine possession de la faveur des Anglais et fidèle à leur politique, se serait bien gardé d'exprimer, en pleine période d'occupation, et même, sous cette forme, le regret d'avoir fait condamner leur plus implacable ennemie.

C'est ainsi, on le voit, que la vérité se dégage peu à peu des erreurs et des interprétations fantaisistes qui sont nées assez naturellement dans des temps si éloignés de l'époque où vivait le personnage ambitieux dont nous cherchons aujourd'hui à sonder la conscience et à interroger les intentions à près de six siècles de distance.

Si le devoir de l'historien est de rectifier les erreurs populaires qui, trop souvent, dénaturent la vérité, il ne me déplaît pas — ce devoir accompli — de terminer cette note à la fois complémentaire et rectificative, par la lecture d'un sonnet dans lequel M. le capitaine Engelhard, poète à ses heures, a voulu rappeler et conserver le souvenir de la naïve croyance lexovienne.

Il est intitulé :

PROPOS D'UN BOURGEOIS LEXOVIEN SUR LA CHAPELLE
DE LA VIERGE DE LISIEUX, EN 1445.

Monsieur Pierre, vivant comte de Lisieux,
Homme sage entre tous et prudent politique,
A réédifié cette chapelle antique
Où l'on voit Notre-Dame en habits précieux.

Car c'était un évêque extrêmement pieux :
C'est lui qui condamna Jeanne, cette hérétique
Qui, suivant un récit qu'on m'a dit authentique,
Promenait par les camps son corps licencieux.

Or, avant de mourir, voulant sur cette terre
Témoigner son amour pour la divine Mère,
Il fit de ses deniers bâtir ce monument.

Aussi, quand il parut au tribunal suprême,
Son salut, demandé par la Vierge elle-même,
Lui fut-il accordé par Dieu — sans jugement.

Je termine volontiers, Messieurs, en souhaitant
qu'il en ait été ainsi. Mais, dans tous les cas —
et pour conclure, — ce sonnet, par lequel vous
m'excuserez d'avoir cherché à égayer la fin de mon
aride causerie, est bien tout ce qui doit rester de la
légende du prétendu repentir du *juge de Jeanne
d'Arc*.

NOTES SUR SCUDÉRY

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

C'est sur l'invitation de notre zélé président, désireux, à bon droit, de ne laisser passer aucune de nos séances sans lecture, que je me résigne à soumettre à l'Académie quelques notes, peu dignes d'être présentées, comme elles le sont, isolément, utilisables peut-être pour la rédaction d'une biographie que je n'ai point le moyen d'entreprendre. Ces notes sont relatives à Georges de Scudéry, dont le nom est aussi connu que ses œuvres, il faut bien le reconnaître, le sont peu. Je n'ai eu le temps ni de les abrégier, ni d'établir entre elles une liaison qui aurait pu en rendre la communication plus supportable.

Elevé, comme nous l'avons été tous, dans le respect de Boileau, je me garderai de contredire au jugement de ce sévère critique.

J'ai encore présents à l'esprit ces vers de la satire II, qu'on nous faisait apprendre par cœur au collège :

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume,
Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,

Semblent être formés en dépit du bon sens ;
 Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
 Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire.

En y réfléchissant, toutefois, j'ai peine à ne pas trouver d'une dureté outrée cette qualification de *sots* appliquée aux nombreux lecteurs de Scudéry, parmi lesquels on accordera qu'il se trouvait plusieurs des écrivains les plus estimés du milieu du xvii^e siècle (1).

Et puis, avons-nous bien le droit de nous montrer si exigeants à l'égard d'un écrivain qui, remarquons-le, a précédé Corneille ; qui appartient plus au règne de Louis XIII qu'à celui de Louis XIV, où le goût littéraire atteignit, en France, la perfection ? N'est-il pas juste de lui être reconnaissant d'avoir, à l'exemple de Balzac, donné du nombre à la prose française, et tenté d'expurger notre poésie de la trivialité, pour ne pas dire de la grossièreté, qu'elle affectait trop volontiers.

Dans un livre récent, *Morceaux choisis des écrivains havrais*, M. Ch. Le Goffic a donné une place

(1) Balzac écrivait à Jean Chapelain :

« J'ay receu..... l'*Amour tyrannique* de M. Scudéry de la lecture duquel je vous confesse que je suis encore tout esmeu et tout agité. Il y a bien quelques petites choses dans cette pièce que je voudrois qu'il reformast, et il pourroit s'en aviser de luy-mesme ; mais le reste, à mon gré, est incomparable, qui remue les passions d'une estrange sorte, qui m'a fait pleurer en dépit de moy, qui a fait que le *Cid* et *Scipion* ne sont plus mes délices. » (*Lettres de Chapelain*, p. 488). — Chapelain, de son côté, dans une lettre à Balzac (26 mars 1639), appelle Georges de Scudéry l'Apollon, et Madeleine de Scudéry la Calliope du Marais. (*Ibidem*, p. 406).

honorable, entre ces écrivains, à Scudéry, dont il cite quelques beaux passages.

Théophile Gautier, dans sa Galerie, *les Grottesques*, bien qu'assez peu favorable à Scudéry, dont l'originalité n'était pas assez tranchée pour lui, trouve que même le poème d'*Alaric*, comme couleurs et comme détails, renferme nombre de choses curieuses et représente beaucoup plus exactement l'époque où il fut composé qu'aucun des ouvrages qui lui sont supérieurs. « Quelques-uns de ses tableaux, ajoute-t-il, sembleraient avoir été crayonnés par Lebrun ou Parrocel. Dans ses dessins de fantaisies, les Tritons sembleraient avoir été fondus par les frères Anguier ou les Keller ; la Nymphe semblerait de Coysevox ou de Girardon. Le style est le même, et l'on ne sait pas si le poète décrit d'après l'œuvre du sculpteur, ou si le sculpteur réalise en marbre ou en bronze la description imaginaire. »

Le fait est que Scudéry avait une grande facilité pour décrire, et qu'il en abuse fréquemment au point de fatiguer le lecteur, dont l'esprit se perd au milieu de tant de minutieux détails.

On peut citer, à titre d'exemple, une pièce peu connue, insérée en tête d'un volume intitulé : *le Floriste françois traitant de l'origine des Tulipes par le sieur De la Chesnée Monstereul*, publié à Caen, en 1654. Invité par l'auteur à faire quelques vers en faveur de l'ouvrage, un Malherbe, était-ce un parent du poète ? s'en tira avec cette épigramme :

Tout est si beau dans ce Recueil
 Qu'Adam relevant du cercueil
 Voyant ces merveilles paroistre,
 Douteroit s'il parle du lieu
 Où la voix puissante de Dieu
 Lui donna premièrement l'estre.

Scudéry fit plus, sinon mieux, pour contenter l'amat-
 teur caennais. Dans une poésie qui ne comprend pas
 moins de 160 vers, il décrit avec leurs caractères par-
 ticuliers les fleurs propres à la décoration d'un jardin,
 et il leur préfère à toutes la tulipe, comme il y était
 naturellement obligé :

Elle est incomparable, et rien ne luy ressemble.
 Seule, elle a des beautez plus que toutes ensemble :
 Un éclat merveilleux : une diversité
 Qui des yeux estonnez est la félicité !
 O jeu de la Nature, aussi beau qu'admirable !
 L'art peut-il rien avoir qui te soit comparable ?
 Et l'arc qu'on voit au ciel fait-il voir des couleurs
 Que l'on puisse opposer à tes Divines fleurs ?
 Qui n'admireroit pas ces diverses nuances
 Ce meslange réglé, ces belles différences,
 Ces caprices heureux de qui les nouveautez
 Nous donnent tous les ans de nouvelles beautez ?
 L'une montre à nos yeux de la Neige ondoyante.
 L'autre sur de la Neige est rouge et flamboyante.
 L'une croise son blanc parmy de l'incarnat ;
 L'autre d'un sombre obscur relève son éclat.
 L'une de trois couleurs également esclatte ;
 L'une paroist de Jaspe, et l'autre est une Agathe.
 Celle-ci, jaune et rouge eblouït les regards ;
 Et celle-ci, moins vive, est belle en toutes parts :
 L'invisible pinceau de la docte Nature
 Meslant plus d'une forme et plus d'une peinture
 En compose un objet si beau, si précieux,
 Que rien d'égal à luy ne tombe sous les yeux.

Si jamais un amateur de tulipes, passionné, comme il y en avait autrefois en France du temps de La Bruyère, comme probablement il s'en rencontre encore en Hollande, s'avisait de former un recueil des poésies inspirées par les charmes de ses fleurs favorites, certainement il ne pourrait, sans injustice, négliger l'hommage de Georges de Scudéry.

Mais, suivant moi, malgré leur antériorité de date, les vers de Scudéry devraient céder la première place à ceux-ci qui sont d'Honoré de Balzac, le romancier du XIX^e siècle :

Oui, je suis la tulipe, une fleur de Hollande,
Et telle est ma beauté que l'avare Flamand
Paye un de mes oignons plus cher qu'un diamant.
Si mes fonds sont bien durs, si je suis droite et grande,
Mon air est féodal ; et comme une Yolande
Dans sa jupe à longs plis étoffée amplement,
Je porte des blasons peints sur mon vêtement.
Gueule, fascé d'argent, or avec pourpre et bandes,
Le jardinier divin a filé de ses doigts
Les rayons du soleil et la pourpre des rois
Pour me faire une robe à trame douce et fine.
Nulle fleur de jardin n'égale ma splendeur ;
Mais la nature, hélas ! n'a pas versé d'odeur
Dans mon calice fait comme un vase de Chine.

Quoi qu'il en soit du mérite littéraire de l'auteur d'*Alaric* et de tant de tragédies aujourd'hui oubliées, le discrédit dont l'a frappé Boileau dure encore ; et c'est là, je crois, ce qui explique le peu de renseignements que l'on a pris la peine de recueillir sur Georges de Scudéry. A ceux que l'on a donnés, j'en puis ajouter quelques autres, d'une valeur médiocre, je l'avoue,

mais qui pourront servir de point de départ pour de nouvelles et plus fructueuses recherches.

A vrai dire, ce que j'ai trouvé regarde plus le père du poète que le poète lui-même ; mais, pour être bien connu, un homme ne doit-il pas être remplacé par la pensée dans sa famille et dans son milieu social ?

Suivant toute probabilité, Scudéry le père était venu au Havre à la suite d'André de Brancas, lequel fut d'abord lieutenant de cette place pour le duc de Joyeuse, gouverneur de Normandie, dont il était le parent par son mariage avec Catherine de Joyeuse.

Peu de temps après, Brancas voyait croître son crédit : il obtenait le gouvernement du Havre. Ce fut à l'occasion de sa prise de possession qu'un dîner et un déjeuner des plus somptueux furent offerts par lui aux notables du Havre. Nous pouvons nous faire une idée de la dépense et de l'abondance des mets par le marché passé entre le maître d'hôtel de Villars et un rôtisseur de Rouen. Supposez, Messieurs et chers confrères, pour excuser cette citation, que Scudéry le père a bien pu être de la fête.

21 aoust 1584. « Andrieu de Lyvet, rôtisseur, cuisinier de la paroisse St-Pierre-St-Honoré, s'engage envers Messire André de Villars, chevalier de l'ordre, gouverneur du Havre-de-Grâce, stipulant par François de Bripio, maistre d'hostel, de lui fournir au Havre, mercredi prochain, 22 aoust, à heure de midi, deux coqdindes, quatre courrieurs, 4 panneaux, 2 levraulx, 2 marquassins, 8 perdriaux, 12 teurtres, 12 cailles, 4 petits poulets dindes, 2 oisons gras, 12 bécassins,

8 rameaux, 4 lapins de garenne, 4 levraulx francs, 4 guelinottes à fleur, 1 chevreau, 4 cercelles, 12 petits poulets et 12 petits pigeonneaux, qui est et sera pour le souper dudit jour de mercredi ; et en outre de livrer et fournir nombre de viandes que dessus... le dit jour de mercredi, pour servir le lendemain à diner, qui sera jeudi prochain. » Le prix convenu était de 50 écus sols deux tiers. Signé : François Bripio (1).

Nous n'avons pas les marchés des boulangers, des marchands de poisson, des pâtisseries, des marchands de vin. Il est certain qu'ils étaient à l'avenant, et que le tout réuni devait donner une haute idée de l'appétit de nos compatriotes de la fin du xvi^e siècle.

Ces jours de fête durèrent peu. Bientôt vinrent les privations, les souffrances, les horreurs de la guerre, et de la plus triste des guerres, la guerre civile.

On sait que Villars prit parti pour les Guise ; qu'il fut le principal chef de la Ligue dans la Haute-Normandie, l'organisateur, aussi habile qu'intrépide, de la résistance de la ville de Rouen aux armées de Henri IV ; on sait aussi dans quelles circonstances et à quelles conditions il fit sa soumission au roi. Devenu grand amiral de France, tout en conservant son gouvernement du Havre, il fut tué lâchement au siège de Dourlens et enterré avec les plus grands honneurs dans la cathédrale de Rouen, le 5 septembre 1595.

Il eut pour successeur, dans le gouvernement du

(1) Cette pièce a déjà été publiée, avec quelques variantes de lecture, par M. Ed. Gosselin dans ses *Documents pour servir à l'histoire de la marine normande*. Rouen, 1876, p. 65.

Havre, son neveu, Georges de Villars, lequel, heureusement pour la France, n'eut à signaler sa valeur que contre l'étranger.

On peut juger de ce que dut être la vie de ceux qui servirent sous un homme aussi actif et aussi entreprenant que l'était André de Villars ; Georges de Scudéry fut de ce nombre.

A un traité de mariage passé devant les tabellions du Havre, le 19 avril 1598, entre un nommé Robert Le Coq et Marie Grenier, fille de noble homme Etienne Grenier (1), enseigne de la compagnie de Villars, gouverneur en cette ville, Georges de Scudéry (le père du poète) avait promis (on ne dit pas pour quelles raisons) de payer à Jacqueline Grenier, sœur de la future épouse, 400 livres lorsque, à son tour, elle viendrait à se marier. Quatre ans après, cette condition se réalisait : Jacqueline Grenier épousait Pierre Greaulme (2), maî-

(1) En 1622, Etienne Grenier, bourgeois du Havre, contribue aux frais de la fonte d'une nouvelle cloche pour l'église de Gainneville. (*Arch. de la S.-Inf.*, G. 8304.)

(2) Pierre Greaulme, maître écrivain, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, et précédemment en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 4 juillet 1595. (Tabellionage de Rouen.)

Noël Greaulme, probablement son fils, exerçait, en 1614, la même profession d'écrivain. On lit dans le compte de la fabrique Saint-André de Rouen, 1614 : « A Noël Greaulme, écrivain, pour avoir écrit un cahier de missel, 45 s. » (*Ibidem*, G. 6246.)

Grucoq Greaulmes est cité comme un des régents du collège des Bons-Enfants de Rouen, vers 1575, dans un compte de tutelle des enfants Basire, que j'ai analysé dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen* de 1882-1883. — C'est le même que Me Grucoq Greaulmes, prêtre, demeurant paroisse Saint-Godard, qui donna procuration, le 10 février 1567 (n. s.), à Christophe Hébert, laboureur à

tre écrivain et précepteur d'enfants à Rouen. Scudéry tint alors sa parole et versa (le 15 novembre 1603) aux nouveaux mariés la somme promise. L'acte sous seings privés, rédigé à cette occasion, fut reconnu par les signataires, devant les tabellions de Rouen, le 15 juillet 1604.

Georges de Scudéry était alors lieutenant de la compagnie de Villars et par conséquent le compagnon d'armes de Grenier (1).

Des actes postérieurs à celui-ci nous apprennent que Scudéry était originaire d'Apt, en Provence, et qu'il avait épousé, étant domicilié au Havre, Madeleine de Goustimesnil, certainement proche parente d'un autre lieutenant d'André de Villars, Charles de Goustimesnil de Boisrozé, dont un brillant exploit, la prise du fort de Fécamp au moyen d'une escalade des plus audacieuses, a rendu le nom populaire (2).

Bretteville-en-Caux. (Tabellionage de Rouen.) — Un Jean Greaume, canonier, est cité dans une *montre* de la garnison du Havre, du 20 octobre 1571. (*Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin.)

(1) On a écrit que Scudéry était lieutenant du Roi au Havre. Autre chose était cette charge et celle de lieutenant d'une compagnie du gouverneur. — M. Borély parle de lui comme d'un officier versé dans l'art des fortifications. (*Hist. du Havre*, t. II, p. 314.)

(2) La place avait été confiée au maréchal de Biron. — Boisrozé, qui l'avait prise, se fit un mérite de la rendre à Henri IV. Le Roi, en récompense de cette cession, par lettres-patentes du 25 novembre 1597, lui assigna 1,300 écus sur les deniers levés pour la démolition du fort de Fécamp. Par d'autres lettres, datées de Fontainebleau, 8 novembre 1604, il ordonna que ce qui restait dû sur cette somme (716 écus 30 s., évalués à 2,149 l. 10 s.) fût payé à Boisrozé « en recongnissance de ses mérites et du service qu'il rendoit chacun jour à l'État ». Boisrozé était alors lieutenant de l'artillerie du Roi

Georges de Scudéry, le poète, était issu de ce mariage. Il était donc Normand, non pas seulement par le lieu de sa naissance, mais par sa mère, qui appartenait bien et dûment à une des plus anciennes et des plus honorables familles du pays de Caux.

Le 24 juillet 1627, se déclarant majeur de ses ans, il donnait une procuration, vraisemblablement à l'occasion de la succession de son père, qu'il n'avait acceptée que sous bénéfice d'inventaire. L'acte est passé au tabellionage de Rouen. Cette année 1627 est précisément celle où Georges de Villars céda au cardinal de Richelieu le gouvernement du Havre et retourna en Provence, dans ce château d'Oise dont, pendant un certain temps, il avait pris le nom. Il est probable que la famille de Scudéry avait quitté le Havre lorsque lui-même s'en était éloigné ; mais au lieu de retourner en Provence où elle n'avait point de biens à administrer, elle était venue s'établir à Rouen.

Il est certain que M^{me} de Scudéry y avait, en 1635, son domicile sur la paroisse Saint-Sauveur. Ce fut là qu'elle mourut le 8 juin de cette année. Les actes de

en Normandie. — Mention de Charles de Gostimesnil, sieur de Bosrosey, demeurant à Bénarville, près Fécamp, 9 novembre 1590 ; de Charles de Gostimesnil, sieur de Bosrosey, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 50 chevaux ayant la garde noble des enfants mineurs de feu Georges Le Grand, sieur de Franqueville ; procuration donnée à David Grisel, signée Goustimesny, 29 janvier 1598 ; procuration donnée par Loyse de Gostimesnil, prieure des Béguines de Rouen, à Charles de Gostimesnil, sieur de Bosrosey, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1^{er} septembre 1604. (Tabellionage de Rouen.) — Les armes de cette famille étaient : d'or à 3 marteaux de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.

l'état-civil indiquent son décès de la manière la plus laconique. Aux inhumations : « Le 8 dudit mois de juin 1635, d^{lle} Magdalene de Gostimesnil. » Il en coûta peu à ses enfants pour la cérémonie de ses obsèques. Le compte de la fabrique de la même année enregistre une recette de 4 livres « pour la sépulture de M^{lle} de Scudéry. »

D'après le témoignage de contemporains, le besoin de se procurer des ressources fut ce qui détermina sa fille à écrire les romans auxquels elle dut sa réputation et sa situation dans le monde. Il est plus que probable que le même motif dut déterminer la vocation littéraire de son frère, lequel fut son collaborateur et, suivant toute probabilité, son inspirateur.

Il est avéré que leur fortune était des plus médiocres. La succession paternelle, nous l'avons vu, n'avait été acceptée par Scudéry que sous bénéfice d'inventaire. Elle me paraît avoir consisté en une rente de 350 livres, dont une partie, 35 l. 15 s., au denier 5, fut vendue, le 10 juillet 1635, par Scudéry, à un vendeur de poisson pour le Roi à Rouen. Dans cet acte il se qualifie « escuier, demeurant paroisse St-Sauveur de Rouen, fils et seul héritier de feu demoiselle Madeleine de Goustimesnil. » La rente en question avait été constituée en faveur de cette dame par son frère Guillaume de Goustimesnil, chevalier, seigneur et châtelain dudit lieu, pour cause contenue dans une transaction sous seing privé, du 9 juillet 1627 (1).

(1) Tabellionage de Rouen.

Le 2 octobre 1637, on retrouve à Rouen Georges de Scudéry, se qualifiant de fils et *seul* héritier de feu demoiselle Madeleine de Goustimesnil (1). Il était logé sur la paroisse Saint-Sauveur, par conséquent dans le voisinage de Pierre Corneille. Ce fut précisément cette année-là qu'il présenta ses *Observations sur le Cid*, l'une des pièces capitales de la fameuse querelle à laquelle donna lieu le premier chef-d'œuvre de notre illustre compatriote.

Mais dès le commencement de cette année 1637, Scudéry et sa sœur s'étaient établis définitivement à Paris, comme on l'apprend par une lettre de Chapelain à M. de Belin, au Mans, datée du 22 janvier 1637 : « M. et M^{lle} de Scudéry sont icy qui se tuent à publier vos générosités et vos courtoisies (2). ». Il nous semble probable que c'est antérieurement à cette époque qu'avait commencé entre le frère et la sœur cette collaboration littéraire qui devait durer jusqu'en 1655 (3).

Ce que l'on sait de Scudéry peut tenir en quelques lignes : il servit d'abord dans le régiment des gardes françaises ; à trente ans, il quitta l'armée pour les lettres ; il fut nommé par Richelieu, en 1643, gouverneur

(1) L'acte est signé : De Scudery. — Scudéry revint à Rouen, en compagnie de sa sœur, en 1644, comme on l'apprend d'une lettre que celle-ci adressa à M. de Robineau et portant la date du 5 septembre de cette année.

(2) *Lettres de Chapelain*, t. 1, p. 134, dans la collection des *Documents inédits*.

(3) M. Rathery, *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*. Paris, 1873, p. 13. Passage rapporté dans l'ouvrage précité.

du fort de Notre-Dame-de-la-Garde ; il entra, en 1650, à l'Académie française, où il remplaça Vaugelas.

Il était né au Havre en 1601 et avait eu pour parrain Georges de Brancas-Villars.

Il mourut à Paris le 14 mai 1667.

Il avait épousé, en 1650, Marie-Madeleine Du Moncel de Martinvast, qui lui survécut d'un grand nombre d'années. Elle mourut à Paris le 6 septembre 1711, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il reste d'elle des lettres d'un style agréable, adressées, pour la plupart, à Bussy-Rabutin, et qui ont fait dire d'elle que « sa prose valait mieux que les vers de son mari » (1).

Mais, au point de vue littéraire, la personne la plus remarquable de cette famille de Scudéry fut, sans contredit, M^{lle} de Scudéry, que ses contemporains appelèrent la *Sapho* de leur époque.

Elle mourut à Paris le 2 juin 1701, âgée de près de quatre-vingt-quatorze ans.

Son roman de *Clélie* eut une vogue prodigieuse et la garda longtemps. Dans cet ouvrage, sous des noms supposés, elle racontait des intrigues de cour et des faits de guerre qui étaient tout modernes, et qu'on avait alors peu de peine à reconnaître. J'imagine que l'exploit de Boisrosé pourrait bien s'y laisser deviner. Mais c'est une vérification que je n'ai eu ni le temps ni le moyen d'entreprendre. Il n'est pas d'ailleurs aisé présentement de se procurer le roman de *Clélie*. Il en sera peut-être de même, dans l'avenir, de nos romans actuels les plus fameux.

(1) Voir les *Lettres de Chapelain*, t. II, pp. 41, 42.

Le nom patronymique de la famille Scudéry donne lieu à une observation curieuse.

Cette famille était originaire d'Apt, en Provence. Or, en provençal, comme en italien, le mot *escuderi* était l'équivalent de notre mot écuyer.

Le premier Scudéry qui vint s'établir au Havre fut souvent désigné sous le nom ramené à la forme française d'*escuier*.

Au registre de l'Hôtel-de-Ville du Havre, à la date de novembre 1599, est inscrit le mariage de noble homme Georges Lescuier avec M^{lle} de Goustimesnil.

L'acte de baptême de Scudéry, le poète, est conçu dans ces termes au registre de l'Hôtel-de-Ville : « 12 août 1601. Du dict jour fut baptisé Georges fils de Georges Lescuier, nommé par Roumain De la Champaigne et Charles Mathieu, et Blanche Toustain », et au registre du greffe du Tribunal : « Fut baptisé Georges Lescuier, etc. »

Le nom Scudéry paraît, mais sous une forme moins altérée, dans l'acte de baptême d'une sœur du poète (Arch. de la Ville) : « 23 juillet 1605, fut baptisée Juliette, fille de noble homme Georges Scurdery, nommée par damoiselle Ypolite d'Estrée femme de Monsieur de Villars, sieur de Brancars, gouverneur de ceste ville, et noble homme Gilles de Goustimesnil et demoysselle Catherine Derantes. »

Scudery remplace Scurdery dans le même acte à la collection du greffe du tribunal civil du Havre.

Le nom de famille de Madeleine, l'auteur de *Clélie*, est encore rédigé d'une manière incorrecte en ce qui

concerne le nom de famille, nom inusité en Normandie et, par cela même, embarrassant pour un vicaire de paroisse :

1^{er} décembre 1608. — Du premier jour fut baptisée Magdallaine fille de noble homme Georges de Scuderys, nommée par damoiselle Yolant de Malesh (1) et noble homme Jehan Terrier.

Le notaire de Rouen qui rédigea l'acte du 15 novembre 1603 fit mieux : il écrivit Georges Lescuier, sieur de Scudéricq.

On finit par s'habituer au nom Scudéry. Le poète signe invariablement : De Scudéry.

Bien que peu fortuné, il s'était attaché à former, pour la décoration de son cabinet, une collection de portraits des célébrités de son temps.

Il est probable qu'il y réserva une place pour celui de sa sœur et pour le sien.

Ce qui est certain, c'est que son portrait fut gravé par Soliman et qu'il donne une opinion favorable de son caractère.

On le trouvait parmi ceux qui se vendaient chez Desrochers, rue du Foin, à Paris. On y lit au bas cette légende :

Tel étoit Scuderi dont la fertile plume
Donnoit tous les mois un volume.

(1) Il faut lire, je crois, Yolant de Mailloc, femme de Guillaume de Goustimenil, fils de Gilles de Goustimesnil, gouverneur de Montivilliers. — La copie des actes de l'état-civil concernant la famille de Scudéry m'a été fournie par M. Barrey, le très obligeant archiviste de la ville du Havre.

Mais quoy que fécond il avoit de l'esprit.
Que s'il eût pu régler sa verve
Jamais de luy Boileau n'eût dit
Qu'il composoit malgré Minerve.

LE CHIRURGIEN DE LA PESTE

A L'HOTEL-DIEU DE ROUEN

Par M. LE VERDIER.

Malgré le nombre considérable de ses malades (on en comptait plus de 500 vers 1750), l'Hôtel-Dieu de Rouen n'eut longtemps qu'un personnel traitant fort restreint. Avant la Révolution, comme aujourd'hui, le service médical et le service chirurgical étaient distincts. En 1737, le service médical était aux mains de deux médecins seulement, et de même le service chirurgical ne comptait que deux chirurgiens. L'un de ceux-ci avait le titre de chirurgien de l'Hôtel-Dieu : le poste était alors occupé par le célèbre Lecat, qui depuis 1733 exerçait la survivance de son prédécesseur, Godin. L'autre avait le titre de chirurgien de l'hôpital Saint-Louis ; on l'appelait aussi communément chirurgien de la Santé, de la peste ou du danger. Il avait été institué, en effet, pour soigner les pestiférés, réunis dans cet hôpital nouveau, annexe de l'Hôtel-Dieu, dit hôpital Saint-Louis, ou du Lieu-de-Santé. Ces deux chi-

rurgiens étaient aidés par quelques apprentis ou garçons aspirants, leurs élèves, sortes d'ancêtres de nos internes, et voilà, pour les deux établissements de la Calende et de Cauchoise, tout le personnel chirurgical.

Le sieur Jacques-Charles Gravé, de Rouen, où il était né vers 1707 (1), fut, en 1737, désigné pour l'emploi de chirurgien de la peste (2). Sa nomination suscita des difficultés, dont le récit, en nous conduisant à l'Hôtel-Dieu et au Conseil de la Communauté des chirurgiens, nous permettra de recueillir quelques usages, privilèges et débats curieux.

A l'époque où se place cette étude, les chirurgiens de Rouen ne possédaient aucun règlement particulier. Des statuts leur avaient bien été donnés par Charles VI en 1412, que Charles VII avait confirmés en 1452, mais ces antiques chartes n'étaient plus en rapport avec l'état social ni avec les progrès de la science ou art de la chirurgie, et elles étaient tombées en désuétude.

Car, après avoir été tenus en médiocre estime, les chirurgiens s'étaient grandis. Ils ne frayaient plus avec les barbiers. « Les barbiers-perruquiers-étuvistes ne

(1) Son acte d'inhumation, 14 décembre 1781, lui donne soixante-quinze ans (paroisse Saint-Michel) ; son acte de mariage, 17 décembre 1748, lui donne quarante ans (paroisse Saint-Martin-du-Pont). Je n'ai pu trouver l'acte de baptême.

(2) Ouin-Lacroix (*Hist. des anciennes corporations*, p. 312) écrit : « En 1721, Jacques Gravé, près de s'embarquer, fut interrogé sur la construction du corps humain, sur les opérations incisives, les infirmités corporelles, et sur la qualité des médicaments contenus dans le coffre embarqué. » Je n'ai pu trouver la source de ce renseignement ; en 1721, Jacques Gravé n'avait que quinze ans, au plus.

pourront exercer l'art de la chirurgie. » « Ceux des maîtres de la Communauté qui exerceront purement et simplement l'art de chirurgie seront réputés exercer un art libéral et jouiront de tous les privilèges attribués à tous les arts libéraux », disaient les édits nouveaux (1).

Les chirurgiens de Rouen étaient alors, de façon générale, régis par l'édit de règlement de septembre 1723 et les statuts y annexés, rédigés pour la ville de Versailles, mais applicables à toutes villes qui ne possèderaient pas de règlement propre. Ils obéissaient encore ou auraient pu prétendre obéir à la déclaration du 24 février 1730, portant statuts et règlements pour les chirurgiens du royaume. Mais la chose était discutable, car, on ne sait comment, la déclaration était restée dans les cartons de la Chancellerie et ne fut envoyée à l'enregistrement du Parlement de Normandie qu'au bout de vingt ans, en 1752 (2).

Or donc, en 1737, ne devenait pas maître agrégé à la Communauté des chirurgiens qui voulait.

(1) Edit de règlement du mois de septembre 1723, portant rétablissement des Lieutenants et greffiers du Premier chirurgien du roy dans les Communautés de chirurgiens, etc.; — et Déclaration du 24 février 1730, portant statuts et règlements pour les chirurgiens du royaume (*Recueil des Edits, etc., enregistrés au Parlement de Rouen.*)

(2) Lettres de surannation du 11 février 1752 et arrêt d'enregistrement à Rouen du 18 mai de la même année. (*Recueil des Edits, etc.*) Ce règlement permet aux Communautés de chirurgiens de proposer et d'obtenir des règlements particuliers : la Communauté de Rouen usera de ce droit et recevra des statuts par lettres patentes du mois de février 1756. (*Rec. des Edits, etc.*)

Le Premier Chirurgien du Roi, résidant à Paris, était le grand-maître de la chirurgie du royaume. Quand une ville possédait un corps de chirurgiens, ceux-ci formaient une Communauté composée de tous les maîtres reçus ou agrégés, à la tête de laquelle était placé un Bureau ou Conseil. Le Bureau était présidé par l'un d'eux, désigné par le Premier Chirurgien du Roy, et investi du titre de son Lieutenant ; celui-ci était assisté de deux prévôts, élus par les maîtres. La Compagnie entière délibérait. C'était elle qui recevait les maîtres, et nommait les chirurgiens qu'elle autorisait à exercer dans les localités dépendant de sa circonscription territoriale, quelquefois très vaste ; la Communauté de Rouen s'étendait à tout le bailliage.

Sans compter des droits à payer aux officiers du Bureau, aux examinateurs et à la bourse commune, les conditions pour être agrégé maître étaient rigoureuses.

D'abord il fallait justifier d'un brevet d'apprentissage d'une durée de trois ans chez un maître ; puis, l'apprentissage fini, il fallait avoir servi un maître comme garçon pendant trois autres années : le stage donc durait six ans. Il est vrai que les trois années de service étaient réduites à deux années dans les armées, à une année dans un hôpital de Paris, ce qui abaissait le stage, suivant les cas, à cinq ou à quatre ans (1).

Alors seulement on pouvait être admis à se présenter aux examens devant les maîtres de la Communauté. La première épreuve consistait en un examen général sur

(1) Art. 29, 32 de l'édit de septembre 1723.

la chirurgie ; s'il était reçu, le candidat, un mois plus tard, pouvait affronter les suivantes, *les semaines*, comme on les appelait, parce qu'elles duraient trois semaines, à raison de deux par semaine, savoir une semaine d'ostéologie, une semaine d'anatomie, une semaine des saignées et médicaments. Quand, à toutes ces épreuves, le candidat avait été reconnu capable, il n'avait plus qu'à subir la huitième et dernière, dite examen de rigueur. Le patient enfin était reçu maître, agrégé à la Compagnie, ayant droit d'exercer, de soigner, opérer, bander, débander, poser et lever tous appareils, faire l'anatomie des cadavres, tenir boutique, c'est-à-dire droit de pratiquer en ville et au domicile, vendre des appareils, avoir des apprentis et compagnons, même former des élèves pour enseigner l'art où il était passé maître.

Il me paraît inutile de comparer ici les prescriptions de la dernière déclaration royale, celle de 1730 : elles ne diffèrent pas sensiblement en effet de celles de l'édit de 1723, que je viens de résumer.

Théorie et pratique, nombreuses et difficiles épreuves, longues années de compagnonnage : telles étaient donc les conditions de l'entrée au corps estimable. Rien de plus sage. On peut bien supposer aussi que ces rigueurs faisaient assez l'affaire des maîtres. Qu'ils ne fussent pas, en effet, très enclins à recevoir trop facilement de nouveaux confrères, on le présume facilement. En 1737 les chirurgiens agrégés dépassaient le nombre de vingt-cinq : si l'on songe que MM. les Médecins de Rouen n'étaient encore que neuf, c'étaient beaucoup

d'appelés au partage des profits de l'art de chirurgie.

Or y avait-il quelque moyen d'échapper à la nécessité de toutes ces épreuves ? Si oui, du moins le procédé n'était pas à encourager, dans l'intérêt du public, comme surtout dans l'intérêt privé des confrères.

La chose était possible pourtant. Dans la plupart des grandes villes, à Rouen, une voie détournée s'offrait pour gagner la maîtrise, voie privilégiée, contraire à l'ordre public, au droit et à l'autorité de la Communauté ; mais aussi voie ouverte, à de bien rares intervalles, dans un cas unique et exceptionnel, au profit du *chirurgien de la peste*. Ce personnage donc gagnait la maîtrise sans aucune des conditions habituelles. On pense bien que la corporation le supportait difficilement.

L'Hôtel-Dieu n'avait pas toujours possédé deux chirurgiens ; il n'y en avait qu'un d'abord, mais, malgré l'aide de quelques apprentis ou garçons, il ne pouvait suffire au service. L'insuffisance apparut encore plus évidente lorsque l'Hôtel-Dieu se divisa en deux établissements, celui de la Calende et celui du Lieu-de-Santé, que l'on ouvrit pour soigner spécialement les nombreux malades atteints de la peste ou typhus. Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu resta à la vieille Madeleine, et pour la nouvelle, dite aussi hôpital Saint-Louis, agrandie depuis et devenue l'Hôtel-Dieu d'aujourd'hui, l'on créa un chirurgien nouveau, notre chirurgien de la peste ou du danger.

C'est le moment de faire observer que, afin de favoriser leur recrutement, des avantages étaient accordés

aux apprentis chirurgiens qui se faisaient admettre dans un hôpital. Aux termes de l'édit de 1723, ils étaient dispensés, on l'a déjà vu, de deux années de stage et pouvaient aspirer à la maîtrise au bout de quatre et en subir les examens, sans attendre l'expiration des six années habituelles. Ce n'est pas tout : après les trois années d'apprentissage, suivies de six autres passées dans un hôpital en qualité de premier compagnon chirurgien, autrement dit chirurgien adjoint, ils étaient dispensés des longs, coûteux et difficiles examens ordinaires, et gagnaient la maîtrise en se soumettant devant les maîtres de la Communauté à une simple expérience, épreuve de forme, mais nécessaire toutefois pour qu'ils pussent se livrer au libre exercice de la profession (1). A Rouen, les privilèges étaient encore plus considérables.

Au moins, avec l'édit de 1723 ou l'ordonnance de 1730, les premiers compagnons chirurgiens n'étaient d'ordinaire élevés à ce poste qu'après un examen de capacité subi devant les officiers de la Communauté, en présence des administrateurs de l'hôpital. A Rouen, rien de tout cela : le chirurgien privilégié de la peste était désigné par les administrateurs, les deux médecins et le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, tout seuls. Mais il y a plus : du jour même de son élection, accomplie dans les conditions qui viennent d'être dites, et sans attendre l'expiration de ses six années de service à l'hôpital, comme l'aurait voulu l'édit, sans même justifier des

(1) Edit de 1723, art. 23, 24, 29.

années d'apprentissage, ce compagnon chirurgien privilégié passait maître, de droit, sans aucun examen, pourvu seulement qu'il s'engageât à servir les pauvres de cet hôpital pendant douze ans ; de ce jour-là, il lui était permis d'exercer la chirurgie partout, en ville comme à l'hôpital, de tenir boutique ou leçons, et, par le seul fait de son emploi, par la seule volonté des chefs de l'Hôtel-Dieu, il était agrégé à la Communauté des chirurgiens, celle-ci n'ayant plus qu'à le recevoir, sans même lui payer les droits ordinaires. Il entrait de force, comme un intrus, dans une Compagnie, sans l'assentiment de ceux qui la composaient. C'était une manière de scandale. Et ce n'est pas tout encore : ce chirurgien, on le nommait avant que le poste fût vacant, pour n'entrer en fonctions qu'après la mort ou la fin du service du titulaire.

Certes la faveur, pour immense qu'elle fût, pouvait invoquer de bonnes raisons : c'était la récompense d'un dévouement au bien public qui méritait des égards, puisque le poste était éminemment périlleux. Rouen était particulièrement exposé à la peste ; dans le courant du xvii^e siècle, cinq chirurgiens de la Santé étaient successivement morts victimes de leur devoir professionnel (1). Mais aussi quel attentat aux prérogatives de la corporation ; quelle inégalité de sort entre le chirurgien privilégié et le commun des autres ! Quoi qu'il en fût, c'était l'usage ; la justice, la tradition l'avaient

(1) Dr Boucher, *La Peste à Rouen au xvii^e et au xviii^e siècle*.
(*Précis de l'Académie*, 1895-96, p. 213.)

consacré. Pourtant l'édit de 1723, l'ordonnance de 1730 étaient manifestement contraires.

Au mois de février 1737, le s^r Jacques-Charles Gravé fut donc choisi pour chirurgien de la Santé par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Aussitôt les parties s'observent ; la lutte va s'engager.

Le 8 février, les administrateurs délibèrent que « le s^r Gravé est autorisé à tenir boutique ouverte dans Rouen, aux termes des lettres patentes et des arrêts, et, au cas qu'il y soit troublé par les maîtres chirurgiens de cette ville, le Bureau prendra son fait et cause. » (1).

Et, le 12 février, la Communauté des chirurgiens, à son tour, arrête, « à la pluralité des voix qu'on écrira à M. de La Peyronie (c'est le Premier chirurgien du Roi, à Paris), pour leur permettre de faire des remontrances à S. M., aux fins d'obtenir une forme d'examen pour ces sortes de privilégiés. » (2).

Voilà donc le débat posé : l'Hôtel-Dieu prétend avoir créé un maître en chirurgie égal en droits à tous autres ; la corporation voudrait qu'à Rouen, comme ailleurs, par application des édits de 1723 et 1730, le chirurgien de la peste subît au moins un examen de capacité devant les maîtres compétents. Les chirurgiens n'avaient pas tout à fait tort, et l'on peut reconnaître leur modération.

(1) Arch. départementales. — *Registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu, 1737.*

(2) Arch. départ. — *Registre des délibérations de la Communauté des chirurgiens, 1737.*

Cependant Gravé, passé maître d'emblée, présenta sa requête pour être agrégé à la Communauté. On lui répondit qu'il serait sursis à sa réception jusqu'à ce que la Communauté eût reçu des ordres de M. de La Peyronie (1).

Alors Gravé se retourne du côté des administrateurs, et il expose « qu'ayant été admis par le Bureau pour être chirurgien de l'Hôtel-Dieu au Lieu-de-Santé, et en cette qualité jouir de la maîtrise en cette ville, il s'est retiré vers la Communauté des chirurgiens, suivant l'usage, pour y être aggrégé, ... » mais qu'il y a *essuyé un refus*, et le Bureau décide « qu'il prendra le fait et cause dudit s^r Gravé et que l'instance sera portée en la grande Chambre du Parlement, où l'Hôtel-Dieu a ses causes commises, pour faire jouir led. s^r Gravé de la maîtrise de chirurgie. » (2).

C'est le procès classique : prérogative contre prérogative, privilège contre privilège, compagnie contre compagnie ; la cause est sacrée, l'honneur est engagé. Les mémoires se préparent.

Le 2 juin, le Bureau de l'Hôtel-Dieu prend connaissance d'une requête présentée au Conseil du Roi par la Communauté ; elle se réduit à trois articles :

1° Il est abusif que le chirurgien de la Santé soit nommé à l'avance et longtemps avant l'expiration des douze années de service dus à l'Hôtel-Dieu par le titulaire ; il est abusif surtout que cette fonction ne soit pas donnée au concours ;

(1) *Registre des chirurgiens*, 18 fév. 1737.

(2) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 22 février 1737.

2° L'examen de capacité du chirurgien de la Santé ne devrait pas être subi seulement devant le Bureau de l'Hôtel-Dieu, les médecins et le chirurgien de cet établissement, mais encore devant la Communauté des maîtres ;

3° Le chirurgien de la Santé ne devrait acquérir la maîtrise qu'au bout de ses douze années de service et non dès l'instant de sa nomination (1).

La Communauté, certes, n'avait pas tout à fait tort, et, tout de même, ses deux premiers griefs étaient assez bien fondés, le premier surtout : la maîtrise conférée de droit, par la seule nomination à un poste, et ce poste ne devant être occupé que plus tard, peut-être jamais ! Quant au troisième chef, la Communauté aurait pu l'abandonner, si elle obtenait satisfaction sur celui de l'examen.

L'Hôtel-Dieu répondit à ces demandes par l'offre de quelques concessions : sur le premier article, il décida qu'à l'avenir la place ne serait donnée qu'à l'expiration des douze années du pourvu, que l'emploi serait décerné au concours et la vacance annoncée par des affiches. On se croirait au xx^e siècle.

Sur le second article, voici le texte de la délibération, aussi honorable pour les chirurgiens de la peste que pour ceux qui les élisaient : « Après avoir demandé aux chirurgiens s'ils ont connaissance que jamais on en ait usé d'une autre façon qu'on en use actuellement pour l'examen du chirurgien de la Santé, et si quelquefois il a été exa-

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 2 juin 1737.

miné par la Communauté des chirurgiens, et qu'ils ont déclaré qu'ils n'ont aucune preuve contraire à l'usage observé par l'administration dans cette réception ; après aussy qu'il leur a été représenté que de cet usage il n'en a jamais résulté d'abus, puisqu'il est à la connaissance du public que ceux qui ont été choisis par l'administration ont toujours été au nombre des plus habilles, il a esté arrêté que les raisons du Bureau seront représentées au Conseil, pour en suivre la décision. »

Sur le troisième article, l'Hôtel-Dieu ne céda pas davantage : consentir à retarder le droit de maîtrise jusqu'à l'expiration des douze années de service, c'eût été tout simplement « anéantir le privilège, puisque celui à qui on l'aurait accordé, venant à mourir après s'être exposé à la contagion, avant l'expiration des douze années », ne transmettrait plus à sa veuve et à ses enfants les avantages que l'usage conférait à la famille. Au reste la Communauté reconnut la justesse de l'observation et renonça à ce chef de ses prétentions (1). Les administrateurs ayant accepté le premier, il ne restait plus que le second.

Encouragés par ce demi-succès, les chirurgiens imaginèrent autre chose. Ils proposèrent un projet d'organisation : il y aurait à l'Hôtel-Dieu deux garçons chirurgiens, internes (le mot y est) ; le chirurgien privilégié n'acquerrait plus la maîtrise, de droit, du jour de sa nomination, il ne serait plus qu'un *gagnant maîtrise*,

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 2 juin 1737.

comme dans l'édit de 1723, qui, logé et nourri dans l'Hôtel-Dieu, comme les deux internes, gagnerait en effet cette maîtrise par six années de services, et qui, devenu maître alors, y continuerait ses fonctions pendant six autres années; cette place serait donnée au concours; enfin les examinateurs, c'était le grand point! seraient les officiers de la Communauté, savoir le Lieutenant du Premier chirurgien et les deux prévôts, avec le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, sans aucun autre(1).

Sur quoi, le Bureau délibéra, en premier lieu, que les ressources ne permettaient pas d'entretenir des internes. Observons ici que le droit d'exercer en ville, accordé dès l'instant de sa nomination, permettait au chirurgien de vivre, et qu'ainsi il ne coûtait presque rien à l'administration hospitalière. Bien plus, les apprentis ou garçons étaient même à la charge personnelle des chirurgiens de l'hôpital. C'est ainsi que, le 17 janvier 1738, Lecat, alors qualifié « chirurgien reçu en survivance du s^r Godin, chirurgien de cet Hôtel-Dieu », faisait savoir au Bureau des administrateurs « qu'il travaille depuis quatre ans dans ledit hôpital aux opérations de la taille avec succès, ce qui avait été abandonné depuis nombre d'années, et qu'il est obligé d'avoir et nourrir deux garçons pour luy aider journellement aux autres opérations et pansements des malades dud. Hôtel-Dieu, ce qui luy cause une dépense qu'il ne peut continuer, si le Bureau n'a la bonté de luy accorder quelque gratification annuelle, jusqu'à ce qu'il jouisse de la survivance qui luy a été accordée. » Et le

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 3 août 1737.

Bureau, en attendant la mort ou la retraite de Godin, alloua à Lecat, pour les motifs invoqués, deux cent cinquante livres de gratification annuelle en outre des cent livres accordées précédemment (1).

Revenons au projet de règlement. Le Bureau estime qu'il serait trop onéreux d'entretenir deux internes et un chirurgien gagnant maîtrise ; qu'il vaut mieux garder le chirurgien privilégié de la peste, puisqu'il ne coûte rien et que la peste peut éclater d'un jour à l'autre. Pourtant les administrateurs reconnaissent qu'il serait bon et consentent que le chirurgien de la Santé ne gagne la maîtrise que par six années de services réels, accomplis dans l'un des établissements de l'Hôtel-Dieu, au Lieu-de-Santé, en cas de peste, au vieil Hôtel-Dieu de la Madeleine, quand le fléau ne sévirait pas, puis qu'il soit obligé ensuite à fournir ses soins pendant six nouvelles années en cas de peste seulement. Simple aspirant pendant la première période, il aurait dû tout son temps à l'Hôtel-Dieu ; passé maître, il eût, pendant la seconde période, joui des droits de tout chirurgien, se serait livré à la clientèle personnelle, sauf toutefois l'obligation de faire le service auprès des pestiférés du Lieu-de-Santé. C'était une large concession.

Quant au jury de l'examen préalable à l'entrée en charge, le Bureau ne mettait pas obstacle à ce qu'on y fit figurer les officiers du Conseil de la Communauté, mais il entendait qu'avec ceux-ci fussent juges du can-

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 17 janv. 1738.

didat, suivant l'ancien usage, les médecins et le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, que les administrateurs assistassent à l'épreuve et qu'à eux seuls appartînt le droit de désigner le chirurgien de la peste, sur le vu du rapport des examinateurs, car, disaient-ils, « outre l'habileté il faut des mœurs ».

Enfin, le Bureau ajoutait que le règlement ne statuerait que pour l'avenir, sans effet rétroactif, et ne préjudicierait pas à la nomination du s^r Gravé, parce qu'elle était fondée non seulement sur la coutume et le droit, mais encore « parce qu'elle était une récompense de ses services. » (1).

Le Conseil du Roi, par arrêt du 19 octobre 1737, fixa le règlement nouveau. Il enregistra en somme les concessions de l'Hôtel-Dieu. Le poste de chirurgien de la peste serait attribué au concours, après publicité par affiches ; les maîtres de la Communauté participeraient, avec les médecins et les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, à l'examen des postulants ; les administrateurs assisteraient à l'épreuve ; la nomination leur appartiendrait exclusivement ; pendant six années le chirurgien ne serait qu'un gagnant maîtrise, par suite n'exercerait pas en ville ; après six ans il passerait maître, de droit, mais devrait ses soins pendant une nouvelle et semblable période, en cas d'épidémie de peste ou autre contagion seulement.

Restait encore à répondre aux requêtes dont le Conseil était saisi à l'endroit de Gravé, qui attendait tou-

(1) *Ibidem*, 3 août 1737.

jours sa réception : là l'échec de la Communauté fut complet, la loi ne peut avoir d'effet rétroactif. C'est ce qui résulte de la lettre suivante du Chancelier au P. Président du Parlement :

« Monsieur, La conduite des maîtres chirurgiens de la ville de Rouen dont j'ay été informé par M. l'Archevesque de cette ville n'est pas excusable; ils n'ont aucun droit de s'opposer à la délibération par laquelle le s^r Gravé a été élu maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu; le nouveau règlement que le Roy a fait sur ce sujet par un arrest qu'on avait oublié de retirer du sceau (1) ne doit avoir aucun effet rétroactif, et ils devoient bien vous en croire lorsque vous les en avez assurés, sans vouloir chercher d'autres éclaircissemens. Après votre parole, c'est une témérité qui mériterait une punition marquée. Au surplus, s'ils persistent dans leur opposition, le Lieutenant général de police ne manquera pas sans doute de les en débouter, et il n'y a pas d'apparence qu'ils osent porter un apel de son ordonnance au Parlement. Vous pouvez faire voir cette lettre au Lieutenant général de la police. Je suis... *D'Aguesseau*. A Paris le 11 janvier 1738 (2).

Les chirurgiens persistèrent. Le 3 janvier 1738, ils avaient délibéré « que leur opposition à la prestation de serment et à la délivrance des lettres de maîtrise du s^r Gravé subsisterait jusqu'à ce que l'arrêt du Conseil sur ce intervenu leur fût signifié. » (3).

Leur délibération du 14 janvier suivant témoigne encore qu'ils savaient être obstinés.

Le Premier Président avait fait dire au prévôt de

(1) Celui du 24 février 1730.

(2) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 1738.

(3) *Reg. des chirurgiens*, 1738.

la Communauté de se rendre à son hôtel le 13, et d'y apporter le registre des délibérations ; après avoir pris connaissance de la délibération précitée du 3, il avait enjoint à la Communauté de la bâtonner (1) et de lever dès le lendemain l'opposition à la réception de Gravé, faute de ce faire, le P. Président entendait constituer prisonniers les officiers du Bureau de la Communauté, et il avait donné lecture de la lettre du chancelier. Ces héros ne tremblaient pas devant le Ministre et bravaient la prison. Après ce récit, en effet, et les avis pris, dit leur registre, « il a été délibéré à la pluralité des voix que la délibération du 3 de ce mois subsistera jusqu'à ce que Mgr. le P. Président nous ait donné ses ordres par écrit pour nous obliger à lever l'opposition faite à la prestation de serment et délivrance des lettres du s^r Gravé. » (2).

Il fallut bien s'exécuter : le 14 février l'on décida de lever la fameuse opposition. De son côté Gravé consentit à se soumettre à l'article 24 des statuts de 1723, c'est-à-dire à subir « une légère expérience » et à payer les quelques droits prévus. Sur quoi, le 17 mars 1738, au bout de treize mois, Gravé fut enfin, d'une voix unanime, reçu et agrégé au corps des chirurgiens. » (3).

En 1743, le privilège de la Santé faillit être remis en discussion. Lecat, dit le registre des délibérations, « présenta au Bureau des administrateurs de l'Hôtel-Dieu un mémoire relatif au privilège que l'administra-

(1) La délibération subsiste au registre, entière et non bâtonnée.

(2) *Reg. des chirurgiens*, 14 janvier 1738.

(3) *Ibidem.*

tion a de nommer tous les six ans un garçon chirurgien gagnant maîtrise aux termes de l'arrêt du Conseil du 19 octobre 1737, « afin que l'administration tasche de faire changer plusieurs dispositions de cet arrêt. » Lesquelles ? je l'ignore ; le mémoire manque, et d'ailleurs le Bureau décida de ne pas donner suite à la proposition (1).

Les douze années de Gravé expirèrent en 1749. Il eut pour successeur, à la peste, Claude Le Père.

Les chirurgiens renouvelèrent alors leurs tentatives contre le privilège. Conformément à l'arrêt du Conseil de 1737, l'emploi fut mis au concours, le concours fut annoncé par affiches. Claude Le Père, garçon chirurgien au service du danger, posa seul sa candidature, puis les examinateurs convoqués se réunirent, pour, en présence des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, le soumettre « à l'expérience ».

C'étaient MM. de Boisduval et Delaroche, médecins de l'Hôtel-Dieu, Lecat, chirurgien du même hôpital, MM. de Moyencourt, Murette et Bunon, lieutenant et prévôts de la Communauté. Ceux-ci refusèrent de procéder à l'examen du candidat : il n'avait, disaient-ils, que quatre années de présence à l'Hôtel-Dieu, or l'arrêt réglementaire de 1737 prévoyait que pour passer maître il fallait avoir été sept années au service d'un chirurgien, trois comme apprenti et quatre comme garçon ou aspirant. Le Père répondit que l'arrêt de 1737 ne pouvait pas avoir aboli l'édit de 1723 ; or celui-ci, tou-

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 27 septembre et 11 octobre 1743.

jours en vigueur dans le royaume, établit l'équivalence d'une année passée dans un hôpital de Paris pour tenir lieu de quatre au service d'un maître; et, si une année à l'Hôtel-Dieu de Paris suffit pour aspirer à la maîtrise, quatre années accomplies dans celui d'une grande ville comme Rouen doivent bien être un titre suffisant. Il aurait pu ajouter d'ailleurs que son poste n'allait pas lui conférer la maîtrise, mais lui permettre de la gagner, sans examens nouveaux, par six années de pratique.

Les officiers de la Communauté se retirèrent, et l'on décida de présenter requête au Conseil, en interprétation de son arrêt de 1737 (1).

La réponse fut conforme aux désirs de Messieurs de l'Hôtel-Dieu et de leur candidat, et celui-ci, reconnu capable, fut enfin élu. Voici exactement les fonctions et obligations qui allaient lui incomber : « Le s^r Claude Le Père, âgé de 30 ans, a été nommé, reçu et admis pour être chirurgien ordinaire de l'hôpital S^t Louis, dit la Santé, à la charge que ledit s^r Le Père sera tenu de panser les malades de l'Hôtel-Dieu sous le chirurgien dudit Hôtel-Dieu pendant six années entières et consécutives, à compter de ce jour, sans pouvoir pendant ledit temps travailler en cette ville en qualité de maître; et, à l'expiration desd. six années, led. s^r Le Père aura la liberté d'ouvrir boutique ainsi que les autres maîtres, sans aucun nouvel examen, en rapportant par lui le certificat des administrateurs dud. Hôtel-Dieu des six

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 12, 26 juillet 1748.

années de service par lui rendues à leur satisfaction, et aussi à la charge que led. s^r Le Père sera tenu de continuer pendant six autres années à servir les pauvres en l'hôpital de Saint-Louis ou maison de Santé, en cas de peste ou autre maladie contagieuse seulement, le tout aux termes dud. arrêt du Conseil du 19 octobre 1737, enregistré en la Cour de Parlement le 28 janvier 1738, et, dans led. cas de peste ou contagion seulement, il lui sera payé par l'Hôtel-Dieu 800 l. de gages par chacun an, payables par quartiers et d'avance. » (1).

Malgré ces attaques, il semble que le privilège du chirurgien de la santé ou de la peste demeura jusqu'à la Révolution.

Mais ces débats eurent cet heureux résultat de faire apparaître les incertitudes du régime légal des chirurgiens de Rouen, et de déterminer ceux-ci à user du bénéfice des règlements de 1723 et 1730 qui autorisaient les Communautés de chirurgiens à demander des statuts particuliers. La corporation prépara un règlement en cent vingt articles, pour lequel elle obtint l'approbation royale le 21 février 1756 et l'enregistrement au Parlement de Rouen le 31 juillet 1762 (2).

Bien entendu, dans ces statuts, l'on ne disait mot du chirurgien de la peste et de son privilège. Mais certains articles étaient inquiétants. Les articles 31 et 32, par exemple, qui parlaient en termes généraux du chirurgien de l'Hôpital général et des chirurgiens *gagnant-maîtrise*, statuaient que, suivant l'ancien usage,

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 5 août 1749.

(2) *Recueil des Edits*, etc.

ceux-ci ne pourraient être admis à l'examen préalable à l'admission aux hôpitaux, qu'après trois années d'apprentissage, qu'au bout de leurs six années de service dans les hôpitaux, ils gagneraient la maîtrise, mais qu'ils ne pourraient toutefois se livrer même alors à l'exercice de la chirurgie dans la ville ni être agrégés à la Communauté sans subir l'examen de capacité requis.

Quoi donc ? Et le chirurgien du danger ? Le Bureau de l'Hôtel-Dieu se pourvut par voie d'opposition auprès du Parlement, et il obtint, le 24 juillet 1762, une sentence qui, confirmant l'arrêt du Conseil de 1737, proclama une fois de plus que ce gagnant-maîtrise aurait la liberté d'ouvrir boutique, après ses six années de service, sans aucun nouvel examen, à la charge seulement d'être tenu de continuer à servir les pauvres dans ledit Hôtel-Dieu en cas de peste ou de contagion, et, s'il voulait obtenir son agrégation à la Communauté, de subir l'examen de forme dit l'expérience, comme tous les maîtres étrangers à la ville, suivant le droit commun (1).

Je crois que, dès lors et jusqu'à l'échéance de l'ancien régime, le chirurgien de la peste demeura, sans nouvelles tribulations, en possession de son privilège. Vivre au milieu des pestiférés, les assister, sans connaître grand chose à leur maladie, s'exposer à la contagion et risquer d'en mourir, sans savoir se soigner soi-même, c'était un honneur envié. Et l'expérience

(1) *Recueil des Edits, etc.*

que le titulaire acquérait dans ce poste, le courage qu'il y déployait ne méritaient-ils pas l'abréviation des années du stage professionnel, la dispense des examens et leur réduction à la simple formalité de l'expérience unique ?

A PROPOS D'UN LIVRE D'ANACHARSIS CLOOTS

Par Mgr LOTH.

Les livres ont parfois d'étranges destinées.

Je possède un exemplaire d'un ouvrage devenu, je crois, assez rare, intitulé : *La République universelle, ou adresse aux Tyrannicides, par Anacharsis Cloots, orateur du genre humain. A Paris, chez les marchands de nouveautés. L'an quatre de la Rédemption.*

Mon exemplaire porte une dédicace manuscrite « Pour Sophie Arnould ; de la part de l'auteur. » La célèbre artiste qui a fait aux agents du Comité révolutionnaire cette réponse bien connue, et paraît-il, bien justifiée : « Mes amis, j'ai toujours été une citoyenne très active, et je connais par cœur les Droits de l'homme », devait s'intéresser au sort de l'humanité et méritait l'attention de l'un de ses réformateurs.

Comme je suis de ceux qui lisent parfois les livres de leur bibliothèque, je me suis imposé la tâche de suivre très attentivement mon auteur pendant ses cent quatre-vingt-seize pages, et je viens avec confiance et sérénité vous faire part de mes impressions.

Disons un mot de l'auteur, car si son nom est historique, sa vie est moins connue (1).

Le baron Jean-Baptiste, Hermann, Marie de Cloots est né le 24 juin 1755, dans le château de sa famille, à Gnadenthal, duché de Clèves. Son père était conseiller privé du grand Frédéric de Prusse; il avait pour oncle Cornélius de Pauw, chanoine, écrivain et philosophe alors très renommé (2).

Il commença de bonne heure ses études dans un collège ecclésiastique de Bruxelles, puis chez les Jésuites de Mons et enfin, à Paris, au collège du Plessis.

Il entra ensuite à l'école militaire de Berlin. Il en sortit à vingt ans, après la mort de son père, et revint à Paris où il se lia avec les philosophes et notamment

(1) Elle a été écrite par M. G. Avenel, Paris, 1865, et par M. Henri Baulig, dans la *Revue* publiée par la Société de l'Histoire de la Révolution. Année 1901. Le Dr Rodolph Kayser a consacré, en Allemagne, une notice à A. Cloots.

(2) Dans son livre de famille Thome-François de Cloots, père de notre personnage, a écrit en hollandais ce qui suit :

« 1755. Mardi 24 juin est né à 6 heures du matin un fils et a été baptisé le même matin en ma chapelle particulière de Gnadenthal par Monsieur l'abbé Behorst, curé de Donsbruggen et a reçu les noms Jean-Baptiste, Hermann, Marie »

Des frères et sœurs de Jean-Baptiste, seul le frère cadet François-Jean-Adrien-Marie baron de Cloots s'est marié. Des sept enfants issus de ce mariage la fille aînée seule Claire-Françoise-Cornélie-Marie s'est mariée. Elle a épousé Arnould-Jean baron de Höwel de Westerflie. La veuve de François de Cloots est décédée à Gnadenthal le 23 octobre 1841. Avec elle le nom de Cloots s'est éteint et la propriété de Gnadenthal est entrée dans la famille du baron de Höwell auquel elle appartient encore.

Je dois ces notes à la bienveillance de M. le baron de Höwell.

avec le célèbre astronome de la Lande, qui faisait profession d'athéisme.

Cloots nous apprend qu'il soupaît avec Lalande tous les samedis (1). C'est sans doute dans ce milieu qu'il perdit sa foi chrétienne, car on le voit publier, en 1779, à vingt-quatre ans, une critique amère de la religion de son enfance, sous le nom de « Certitude des preuves du mahométisme ». Il avait une fortune considérable et tenait à cette époque grand état de maison où fréquentaient toutes les fortes têtes de *l'Encyclopédie*, d'Holbac, Diderot, d'Alembert et leurs amis. Il était l'un des assidus du salon d'Helvétius et fut reçu chez Jean-Jacques Rousseau.

Le baron de Cloots poussa si loin son intempérance de langage qu'il fut menacé de la Bastille et qu'il se mit, pour l'éviter, à voyager par l'Europe. On cite de lui, à cette époque, des discours en faveur des Juifs qui lui ont toujours été sympathiques, et une apologie de Voltaire. Membre des sociétés secrètes, il fut des premiers à saluer l'aurore de la Révolution française. On le retrouve à Paris, dans les journées des 5 et 8 octobre 1789, parmi les principaux meneurs. Il est bientôt affilié au Club Breton, berceau des Jacobins, à la Société des Cordeliers, et devient l'un des orateurs du Club du Palais-Royal.

Ses opinions furent d'abord relativement modérées. Il acclame évidemment les débuts de la Révolution, il écrit en sa faveur sans se lasser. « J'ai été, dit-il à son

(1) *La République universelle*, 162.

oncle, un des plus ardents brochuriers que la Révolution fait pulluler dans le royaume (1) ». Il parle en toute occasion pour lui gagner des partisans. « Nous montons en chaire, dit-il encore, nous, laïques, et nos sermons sont suivis avec empressement. L'indépendance civile et religieuse, revêtue d'une morale intacte, fait l'objet de nos oraisons (2) ». Toutefois, il a encore quelque respect pour le roi « dont le gouvernement, écrit-il à M. l'abbé de Voisenon, est le règne de la bienfaisance ». « Le roi paraît fort tranquille : il se promène aux Tuileries, à la face d'Israël ; son embonpoint n'a pas souffert la moindre altération. Quant à la reine, son visage allongé, ses yeux battus indiquent beaucoup d'agitation dans son âme (3) ». « Le petit dauphin n'est pas moins bien gardé que son père. Nous le voyons tous les jours à la promenade, entouré de quatre hommes de la garde nationale. Il est joli comme les amours, et nous l'entendons s'écrier en montrant sa cocarde tricolore : *Je ne suis pas aristocrate, je ne suis pas aristocrate* (4) ».

On sait, par tous les témoignages du temps, que l'enfant royal était vraiment beau, avec son gracieux visage, son regard vif et doux, ses jolis cheveux blonds flottant sur ses épaules. On citait de lui des mots touchants Eckart nous apprend « qu'on procura au Dauphin un petit jardin qui faisait partie de l'enceinte des

(1) *La République universelle*, p. 126.

(2) *Id.*, p. 135.

(3) *Id.*, p. 137.

(4) *Id.*, p. 139.

Tuileries, à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau. Des détachements de la garde nationale y conduisaient le jeune prince... Une femme vint un jour le trouver au milieu de ses fleurs pour solliciter une grâce par son entremise. « Ah ! Monseigneur, lui dit-elle, si je l'obtenais, je serais heureuse comme une reine. — Y pensez-vous, dit le dauphin : heureuse comme une reine, moi j'en connais une qui ne fait que pleurer (1) ».

Il n'est pas étonnant que Cloots ait partagé alors l'impression générale, mais ses bons sentiments durèrent peu. Il prenait le vent et marchait avec l'opinion. Il s'imagina de grouper autour de lui les étrangers qu'il put conquérir aux idées révolutionnaires.

Il sacrifia bientôt son titre de baron et son nom de baptême qu'il changea en celui d'Anacharsis.

On le voit, le 19 juin 1790, paraître à l'Assemblée nationale à la tête de trente-six individus de toutes nations qu'il appelle l'ambassade du genre humain, et demander de figurer dans le cortège de la fête de la Fédération du 14 juillet.

Il porte la parole : « La solennité civique du 14 juillet, dit-il, ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore la fête du genre humain. La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde... Vous avez reconnu authentiquement que la souveraineté réside dans le peuple : or, le peuple est partout sous le joug des dictateurs qui se disent souverains en dépit de nos principes. On usurpe la dicta-

(1) Eckart, *Mémoires sur Louis XVII*. Paris, Nicole, 1817, p. 19, 23.

ture, mais la souveraineté est inviolable ; et les ambassadeurs des tyrans ne pourraient honorer votre fête auguste comme la plupart d'entre nous dont la mission est avouée tacitement par nos compatriotes, par des souverains opprimés.

« Quelle leçon pour les despotes ! quelle consolation pour les peuples infortunés, quand nous leur apprendrons que la première nation de l'Europe, en rassemblant ses bannières, nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes ! (1) »

L'ouvrage sur la République universelle est en germe dans ce discours qui fut très applaudi et qui permit à Cloots de prendre désormais le titre d'orateur du genre humain.

C'est en cette qualité qu'il vint faire hommage, le 21 avril 1792, à l'Assemblée législative, de son livre : *la République universelle*.

L'Assemblée lui conféra, quelques jours après, le titre de citoyen français.

Cloots, à cette époque, transforma une partie de sa fortune en achetant des biens nationaux et des domaines considérables dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise.

Il fut nommé député à la Convention nationale au mois de septembre 1792 par les électeurs de Saône-et-Loire et de l'Oise ; il opta pour l'Oise et devint membre des Comités diplomatique et de la Guerre. Il y exposa, le 26 avril 1793, sous le titre de *Bases constitution-*

(1) *Moniteur* du 20 juin 1790.

nelles de la République universelle, ses théories internationales qu'on a souvent plagiées depuis.

Voici l'idée mère : « Le genre humain est Dieu. Il n'y a pas d'autre Dieu que la nature, d'autre souverain que le genre humain, le peuple-Dieu... Il ne faut pas d'autre Dieu au genre humain que lui-même (1) ».

Il avait fait paraître, en novembre 1792, une brochure où il marquait sa rupture avec les Girondins, sous le titre *Ni Marat, ni Roland*. Marat ne la lui pardonna pas, car il le qualifia de mouchard prussien, et Robespierre, plus tard, fit peser sur Cloots le même soupçon, sans en fournir de preuves.

Cloots n'hésita pas alors, au procès du roi, dans la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793, à voter pour la mort.

Il faut lire les horribles paroles qu'il prononça pour motiver son vote : « Sommes-nous Français ou Egyptiens ? Le bœuf Apis est-il inviolable ? Le tigre Louis est-il Dieu ?... Nous enverrons Louis à l'échafaud au nom du genre humain. La raison d'Etat et la raison éternelle, rarement du même avis, prononcent ici la même sentence... Je conclus à la mort de l'ex-roi et de tous les rois qui seront amenés sur le sol de la terre libre ». L'abjection de ces propos est au-dessous de toute flétrissure.

Cet apôtre de la fraternité universelle devint bientôt un des membres les plus farouches de la Convention et poursuivit de sa haine, le 31 mai et le 2 juin, les Giron-

(1) *Bases constitutionnelles*, p. 4. Discours à la Convention, 27 brumaire, an II. *Opinion sur l'instruction publique*, p. 6.

dins, les Appelants et les Fédéralistes qu'il jugea dignes de l'échafaud.

Il prend place résolument au sommet de la Montagne, et ce qui l'y distingue, c'est sa fureur contre la religion. Il décide Gobel, le triste évêque intrus de Paris, à abjurer le catholicisme devant la Convention, le 7 novembre 1793 (brumaire an II), et organise avec Chaumette et Momoro, la fête sacrilège du 29 brumaire dans la Cathédrale de Paris (10 novembre 1793). Chose étrange, mais souvent répétée, Chaumette avait fait des études ecclésiastiques. Quant à Momoro, il poussa son fanatisme jusqu'à confier à sa femme le rôle de la déesse Raison dans plusieurs des cérémonies impies du nouveau culte.

S'il faut en croire les journaux du temps, la Raison n'était pas suffisamment idéalisée en M^{me} Momoro. « Cette déesse est très terrestre ; des traits passables, des dents affreuses, une voix de poissarde, une tournure gauche (1). »

Ils étaient un certain nombre dans la Convention qui voulaient à tout prix déchristianiser la France, en proscrire le culte et jusqu'à l'idée de Dieu, et à leur tête se signalait notre orateur du genre humain.

On sait ce qu'il advint.

Robespierre répugnait à l'athéisme. Il prit de plus ombrage de l'influence et des menées de ce groupe fana-

(1) *Mémoires sur la prison du Luxembourg*, t. II de la collection de Nougaret, 29 ventôse an II.

Cité dans *l'Histoire parlementaire de la Révolution française* de Buchez et Roux, t. XXXII, p. 52.

tique où il voulut voir des auxiliaires de l'étranger, une conspiration pour déconsidérer la France aux yeux des nations civilisées, et il jura leur mort.

Il faut lire la séance du Club des Jacobins (1) où Robespierre prit à partie notre personnage.

« Pouvons-nous, dit-il, regarder comme patriote un baron allemand ? Pouvons-nous regarder comme sans-culotte un homme qui a plus de cent mille livres de rente ? Pouvons-nous croire républicain un homme qui ne vit qu'avec les banquiers et les contre-révolutionnaires ennemis de la France ? Non, citoyens, mettons-nous en garde contre les étrangers qui veulent paraître plus patriotes que les Français eux-mêmes. Cloots, tu passes ta vie avec nos ennemis, avec les agents et les espions des puissances étrangères ; comme eux tu es un traître qu'il faut surveiller.

« . . . Citoyens, vous l'avez vu tantôt aux pieds du tyran et de la cour, tantôt aux genoux du peuple. Lorsqu'une faction liberticide dominait au milieu de nous, lorsque tous ses chefs tenaient les rênes du gouvernement, Cloots embrassa le parti de Brissot et de Dumouriez. Lorsque ces derniers servaient les puissances étrangères et nous faisaient déclarer la guerre, le Prussien Cloots appuyait leurs opinions avec frénésie ; il faisait des dons patriotiques, vantait les généraux et voulait qu'on attaquât tout l'univers.

« Sa conduite ne lui en attire pas moins le mépris de la faction. L'amour-propre lui fait publier un pamphlet intitulé : *Ni Marat ni Roland* . . . Il y donnait un

(1) *Moniteur* du 24 frimaire an II (14 décembre 1793).

soufflet à ce dernier, mais il en donnait un plus grand à la Montagne.

« J'accuse Cloots d'avoir augmenté le nombre des partisans du fédéralisme. Ses opinions extravagantes, son obstination à parler d'une république universelle, à inspirer la rage des conquêtes, pouvaient produire le même effet que les déclamations et les écrits séditeux de Brissot et de Lanjuinais. Et comment M. Cloots pensait-il s'intéresser à l'unité de la République, aux intérêts de la France? Dédaignant le titre de citoyen français, il ne voulait que celui de citoyen du monde. Eh! s'il eût été bon Français, eût-il voulu que nous tentassions la conquête de l'univers? Eût-il voulu que nous fussions un département français du Monomotapa?

« Eût-il voulu que nous déclarassions la guerre à toute la terre et à tous les éléments?

« Ces idées prétendues philosophiques pouvaient-elles entrer dans la tête d'un homme sensé, ni même dans celle d'un homme de bien?

« Il est une troisième crise dont M. Cloots pourra se vanter, mais ce ne sera que devant des imbéciles ou des fripons. Je veux parler du mouvement contre le culte, mouvement qui, mûri par le temps et la raison, eût pu devenir excellent, mais dont la violence pouvait entraîner les plus grands malheurs, et qu'on doit attribuer aux calculs de l'aristocratie. . . . Eh! Cloots, nous connaissons tes visites et tes complots nocturnes. Nous savons que couvert des ombres de la nuit, tu as préparé avec l'évêque Gobel cette mascarade philosophique. Tu prévoyais les suites funestes que peuvent avoir de sem-

blables démarches ; par cela même, elles n'en plaisaient que davantage à nos ennemis . . .

« Citoyens, je vous prie de faire une réflexion. Quand nous avons décrété des lois rigoureuses contre les nobles, Cloots a été excepté ; que dis-je excepté ! Dans ce moment là même, Cloots fut élu président des Jacobins ; donc, par une conséquence infaillible, le parti étranger domine au milieu des Jacobins. Oui, les puissances étrangères ont au milieu de nous leurs espions, leurs ministres, des trésoriers et une police . . . Paris fourmille d'intrigants, d'Anglais et d'Autrichiens . . . Ils siègent au milieu de nous avec les agents de Frédéric. Cloots est un Prussien . . . Je vous ai tracé l'histoire de sa vie politique. Prononcez. »

La conséquence de ce véhément réquisitoire fut l'exclusion de Cloots du Club des Jacobins. C'était aussi son arrêt de mort.

Exclu, comme étranger, de la Convention, le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), et arrêté dans la nuit du 7 au 8 nivôse (27 au 28 décembre), il fut d'abord incarcéré dans la prison de Saint-Lazare où il resta trois mois. « Les détenus n'ont pas eu beaucoup à se plaindre, dit *l'Almanach des prisons*, ni du régime de cette prison, ni des agents qui y étaient employés jusqu'à l'arrivée du farouche Vernet, élève de Guyard, envoyé par Robespierre pour tourmenter ses malheureuses victimes (1) ». Cloots fut transféré à la Conciergerie lorsque son jugement fut décidé. Compris dans le procès

(1) *Almanach des prisons*. Paris, Michel, an III, p. 167.

des Hébertistes et traduit devant le tribunal révolutionnaire le 1^{er} germinal an II (21 mars 1794), Cloots subit un interrogatoire assez bref. Le principal témoin, Dufourny, raconte que Cloots l'a invité à un rendez-vous. « Nous y trouvons, dit-il, un dîner splendide, le dessert y correspond et c'est le moment où la conversation s'engage pour la femme Chemineau » (probablement M^{me} de Cheminot). Cloots avoue qu'il s'intéressait à cette dame qui avait fait un voyage en Angleterre et qui avait été portée sur la liste des émigrés. Il voulait seulement s'assurer de la légitimité de cette inscription. »

La procédure fut vivement menée.

Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, reconnaissant qu'il y avait eu une conspiration contre la liberté, la sûreté du peuple français, tendant à allumer la guerre civile, etc., et que Ronsin, Hébert, Momoro, Vincent, Laumure, Kock, Proly, Desfieux, Anacharsis Cloots, Péreyra, la femme Quetineau, Armand, Ancar, Ducrocquet, Leclerc, Mazuet, Bongeois, Dubuisson et Descombe, sont convaincus d'être les auteurs ou complices de cette conspiration, condamne les susnommés à la peine de mort. Déclare leurs biens acquis à la République.

Les journaux du temps nous donnent des détails bien suggestifs sur le séjour de ces différents personnages à la prison de la Conciergerie.

Le père Duchesne (Hébert), qui avait fait trembler Paris si longtemps, fut conduit à la Conciergerie pieds et mains liés. « Il a paru faible, embarrassé, et la der-

nière nuit, dans la prison, il a eu des accès de désespoir ». « Hébert montra jusqu'au bout une extrême faiblesse. Pendant le trajet de la Conciergerie à l'échafaud, le spectacle de son agonie empêcha que l'on pût être attentif à la contenance de ses compagnons. La foule, réunie sur tous les points par où devait passer le cortège, ne s'occupa que d'Hébert et ne fit entendre d'autres adieux aux ultra-révolutionnaires que la parodie des formules cyniques dont le *père Duchesne* composait habituellement son journal (1) ».

Dulaure raconte qu'après avoir entendu son arrêt de mort, « Hébert, atterré, ne pouvait se soutenir ; les gendarmes furent obligés de le porter à la Conciergerie (2) ».

Riouffe dit aussi qu'Hébert est mort comme la femelle la plus faible. Il tomba plusieurs fois en défaillance ; il était honteux et humilié (3).

Riouffe parle ainsi d'Anacharsis Cloots :

« L'orateur du genre humain, l'ennemi personnel de Jésus-Christ, Cloots, est mort comme il avait vécu, mais avec un courage que je ne lui eusse jamais soupçonné. Il était avec la tourbe Hébert. Ces misérables se reprochaient leur mort. Cloots prit la parole, et d'une voix haute leur cita tout au long ces vers si connus :

Je rêvais cette nuit que de mal consumé,
Côte à côte d'un gueux on m'avait inhumé,
Et que blessé pour moi d'un pareil voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage.

(1) Buchez et Roux, t. XXXII, p. 52 et suiv.

(2) *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*. Paris, Baudoin, 1824, t. III, p. 125.

(3) *Mémoire d'un détenu*, p. 75.

L'apologue eut son effet, on redevint amis ; et Cloots qui se mourait de peur qu'un d'eux ne crût en Dieu, prit la parole et leur prêcha le matérialisme jusqu'au dernier soupir (1). »

Tous les auteurs de Mémoires sur la Révolution ne s'accordent pas sur l'attitude de Cloots en face de la mort.

Dans l'*Histoire pittoresque de la Convention nationale*, on lit :

« Anacharsis Cloots, autre misérable arrogant dans la prospérité, disputa de bassesse dans l'infortune, à Vincent, à Mommoro, à tous les autres qui tombaient dans un découragement extrême ou dans des convulsions de rage que rien n'égalait. Ronsin, parmi ceux-là, fit preuve d'un peu plus d'énergie..... Nul ne fut plaint, et le peuple qui tant de fois avait applaudi Hébert dans ses fureurs, le poursuivait de ses sarcasmes, de ses huées, et allait crier autour du tombeau qui l'emportait presque insensible, à tel point tout courage humain l'avait abandonné : *Il est bougrement en colère le père Duchêne* (2) ».

Cloots fut guillotiné le 24 mars 1794 (4 germinal an II), vers quatre heures de l'après-midi.

Le convoi qui l'amena à l'échafaud comprenait trois voitures. Dans la dernière se trouvaient Cloots (3), Mo-

(1) Riouffe, *Mémoire d'un détenu*, p. 74 et 75.

(2) *Histoire pittoresque de la Convention nationale*, par M. L..., conventionnel. Paris, Ménard, 1835, t. III, p. 297-300. — Cet ouvrage est attribué au baron de Lamothe-Langon, qui n'a pas été conventionnel.

(3) Dans l'ordre d'exécution donné et signé par Fouquier (Tinville),

moro, Vincent, Ronsin et Hébert. « Le nombre des spectateurs, dit le compte rendu officiel, était immense sur toute la route, et l'indignation du peuple se contenait à peine en voyant les monstres qui l'avaient si cruellement trompé (1) ».

Le sequestre mis sur ses biens fut levé par arrêté du département de l'Oise du 12 fructidor an IV. Sa succession, gérée par le citoyen Sicarez, a été rendue à M^{me} la douairière de Cloots, veuve du frère d'Anacharsis, François-Jean de Cloots (2).

II

Maintenant que le personnage nous est bien connu, examinons son principal ouvrage, *la République universelle*.

Il définit tout d'abord le titre qu'il prend d'orateur du genre humain.

« Qu'est-ce qu'un orateur du genre humain ? C'est un homme pénétré de la dignité de l'homme ; c'est un

le nom de Cloots, le huitième sur la liste, en marge, est ainsi écrit : « Cloutz ayant pris le nom d'Anacharsis ».

(1) *Procès des Conspirateurs*, p. 108.

(2) Il ressort des notes que M. le baron de Höwell a bien voulu nous adresser que Anacharsis Cloots demeurait en 1792 à Paris, rue Jacob, hôtel de Modène (passage Saint-Germain-des-Prés). Il avait acheté des biens d'église, comme tant d'autres révolutionnaires, notamment la ferme du chapitre de Notre-Dame de Paris, située à Brégy; une maison située au Berval, paroisse de Bommensnil, et la ferme de Bommensnil, appartenant aux religieuses de Longpré (Oise); une ferme à Villeneuve-les-Anges-Saint-Vincent (canton de Crépy-en-Valois (Oise), etc.

tribun qui brûle d'amour pour la liberté et qui s'enflamme d'horreur contre les tyrans ; c'est un homme qui, après avoir reçu la sanction de son apostolat universel dans le sein du Corps constituant de l'univers, se dévoue uniquement à la défense gratuite de tous les millions d'esclaves qui gémissent d'un pôle à l'autre sous la verge des aristocrates ; c'est un homme dont la voix foudroyante se fait entendre sur tous les trônes, et dont la voix consolante se fait entendre dans les ateliers pour saper sourdement les trônes par une circulation de quarante mille artisans de toute nation qui portent ses discours, ses épîtres, ses harangues, ses homélies dans les caves et les chaumières des peuples environnants ; c'est un homme qui s'exile volontairement des foyers qui l'ont vu naître, des contrées qu'il a parcourues, des climats divers où un doux souvenir le caresse, pour rester inébranlablement assis dans le chef-lieu de l'indépendance, en renonçant à toutes les places honorables et lucratives où son zèle et ses talents l'appelleraient indubitablement ».

La phrase est un peu longue, elle est pavée de qui et de que et de bonnes intentions.

Il reprend : « La mission de l'orateur du genre humain ne finira qu'après la déroute des oppresseurs du genre humain (1) ».

« Je persiste à croire, disait Voltaire, que les philosophes m'ont daigné prendre pour leur représentant, comme une Compagnie fait souvent signer pour elle le moindre de ses commis ».

(1) *République universelle*, p. 3 et 4.

Anacharsis Cloots persiste, avec la même modestie, à croire que les peuples opprimés ont daigné le prendre pour leur représentant. « Je poursuivrai donc ma carrière d'un pas grave et sûr ; mes raisonnements seront peu volumineux et très substantieux (*sic*). Ce n'est pas avec de gros livres qu'on opère des révolutions ; les grands ouvrages de Payne et de Sieyès n'ont que cent pages d'impression : ces deux brochures ont remué les deux mondes. Le vrai moyen d'éviter le poids du papier, c'est de viser au poids des idées (1) ».

Celles que va exposer notre auteur ne sont pas, en effet, de dimensions ordinaires.

« Le genre humain, dit-il, vivra en paix lorsqu'il ne formera qu'un seul corps, LA NATION UNIQUE (2) », car, à son estime, les corps provinciaux et les corps nationaux sont les plus grands fléaux du genre humain.

Tout son système tient dans une phrase : « Toutes les nations ne constitueront plus qu'un seul peuple, une république universelle, l'humanité qui sera à elle-même son propre Dieu ».

Ainsi, les habitants du globe ne formeront qu'une seule et même nation, une république universelle dont la capitale sera Paris.

« Il est essentiel, dit-il, pour l'harmonie universelle, d'avoir une capitale commune où toutes les lumières divergentes viennent se rectifier, où tous les caractères viennent se coordonner, où tous les goûts viennent s'épurer, où toutes les opinions viennent se combiner,

(1) *République universelle*, p. 5.

(2) *Id.*, p. 7.

où tous les préjugés viennent échouer, où tous les égoïsmes viennent se broyer, se confondre dans l'intérêt du genre humain (1) ». « Paris, situé au centre des éléments, sera le laboratoire, le creuset de l'esprit humain (2) », « le Vatican de la raison (3) ».

Paris donc gouvernera le monde. « Ce gouvernement fraternel ne sera qu'un vaste bureau central de correspondance pour avertir officiellement les cosmopolites de tous les événements qu'il importe de savoir... L'unité nationale bannira toutes les calamités morales. Aucune section de ma république ne souffrira de l'inclémence des saisons, car la communauté entière comblera le déficit local de la moisson ou de la vendange. L'âge d'or reviendra quand l'erreur et la tyrannie ne surveilleront plus les domaines du souverain universel (4) ».

Mais les moyens de former cette unité mondiale ? C'est très simple. « La Révolution française est le commencement de la révolution du monde (5) », « un souffle a fait disparaître les corporations particulières, un souffle fera disparaître les corporations nationales (6) ».

Il y faudra sans doute un souffle d'une certaine puissance, quelque chose comme le souffle d'Eole dans ses mauvais jours. Notre Anacharsis, brouillé avec les dieux, n'ose pas trop y compter. Il s'en fie aux hommes,

(1) *République universelle*, p. 45.

(2) *Id.*, p. 53.

(3) *Id.*, p. 48.

(4) *Id.*, p. 58-59.

(5) *Id.*, p. 59.

(6) *Id.*, p. 57.

bien qu'il les ait en assez médiocre estime. Il faut entendre ici sa théorie sur l'homme.

« Je doute, dit-il, qu'il y eut un seul homme exempt de vol et d'assassinat si la pratique du crime était aussi facile que la théorie du crime. Où est le mortel qui, dans un accès de colère et dans les ennuis de la misère, n'a pas tout massacré, tout dérobé mentalement ? Or, le crime gît dans l'intention et non pas dans l'exécution. Vous pouvez plonger un poignard dans le sein de votre frère, très innocemment, très involontairement ; mais vous ne pouvez pas lui souhaiter la mort sans être criminel très volontairement. Avouons-le naïvement, nous sommes tous des voleurs et des assassins (1) ».

Voilà certes qui est d'une belle audace. Notre Anarcharis se fait une singulière idée de la conscience, si même il en a l'idée. Il est permis d'en douter quand on l'entend faire cette profession de foi : « J'ai dit souvent, et je me plais à le répéter, que les hommes isolés sont des bêtes, et les hommes réunis sont des dieux (2) ». Il ne craint pas de se contredire plus loin en assurant que les sots et les ignorants forment une majorité imposante (3) ». Toutefois, c'est avec cette majorité qu'on « arrivera au terme invariable où tendront incessamment toutes les fractions de l'espèce humaine..... le nivellement final, la souveraineté universelle, la nation unique, le peuple humain (4) ».

(1) *République universelle*, p. 37.

(2) *Id.*, p. 55.

(3) *Id.*, p. 73.

(4) *Id.*, p. 188-189.

Et voici le tableau : « La France n'ayant plus ni provinces, ni généralités, ni seigneurs, ni vassaux, ni bourgeois, ni paysans, ni villes, ni villages, la France, nivelée en paisibles communes, est devenue une cité fraternelle, la cité de Philadelphie, dont l'enceinte embrassera nécessairement tout l'univers, toute la famille antropique. L'unité nationale et souveraine sera exprimée par un seul mot : Philadelphie.

« Toutes les villes et les cours disparaîtront à l'aspect imposant et consolant de Philadelphie. L'Europe, et l'Afrique, et l'Asie, et l'Amérique se donneront la main dans la cité vaste et heureuse de Philadelphie. J'ai démontré géographiquement, politiquement, physiquement, moralement, que la commune de Paris sera le point de réunion, le fanal central de la communauté universelle (1) ».

Notre Anacharsis, qui avait visité, à ce qu'il assure, bien des pays, avait dû aussi faire un voyage dans la lune pour y puiser de telles idées, mais, sous leur forme extravagante, elles recouvraient un système, un principe mûrement réfléchis, et qui reparaît aujourd'hui avec plus de précision et de style.

Bien d'autres avant Cloots avaient prêché la fraternité universelle qui est un principe chrétien. L'abbé de Saint-Pierre s'était rendu célèbre par son système de la paix universelle. Ce n'est pas cela du tout que voulait notre Anacharsis. Il faut voir comme il raille le pauvre abbé.

(1) *République universelle*, p. 162-163.

Il n'y a que « des penseurs épais » pour comparer son plan au rêve de l'abbé de Saint-Pierre.

« J'aimerais autant comparer la Diète de Ratisbonne à notre Assemblée nationale, la Constitution germanique à la Constitution française. Saint-Pierre invitait les puissances incohérentes de l'Europe à former un Congrès bizarre et ridicule qui aurait dicté plus souvent la guerre que la paix : et je propose un nivellement absolu, un renversement total de toutes les barrières qui croisent les intérêts de la famille humaine (1) ».

Ce qui gâte un peu cette douce vision, c'est que notre Anacharsis parle plus loin de « la guerre nécessaire que nous allons entreprendre, soit avec le canon, soit avec nos missions. Les apôtres d'un Essénien se vantaient de la folie de la croix ; eh bien, nous prêcherons la folie de la constitution ; et notre propagande sera plus rapide que celle des Nazaréens (2) ». Cloots ne dit pas qu'au besoin la Terreur et l'échafaud y aideront. On ne peut pas tout prévoir. A-t-on jamais vu une idylle tourner en massacre ?

Cloots n'était pas un fou, un déséquilibré, comme l'ont cru quelques-uns, c'était un homme instruit qui avait fréquenté chez les principaux encyclopédistes, un ami de de la Lande, un intellectuel bien renté, curieux d'art, de poésie, de philosophie. Comment en était-il arrivé à concevoir la république universelle et le culte de l'humanité ? C'est ce qu'il nous faut dire avant de terminer cette étude.

(1) *République universelle*, p. 17.

(2) *Id.*, p. 171.

III

Cloots était devenu athée. Il ne l'avait pas toujours été. Il l'avoue en ces termes : « Quant à moi, j'ai été le champion du théisme au commencement de ma carrière philosophique, et je ne pense pas avoir rétrogradé en laissant cette hypothèse loin derrière moi (1) ».

« Les preuves de l'existence de Dieu, écrivait-il dans un de ses premiers ouvrages, sont parlantes ; elles portent pour ainsi dire, à mon insu, une pleine conviction dans mon âme ». « Dieu, en nous communiquant la vie, nous a dispensé, avec les cinq sens, tout ce qui constitue notre être : ce qu'il veut qu'on sache, il l'a mis dans notre cœur (2) ».

L'influence de de la Lande aura certainement modifié ses convictions. Il nous déclare « qu'il se défie beaucoup des raisonnements de tout le monde (3) ». On le voit de reste. Et il expose ainsi sa doctrine matérialiste.

« Substituez le Cosmos incréé au Théos créateur, et vous soulagerez votre entendement et votre patrie d'un double fardeau. La nature vivifiante est si aimable ; tout ce qu'elle renferme est éternel, impérissable comme elle. La nature ne gagne rien et ne perd rien. Le grand tout est parfait, malgré les défauts apparents ou relatifs de ses modifications. Nous ne mourons jamais ; nous transmigrerons éternellement dans la reproduc-

(1) *République universelle*, p. 39.

(2) *Certitude des preuves du mahométisme*, p. 552.

(3) *Id.*, p. 67.

tion infinie de tous les êtres qui se réchauffent dans le sein de la nature et qui se nourrissent du lait de ses infatigables mamelles... Avec le seul mot Cosmos nous pulvériserons la théocratie (1) ».

Cloots ne prend pas garde que le Cosmos, c'est-à-dire le monde, l'univers, et l'ordre, l'arrangement qui y préside, cette splendeur des choses visibles, est précisément l'argument populaire qui frappe les plus humbles esprits comme les plus puissants génies. Le simple bon sens dira avec Voltaire :

« Un beau palais démontre un architecte ; l'arrangement de l'univers, l'immensité de l'espace, enfin cette fabrique incompréhensible, démontrent donc un fabricant souverainement intelligent, puissant, éternel (2) ».

« Votre nature est un mot, un terme vague ; il n'y a point de nature, tout est art dans l'univers et l'art annonce un ouvrier (3) ».

Les hommes de génie répètent la parole de Napoléon à Monge :

« Tenez, ma religion est bien simple. Je regarde cet univers si vaste, si compliqué, si magnifique, et je me dis qu'il ne peut être le produit du hasard, mais l'œuvre d'un Être tout-puissant, supérieur à l'homme autant que l'univers est supérieur à nos plus belles machines. Cherchez, Monge, aidez-vous de vos amis les mathématiciens et les philosophes, vous ne trouverez pas une raison plus forte, plus sincère, et quoique vous fassiez

(1) *République universelle*, p. 164-165.

(2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, p. 228. Edit. de Kehl, in-12.

(3) *Id.*, p. 230.

pour la combattre, vous ne l'infirmerez pas (1) ».

C'est précisément le Cosmos qui prouve le Théos, et notre Anacharsis a fait là une singulière méprise.

Il était affecté d'ailleurs de cette maladie étrange qui a atteint un certain nombre de nos contemporains, la prètrophobie. C'est un phénomène inexplicable que ces incroyants prennent en haine ceux qui croient. Qu'ils les plaignent s'ils les estiment dépourvus d'intelligence, mais pourquoi les haïr et les persécuter ?

Quand Cloots parle des prêtres, c'est avec la passion d'un sectaire, « Les rois et les prêtres, dit-il, sont nos ennemis... Les habitants d'un état libre ne seront pas toujours stupides ». Pour lui, « le sacerdoce est absurde », « la messe une sorcellerie (2) ». « La France libre se lèvera un jour pour jeter son cri éclatant et unanime : Point de rois, point de prêtres (3) ».

« Les prêtres *farinocoles* sont nécessairement des imbécilles ou des fourbes; et toute la nation se cotise pour nourrir la fourberie et l'imbécillité! Cela est monstrueux en morale et en politique... Au reste, le peuple fera justice lui-même de l'absurde catholicisme... L'inutilité des frais exorbitants d'un culte méprisable et méprisé se fera sentir aux citoyens les plus bornés. Il n'y aura incessamment qu'un vœu pour transformer les basiliques, les oratoires en écoles de la jeunesse, en clubs fraternels... La Loi bienfaisante remplacera un Dieu insignifiant. Choisissez, lévites,

(1) Thiers, *Consulat*, t. III, p. 220.

(2) *République universelle*, p. 98-99.

(3) *Id.*, p. 100.

entre la vérité et le mensonge, entre l'honneur et l'ignominie (1) ».

A ce point de vue, Cloots était un précurseur, il montrait, dès 1792, la voie aux révolutionnaires de son temps et du nôtre, et si on a donné à ses invectives un tour plus littéraire et des formes parlementaires, on en a conservé scrupuleusement le principe et ses conséquences.

Il n'en veut pas seulement aux prêtres, mais à tous ceux qui professent une religion.

« Un homme religieux, dit-il, est un animal dépravé ; il ressemble à ces bestiaux qu'on n'apprivoise que pour les tondre et les rôtir au profit des marchands et des bouchers (2) ».

Il y a cependant une classe de croyants qui a trouvé grâce à ses yeux, celle des Israélites.

On rencontre dans son ouvrage une page mystérieuse qui fait rêver. Il n'est pas possible, dans une étude historique et philosophique, de la passer sous silence. Je m'abstiendrai seulement de la commenter, par goût d'abord, et aussi par mon profond respect pour notre règlement et nos traditions académiques.

« Nous trouverons (pour la propagande du genre humain), dit Cloots, de puissants auxiliaires, de fervents apôtres dans les tribus judaïques qui regardent la France comme une seconde Palestine. Nos concitoyens circoncis nous bénissent dans toutes les synagogues de la captivité. Le Juif, avili dans le reste du monde, est

(1) *République universelle*, 30-31,

(2) *Id.*, p. 27.

devenu citoyen français, citoyen du monde, par nos décrets philosophiques. Cette fraternisation alarme beaucoup les princes allemands ; d'autant plus que la guerre ne saurait ni commencer ni durer en Allemagne, sans l'activité, l'intelligence, l'économie et le numéraire des Juifs.

« Les magasins, les munitions de toute espèce, sont fournis par les capitalistes hébreux, et tous les agents subalternes de l'approvisionnement militaire sont de la même nation. Il ne faudra que s'entendre avec nos frères les rabbins, pour produire des effets étonnans, miraculeux.

« J'ai reçu à cet égard des réponses infiniment satisfaisantes de mes commettans du Nord. La cause des tyrans est tellement désespérée que les alimens les plus sains se changent pour eux en poison subtil.

« On accusa les Juifs, dans les siècles de ténèbres, d'empoisonner les sources et les puits ; et voici que dans notre siècle lumineux, les Juifs, en fournissant des viandes pures, aideront l'humanité à exterminer la tyrannie. Nous détruirons les oppresseurs en faisant avaler aux hommes le poison de la vérité (1) ».

Cette exception faite pour les Israélites, Cloots confond dans son mépris et sa réprobation tous les croyants, surtout les catholiques.

Et cependant, comme le sentiment religieux est naturel à l'homme ; que, selon M. de Quatrefages, « la moralité et la religiosité sont les attributs du genre

(1) *République universelle*, p. 186, 187.

humain (1), il faut à l'homme une croyance et un culte, Cloots ne croyant plus à la Divinité, il crut à l'humanité ; il n'avait plus le culte de Dieu, il imagina le culte de l'homme. Littré a dit quelque part qu' « un athée est un dogmatique à rebours (2) ». De là est né chez le baron prussien, comme chez plusieurs de nos contemporains, le dogme nouveau de l'humanité, destiné à remplacer le dogme chrétien.

Il faut plaindre ces victimes de l'incrédulité, « ces enfants des passions », comme ils se nomment eux-mêmes, qui ont senti

Près du besoin de croire un désir de nier
Et l'esprit qui ricane auprès du cœur qui pleure.

Il y aurait une étude très intéressante à faire sur la contrefaçon du dogme chrétien entreprise par la libre-pensée moderne, dans toutes les manifestations de la pensée et de l'action, sous ce vocable, l'humanité.

Les nouveaux apôtres se servent des lumières, des vérités, des institutions, des progrès moraux et sociaux acquis par vingt siècles de christianisme, comme s'ils les avaient inventés et créés eux-mêmes de toutes pièces et osent les proclamer comme les conséquences de leur propre doctrine. Ils sont nés dans un siècle et un milieu chrétiens ; leur intelligence a été nourrie des vérités chrétiennes, l'air qu'ils respirent est saturé de tous les parfums de l'influence chrétienne.

(1) *Rapport de 1867*, p. 37-71.

(2) *Paroles de philosophie positive*, p. 52.

Le poète l'a dit :

Nos siècles page à page épèlent l'Évangile (1).

Et ils s'imaginent avoir découvert des maximes qui règlent la pensée et les mœurs depuis dix-neuf cents ans. Ce qu'ils disent de vrai et de bon sur l'humanité est vieux comme le christianisme. Assurément il y a d'excellentes choses dans leurs livres et leurs journaux, à côté d'erreurs fondamentales; il y en avait aussi dans l'ouvrage d'Anacharsis Cloots, mais ils ont puisé leur zèle pour l'amélioration de la société, leur amour pour les hommes au même foyer, dans la parole et dans le cœur du plus grand ami des hommes, de leur Sauveur et Législateur, le Christ de l'Évangile et du Golgotha.

Quand les adversaires de notre foi ont été contraints d'avouer que « la morale évangélique est la plus haute création qui soit sortie de la conscience humaine et le plus beau code de vie parfaite qu'aucun moraliste ait tracé (2) », « qu'en lui s'est condensé tout ce qu'il y a de bon et d'élevé dans notre nature, qu'il a fondé la religion de l'humanité comme Socrate a fondé la philosophie, comme Aristote a fondé la science (3) », ce ne sont pas les prétendus apôtres de l'humanité, ceux de 1792, ni ceux d'aujourd'hui, qui pourront ajouter à son œuvre, pas plus qu'ils n'arrêteront le cours de ses bienfaits ni son éternelle durée.

(1) Lamartine.

(2) Renan, *Vie de Jésus*, p. 84.

(3) Renan, *Vie de Jésus*, p. 448 et Conclusion.

ÉPIISODE
D'UN
VOYAGE DE DIDRON EN NORMANDIE
DURANT L'ÉTÉ DE 1831

Suivi d'une lettre à M. VITET, Inspecteur général des Monuments historiques

Par M. le D^r COUTAN

Le 25 août 1831, un jeune homme, au pas décidé, le bâton en main, le havresac au dos, s'éloignait de Paris, dans la direction de Saint-Germain. Il visitait le château, « tout rouge de briques et de rayons de lumière », gagnait Poissy, dont l'église est un spécimen original du style de transition, et arrivait à Triel pour y passer la nuit. Ce jeune homme, encore inconnu, n'était autre que Didron, le futur secrétaire du *Comité historique des Arts et Monuments*, l'un des fondateurs de l'archéologie nationale. Il était né, en 1806, au sein d'une famille bourgeoise de Champagne, à l'ombre de l'antique abbaye d'Hautvillers (1). Son visage était énergique, ses traits accentués mais réguliers, le front

(1) Cf. de Guilhermy, *Annales archéologiques*, t. XXV (1865-1868), p. 377-395.

superbe, surplombant de grands yeux au regard scrutateur. Tel nous le montre un portrait dessiné, sept ans plus tard, par Amaury Duval.

Cette journée était la première étape d'un voyage en Normandie, entrepris à l'instigation de Victor Hugo, dont il était, depuis deux ans, l'hôte assidu.

Au mois de mars de la présente année, avait paru *Notre-Dame de Paris*, où, selon la remarque judicieuse de M. Mâle, « la lumière se mêle à tant d'ombre » (1). Le succès du livre fut prodigieux ; incontestable, son influence sur les progrès du mouvement archéologique à peine naissant. Parmi tant de lecteurs, nul ne manifesta plus d'enthousiasme que Didron. « *Notre-Dame de Paris*, dit-il lui-même, avait développé en moi un germe qu'y avait déposé depuis longtemps le *Génie du Christianisme* (2) ».

Ce voyage, limité en réalité à une partie du département de l'Eure et à la Seine-Inférieure presque entière, se prolongea jusqu'au 20 septembre.

Notre voyageur avait contracté dès lors l'habitude de prendre des notes sur place, en face des monuments. Ces notes, tracées au crayon et repassées le soir à l'encre, sont parvenues jusqu'à nous. Elles constituent une liasse de quatre-vingt-dix pages, de format moyen, divisées en deux colonnes et couvertes d'une écriture fine et serrée. Elles nous renseignent sur l'état des monuments, à une époque déjà lointaine, et, à ce

(1) Emile Mâle, *l'Art religieux du XIII^e siècle en France*, 1^{re} édition (1898), p. 491.

(2) *Annales archéologiques*, t. XV (1855), p. 113.

titre, mériteraient peut-être d'être mises au jour. Leur lecture, toutefois, ne laisserait pas que d'être, en plus d'un passage, aride et monotone. En 1831, la terminologie archéologique était loin d'être fixée, et l'auteur emploie trop souvent, dans ses descriptions, des termes vagues et mal définis. Aussi nous bornons-nous à publier le récit d'une mésaventure dont il fut le héros, récit où il donna libre cours à sa verve sarcastique.

« Mercredi 31 août 1831.

« Arrêté à Poses, vis-à-vis de la côte des Deux-Amants, sur les rives de la Seine où je me suis baigné ; arrêté sous prétexte d'immoralité et comme pouvant être un incendiaire. A midi, spectacle très curieux, chez l'adjoint du maire, M. Duval, d'hommes et de femmes, dans l'intérieur, de petits enfants, filles et garçons aux croisées, à l'extérieur.

« Une heure.

« On rédige le procès-verbal. J'écris à la plume mes notes au crayon. Je lance des sourires, de temps à autre, et des paroles qui font taire ou rire les spectateurs. Une femme qui dépose contre moi, une de celles qui, gâtées à l'intérieur, se parent de vertu au dehors, rougit et se sauve de honte, à une question qui prouve qu'elle m'a considéré longtemps et avec un certain plaisir. — Une bête brute, habillée en homme, tout rouge de vin à la face et, dans les entrailles, tout tapissé de lie, dépose contre moi, sans avoir rien vu et demande à me conduire, moi et mon escorte, sur un de ses bateaux, par la Seine, à Pont-de-l'Arche.

Il faut que je travaille, ou que je boive, répète-t-il toujours ; on le met à la porte. — Beaucoup de jeunes filles sourient au procès-verbal. C'est un moment qui m'a fait bien plaisir. L'examen en était très intéressant ; on voyait bien qu'elles ne se croyaient pas offensées.

« On me conduit chez le maire, pour rédiger le procès-verbal, dont l'adjoint ne peut venir à bout, malgré son envie de prouver qu'il n'est pas si ignorant que je le lui ai dit. Le maire est âgé, blanc de cheveux et bête, bonasse de nature ; il a vu dans mon fait une atteinte notoire, infâme à la pudeur. Sa femme, petite vieille sans dents, sans cheveux et sans yeux, est rouge, jusque dans ses rides, contre moi. Les jeunes filles en sont malades, s'écrie-t-elle par soupirs étouffés, tout en caressant son petit chien aussi vieux et aussi sale qu'elle. — Les paysans me fouillent jusque dans mes bottes. — Un monsieur Desaint, je crois, homme de quarante-cinq ans, sage et instruit, incline à la douceur. Il voudrait qu'on regardât comme simple contravention aux règlements municipaux ce que le maire et l'adjoint veulent être une atteinte à la pudeur. — Les marins, gardes-nationaux en blouse rapetassée, sont dans le jardin, manœuvrant, avec un plaisir singulier, leurs fusils chargés à balle. — Le procès-verbal est signé, paraffé. A 7 heures, un mandat est donné à un caporal pour me conduire. Lui et six hommes m'accompagnent. Un imbécile me fâche, au commencement du chemin. Je ne dis plus rien et nous arrivons chez le brigadier de Pont-de-l'Arche, qui me fait reconnaître et mener au dépôt. — Durant toute la

route de Poses à Pont-de-l'Arche, il n'est pas de conversations sales, de mots orduriers que n'aient tenus tous ces marins. Ce n'était pas moi qui en étais la cause, puisqu'ils ne firent jamais allusion à moi.

« Arrivé à la maison de dépôt de Pont-de-l'Arche, j'entrai dans une grande pièce sale, habitée par deux hommes sales, à mine rude, à poitrine velue. L'un coupait les épines d'une grosse branche, pour en faire une canne ; l'autre ne pensait, ne disait, ne faisait rien. — Une jeune femme, assez jolie, berçait sur son sein un jeune enfant et trempait un pain noir, dans je ne sais quelle sauce brune, qu'elle mangeait du plus grand appétit. On m'offrit du pain noir que je refusai. Je n'acceptai qu'un verre d'eau, d'une vieille femme noire, crasseuse, mais prévenante. Un gros garçon était à table, mangeant furtivement quelque peu de sucre destiné au petit enfant, qui pleurait, malgré les berce-ments doux de sa mère. — Derrière la table, dans un lit, se levait, d'intervalle en intervalle, une grosse tête noire, jetée dans l'ombre, homme, femme, ou enfant, car je ne pus voir qui c'était. Une mince chandelle éclairait cette vaste chambre, pavée en dalles froides, verrouillée à toutes les portes, cerclée de barreaux de fer à toutes les fenêtres. Un seau à fentes laissant passer l'eau ici, là un grabat caché par des rideaux noirs, percés, couverts de poussière ; ici, une assiette cassée, là, une chaise à trois pattes, deux ébranlées, tout cela dans une ombre épaisse et dans un peu de lumière, avec cette mère qui chantait à son enfant, avec les yeux fixés sur moi, hors ceux de celui qui ne disait rien,

avec une conversation entrecoupée, de travail pour le lendemain, de fêtes aux environs, d'assemblées passées et à venir, traînant sur l'accent normand, avec la vieille verrouillant, déverrouillant à chaque moment les portes, remuant de la paille dans une espèce de cachot qui a servi autrefois de voûte à un escalier de cave, tout cela, dis-je, en faisait une scène digne de V. Hugo, ou de Rembrandt. C'était la tour maudite, l'habitation de son bourreau dans *Han*, moins les habits rouges, les instruments du supplice tachés de sang et la figure atroce des individus.

« Si monsieur veut venir coucher, me dit la vieille. Elle déverrouille une grosse porte en bois, bardée de clous à grosse tête en fer et me montre un lit de paille dans le cachot. Sur la fenêtre, elle pose un pot de terre cuite plein d'eau, à mes pieds un pot de nuit. Je m'étends sur ma paille, m'arrange de mon mieux, m'entoure la tête d'un mouchoir, et, Lamartine, le bâton de Poussin, et mon chapeau à mes côtés, je m'endors d'un sommeil quelquefois interrompu par les ronflements du geôlier, ou les cris du petit enfant.

« Jeudi 1^{er} septembre.

« Le jour m'ouvre les yeux. Un lit de plumes m'eût été moins dur que la paille, mais j'ai assez bien dormi, sans rêves que je me rappelle. Toute la maison est levée, les hommes partent au travail; la vieille entre, me demande comment j'ai passé la nuit, elle m'apporte une chaise, j'écris mes notes; elle rentre, me demande si je veux manger, m'apporte un gros morceau de pain

blanc. Je l'envoie me chercher des poires ; elle me les rapporte bonnes. Après les avoir mangées, bu mon eau, j'écris ma narration. Il est 10 h. 1/2 du matin ; j'attends les gendarmes qui doivent me mener à Louviers. Je me promène, de long en large, dans une grande pièce à cheminée, voisine du cachot. Elle a deux fenêtres à barreaux de fer, qui laissent lire une foule de noms propres, avec quelques sales paroles et bêtement écrites. Une inscription porte : *Guédon, victime de la potence de Vidoc*. Deux vaisseaux à pleines voiles, une maison avec un arbre, prairie, ciel et oiseau à pleines ailes, crayonnés au charbon, quelques phallus. 11 heures.

« Voyage de Pont-de-l'Arche à Louviers, entre deux gendarmes, qui sont venus me prendre à midi. L'un d'eux est entré dans la prison à grand bruit de verroux, de bottes et de sabre. Malgré mes protestations, il a fallu me laisser lier les bras avec une corde, et, ensuite, tête haute et bouche riante, quoique enrageant dans l'âme, j'ai traversé Pont-de-l'Arche, sous les regards des hommes et des femmes. Toute la route s'est passée en conversation savante sur les monuments romains, normands, gothiques de toute la France, avec un gendarme bon enfant et assez spirituel. — A Louviers, on m'a déposé aux mains du procureur du roi, homme de cinquante ans, un peu chauve. Il lisait le *National*. Je l'ai fait rire ; il a haussé les épaules au procès-verbal de Poses, a lu mes notes, m'a demandé si, à Paris, je connaissais quelques personnes marquantes. Je lui ai répondu, V. Hugo. — Connaissez-

vous Béranger, Barthélemy? — Non. — Philosophe comme vous êtes, vous avez dû bien dormir en prison? Vous êtes républicain d'opinion, mais vous ne voudriez pas en venir à la Grève? — Non, pas plus qu'à la prison. — Faites viser votre passe-port, soyez en liberté et garantissez-vous de la garde nationale. »

De retour à Paris depuis un mois, Didron écrivit, le 20 octobre, à M. Vitet, une lettre qui est un long réquisitoire contre le vandalisme dont il avait été témoin au cours de son voyage. Cette lettre est donc antérieure de deux ans à celle que M. de Montalembert adressait, en 1833, à Victor Hugo, et qui fut publiée, seulement en 1839, en tête de l'ouvrage célèbre sous ce titre : *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*.

Quatre jours plus tard, Didron recevait du secrétaire de M. Vitet une lettre évasive, qui ne répondait point à son attente. D'où, la réplique indignée du jeune archéologue.

Lettre de Didron à M. Vitet.

« 20 octobre 1831.

« J'arrive d'un voyage d'amateur en Normandie, terre des souvenirs et des monuments. Mais, si les souvenirs tiennent encore, au moins dans la mémoire des anciens, on abat chaque jour, ou l'on restaure, ce qui ne vaut guère mieux, les monuments qui, sur ce vieux sol, écrivent l'histoire en sublimes caractères. La compassion et la pitié m'ont fait élever la voix, m'ont fait demander grâce pour ces vénérables restes blessés,

mutilés, mourants ; mais j'étais à pied, seul, couvert de poussière et d'habits délabrés. Les uns m'ont ri au nez, les autres m'ont tourné le dos et personne ne m'a écouté. J'ai pensé que le Gouvernement aurait la voix plus forte, la parole plus puissante. Je m'adresse donc à son organe le plus spécial et le plus éclairé, pour sauver quelques lambeaux de notre gloire nationale.

« C'est à vous, Monsieur, d'arrêter la main du Français qui démolit, de faire lâcher prise à l'Anglais qui vole, d'éclairer l'ignorance qui laisse périr, ou qui restaure, de flétrir l'intérêt qui abat et d'effrayer l'impie qui profane. Et qui, encore, si ce n'est vous, demandera à l'Etat quelques deniers pour retarder l'agonie, ou la mort de ces chefs-d'œuvre ?

« Voici, parmi beaucoup d'autres, quelques faits déplorables, dont quelques uns sont sans remède, mais dont quelques autres aussi appellent l'attention et le zèle des hommes au pouvoir, car il est temps encore.

« La vieille église (1) où saint Louis a été baptisé tombe de caducité et de délaissement. Un ignorant architecte, chargé de la soutenir, a remplacé sa belle abside romane par je ne sais quelle niche lourde, maussade, bonne tout au plus à loger quelque demi-dieu grec, et la jolie chapelle de Saint-Pierre est semée de chapiteaux et de fûts romans, qu'on a cassés et renversés, pour y substituer une grossière maçonnerie de mortier et de grès. Heureusement que le soleil de juillet 1830 a tari les fonds alloués à l'architecte pour rapiéceter

(1) Notre-Dame de Poissy.

l'église et que les travaux sont arrêtés. J'aime mieux, en vérité, un grand trou qu'une sale pièce à un habit.

« On est sur le point d'abattre la belle tour de Carville à Darnétal, dont les pierres doivent servir à la construction d'une fabrique de rouennerie. — Le propriétaire du château d'Harcourt, à Lillebonne, va renverser le vieux palais roman de Guillaume, pour se ménager une vue plus large sur les bois et la Seine, tandis que la ville déblaie, soulage, étaie à grands frais, avec un zèle fanatique et prodigue d'argent, les misérables restes des constructions romaines qui sont au pied.

« A Mantes, l'eau ronge et les seaux des vieilles femmes écornent les charmantes arabesques de la fontaine. La tour de Saint-Maclou qui survit à sa nef et s'élève encore comme un mât, malgré la tourmente révolutionnaire qui a englouti le vaisseau, a été meurtrie par la grande tempête et demande un prompt appareil sur ses plaies. Ici, c'est une gouttière qui sort de la tête fracassée d'un empereur romain, en médaillon de la Renaissance ; là, ce sont de jolies figures peintes sur bois, que des enfants balafrent ou éborgnent ; ailleurs, ou pour mieux dire partout, les gamins, dans leurs jeux, brisent les faibles grillages qui défendent mal de superbes vitraux, et les pierres cassent têtes, bras et jambes aux plus beaux saints de verre. Des bas-reliefs sculptés sur des portes en bois, si beaux qu'on les dit de Jean Cousin, sont à la portée du premier indi-

vidu venu, qui peut s'en servir à aiguiser son couteau ou son canif.

« A Reims, vous avez vu une Saint-Barthélemy de statues, mais c'était pour garantir la tête d'un roi qu'on abattait celles des saints (1). En Normandie, on leur coupe la tête, on troue leurs chapes, on les écorche, on les rôtit au feu d'une forge, on les noircit à la fumée d'une manufacture, pour gagner quelques pièces de cuivre ou d'argent, quand on aurait de l'or avec, si on leur laissait la vie. — Lord Stuart a fait scier les belles pierres de la Grand'Maison du Grand-Andely, pour les emporter outre mer, et, dans vingt-cinq ans, nous ne trouverons plus la place où est mort le père de Henri IV.

« Il est si extraordinaire, en Normandie, qu'un Français considère avec intérêt et amour les antiquités de son pays qu'à Louviers un homme en blouse, me voyant arrêté devant l'ancien hôtel de ville, s'approcha de moi, en me disant : Monsieur est Anglais sans doute ?

« Les Anglais, en visitant Jumièges et Saint-Wandrille, ont empli leurs poches des statuettes, des chapiteaux, des culs-de-lampe, des dentelles de ces deux admirables abbayes. Ils n'ont pas même eu peur de l'ombre d'Agnès Sorel et lui ont volé toute sa chapelle. En conscience, nous ne saurions nous croire payés par la strophe que Byron a écrite, au crayon, sur une colonne de Jumièges. M. Azaïs lui-même n'y trouve-

(1) Cf. Vitet, *Etudes sur l'histoire de l'art*, 2^e édition, 1866, p. 347.

rait pas de compensation. Partout où on les a empêchés de piller, les Anglais ont acheté, à prix d'or, les dépouilles de nos monuments. Une honte pour nous, c'est que Richard Cœur-de-Lion et Bedford aient des inscriptions sépulcrales sur des dalles en marbre à la cathédrale de Rouen et qu'un suisse vous montre, pour tout monument à Charles V, un mauvais trou, rempli de plâtre, sous l'aigle du lutrin, à l'endroit où sont déposées ses entrailles; c'est que Poussin soit inconnu au pauvre hameau de Villers; c'est que la Pucelle n'ait qu'une ignominieuse et impudique statue; que Corneille n'ait rien et qu'une des belles rues de Rouen porte le nom de Fontenelle. — Malheureuse Normandie, qui insulte à tous les souvenirs et qui raille la gloire, la sainteté et le génie !

« Le vil propriétaire du château d'Arques vend, vingt sous, le droit d'entrer dans cette belle ruine. Il a la fantaisie, vu le nombre des visiteurs, d'exiger deux et trois francs, pour monter sur les tours et les plateformes, parce qu'enfin, dit-il, un plus grand horizon doit se payer plus cher et que différents étages de ruines ne doivent pas être tous au même prix.

« Le plus beau type de l'architecture romane, la délicieuse chapelle de Saint-Julien, à Quevilly, est aujourd'hui coupée en deux étages, dont le premier sert d'écurie à vaches, le second de colombier et de grenier à paille. Dites au propriétaire que les pigeons salissent et dégradent les peintures de la voûte, magnifiques d'or, de cinabre et d'azur, que les fourches en enlèvent de grands fragments, que les cornes des vaches effeuil-

lent les plus beaux chapiteaux et qu'enfin une si belle chapelle ne devrait pas servir à cet indigne usage. J'ai ramené Jésus-Christ à son premier état, vous répond-il, et, puisqu'il est né dans une étable, il peut bien vivre à l'écurie. Les larges dalles tumulaires ont été enlevées et servent aujourd'hui d'auges à rafraîchir le lait, et les ossements des abbés, des saints, des saintes enterrés dans cette chapelle roulent maintenant broyés sous les pieds des vaches et mêlés à leur fumier.

« Hâtez-vous de regarder, visitez, car tout s'en va, me cria, en riant bêtement, le possesseur, ou plutôt le démolisseur de Saint-Wandrille. Et, en effet, des ouvriers sont occupés sans relâche à tailler en pierres brutes les saints, les chapiteaux, les clefs de voûte de la pauvre abbaye. Le marteau rompt, chaque jour, quelque faisceau de colonnes, brise quelque arcade ogivale, troue quelque pan de mur peint à fresque depuis six cents ans et la pioche déracine les fondements du vieil édifice, comme si ce n'était pas assez de laisser aux années, au vent, à la pluie, la tâche d'élargir et de raviver, chaque jour, des plaies mortelles et des blessures qui n'auraient pas tardé longtemps à saigner leur dernière goutte. Toutes les tombes du cloître ont été arrachées et si quelques petites dalles se cachent dans les ténèbres des angles, si on ne les a pas vues dans l'ombre, c'est qu'elles n'auraient pu servir à rien.

« Pourtant, une simple parole, un seul mot dit avec quelque autorité à tous ces barbares arrêteraient les dévastations. Le gouvernement conserve, entretient avec le soin le plus religieux, Saint-Germain, Fontai-

nebleau, Meudon. Pourquoi répudierait-il cet autre héritage sacré de nos pères ? Pourquoi n'interviendrait-il pas au moins entre les possesseurs et ces monuments qui périssent sans que personne les secoure ou les plaigne ? Les négociations certes ne seraient pas fort ardues et la diplomatie des Beaux-Arts n'aurait pas besoin de numérotter autant de protocoles que la diplomatie politique de Londres.

« Il est encore un grand service que les arts attendent de votre savoir éminent et de votre haute position : c'est de détruire les nombreuses et grossières erreurs entassées dans un ouvrage presque national et que recommandent des noms célèbres parmi les artistes (1). Quand on fait un ouvrage, auquel on sait que s'abandonneront, sur la foi d'une grande réputation, les gens qui veulent travailler sérieusement, il ne faudrait ni mal voir ce qui est, ni voir ce qui n'existe pas, ni voir surtout par des yeux étrangers et ignorants. Or, c'est une chose grave que de donner de l'ogive pour du plein-cintre et du plein-cintre pour de l'ogive, que de vieillir un système d'architecture de quatre cents ans qu'il n'a pas vécus, de prendre une *Reconnaissance au Temple* pour une *Assomption*, de voir une *Salutation angélique* dans les signes du Zodiaque, de faire des peintures ou des morceaux d'architecture contemporains d'un siècle, quand deux ou trois cents ans plus tard ils étaient encore à faire, de donner, enfin, pour

(1) Didron fait allusion au *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne Normandie*, publié par Nodier, Taylor et de Cailleux, de 1820 à 1825.

une réalité ce qu'une imagination brillante, admirable il est vrai, mais menteuse avec audace, rêve et invente. La vérité est encore plus belle.

« Il est aussi, en Normandie, quelques monuments plus humbles, mais intéressants de vieillesse, qui en appellent à votre pitié. Je veux parler des nombreuses maisons gothiques assises sur le sol de la Normandie. Elles sont rapées, ridées, il est vrai ; elles sont caduques, malades, mourantes, mais des soins délicats peuvent les conserver à la vie longtemps encore, si seulement par respect pour leur vieillesse, par reconnaissance pour leurs services, on les laissait mourir de leur belle mort. Mais on les renverse, on les déchire, malgré leur agonie, et j'ai vu de ces beaux débris gisant décharnés, parmi de fétides décombres, de sales immondices, quand, il y a trois ou quatre cents ans, tout bon bourgeois n'aurait pas passé sans admirer leur jeunesse, leur coquetterie et leur insouciante légèreté. Leurs rides sont encore belles pourtant, et, malgré la poussière qui leur a noirci et empâté la peau, de charmantes sculptures, d'admirables dentelles, de délicieuses arabesques, dont l'âge, d'ailleurs, ajoute encore à la beauté, témoignent de leur pureté, de leur fraîcheur, de leur coloris d'autrefois.

« Je vous conjure, Monsieur, d'avoir pitié de ces beaux débris, de ces admirables ruines, de ces monuments magnifiques. Je vous prie, comme un ami prierait pour un ami, et le plus petit secours, la plus légère consolation adressés à ces vieux chefs-d'œuvre adouciront l'amertume et la douleur qui m'ont accompagné

dans ma route, quand je pensais à mon impuissance et à l'urgence des besoins. C'était une douleur poignante, je vous jure, car vous savez ce que la France a souffert pour n'avoir pas pu secourir un peuple de frères et de martyrs. »

Réponse de M. Vitet.

« M. Vitet a reçu et a lu avec beaucoup d'intérêt la lettre de Monsieur Didron : il s'empressera de profiter des documents qu'elle renferme pour appeler de nouveau l'attention du Ministre sur les moyens de sauver d'une ruine prochaine tant de monuments admirables. Malheureusement l'économie rigoureuse que commandent les circonstances présentes et parfois aussi l'ignorance, le mépris des belles choses et une cupidité malentendue chez plusieurs propriétaires, qui se prévalent de leurs droits, sont de grands obstacles aux vœux des amateurs de l'antiquité.

« Il serait à désirer qu'il y eut fréquemment des voyageurs instruits et pleins de goût, disposés à explorer la France. Leur passage dans les provinces riches de souvenirs et de monuments signalerait au respect public des restes précieux trop négligés et contribuerait à leur conservation, en excitant, pour un but si utile, soit le zèle des autorités locales, soit l'intérêt des particuliers.

« M. Vitet, en exprimant ses remerciements à Monsieur Didron, a l'honneur de lui présenter l'hommage de sa considération.

« Paris 24 octobre 1831. »

« A cette lettre, M. l'inspecteur général des monuments de France a fait répondre quelques paroles brèves, sèches, administratives, paroles de grand seigneur, gelées et bouffies de bureaucratie. « On appellera, « dit-on en substance, l'attention du ministre ; mais le « Gouvernement est si rigoureusement économe qu'il y « a peu de chose à espérer pour nos belles ruines et nos « beaux monuments. »

« Je ne savais comment m'expliquer ce froid lachisme du secrétaire de M. Vitet, quand on m'a parlé de frais de tournée absorbés dans les restaurants de Paris et non dans les auberges de province, par M. l'Inspecteur, de voyages, il est vrai aussi, aux bureaux des journaux ministériels. Si M. Vitet croit sa présence indispensable à Paris, s'il est la clef de voûte de l'édifice élevé par M. Périer, s'il redoute les rhumes et les pluies de la mauvaise saison et les routes de traverse boueuses et trouées, qu'il le dise (1). D'autres prendront, avec plaisir et avec bonheur, le bâton du pèlerin, le havresac du voyageur, et marcheront, visiteront, inspecteront. Il est ridicule, en vérité, que sous les yeux d'un inspecteur des monuments, jusque dans la capitale de la France, la pioche, le marteau et la scie qui démolissent l'église Saint-Benoît et la charmante nef du collège de Cluny, sifflent, crient, hurlent à ses oreilles, sans troubler ses digestions. Ainsi, dernière-

(1) Ces invectives ne semblent guère justifiées en cette année même où Vitet avait inspecté les monuments historiques du Nord-Est de la France et adressé un rapport important au Ministre de l'Intérieur. (Note de l'éditeur.)

ment l'on emportait nos rois en or, pendant que le conservateur dînait. Depuis quand donc est-il permis à la sentinelle de dormir ? Quand Argus ronflait, il avait cinquante yeux ouverts. J'ai bien peur que, malgré mes pressantes prières, la malheureuse abbaye de Saint-Wandrille ne soit aujourd'hui rez pied, rez terre.

« A quoi sert donc un inspecteur *général* ? Il sert, comme un conservateur, à conserver les sinécures dont s'accommode très bien l'économie sévère du Gouvernement. On a d'abord enlevé les médailles d'or ; on profitera d'un second assoupissement pour prendre les médailles d'argent et, au troisième sommeil léthargique, nous n'aurons plus de bronzes, mais toujours un conservateur, qui, d'ailleurs, saura toujours s'éveiller à temps pour toucher des douzièmes au Trésor. — On renverse d'abord Saint-Wandrille, on abattra bientôt la tour de Carville, puis on sciera Saint-Germain-l'Auxerrois et la tour Saint-Jacques, qui, pour n'avoir pas vu Philippe-Auguste, (n'en déplaise pourtant à l'amateur estimable du *Constitutionnel*), n'en est pas moins une admirable chose. A la paix générale, que voulez-vous, en effet, qu'en fasse le plombier à qui elle appartient ? Mais aussi nous avons toujours un inspecteur, dont, certes, la haute capacité ne vaudra jamais le plus humble édifice qu'il aura laissé périr. Il n'y aura pas encore compensation. »

ITINÉRAIRE DE DIDRON EN NORMANDIE

(AOUT ET SEPTEMBRE 1831) (1).

1^{re} JOURNÉE. — *Jeudi 25 août* : Nanterre, Chatou, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Triel.

2^e JOURNÉE. — *Vendredi 26 août* : Vaux, Meulan, Juziers, Limay, Mantes, Rosny.

3^e JOURNÉE. — *Samedi 27 août* : Pacy-sur-Eure, Evreux.

4^e JOURNÉE. — *Dimanche 28 août* : Evreux, château de Navarre (démoli en 1835).

5^e JOURNÉE. — *Lundi 29 août* : Gaillon, Vézillon, le Petit-Andely, le Grand-Andely, hameau de Villers (le Clos-Poussin).

6^e JOURNÉE. — *Mardi 30 août* : Le Château-Gailard, Louviers.

7^e JOURNÉE. — *Mercredi 31 août* : Pont-de-l'Arche, Léry.

8^e JOURNÉE. — *Jeudi 1^{er} septembre* : Pont-de-l'Arche, la Côte-des-Deux-Amants.

9^e JOURNÉE. — *Vendredi 2 septembre* : Bon-Port, Moulineaux, château de Robert-le-Diable, Elbeuf, La Bouille.

10^e JOURNÉE. — *Samedi 3 septembre* : Rouen (Saint-Maclou, Darnétal, Bon-Secours, le Petit-Quevilly, chapelle Saint-Julien).

(1) Le manuscrit de Didron est déposé à la Bibliothèque municipale de Rouen.

11^e JOURNÉE. — *Dimanche 4 septembre* : Rouen. (Ancienne abbaye de Saint-Amand, la Cathédrale, hôtel du Bourgtheroulde, maison de Pierre Corneille, Saint-Gervais, ancienne église Saint-Laurent.)

12^e JOURNÉE. — *Lundi 5 septembre* : Rouen. (Saint-Ouen, la Bibliothèque, le Musée, la fontaine de l'hôtel de Lisieux, Saint-Vincent.)

13^e JOURNÉE. — *Mardi 6 septembre* : Rouen. (La Grosse-Horloge, la place de la Pucelle, le Palais-de-Justice, Saint-Godard, Saint-Vivien, la Croix-de-pierre, Saint-Paul, tour Bigot, ou tour Jeanne-d'Arc).

14^e JOURNÉE. — *Mercredi 7 septembre* : Déville, Maromme, Malaunay, Saint-Jean-du-Cardonnay.

15^e JOURNÉE. — *Jeudi 8 septembre* : Saint-Georges-de-Boscherville, Duclair, le Mesnil-sous-Jumièges (maison dite d'Agnès Sorel), Jumièges.

16^e JOURNÉE. — *Vendredi 9 septembre* : Saint-Wandrille, fontaine de Caillouville, Caudebec-en-Caux, chêne et chapelle d'Allouville.

17^e JOURNÉE. — *Samedi 10 septembre* : Yvetot, Valliquerville, Bolbec.

18^e JOURNÉE. — *Dimanche 11 septembre* : Lillebonne (château, théâtre romain), Saint-Nicolas-de-la-Taille, Tancarville (château, Pierre-Gaute), la Cerlangue, Saint-Romain-de-Colbosc, Harfleur.

19^e JOURNÉE. — *Lundi 12 septembre* : Gravelle-Sainte-Honorine.

20^e JOURNÉE. — *Mardi 13 septembre* : Le Havre, Honfleur.

21^e JOURNÉE. — *Mercredi 14 septembre* : Montivilliers, Goderville, Fécamp, Cany.

22^e JOURNÉE. — *Jeudi 15 septembre* : Saint-Valery-en-Caux, le Bourg-Dun.

23^e JOURNÉE. — *Vendredi 16 septembre* : Dieppe, Arques.

24^e JOURNÉE. — *Samedi 17 septembre* : Bures, Mesnières, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux.

25^e JOURNÉE. — *Dimanche 18 septembre* : Gournay-en-Bray, Gisors.

26^e JOURNÉE. — *Lundi 19 septembre* : Trie-Château, Neaufles.

27^e JOURNÉE. — *Mardi 20 septembre* : Magny-en-Vexin, Vigny, Pontoise.

P.-A. BAUDOÛIN

PAR

M. SAMUEL FRÈRE

MESSIEURS,

Il ne suffit pas d'élever des statues aux artistes rouennais après leur mort. Il est bon de parler d'eux pendant leur vie, de marquer les étapes de leurs succès et de recueillir de leur bouche leur profession de foi esthétique.

Le peintre Paul Baudouin mérite, ce me semble, qu'on s'arrête aujourd'hui devant une œuvre déjà si complète, en face d'un talent qui n'a pas cessé d'être jeune en grandissant et dont la récompense intime est de connaître la maturité sans les rides. Permettez-moi donc de m'entretenir avec vous du passé et du présent de notre compatriote sans exiger un travail d'analyse aussi complet que le voudrait peut-être le sujet de cette étude.

*
**

Paul-Albert Baudouin est né à Rouen le 24 octobre 1844 (1). Il fit ses études au Lycée et manifesta de

(1) Du 24 octobre 1844, à une heure et demie après midi, acte de naissance de Paul-Albert Baudouin, né ce jour à dix heures et demie

bonne heure ses goûts artistiques. Sans couvrir de petits bonshommes les marges de ses cahiers, comme certains autres pour la biographie desquels ce détail constitue un cliché, Baudouin, qui n'appartenait pas, à une famille d'artistes, et refusait de devenir commerçant, à l'exemple de son père, montrait à quinze ans une tournure d'esprit déjà originale, déjà indépendante, avec une disposition marquée à observer les choses et les gens sous l'aspect de la forme et de la signification plastique. A vingt ans, sa physionomie annonçait l'homme que nous connaissons : grand, maigre, un profil d'aigle, un front d'opiniâtre et de penseur, des yeux vivants, des cheveux en crinière, parleur, discuteur, enthousiaste, sensible, la mimique d'un Méridional.

Aussitôt ses études achevées, il entre dans l'atelier de Gleyre, dont le talent honorable devait lui paraître un peu lymphatique ; puis, dans l'atelier de Delaunay, qui joignait au culte des maîtres une singulière élévation de vues et constituait à Paris une personnalité de premier ordre. Baudouin a toujours gardé pour Delaunay une affection sincère ; il lui doit ses qualités de dessinateur, son sens de la composition et son respect

du matin, au domicile de ses père et mère, rue des Carmes, n° 15, fils légitime du sieur Albert Baudouin, âgé de trente-quatre ans, marchand de meubles, et de Augustine-Meala Lelièvre, sans profession, mariés à Beuzeville-la-Grenier (arrondissement d'Yvetot) le 28 mai 1839..... sur la déclaration du père de l'enfant... Témoins : Jean-François Guy, trente-sept ans, tailleur d'habits, rue des Carmes, 11, et Pierre-François Boucher, quarante-deux ans, marbrier, rue des Quatre-Vents, 27.

des principes primordiaux dont certaines écoles modernes font si bon marché. Delaunay lui apprit qu'il ne suffit pas d'avoir du tempérament pour devenir peintre : on doit ouvrir et retenir la grammaire, la syntaxe, les textes et la jurisprudence de l'art ; on doit étudier sans dédain ceux qui vous ont précédé dans la carrière, comme disent les simples. Nous avons eu, nous aussi, la bonne fortune d'entendre Delaunay plaider cette thèse chez Gounod, et Gounod, à son tour, disait à l'Académie des Beaux-Arts : « Si vous voulez devenir des maîtres, restez toute votre vie des disciples, ne confiez pas votre avenir à la « facilité » ; à moins d'être la servante du génie et du savoir, elle amollit le plus souvent les ressorts de l'entendement et conduit, par la suffisance, au dédain et au dégoût de l'étude. Or, l'étude c'est la charrue, c'est la fécondation de l'intelligence par le labeur de la pensée sous les rayons de la vérité qui est son soleil. »

Puvis de Chavannes, sous la direction duquel Baudouin passa enfin, le mène sur des cimes d'où il contemple désormais de vastes horizons. L'illustre maître lui révèle les lois de la décoration murale.

A l'heure où nous parlons, Baudouin est avant tout un peintre à fresque ; comme Puvis, il recherche les surfaces étendues, où l'inspiration s'épanouit, où l'exécution se dilate sans contrainte, manœuvrant les masses, évoquant les foules, faisant concourir au rendu de la symphonie picturale tous les instruments, tous les timbres, toutes les sonorités, toutes les valeurs,

comme un organiste ouvrant les mille tuyaux de son Cavallé-Coll.

Vous retrouverez, Messieurs, l'influence de ces trois écoles dans les œuvres de M. Baudoüin.

A la première série correspondent les tableaux de peinture fine, saine, claire, mais d'une signification relativement étroite, période marquée par les envois au Salon de 1868 et 1869 (il avait alors vingt-quatre ans). *Pêcheurs de crevettes*, *l'Orage*, sont d'heureux mais modestes débuts.

La guerre le surprend en pleine étude ; puis, des voyages successifs en Italie le conduisent jusqu'en 1877. A Rome et dans la campagne de Rome, il réchauffe sa palette, purifie son dessin et fait provision de documents sans cesser de rester ce qu'il a toujours été : un esprit bien français.

Au Salon de 1878, nous saluons son *Paris de dix heures* ; en 1879, *la Noce passe* et *Strasbourg, 1792* ; A la même époque, il exécute un grand panneau : *Matin d'avril*, pour le château de M. Boivin-Champeaux, à Bernay.

En 1880, il obtient le premier prix dans un concours ouvert par la Ville de Paris pour la décoration de la salle de dessin de l'école Dombasle, et sa toile, plus tard marouflée, lui vaut un succès au Salon de 1882. *L'Histoire du blé* est le premier pas de la troisième étape de sa vie ; elle lui mérite une troisième médaille.

La peinture murale, vous le savez, comporte plusieurs procédés : je vous demande la permission de les

rappeler ici, afin de classer plus exactement ensuite les décorations du peintre rouennais.

La plus simple méthode consiste à peindre sa toile dans son atelier avec des couleurs à l'huile, puis à fixer cette toile sur la superficie du bâtiment où elle doit rester à l'aide d'un enduit composé d'une matière gluante, résidu de pinceliers, et dont, par la cuisson à l'essence, on forme une colle tenace appelée jadis maroufle, d'où le mot maroufler.

Les inconvénients de la peinture sur toile avec marouflage, vous les devinez.

Les empâtements, les luisants, les chatoiements de la peinture à l'huile conviennent peu à l'ornementation de tenue plus ou moins noble, plus ou moins digne, d'un édifice dont le caractère doit inspirer le sentiment de la durée ; de plus, l'effet de la toile peinte au jour de l'atelier est tout autre sur le mur, car l'atelier est éclairé d'en haut et l'édifice de côté. Quelles déceptions ont causé maintes fois au public et au peintre la transposition de la toile à l'heure du marouflage.

La peinture murale demande donc à être exécutée sur place : je cite presque M. Baudoüin après tant d'autres. Inutile dès lors de peindre sur toile ; on travaille directement sur l'édifice, soit à la cire, soit à la détrempe, soit à la fresque. Hormis la cire, M. Baudoüin a employé tous les genres. Présentement il s'est fixé au dernier.

Dans la détrempe, on mélange des couleurs en poudre avec de la colle de peaux ou de pieds de chèvre, ou avec du jaune d'œuf, et l'on travaille sur un mur

enduit préalablement avec du plâtre fin. En préparant ainsi un panneau de bois, Baudouin a fait de délicieux petits portraits à la détrempe. Beaucoup moins sujette à brunir que la peinture à l'huile, la détrempe a presque autant de consistance et moins de lourdeur.

Pour la peinture à la cire, les couleurs sont préparées à l'huile et détrempées sur l'échafaud dans la cire liquide mélangée d'essence, sans encaustique, c'est-à-dire sans intervention du feu ; on obtient de la sorte une exécution exempte de miroitement. Moins limpide que la fresque, la peinture à la cire donne des aspects mats et uniformes ; elle permet au spectateur de bien voir le sujet de tous les coins de la salle, et elle supporte la retouche. Les peintures de Saint-Germain-des-Prés, par Flandrin père, sont à la cire.

Enfin, la fresque. Les couleurs en poudre sont détrempées dans l'eau pure ; on peint sur un enduit de mortier de chaux grasse et de sable dont la muraille est revêtue. La proportion employée par M. Baudouin est celle-ci : deux parties de sable et une partie de chaux. Pour que l'incorporation de la peinture au mortier s'opère, l'enduit doit être encore humide ou frais à l'instant où l'on applique la touche, d'où le nom de fresque, de l'italien *fresco* (frais).

La difficulté du travail est extrême. Chaque jour, en été toutes les quatre heures, le maçon prépare la superficie limitée du revêtement que le peintre pourra couvrir dans sa journée ou dans sa demi-journée. Celui-ci est donc condamné à opérer vite et du premier coup.

Il conduit ainsi sa fresque par fragments : chaque zone doit être entièrement achevée avant que la zone voisine soit seulement préparée et esquissée ; une fois que tout est terminé, on ne peut revenir sur rien ; les fautes de dessin, les erreurs de ton sont également irréparables. C'est dire quelle sûreté de main et de vision, quelle expérience exigent la fresque ; c'est dire aussi à quel degré de décision l'artiste doit pousser ses cartons, c'est-à-dire ses figures séparément dessinées, lavées ou peintes sur gros papier. Aussitôt que l'enduit est prêt, vous calquez vos cartons sur le mur avec une pointe d'ivoire, ou, comme M. Baudouin, en piquant à l'épingle les cartons du dessin sur un papier appliqué derrière le carton. Passez ensuite de la poudre rouge au-dessus des contours avec un tampon, vous traverserez ainsi les piqûres et vous obtiendrez le dessin sur l'enduit.

Telles sont les exigences du procédé à la fresque ; ajoutez que cette méthode admet exclusivement l'emploi des couleurs dites terres naturelles ; les couleurs minérales sont interdites, les sels de chaux contenus dans l'enduit pourraient les altérer. Un peintre à fresque doit donc être doublé d'un chimiste.

Ainsi, que de difficultés à vaincre, que d'efforts pour mener à bien l'entreprise, mais en revanche, quand l'échafaud est enlevé, quand d'en bas l'artiste contemple sa vision réalisée en formes contingentes sur les parois du temple, quel plaisir pour lui de constater que ces images aux colorations blondes et distinguées empruntent à la pierre où elles s'identifient une sorte de force tranquille et durable. Il lui semble qu'au lieu

d'être surajoutées comme une parure extérieure, elles soient incorporées au monument et que les sentiments humains, suivant la belle expression de Charles Blanc, aient pénétré la substance de l'édifice.

Il faut entendre et voir Baudouïn racontant, dans son langage coloré comme son pinceau, les heures de satisfaction intime, qui sont la vraie revanche des jours d'appréhension et la récompense des laborieux intelligents. Modeste comme tous les vrais artistes, il éprouve sûrement une secrète fierté de pouvoir triompher en un genre inaccessible aux ignorants et aux malhabiles.

Ne l'oublions pas, d'ailleurs, Baudouïn n'est pas arrivé du premier coup à la fresque. Son *Histoire du blé*, en 1882, était peinte, nous l'avons vu, sur toile marouflée. La même année et de la même façon, il exécutait les figures du foyer du Théâtre-des-Arts de Rouen, placées entre les baies des portes et des fenêtres : *Mélodie, Danse, Chanson, Idylle, Orphée, Symphonie, Musique héroïque, Drame lyrique*, représentations symboliques de mérite artistique inégal. Ceux de ces personnages peints dans les tons clairs sont évidemment supérieurs aux sujets établis dans des colorations soutenues. Quoi qu'il en soit, ces peintures conviennent au style ambiant et concourent agréablement à la décoration de la salle.

Plus finis, plus pensés, sont les envois au Salon de 1885 et de 1886 : *Fiançailles, Travail, Famille*, toiles destinées à la décoration de la salle des Mariages de la mairie de Saint-Maur-les-Fossés, qui valurent à

l'auteur un premier prix et une deuxième médaille de la Société des Artistes français.

En 1887, Baudoüin, hors concours, expose aux Champs-Élysées le *Chemin de halage* et les *Maraîchers*; puis il entre dans les rangs de la Société nationale des Beaux-Arts et devient sociétaire.

A partir de cette époque, c'est au Champ-de-Mars que nous devrions analyser les innombrables productions sorties de son atelier. Vous imposerais-je, à l'aide des livrets de la Société nationale, l'énoncé d'une compilation fort longue et non moins aride? Pendant seize ans, Baudoüin a exposé cinq ou six toiles chaque année: des paysages, des sujets de genre, des études et surtout des portraits.

Dans ce riche patrimoine, attestant une fois de plus la puissance de travail de notre artiste, je rappelle le souvenir de *Fin de journée*, *Matinée d'octobre*, *Glaneuse*, *Enfant endormi*, 1891; *Repas des petits glaneurs*, *Dans les blés*, en 1892; *Mare normande*, en 1898; *la Traite*, *Pâtis du soir*, en 1899; *Baigneuse*, *la Brise*, *Etudes*, en 1901.

Les portraits sont légion. L'Académie nous dispensera de copier dans le catalogue ces insipides mentions: M^{lle} X..., M. Z...; portrait de M. P. G..., de M^{me} D. C..., de M. l'ingénieur K. U... et du docteur R.-A. M... Ceux de vous, Messieurs, qui connaissent à Rouen les portraits faits par Baudoüin chez son ami le graveur Manchon, savent à quoi s'en tenir sur la valeur de ces morceaux exquis dont nous vanterons sans réserve la sincérité et la justesse: qualités de lumière, de légèreté

de touche, de transparence et d'harmonie ; aisance dans le métier, matières variées, pâtes limpides. Sans connaître le peintre, on voit que ses préférences sont pour les blondes ; toutes les fois qu'on lui amène un modèle jeune et gai, on est sûr de tenir un petit chef-d'œuvre.

Hâtons-nous de le suivre à nouveau dans sa ville natale et de rappeler les importantes commandes dont il a bénéficié à Rouen, car Baudoüin a toujours donné tort au proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. »

1892. — Décorations du vestibule de la Bibliothèque municipale : cinq grandes toiles marouflées, exécutées plutôt comme des tableaux que dans le style large de la peinture murale. — *Histoire du livre* en quatre tomes. Au nord, *le Signe* : deux de nos ancêtres appartenant aux races lointaines, découvrent avec surprise, à l'orée d'un bois, sur une pierre druidique, un signe tracé par un anonyme. (Exposé au Champ-de-Mars, 1892).

Au Sud, *le Papyrus* : rivage ensoleillé sur lequel aborde le vaisseau de l'Orient ; des savants d'Egypte développant aux yeux émerveillés de l'Occident la *sheda* jusqu'alors ignorée des Européens.

A l'Ouest, *l'Imprimerie* : un coin des ateliers Cagniard, délicate modernité grise et mauve, agrémentée par des portraits.

Le Manuscrit : le cloître de Saint-Wandrille où lisent des bénédictins entourés de manuscrits.

Enfin, au-dessus de la porte d'entrée, vers la rue, *l'Apothéose du livre*, figure de femme aux yeux intelligents, nature pensive, née de penseurs ; c'est le por-

trait de M^{lle} Alfred Dumesnil, de Vascoeuil, devenue la femme du peintre.

1896. — Décoration de la salle du Conseil municipal : peintures à la détrempe exécutées sur place et directement sur le plâtre en même temps que le travail du mouleur et de l'architecte, M. Trintzius, en collaboration constante par conséquent avec toutes les parties de la décoration en ronde bosse. Ensemble harmonieux où tous les éléments accessoires se subordonnent à l'œuvre du peintre.

Six sujets synthétisant l'histoire communale de Rouen.

1° *Saint Victrice fondant la première basilique rouennaise au V^e siècle*, paysage des bords de la Seine côté Canteleu, ciel clair, tonalités rousses, l'évêque, entouré de bannières violettes, s'avance vers la foule inclinée... femmes, enfants vêtus de peaux de bête;

2° *Rouen au temps de Louis XIII*, paysage de bords de Seine côté Sainte-Catherine, navires à quai, mâts et banderolles, groupes de promeneurs élégants, travailleurs, marins exotiques, colorations solides, de la vie, du mouvement;

3° *Une vieille rue de Rouen où la corporation de Rouen jure de défendre ses privilèges*, personnage principal vêtu de brun, montrant à tous la charte respectée;

4° *La noblesse faisant amende honorable devant la bourgeoisie normande, 1335*. Episode du sire de Préaux lisant à cheval la décision de la justice royale blâmant l'arrestation de Robin Legras, portraits connus,

entre autres celui de notre confrère M. le docteur Pennetier ;

5° *Siège de Rouen par les Anglais sous Henri V*, soleil couchant, murs crénelés en ruines, plaques de neige sur les terrains, pauvres gens au pied des ramparts, les vieillards, les bouches inutiles, ceux qui ne comptent plus pour la défense ; fière expression des délégués rouennais prenant le parti de résister par la force et le désespoir aux propositions humiliantes du vainqueur ;

6° *Les engagements volontaires en 1792 sur le parvis Notre-Dame*. Estrade adossée au portail, un commissaire recevant les engagés, foule contenue par les bonnets rouges ; au premier plan, un vieillard exhortant son fils à partir.

Sans parler des études préparatoires, l'établissement de ces six sujets représente, vous le comprenez, une somme de recherches et de travail défiant toute comparaison. Un pareil effort suffirait à distinguer à lui seul la vie d'un peintre. Que n'ai-je ici le temps d'étudier de près ces pages de l'histoire rouennaise et de me demander avec vous s'il était d'autres événements célèbres dans notre vieille cité qui eussent mérité quelque place à côté des scènes choisies par l'artiste. Contraint de résumer plutôt que de commenter, j'obéis rapidement à l'ordre chronologique et j'arrive à l'année 1898 : Travaux de la Chambre de commerce.

Au plafond du cabinet du président, Baudouin a placé *la Seine et ses affluents*, dont il a bien voulu donner l'esquisse à l'Académie. Vue de bas en haut

dans l'aspect qui lui était destiné, la toile est d'excellente tenue, le personnage du premier plan, l'enfant qui l'accompagne, forment opposition au groupe de la Seine, de la Marne, de l'Oise et de l'Eure. C'est frais et jeune, mais j'ose le dire, toutes proportions gardées, votre esquisse a autant de couleur et de charme que le plafond de M. le Président.

Dans la salle de la Bibliothèque de la même Chambre, c'est *l'Apothéose de la cité*. En haut, Rouen appuyée sur un cartouche à ses armes et étalant les replis de sa robe dorée. Des figures allégoriques lui font cortège, ici la Seine vue de dos, plus loin, la Science, les Arts, l'Industrie. Au-dessous, s'envolant en forme de guirlande, l'Espagne chargée de raisins, l'Amérique ornée de gerbes, la Suède, la Norwège..., symboles suffisamment caractérisés et exempts de la banalité d'attitude qui fait trop souvent tomber de pareilles allégories dans le lieu commun.

1900. — Tympan du porche au petit Lycée de Joyeuse.

L'Étude et la Récréation, peintures à la détrempe.

L'Étude : une jeune femme abritée sous un dais de feuillage..., groupe d'enfants pyramidant autour d'elle, un écolier assis les mains sur les genoux, un gros luron fièrement campé, vu de dos, un vase antique pour boucher le trou de gauche.

La Récréation : même disposition, la femme est levée ; elle descend vers le spectateur pour réconcilier deux gamins après une bataille ; derrière elle, un arbre au tronc puissant. Enfants jouant au cerceau, aux billes ;

quelques portraits d'élèves fort connus des lycéens.

Même année. — Ecole primaire de filles, rampe Beauvoisine : peinture à fresque sur une vieille façade en galandage ; panneaux verticaux avec cartouche, branches de laurier, panneau central représentant une jeune fille blonde, lisant. Palette composée surtout de terre, d'ombre et d'ocres.

1902. — Tympan semi-circulaire du passage de l'ancienne Cour des comptes.

L'Arbre de vie, fresque reprise à l'œuf. Au centre, un énorme pommier chargé, pour la circonstance, de fruits et de fleurs tout à la fois. Ciel bleu par trouées, hommes nus maniant la bêche, deux femmes, l'une vue de face élaguant les branches, l'autre se profilant sur le fond dans ses vêtements de veuve, élancée, immatérielle, type Puvis de Chavannes ; à droite, un paysan, le portrait de l'auteur.

1903. — Deux panneaux à fresque sur la façade de la Bourse du travail : *les arts de la Force, les arts de l'Intelligence*.

Dans le premier, des forêts rousses, ciel bleu, bûcherons au travail, forgerons demi-vêtus maniant le marteau ; au premier plan, un vieillard tirant une barque échouée.

Dans le second, cadre d'arbres roux, mer bleue, groupe de femmes : l'une manipulant un engin d'électricité, d'autres sont penchées sur un globe terrestre ; une jeune fille se parant d'une rose personnifiant l'art de la mode. Palette rousse et bleue.

Enfin 1904. — Décoration de la chapelle Sainte-

Anne, édifée à Bolbec par les soins de M. Desgenétais.

De l'extérieur de l'édifice, nous n'avons rien à dire ici, puisque le pinceau de Baudoüin n'y apparaît pas. Pénétrons donc à l'intérieur et écoutons un de nos plus distingués confrères, M. Louis Deschamps, qui a bien voulu réserver à l'Académie une description détaillée d'une des entreprises les plus récentes et les plus louables du peintre rouennais.

« La tonalité générale est celle de l'ocre claire.

« A défaut de la patine du temps, qui donne à nos vieilles églises les tons adoucis qui conviennent si bien au recueillement et à la prière, l'on ne saurait imaginer pour un temple neuf et fraîchement décoré, une tonalité qui convienne mieux que celle de murs et de verrières aux jaunes et bruns harmonieusement fondus qui tamisent la lumière, lui enlèvent sa crudité pour n'en retenir que les colorations les plus douces et les plus chaudes.

« Dans une décoration de cette nature, il semblerait que la monotonie soit à craindre, l'artiste y a heureusement obvié par la variété des motifs décoratifs.

« Ce sont d'abord deux larges frises se déroulant tout le long de l'édifice en deux longs rubans de fleurs et de feuillages. La frise inférieure sur fond brun clair est encadrée d'une double bordure de dessins géométriques que mettent en relief leurs vigoureuses teintes rouges. Les feuilles d'un vert pâle, les fleurs aux larges pétales roses ou blancs, jettent une note très claire, mais discrète, que font ressortir les tons plus accentués, plus bruns et plus rouges de la frise supérieure.

« Les mêmes motifs de feuillages encadrent chaque verrière.

« Aux quatre coins de l'arc triomphal se dressent les images des saints protecteurs de l'église. Saint Louis, le patron du fondateur, M. Louis Desgenétais ; saint Augustin, le patron de son père, M. Auguste Desgenétais, le chef d'une maison connue dans la France entière et au-delà ; puis, dans le transept, saint Joseph, saint Martin, sainte Agnès, sainte Catherine.

« Au-dessus des verrières, sont représentées les scènes suivantes de la Vie du Christ : « la Rencontre au temple de Siméon avec Marie portant l'Enfant-Jésus » ; « le Christ sortant triomphant du tombeau », « l'Ascension devant les disciples prosternés », « la Descente du Saint-Esprit ».

« Mais des compositions plus importantes attirent vite l'attention. C'est, à l'entrée de l'église, dans une petite chapelle baptismale, le Christ baptisant lui-même un enfant que lui présente l'Eglise sous les traits d'une femme au long manteau d'or. Le père et la mère qui ont donné à l'enfant la vie naturelle, agenouillés, demandent au Christ de lui donner la vie surnaturelle ; le Christ montre d'une main le Ciel d'où vient cette vie nouvelle dont l'eau, qu'il verse de l'autre main, est le symbole.

« Dans le transept de droite, le fond entier est consacré à la vie de sainte Anne. Au premier plan, on la voit tenant un lys et conduisant par la main la petite fille qui sera plus tard la Vierge Marie. Dans un coin, un jeune berger la contemple en gardant ses moutons ;

de l'autre côté, une femme prie ; sans doute Elizabeth. Dans les cieux, les anges portent, dans un immense linceul, le corps d'une femme endormie, c'est Anne, la vénérable aïeule de la Sainte Famille, qui va recevoir la récompense de ses vertus.

« Au fond de l'abside, « l'Assomption de la Vierge portée par des anges » ; au-dessous, une longue théorie de prophètes, d'apôtres et de saints ».

A cette description, notre honorable vice-président a bien voulu joindre deux photographies permettant de se faire une idée, sinon des couleurs, du moins de la disposition d'ensemble. Vous êtes ainsi à même d'estimer l'ampleur du dernier travail officiel de M. Beauvoûin en Normandie. Depuis, il a décoré trois chapelles à Beaune, en Bourgogne, l'hôtel de M. Hanon, à Bruxelles, et la grande salle de son manoir de Vascoeuil, où il habite avec sa femme pendant l'automne. L'amour de la fresque est passé chez lui à l'état de passion ; quand il en parle, citant les Italiens dont il a les procédés, et élevant son sujet à la hauteur d'une thèse, on se prend à partager son enthousiasme. Selon lui, la fresque, comme il la pratique, résiste aux injures du temps, à la pluie, au brouillard. Il s'est même amusé à peindre sur un enduit préparé à la chaux hydraulique. Il l'a recouvert d'eau ; la peinture n'a pas bougé. Aussi, entrevoit-il un avenir où, même en Normandie, le pays humide par excellence, l'ornementation des maisons sera ainsi transformée, et à bon marché, ajoute-t-il, car les couleurs en poudre, le sable et la chaux ne coûtent guère. « Savez-vous, s'écriait notre artiste,

combien j'ai dépensé de couleurs en tout pour Sainte-Anne, 40 francs, pas un sou de plus! » Nous serions loin de compte, s'il eut employé les tubes de Lefranc ou mieux les tubes d'Edouard!

Ne lui dites pas que la matité de la fresque la rend inférieure à la peinture à l'huile, il vous racontera ce qu'il a fait à Vascoeuil. Au pied d'un mur, un superbe iris se dressait vigoureux dans sa parure de velours violet et de satin jaune. Baudoüin arrive, enduit le mur, peint à fresque un autre iris, cousin germain du premier, et de loin les visiteurs s'y trompent. L'iris à fresque et l'iris vivant ne se distinguaient plus.

Passez-moi le mot, un décorateur de cette trempe méritait à son tour d'être décoré; personne ne fut donc surpris le jour où il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Complétons le bilan de cette fortune artistique exceptionnelle en indiquant que Baudoüin a fait soixante-dix dessins pour *Graziella*, *le Tailleur de pierre de Saint-Point*, et *Raphaël*, de Lamartine.

*
* *

Il est temps de résumer cette physionomie rouennaise, si intelligente, cette vie si active, si féconde, si pleine de perpétuelle jeunesse, de bon sens, de franchise esthétique.

Aussi bien, toutes les œuvres dont nous venons de parler se ressemblent-elles par la couleur, par la pondération de l'ordonnance, par la façon large et précise de dessiner, par la facilité de son travail, par la translucidité du clair obscur, par la convenance du geste.

Les ombres intenses opposées aux lumières vives lui sont inconnues. Par tempérament, il préfère plutôt exalter ses lumières, et chercher ses valeurs dans le clair absolu, plutôt que de les atteindre par le reposoir et la juxtaposition du noir et du blanc. Cet instinct, répondant à son état d'âme, devait infailliblement le conduire à la fresque qui proscriit les violences de contraste dans l'éclairage du sujet. Sa touche lui ressemble, elle n'a rien de mordant et de dur, elle est souple, aisée, distinguée, élégante, elle s'abandonne volontiers au modelé dans la pâte. Ses formes ont de la santé, il y fait couler le sang plutôt qu'il n'en exagère l'ossature, tantôt il les enveloppe dans l'ambiance, tantôt il les circonscrit par un contour indépendant et soigneusement accusé comme par un plomb de verrière.

Sans atteindre au niveau de Puvis de Chavannes, Baudoüin a su se faire une place à part dans le monde des arts. On a dit que sa peinture manquait de caractère, c'est une erreur. Sans doute, l'accent ému, le sens dramatique ou pathétique n'a pas chez lui l'intensité de vibration de certains génies. Sa muse trop en ailes se pose parfois d'un pied un peu léger sur les rives où elle plane, et surtout sur les rives où elle descend ; on voudrait, dans certains cas, la voir insister au lieu d'effleurer ; mais quel aimable poète ! quel vaillant chanteur de la chanson du pinceau, quel instinct de l'harmonie, de la ligne et des couleurs, quelle foi allègre dans le beau de l'art et le beau de la nature. Plus que tout autre, hormis son maître, il a su employer la fresque en la modernisant, c'est là l'originalité

et le caractère de son talent, fait plus de sentiment et de gaieté que de mélancolie et de profondeur.

Les conditions de l'existence se sont modifiées, le temps n'est plus aux grandes actions publiques, aux héroïsmes antiques. Comme disait un de mes anciens professeurs de seconde, on écrira notre histoire contemporaine avec de l'encre de « la petite vertu ».

L'aurea mediocritas domestique et bourgeoisé a pris une place prépondérante, l'éducation s'est fait publique, la socialité s'est épanouie, Baudoüin a vu dans les accidents ou même les incidents de cette vie nouvelle, des spectacles moins solennels que ceux donnés par les générations disparues et plus conformes d'ailleurs aux tendances de son esthétique ; il les a trouvés dignes d'être perpétués par la représentation durable sur la pierre, rien que pour y inscrire une date, reproduire des costumes, des mœurs, des tendances ; il a poussé cet esprit de modernisation le plus loin possible, puisqu'il a voulu, dans des représentations typiques, introduire des portraits d'individualités vivantes au lieu de copier des modèles anonymes. C'est ainsi qu'il a rajeuni la fresque, et en procédant de la sorte, il est resté le Français de son époque.

Ce Rouennais doit donc être tenu en estime par sa ville natale. En entrant dans notre Compagnie, il a fait honneur à l'Académie comme l'Académie lui faisait honneur.

LE THÉÂTRE ENFANTIN.

ENVISAGÉ COMME PROCÉDÉ PÉDAGOGIQUE

Par M. le D^r MERRY DELABOST

MESSIEURS,

Il y a vingt et quelques années, durant un séjour à Cauterets, j'assistais volontiers, dans l'après-midi des journées chaudes, aux représentations d'un Guignol installé en plein air, sous les frais ombrages d'un parc.

Le directeur du Guignol était pourvu d'une imagination fertile ; ses compositions étaient gaies, humoristiques ; il laissait volontiers des conversations s'engager entre les personnages en scène et les jeunes spectateurs pressés autour de son minuscule théâtre, et ces dialogues, qui révélaient parfois chez ces derniers de l'esprit naturel et une remarquable vivacité de réparties et d'à-propos, me divertissaient fort.

Je n'avais jamais, jusque là, eu l'occasion d'assister à ce genre de spectacle ; ce fut pour moi une révélation.

Je fus surtout extrêmement frappé de l'attention soutenue que tous, sans exception, même les plus petits, prêtaient aux scènes qui se déroulaient devant eux, du

goût, j'allais presque dire de la passion, des enfants pour les choses du théâtre.

Je me dis alors qu'on pourrait sans doute utiliser ce goût et cette attention pour les instruire en les divertissant ; que les facéties de Polichinelle, fonds le plus ordinaire des représentations, et les coups de bâton qu'il distribue si libéralement à tous, femme et belle-mère, juges et gendarmes, pourraient être remplacés avec avantage par des exemples moins brutaux et de meilleur goût ; que les imaginations juvéniles, les fraîches mémoires des spectateurs seraient tout aussi bien impressionnées par des spectacles plus instructifs et moralisateurs, à la condition, toutefois, de ne point cesser d'être amusants.

Dans sa dédicace au Dauphin, La Fontaine, parlant des fables d'Esopé, dit que, si l'apparence en est puérile, ces puérités servent d'enveloppe à des vérités importantes.

Grâce à cette enveloppe, le théâtre enfantin devait, me semblait-il, se prêter à faire pénétrer dans l'esprit et la mémoire des vérités qui, présentées sous d'autres formes, risqueraient d'être moins bien accueillies et moins bien retenues.

Mais, à cette époque, mes occupations étaient trop absorbantes pour me laisser les loisirs de donner suite à ces idées. Ce ne fut que beaucoup plus tard, après ma promotion au grade de grand-père, et ma retraite des fonctions de directeur de l'École de médecine, que je pus reprendre ce projet, inspiré par le Guignol de Caunterets.

Je devins alors constructeur de théâtre, directeur, machiniste, décorateur, costumier, auteur dramatique et metteur en scène.

Ce qui, pour un illustre poète, avait été un art, fut pour moi un métier, difficile parfois, jamais fastidieux. Je me sentais, à l'avance, si amplement récompensé de mes efforts par la joie de ceux à qui ils étaient destinés que je trouvais, dans ce travail, une distraction, un délassement aux fatigues professionnelles.

Bien des tâtonnements et des essais infructueux m'eussent été épargnés si, dès mes débuts, j'eusse pu connaître une publication spéciale fort intéressante, intitulée : *Mon Théâtre*. Mais, alors que ces débuts remontent maintenant à plus de cinq ans, la publication dont je parle ne date que du commencement de 1905. Peut-être existait-il, déjà, d'autres publications du même genre ; je ne les connaissais pas et dus m'orienter à travers les ténèbres.

La tâche serait considérablement plus facile pour ceux qui, mieux informés, désireraient suivre la même voie.

Sauf qu'il me semble utile de vous avertir que le grand théâtre de Lilliput mesure environ 0 m. 50 dans sa plus grande dimension, c'est-à-dire en largeur, entre cour et jardin, comme disent les gens du métier, je ne vous dirai rien du matériel.

C'est du point de vue pédagogique seul que je me propose de vous entretenir.

Bien qu'il ne s'agisse que de sujets tout à fait simples,

terre-à-terre, enfantins même, en concordance avec l'âge des destinataires, j'ose espérer qu'ils ne vous trouveront pas indifférents.

C'est qu'en effet, sous ces dehors puérils, se cachent des questions d'éducation et d'instruction auxquelles tous vous vous intéressez ; et puis encore, parmi mes honorables confrères, je compte un nombre respectable de grands-pères, et d'autres qui, sans doute, sont en passe de le devenir.

Les grands-pères ne sont-ils pas indulgents par destination ?

Si, bravant les dangers des coulisses, ils veulent bien m'accompagner sur la scène, en regardant par le trou du rideau, ils apercevront des figures animées, des joues roses, des yeux brillants de joie dans l'attente du spectacle. Ils s'imagineront voir d'autres petites têtes qui leur sont chères.

C'est l'illusion sur laquelle je compte, Messieurs, pour me valoir votre bienveillante indulgence.

Les fables de La Fontaine furent le premier objet de mes préoccupations pédagogiques. Ne furent-elles pas composées en vue de l'éducation du Dauphin ?

On les fait apprendre aux enfants, même très jeunes, et, certes, je suis bien loin de blâmer cette pratique ; elle était conseillée par Platon qui voulait qu'on fît sucer les fables avec le lait et recommandait aux nourrices de les apprendre à leurs nourrissons.

Auprès de ses protégés, ceux que je vise sont presque des vieillards ; et pourtant, il faut bien convenir que,

sauf d'assez rares exceptions, ils ne saisissent pas toujours la signification de ce qu'ils apprennent par cœur. La récitation des fables leur est utile surtout à titre de sport mnémonique, de gymnastique intellectuelle; mais ce n'est que plus tard que la plupart d'entre eux, se les rappelant avec plaisir, en feront l'application à toutes sortes de circonstances de la vie.

Ne vaudrait-il pas mieux que *tous* pussent, en même temps, les apprendre et les comprendre?

Le théâtre devait, à mon sens, permettre d'atteindre ce résultat en mettant sous leurs yeux, d'abord, la fable elle-même, lorsque cela est possible, puis des scènes de la vie réelle correspondant à celles que le fabuliste a placées dans un monde fantastique qui dérouté leurs intelligences juvéniles.

Ce fut la méthode que j'adoptai.

Trois fables vont me servir à montrer comment je procédai: *le Corbeau et le Renard*; *le Héron*; *le Chêne et le Roseau*.

LE CORBEAU ET LE RENARD

Le rideau se lève sur un décor de forêt. Pendant qu'une voix, d'en haut, débite les vers, les personnages de la fable agissent.

Le public aperçoit un corbeau perché sur une branche. Il tient au bec un fromage dont l'odeur a dû se répandre au loin, car, bientôt, on voit apparaître, dans la clairière, un renard qui, la tête tantôt baissée, tantôt relevée, semble flairer l'alléchant parfum. Il ne tarde pas

à en découvrir la provenance. Peut-être, au fond du cœur, préférerait-il au fromage l'animal emplumé qui en est l'heureux possesseur ; mais les raisins sont trop verts, je veux dire la branche trop élevée, et un renard sage se contente de peu quand il ne saurait avoir davantage. C'est donc au seul fromage qu'il s'en tient. Ses adroites flatteries, en même temps qu'un fil dissimulé derrière un portant, font ouvrir le bec du corbeau ; le fromage s'en échappe, et . . . sur les conseils avisés du renard et les regrets tardifs de sa naïve victime, le rideau s'abaisse.

Bientôt il se relève et, du fond du théâtre, on voit s'avancer à pas comptés, jusque sur l'avant-scène, un personnage correct, en habit noir et cravate blanche. C'est le régisseur général, chargé de parler au public.

Nos spectateurs, n'ayant pas la ressource d'un programme qui les renseigne sur le titre de la pièce, le nombre d'actes qui la composent, les personnages qui y figurent, le régisseur général leur en tiendra lieu.

Après avoir fait savoir que la pièce qui va être représentée est une comédie en un acte, intitulée : *Corvauæ et Vulpin*, il présente, un à un, les principaux acteurs ; ceux-ci se groupent autour de lui, afin de donner le temps au public de les bien connaître et de suivre en connaissance de cause le développement de la pièce.

Lorsque, après les trois coups traditionnels, le rideau se lève de nouveau, on se trouve en présence d'un site moins sylvestre : la cour d'un pensionnat.

C'est l'institution de M. Pelloux, « homme sévère mais juste », avait-on, jadis, coutume de dire à la suite d'un vocable de même consonnance.

On est en récréation. Dans le fond du théâtre, une foule d'élèves jouent, courent, crient, jettent des balles et doivent faire beaucoup de bruit.

Deux d'entre eux, pourtant, moins agités que leurs camarades, devisent sur l'avant-scène. Nous savons déjà, par le régisseur général, que l'un d'eux se nomme Vulpin. Il s'étonne de ne pas voir en récréation son ami Corvaux, et apprend que celui-ci a été demandé au parloir par sa mère, qui ne manque jamais de lui apporter force gâteaux....

« Qu'il partage avec ses camarades ? » interroge Vulpin.

« Oh ! pour cela, non. Corvaux est trop gourmand. »

Une pensée criminelle germe aussitôt dans la cervelle de Vulpin. Avec impatience, il attend le retour de Corvaux, qui ne tarde pas à apparaître, tenant à la main un gâteau.

C'est bien ce qu'avait prévu le rusé compère : il se précipite au-devant de son camarade et le sollicite de montrer ses remarquables talents de sauteur. « Il n'a jamais vu son pareil, sauts en hauteur, sauts en longueur, sauts d'obstacles. C'est épatant : une souplesse et une vigueur de jarrets comme personne dans la pension. »

Très flatté dans sa vanité, Corvaux va, sur le conseil de son ami, déposer son gâteau sur un banc dont on aperçoit le bout dans la coulisse, puis se livre à un sport

frénétique. Quand il est à bout de souffle, il cherche des yeux Vulpin pour jouir de son triomphe et solliciter ses applaudissements. Mais Vulpin n'est plus là. « Comment se fait-il ? Où peut-il être ? » Un soupçon naît dans l'esprit du crédule Corvaux. Il court au banc sur lequel il a déposé son gâteau. Hélas ! le banc y est toujours, mais le gâteau n'y est plus !

Attiré par le bruyant chagrin du pauvre dévalisé, M. Pelloux, « homme sévère mais juste », se fait expliquer l'affaire ; puis il montre à Corvaux que, s'il a mérité un premier prix de saut, ce mot peut s'écrire tout aussi justement en trois lettres qu'en quatre, car il vient de prouver qu'il n'avait absolument rien compris à la fable *du Corbeau et du Renard*, récitée le matin même ; autrement, il se serait tenu en garde contre les flagorneries de Vulpin, qui s'est joué de sa vanité, comme le renard de celle du corbeau.

Sur ces entrefaites, Vulpin, ayant achevé de manger le gâteau de son camarade, fait sa rentrée. M. Pelloux, « homme sévère mais juste », en profite pour lui faire une sermonce qui dépasse un peu les limites de la fable, afin de lui faire comprendre que, parce qu'un animal sans conscience avait mangé un fromage volé au corbeau, qui lui-même l'avait volé, il ne s'ensuit pas qu'il eût le droit, lui, doué de raison, de manger un gâteau qui ne lui appartenait pas. S'il voulait faire une niche à un camarade gourmand et vaniteux, il devait se contenter de cacher son gâteau, mais non pas le manger.

Débitée sur une scène par une marionnette, la petite leçon de morale de M. Pelloux est, incontestablement,

écoutée d'une oreille moins distraite qu'elle ne le serait, dite par un professeur.

N'est-ce point une démonstration de l'utilité pédagogique du théâtre ?

LE HÉRON

Pour la fable du *Héron*, la scène représente un paysage champêtre. Une rivière coule d'un côté à l'autre. Quand je dis « coule », c'est une manière de parler. En réalité, pour éviter les accidents, le décorateur a substitué à l'eau du papier glacé.

Les spectateurs voient sortir de la coulisse un animal au long bec emmanché d'un long cou. Un fil tutélaire, descendant du cintre, le soutient, fort heureusement, car les mouvements alternatifs dont sont animées ses longues jambes seraient sans doute impuissants à le faire avancer. D'une allure majestueuse, il arpente les bords fleuris du fleuve. Diverses espèces de poissons se présentent à lui successivement.

Le héron les contemple du haut de sa grandeur et se contente de légères inclinaisons de tête.

Ce grand seigneur dédaigne les mets qui viennent, à contre-temps, solliciter sa gourmandise.

Cependant, les heures s'écoulent ; la faim arrive : plus de poissons. Le héron commence à regretter de n'avoir pas avancé le moment habituel de son repas.

Inconscient du danger, un limaçon s'avance en rampant. Le héron, affamé, va, sans doute, faute de mieux, se précipiter sur cette proie et n'en faire qu'une bouchée ! Mais la toile tombe, juste à point pour épargner

aux spectateurs la vue de ce festin peu distingué et à l'impresario la honte de ne s'être révélé qu'un très médiocre émule de Vaucanson.

Nouvelle apparition du régisseur général. Il vient annoncer au public que les célèbres artistes du grand théâtre de Lilliput vont avoir l'honneur de représenter *la Héronne*, comédie en trois actes, et il en présente les principaux acteurs.

Ce sont, d'abord, un oncle et une tante, avec leur neveu et leur nièce.

Ceux des spectateurs qui auront assisté à une représentation de *Corvaux et Vulpin* reconnaîtront, sans doute, sous les traits de l'oncle, une vieille connaissance, M. Pelloux ; c'est lui, en effet, avec cette différence, toutefois, que, toujours juste, il n'est plus du tout sévère ; c'est même, suivant une expression consacrée, un oncle gâteau.

Puis le régisseur présente divers personnages, entre autres un Pierrot, un pâtissier et une marchande de jouets.

La scène se passe à La Rosière, dans une foire champêtre, à laquelle les hasards d'une promenade ont conduit M. Pelloux, alors en villégiature à Forges-les-Eaux.

Au premier acte, on aperçoit un théâtre forain, sur les tréteaux duquel Pierrot fait la parade ; une boutique de pâtissier, et un bazar à treize sous.

Désireux d'être agréables, M. et M^{me} Pelloux offrent à leurs neveu et nièce spectacle, gâteaux et jouets. Le

petit garçon, très accommodant et de joyeuse humeur, accepte tout ce qu'on lui propose. Plus difficile, la nièce trouve le spectacle sans attrait, les gâteaux peu appétissants, les poupées défraîchées.

Sans nul doute, on rencontrera mieux dans une autre partie de la foire ; elle y entraîne sa tante.

Le second acte nous montre la fillette cherchant son idéal, sans guère de chances de le rencontrer, car on est, en plein, dans le marché champêtre, où se vendent bestiaux, légumes et fruits ; et, comme elle ne se soucie ni des uns ni des autres et que la faim commence à la tourmenter, elle se met à regretter le pâtissier, le bazar, et, plus encore, le théâtre, dont on a fait l'éloge devant elle.

Toujours aux ordres de sa capricieuse compagne, la bonne tante consent à retourner au premier emplacement ; c'est là, d'ailleurs, qu'on doit retrouver M. Pelloux et son neveu, à la sortie du spectacle.

Le troisième acte nous reporte donc dans le décor du premier ; mais la journée est avancée ; la marchande de jouets a vendu tout ce que contenait sa boutique ; la baraque de Pierrot est fermée, la représentation terminée ; le récit que fait le frère du plaisir qu'il y a goûté augmente encore les regrets de sa sœur. Elle va pouvoir, sans doute, se dédommager chez le pâtissier ; hélas ! il ne possède plus rien, qu'une brioche sèche et dure, datant de quatre jours au moins, qu'il n'ose mettre en vente

La fillette la réclame pourtant ; elle a si faim et si

soif! Elle va pouvoir la ramollir, pense-t-elle, dans un verre de vin. Tout le vin est vendu !!

M. Pelloux, juste et point sévère, lui fait remarquer qu'en se montrant trop difficile, elle a fait comme le héron, dont elle lui avait si gentiment récité la fable. Elle est *une héronne*.

Les pleurs de la petite fille ont vite fait d'attendrir son cœur d'oncle gâteau, et il la console en lui promettant qu'on va faire un excellent dîner à Forges. L'équipage s'est, en effet, avancé pour le retour. Mais, pour sauvegarder l'amour-propre du Vaucanson de pacotille, nos quatre personnages n'y prendront place que derrière le rideau.

LE CHÊNE ET LE ROSEAU

La fable *du Chêne et du Roseau* nous conduit sur les humides bords des royaumes du Vent, dans un site champêtre où nous retrouvons la rivière déjà vue. On aperçoit un chêne gigantesque, dont les rameaux touchent le ciel (à 35 centimètres du sol). Il s'apitoie sur la complexion délicate du pauvre petit roseau qui, à quelques pas de lui, s'incline au moindre souffle.

L'orgueilleux colosse ignore que, lorsque le vent cesse de souffler, un fil élastique ramène l'arbuste dans sa position première.

Confiant dans la vigueur de son ressort, le roseau écoute avec un certain scepticisme les condoléances de son puissant voisin et lui répond sur un ton légèrement sarcastique.

A ce moment, le vent redouble ; ses sifflements stri-

dents sont accompagnés d'éclairs, d'éclats de tonnerre, et d'une pluie diluvienne.

Terrifiés par cette tempête, nos spectateurs voient le géant des forêts s'écrouler d'une façon lamentable, alors que le frêle roseau reste debout, préservé de la catastrophe par son fil de caoutchouc.

Le rideau tombe.

Même pour un machiniste inexpérimenté, la mise à la scène de la fable n'offrirait aucune difficulté. Il en fut tout autrement quand l'auteur dramatique improvisé dut, au moyen d'une pièce de comédie, faire comprendre aux abonnés du théâtre de Lilliput la signification de ce dialogue entre un arbre et un arbuste.

Pour que le théâtre puisse produire les résultats pédagogiques désirés, il est presque indispensable de faire tenir les principaux rôles par des personnages en rapport d'âge avec les spectateurs.

Les enfants s'intéressent aux faits et gestes des acteurs qui représentent leurs goûts, leurs défauts et leurs qualités. L'attention reste, alors, toujours en éveil.

Mais il n'en est plus de même lorsque le sujet de la pièce sort de ce cadre enfantin.

Cette raison m'avait déjà fait renoncer au thème primitivement choisi pour l'adaptation à la scène de la fable du *Héron*.

Ce dernier devait être figuré par un certain baron de Sotorgueil ; très infatué de sa personne, il commençait par refuser de magnifiques situations qu'on lui offrait,

estimant qu'aucune d'elles n'était à la hauteur de son mérite, puis, atteint par des revers de fortune, en était réduit, pour vivre, à solliciter un poste infime.

Les enfants n'y eussent rien compris ; je m'en rendis compte et abandonnai, pour un autre sujet, ma pièce déjà presque achevée.

La même difficulté, les mêmes exigences se reproduisaient pour adapter à la scène la fable *du Chêne et du Roseau*. Mais mon imagination demeurerait stérile.

Très heureusement, un précieux concours, qui m'avait été déjà fort utile pour *le Héron*, et dont je suis très reconnaissant à M^{me} Ménat, directrice de l'Ecole normale, me fut encore gracieusement offert. De jeunes et fraîches imaginations, servies par une solide instruction, s'exercèrent sur ce thème : « Faire comprendre à de jeunes enfants, à l'aide d'un récit emprunté soit à l'histoire, soit à la vie de chaque jour, le sens de la fable *du Chêne et du Roseau*. »

Dans aucune de ces narrations (il n'y en avait pas moins d'une trentaine), je ne trouvai le sujet *enfantin* après lequel je courais ; mais j'y rencontrai, du moins, beaucoup d'excellentes idées qui m'aidèrent à sortir d'embarras.

J'eus alors recours à un procédé extra-physiologique bien connu, qui consiste à ouvrir l'entendement par la vue, à faire pénétrer dans les oreilles et la mémoire, par l'intermédiaire des yeux, les connaissances et vérités qu'on désire inculquer à ses auditeurs.

En d'autres termes, sachant combien les enfants aiment les spectacles brillants et bruyants, j'essayai de

remplacer la naïveté du sujet par l'agrément de la mise en scène. Nos spectateurs assisteront à un déploiement de forces considérable. Une armée, deux armées même ne seront pas trop.

La pièce est un drame historico-fantaisiste, en trois actes, dont le titre est : *le Seigneur et le Bûcheron*.

Il se passe vers l'an 1350 (1).

Au premier acte, le décor représente un paysage champêtre, animé par la présence de moissonneurs, de pâtres, de bestiaux. Sur la scène, près de sa rustique cabane, se tient un bûcheron, et, dans le lointain, on

(1) A cette époque, vivait un sire de Coucy, Enguerrand VII, en conflit (il est bien permis de le supposer par ce temps de guerres continuelles) avec le possesseur du fief de Pierrefonds, dont le domaine était voisin du sien.

Si, à la même époque, il n'y avait pas un seigneur de Pierrefonds, du moins la forteresse de ce nom existait.

Au XI^e siècle, le domaine appartenait à une famille Nivelon ; le château-fort était édifié sur une colline, au sud-ouest du village, où se trouve la ferme du Rocher.

La famille Nivelon s'éteignit vers 1185 ; Pierrefonds fit alors retour à la Couronne de France.

Vers 1390, Charles VI, roi de France, donna le domaine de Pierrefonds, avec tout le Valois, à son frère Louis d'Orléans. Ce prince fit reconstruire la forteresse très importante qui existait antérieurement (2).

L'auteur de la pièce a supposé que le château, reconstruit par Louis d'Orléans vers 1390, avait été détruit en 1350, dans une guerre entre les seigneurs de Coucy et de Pierrefonds.

L'hypothèse de cette guerre n'a rien d'invraisemblable. Elle fournit un moyen de faire comprendre aux enfants le sens de la fable, et, en même temps, de leur donner quelques notions historiques, tout en les amusant par une pièce à grand spectacle.

(2) *Dictionnaire d'Histoire et Géographie* de Dézobry et Bachelet.

aperçoit, sur une roche escarpée, un château féodal : celui de Pierrefonds (un peu rajeuni pour la circonstance, le décorateur s'étant servi de gravures représentant le château reconstitué de nos jours par Viollet-le-Duc).

Le seigneur de Pierrefonds, en promenade, avec une nombreuse escorte, qui est supposée restée dans la coulisse, pénètre sur la scène avec deux hallebardiers, ses gardes du corps. Il y rencontre le bûcheron et le plaint de sa situation misérable, le comparant à un frêle roseau toujours secoué par les vents, pendant que lui-même, comme un chêne séculaire, ne redoute aucun orage.

La réplique du bûcheron est le reflet de celle du roseau, et, comme celle-ci, réserve l'avenir.

Juste à ce moment arrive, à bride abattue, un chevalier revêtu de son armure. C'est un des vassaux du baron : il vient prévenir son suzerain que son ennemi héréditaire, le sire de Coucy, arrive avec une armée nombreuse.

Le seigneur s'éloigne à la hâte pour mettre son château en état de défense ; et, bientôt, arrive l'avant-garde ennemie. L'orgueilleux Coucy (1), tout bardé de fer, fait son entrée sur un superbe cheval noir, que des connaisseurs trouveraient peut-être un peu petit pour son cavalier ; mais nos spectateurs n'y regarderont pas de si près.

L'armée défile et parade devant son chef : on voit

(1) Sa devise, attribuée à l'un de ses ancêtres, Othon IV, était : Roy ne suis, ne prince, ne duc aussi : je suis le sire de Coucy.

tour à tour des hallebardiers à pied, avec de brillantes armures, et des bombardiers à cheval, avec leurs canons dont la ressemblance avec ceux de cette époque est d'ailleurs assez vague.

En regardant avec attention, peut-être reconnaîtrait-on, dans cette succession ininterrompue de soldats, des guerriers déjà vus ; mais le grand public se montre-t-il donc si difficile quand il assiste aux cortèges de *la Juive* ou d'autres opéras ?

Lorsque toute l'armée est passée, il ne reste plus sur la scène que le pauvre bûcheron ; sa médiocrité le sauve du danger, et l'orage qui s'amasse passera sur lui, comme sur le frêle roseau, sans l'abattre.

Le rideau tombe.

Le second acte nous conduit dans une salle gothique du château de Pierrefonds. Le seigneur donne ses derniers ordres pour la défense de la forteresse, pendant que ses archers traversent la scène dans toutes les directions.

Mais un bruit insolite, terrifiant, se fait entendre. Un capitaine, qui arrive en courant, raconte à son maître une chose extraordinaire. L'ennemi continue de se tenir à une grande distance, bien au delà de la portée des flèches ; tout à coup, on a aperçu au loin une lueur bientôt suivie d'un bruit formidable, et, presque aussitôt, une énorme masse est venue s'abattre sur la herse, qu'elle a fortement ébranlée, ainsi que les chaînes du pont-levis.

Pendant ce récit, d'autres bruits semblables au premier se font encore entendre. Le chapelain, dont le savoir

est profond, pourra, sans doute, en indiquer la signification. Il arrive et explique qu'ils sont produits par une arme nouvelle, les canons-bombardes. Il n'y a pas lieu de s'étonner que le sire de Coucy, Enguerrand VII, la connaisse et l'emploie, puisqu'il est le gendre du roi d'Angleterre Edouard III, qui, le premier, en fit usage : d'abord, en 1327, dans une guerre contre les Ecossais ; puis, en France, aux sièges de Puy-Guilhem et du Quesnoy, et, enfin, à Crécy, où cette arme lui assura la victoire sur le roi de France, Philippe VI.

A ce moment, un homme d'armes vient annoncer que la herse est détruite, la chaîne brisée, le pont-levis abaissé, et que, sans doute, l'ennemi va en profiter pour donner l'assaut.

La première pensée du seigneur de Pierrefonds est de se faire massacrer avec toute la garnison, plutôt que de capituler ; mais, sur les sages avis du chapelain, et en raison de l'écrasante supériorité de l'armement de son ennemi, il se résout à user d'un stratagème : on entassera derrière la porte et les embrasures de la forteresse tout ce qu'on pourra trouver de substances combustibles et on y mettra le feu. A l'abri de cet incendie factice, toute la garnison pourra s'échapper par les derrières du château, que l'ennemi n'a pu entourer, et le seigneur retrouvera pour d'autres occasions plus favorables son armée intacte.

Le rideau tombe.

La pièce aurait pu se terminer là, sur la ruine du grand seigneur, comme la fable s'achève sur l'écroule-

ment du chêne. Mais, semblables aux lecteurs des romans-feuilletons, toujours anxieux de connaître la suite, au prochain numéro, nos jeunes spectateurs désirent savoir, eux aussi, ce que va devenir le seigneur de Pierrefonds, qui survit à son désastre.

Pour satisfaire leur curiosité, en même temps que pour leur faire saisir la moralité d'autres fables, telles que *le Lion et le Rat*, *la Colombe et la Fourmi*, l'auteur a ajouté un troisième acte, dans lequel on voit le seigneur de Pierrefonds sauvé par le pauvre bûcheron :

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Dans le lointain, l'incendie dévore le château ; si les spectateurs constatent que les flammes n'ont qu'une vague ressemblance avec celles d'un incendie véritable, du moins la fumée qu'elles sont supposées produire est-elle réelle ; il se pourrait même qu'elle eût des conséquences thérapeutiques aussi heureuses qu'inattendues, étant obtenue au moyen d'un papier antiasthmatique.

Enfin, on assistera à un nouveau défilé, — en sens inverse, — de l'armée de Coucy.

Je ne me dissimule pas que ce sujet de pièce est un peu sérieux pour les habitués du théâtre de Lilliput. Il eût été préférable d'en imaginer un en rapport avec leur âge. Néanmoins, comme ils sont tenus en éveil par la mise en scène, par les costumes militaires, et, surtout, par le bruit du canon, tous peuvent suivre les péripéties du drame, dont la contexture est extrêmement simple, et comprendre ses rapports avec la fable ; les plus âgés pourront, en outre, garder dans leur mémoire

quelques connaissances relatives au moyen-âge, à l'époque de l'invention de l'artillerie, etc.

La difficulté que j'éprouvai pour trouver un sujet de pièce capable de bien faire saisir à nos spectateurs le sens de la fable, me suggéra une idée que d'autres ont dû avoir avant moi, et qui, sans que je le sache, a peut-être été mise à exécution.

Ne serait-ce pas rendre un réel service que d'entreprendre la publication d'une édition de celles des fables qu'on fait le plus ordinairement apprendre aux enfants, édition dans laquelle chaque fable serait suivie d'un récit ou d'une petite scène qui transporterait l'action, du domaine de la fantaisie où l'a placée le poète, dans le cadre de la vie humaine, et, autant que possible, de la vie enfantine ?

Les enfants studieux, qui auraient ces livres entre les mains, les liraient avec d'autant plus d'ardeur qu'ils y trouveraient l'explication des fables, et les professeurs qui, par hasard, éprouveraient la même difficulté que moi à donner cette explication seraient tirés d'embarras.

Si la chose existe, qu'on veuille bien excuser mon défaut d'érudition.

Les trois exemples que je viens de citer suffisent à montrer quelle méthode j'ai suivie dans le but de faire comprendre et aimer les fables.

Cette méthode pourrait convenir à un assez grand nombre de fables, de La Fontaine ou d'autres poètes, mais non point à toutes. Je crois, d'ailleurs, qu'il fau-

drait se garder de trop généraliser cette manière de procéder ; il en résulterait une monotonie nuisible au succès de l'entreprise, qui veut *amuser* pour instruire et moraliser.

Mais ce même résultat peut être obtenu à l'aide de pièces dont on emprunterait le sujet soit à son propre fonds imaginaire, soit à des publications diverses.

Je me bornerai, à titre d'exemple, à analyser succinctement trois comédies, dont la trame m'a été fournie par de délicieux récits de Legouvé, de Ch. Deslys, et de MM. Paul et Victor Margueritte.

La main de bois, de ces derniers, transformée en *drame* en deux actes, est l'histoire d'un crime et de son châtement exemplaire.

Incapable de résister à sa coupable passion pour les choux à la crème, Poum, après s'être laissé border dans son lit, a fait semblant de s'endormir. Puis, aussitôt sa bonne sortie, il se relève et se glisse, tout tremblant, dans l'office, où il sait trouver l'objet de son fatal amour.

Mais la justice immanente veille, et, au moment où, l'estomac repu, Poum se tourne pour regagner sa chambre, la porte du buffet se referme, pinçant un pli de sa blouse.

Poum, dont la conscience est fort troublée, car il n'est qu'un criminel d'occasion, s' imagine qu'une main vengeresse l'a saisi, et pousse des cris désespérés. Son père sort de la pièce voisine avec de nombreux amis ; et c'est devant cette imposante assemblée que

Poum est reconnu coupable de gourmandise, de vol et de mensonge. Quelle honte !

Pour comble de malchance, la peur effroyable qui a suivi de trop près sa glotonnerie lui tourne le cœur, et l'infortuné ne conserve même pas le bénéfice gastronomique de sa faute.

Est-il supposable qu'après avoir vu, de leurs yeux vu, ce châtement aussi sévère que mérité, les abonnés du théâtre de Lilliput soient jamais tentés de dérober à leurs parents des choux, fussent-ils à la crème ?

Avec un récit de Legouvé (1), *la Probité dans l'enfance*, devenu pièce en deux actes, nous nous trouvons en présence d'une faute plus grave, car c'est non seulement du sucre qu'un enfant a dérobé, une fois par hasard, mais encore de l'argent que, sur les conseils d'un camarade vicieux, il s'est mis à voler, et d'une manière continue, dans le porte-monnaie de sa mère. Celle-ci a découvert le véritable auteur des larcins ; mais, en présence de son mari et de son fils, elle feint de croire que le coupable est un petit domestique, fils de vieux et honnêtes serviteurs de la famille.

Très affligé de voir devenu voleur cet enfant qu'il croyait héritier de la probité de ses parents, le mari déclare qu'il va écrire au père et l'engager à mettre son fils dans une maison de correction.

A ces mots, mû comme par un ressort, le jeune garçon, sautant aux pieds de son père, lui crie, avec un

(1) *Nos fils et nos filles.*

mélange effrayant de sanglots et de larmes : « Je ne veux pas ! Tu n'iras pas ! Tu n'écriras pas ! Joseph est innocent ! C'est moi ! C'est moi seul le coupable ! »

Le père est tombé sur un fauteuil, anéanti. Sa femme le ramène à une appréciation plus exacte et moins sombre de la situation, en lui disant, après le départ de l'enfant : « Il vous a dit vrai. Il est coupable ; je le savais ; j'ai cru comme vous qu'une leçon terrible était nécessaire. J'ai tenté l'épreuve. Si cruelle qu'elle ait été, je m'en applaudis. Son aveu, et surtout la manière dont il a fait cet aveu effacent un peu sa faute à mes yeux.

La faute était d'un enfant ; l'aveu est d'un homme. Le fond même de son âme s'y est montré, et cette âme n'est pas basse. Calmez votre chagrin, mon ami. Nous avons écrasé la tête du serpent. . . Votre fils sera digne de vous. »

Le père pardonne et, modifiant quelque peu un mot célèbre : « Je te promets, dit-il, d'oublier ce qui s'est passé, mais, à une condition, c'est que tu te le rappelleras toujours ! »

Une exquise nouvelle de Ch. Deslys fait le sujet d'une comédie en trois actes. Le récit est intitulé : *Une leçon*. Il m'a paru que ce mot sonnerait mal aux oreilles de nos abonnés de théâtre, et je lui ai substitué un titre en rapport avec le vocabulaire habituel des écoliers : *Une mauvaise farce*.

C'est, en effet, une mauvaise farce que font à un pauvre pêcheur, le père Mathurin, trois garnements

qui, sans intention méchante d'ailleurs, et par simple gaminerie irréfléchie, jettent ses poissons à la mer et mettent un soldat de plomb au bout de sa ligne.

L'un d'eux connaît le pêcheur et sa famille ; il désapprouve les actes de ses camarades mais n'a pas la fermeté de les empêcher.

Au second acte, son père, qui en a eu connaissance, lui adresse de vifs reproches, lui fait comprendre que la faute, qui cause préjudice à un brave homme, est d'autant plus grave qu'elle a été commise par des enfants ayant reçu une bonne éducation, n'ayant eu que de bons exemples sous les yeux : qu'il ne lui suffisait pas, à lui, de ne point prendre part à une mauvaise action, qu'il aurait dû avoir le courage de s'y opposer, fût-ce même par la force ; et il exige qu'il aille faire des excuses au père Mathurin.

L'enfant regimbe, car il est vaniteux, et se croit, lui, fils de bourgeois riches, trop au-dessus d'un pauvre paysan pour lui faire des excuses.

La situation est dénouée par l'arrivée du père et de la mère Mathurin. Le pêcheur a tenu à rapporter l'argent qui lui avait été versé à titre d'indemnité, car tous ses poissons, renversés dans une flaque d'eau sans communication avec la mer, ont pu être repêchés, et il n'a subi aucun dommage.

La mère Mathurin a voulu accompagner son mari pour défendre « le p'tit monsieur, parce qu'il n'est pas fier comme les autres p'tits baigneux, c'ti-là, et que quand il a d' l'argent pour s'acheter des gâteaux, il le donne aux malheureux. Un p'tit jeune homme qui fait

cha n'est pas capable ed' fai du mal à d' pauv' gens. V'là c' qu'a voulait dire. »

L'enfant, ému, se jette dans les bras de la mère Mathurin, en avouant sa faute, puis, après une courte hésitation, dans ceux du vieux pêcheur qui lui dit : « L' premier poisson que j' prendrai, ça s'ra pour vous. Autrement ça n' serait pas juste, comme dit not' juge de paix. »

La paix est faite, et si bien faite qu'au troisième acte, une dizaine d'années plus tard, nous retrouvons le « petit baigneux », devenu un grand jeune homme, servant de parrain au premier né de son ami, le petit-fils du père Mathurin; et... tous les invités s'en vont au baptême, aux sons joyeux des cloches et clochettes, en chantant le chœur des Montagnards de *la Dame blanche*.

Permettez-moi de faire observer, au risque de me répéter, que les leçons de morale qui se dégagent de ces scènes, vécues, pour ainsi dire, devant eux, frappent l'esprit des jeunes spectateurs d'une manière plus vive, et sans doute plus durable, que ne le ferait un récit ou une lecture.

Or, que de défauts, insignifiants chez de jeunes enfants, et dont parfois même, à tort, les parents-et les amis s'amuse, qui, lorsqu'on les a laissés prendre racine et se développer, font de l'adolescent ou de l'homme mûr des êtres insupportables!

Qu'on fasse passer devant les yeux des enfants des peintures vivantes de leurs défauts les plus habituels,

en les mettant à même d'en apprécier les côtés fâcheux qu'ils ne soupçonnaient même pas, et l'on fera naître, chez certains d'entr'eux tout au moins, le désir de s'en corriger.

Le théâtre est donc un excellent moyen de moralisation pour l'enfance.

On peut encore le faire servir à son instruction de la manière la plus simple, sans même qu'il soit besoin de pièces de comédie.

Rien qu'avec des décors bien choisis on trouve matière à enseignements, très attentivement écoutés. Comme unique exemple, j'indiquerai *la Banquise*, éditée par le journal *Mon théâtre*, dont j'ai déjà parlé.

La toile de fond représente un paysage polaire, avec une aurore boréale ou australe ; sur la scène se trouve un navire bloqué par les glaces, donnant l'illusion d'un relief étonnant ; des montagnes de glace forment les coulisses.

Transformé pour la circonstance en conférencier, notre régisseur général, toujours en habit noir, malgré le froid polaire, et une baguette à la main, donne aux spectateurs l'explication de ce qu'ils aperçoivent ; sans effort, fatigue ni ennui, ceux-ci apprennent ce qu'on appelle un iceberg, une banquise, une aurore boréale ; sans qu'ils soient tentés de s'endormir, ils entendront raconter les principaux épisodes des voyages de Nansen, de Nordenskjold, du Dr J. Charcot.

Sans doute, avec de bons livres, des gravures et des leçons de choses on obtient des résultats semblables ;

mais il me paraît incontestable que les facultés des jeunes spectateurs sont plus vivement exaltées encore par des exhibitions sur le théâtre, avec une marionnette pour démonstrateur.

L'intérêt se trouve accru par des changements de coloration, qu'on réalise facilement à l'aide de papiers translucides, surtout si l'on dispose de lampes électriques; on figure ainsi des levers ou des couchers de soleil, des lueurs d'incendie, et même des éclipses de soleil ou de lune. Les phénomènes atmosphériques, la pluie, le vent, les éclairs, le tonnerre, sont également de puissants auxiliaires.

Ces indications ne sont, est-il besoin de le dire, que de simples jalons destinés à guider les premiers pas des personnes qui désireraient suivre cette voie. Il y aurait beaucoup d'autres choses à ajouter, mais je n'ai que trop abusé déjà de votre patience, Messieurs, et je m'arrête. Il ne m'a fallu, croyez-le bien, rien moins qu'une foi robuste dans l'indulgence de tous mes confrères, et plus spécialement de ceux qui pratiquent *l'art d'être grand-père*, pour avoir osé vous entretenir, et si longuement, de ces puérilités.



PROJETS DE RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Par M. PAULME

Mes chers confrères du Bureau, sur l'instigation de de notre aimable archiviste, m'ont joué le mauvais tour de renvoyer à mon rapport le travail dans lequel M. Faguet a résumé les conclusions de l'Académie française sur les projets de réforme de l'orthographe.

Sans doute, je dois l'honneur de cette désignation au dépôt récent d'une protestation que vous avez bien voulu faire vôtre dans notre séance du 24 février dernier et dont vous n'avez pas perdu le souvenir.

Mais, en vérité, je n'ai rien des qualités nécessaires pour vous parler avec quelque compétence des travaux dont il s'agit : c'est à l'un des philologues, à l'un des savants que vous comptez dans vos rangs qu'il eût fallu confier le soin de dépouiller le rapport de M. Faguet, à l'un de ces maîtres en l'art d'écrire que vous possédez, et qui unissent la science, l'érudition à la méthode comme au style ; et vous avez préféré, par une spirituelle fantaisie, demander un simple compte rendu à un volontaire amateur de littérature. Ne vous plaignez

point si vous êtes mal servis ; c'est à vous que le mauvais tour sera joué.

Tel cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne lui-même.

Je n'ai point à vous rappeler la campagne ardente que depuis quelques années ont entreprise un certain nombre de professeurs et d'hommes de lettres pour ce qu'ils appellent « la réforme de l'orthographe ».

Vous avez tous présents à la mémoire les multiples articles publiés à ce sujet, et si j'en juge par l'unanimité avec laquelle vous vous êtes associés, Messieurs, à la motion que j'avais déposée sur votre bureau, vous étiez, non du côté de ces réformateurs plutôt révolutionnaires, mais avec ceux qui s'en tenaient à l'orthographe, telle que l'a faite « l'œuvre lente et féconde du temps, de l'usage et du goût de chaque génération ».

Vous serez donc très satisfaits, je pense, de constater que notre grande sœur aînée, l'Académie Française, tout en « reconnaissant qu'il y a des simplifications désirables et possibles à apporter dans l'orthographe française », a repoussé la plus importante partie des modifications proposées par la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.

Car les partisans des réformes avaient réussi à mener leur campagne avec assez d'entrain pour décider le gouvernement de la République à s'émouvoir : et le Ministre de l'Instruction publique, comme tout bon Ministre qui sait son métier, s'était empressé de constituer une Commission dont M. Faguet, non sans

quelque malice académique, se plaît à répéter, à chaque ligne de son rapport, le titre, un peu long et prétentieux, de « Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe ».

Constatons toutefois que cet « organe », ce « mécanisme » n'a pas le « rendement » qu'en avaient attendu et espéré les promoteurs de son installation et de son fonctionnement. Le principe même, sur lequel s'appuie et d'où est comme partie, dit M. Faguet, cette Commission : *Rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique, la parole écrite de la parole parlée*, n'a point été appliqué par elle avec la rigueur.... d'un principe. Non seulement la Commission ne va pas jusqu'au bout du chemin qu'elle ouvre, mais encore elle se défend à plusieurs reprises d'y vouloir aller.

Eh bien ! — et je suis pas à pas, Messieurs, le rapport de l'Institut — ce principe, l'Académie française l'écarte résolument. « Elle pense qu'il n'y a rien de plus arbitraire qu'une orthographe phonétique ; que la phonétique varie de génération en génération. »

L'argument est irréfutable pour tout esprit non prévenu : il suffit de penser aux différences d'accentuation, aux variétés de prononciation des mêmes mots dans les diverses provinces de notre chère France pour être convaincu que s'il y a unité de langue comme unité de patrie, il y a, certes, multiplicité de phonétique. Le cadet de Gascogne ne prononce point comme le gars normand, le Marseillais de Provence comme l'habitant de Lille en Flandre, et le Parisien, qu'il soit natif de la rue du Bac ou du boulevard de Belleville, « accentue » de

toute autre façon que le Lorrain de Nancy et le montagnard des Vosges.

Il se produit là, tout naturellement, le résultat que, dans son histoire de la langue française, Littré constate au point de vue de la formation des mots.

« Quand le latin eut définitivement effacé les idiomes indigènes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, la langue devint *une* pour ces trois pays, mais le parler vulgaire y fut respectivement différent.... Si le latin n'avait pas été parlé dans chaque pays d'une façon particulière, les idiomes sortis de ce parler latin n'auraient pas de caractères distinctifs; ils se confondraient. Mais ces Italiens, ces Espagnols, ces Gaulois, conduits par le concours des circonstances à parler tous le latin, le parlèrent chacun avec un mode d'articulation et d'euphonie qui leur était propre. »

Donc « que, si l'on admettait le principe de la conformité de l'orthographe à la prononciation, ce serait *plusieurs* orthographes françaises qu'il faudrait établir et consacrer, sans qu'on pût du reste en fixer le nombre ! »

Notre immortel Molière n'avait-il point déjà comme préparé cet argument pour les défenseurs de l'orthographe du *xx^e* siècle dans l'amusante scène du *Bourgeois gentilhomme* ?

M. JOURDAIN (*au maître de Philosophie*).

Apprenez-moi l'orthographe.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE.

Pour bien suivre votre pensée et traiter cette matière en philosophie, il faut commencer par une exacte connaissance des lettres et de la différente manière de les prononcer toutes....

Mais si l'Académie française écarte l'orthographe phonétique, elle se confesse très attachée à l'orthographe étymologique dont la Commission ne veut pas se préoccuper.

L'Académie ne méconnaît point que dans les recherches de l'origine des mots, dans les efforts faits pour rattacher la langue dérivée à la langue primitive, on a pu être parfois maladroit.

« Mais est-ce une raison, dit-elle, pour abandonner cette manière de faire ? N'y a-t-il pas lieu de la garder en y apportant seulement plus de méthode et plus de savoir exact ? Le moment est-il bien choisi pour travailler à effacer le souvenir des origines de notre langue ? » Non, surtout si l'on envisage l'intérêt supérieur de la diffusion, de ce que Rivarol appelait « l'universalité » de la langue française. L'Académie ne s'est donc pas émue de voir qualifier de *pitoyable*, par la Commission, l'argument étymologique.

Et, d'autre part, elle attache également beaucoup de prix à la « physionomie des mots » qui, dit-elle encore, fait partie de la beauté même de la langue et, en une certaine mesure, la constitue. Dans cette langue élaborée en cinq ou six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur en soi, son individualité ; il est, selon l'expression du poète, un « être vivant » qu'on mutilerait en modifiant son orthographe.

Ne semble-t-il pas que la *scintillation* des étoiles s'éteindrait si l'on écrivait désormais *cintilation* ?

Au surplus, l'Académie est d'avis que l'objection la plus sérieuse à l'adoption des réformes demandées « est

encore le bouleversement qu'elles apporteraient dans toutes les habitudes des Français ».

L'on affirme bien qu'on appliquera ces réformes avec modération, avec tempérament.

Quelques précautions qu'on y mette, il ne faut point se faire d'illusions sur les résistances instinctives ou volontaires, sur la longueur du temps qui sera nécessaire pour faire accepter au public la nouvelle orthographe et déraciner des habitudes vieilles de plusieurs siècles.

Même en se bornant aux modifications — très restreintes par rapport aux projets et aux désirs des néo-orthographistes farouches — proposées par la Commission, quelle incertitude, quelle anarchie, pendant une durée impossible à définir !

Avez-vous songé, Messieurs, à ce qu'une décision de ce genre — si jamais l'Ad-mi-nis-tra-tion s'avisait de la sanctionner et de l'imposer, comme le demande si libéralement un membre de l'Institut qui n'a point assez de blâme et de reproches pour le rapport « anonyme » de l'Académie, M. Louis Havet (1) — apporterait de trouble dans l'industrie du Livre. Obligerait-on, par commissaire de police, tout imprimeur d'un nouvel ouvrage ou d'édition nouvelle d'un ouvrage ancien, à se conformer par ordre à l'orthographe réglementaire ?

C'est pour le coup que l'on entendrait retentir, comme dans le dialogue de Boileau (2), les plaintes des pauvres libraires ruinés soit à ne plus vendre les ouvrages im-

(1) Lettre publiée dans le *Temps* du 11 avril 1905.

(2) Fragment d'un dialogue contre les modernes qui font des vers latins.

primés en vieille orthographe, soit à ne pas vendre du tout ceux imprimés selon la nouvelle !

Que serait-ce si les intransigeants — dont est M. Louis Havet — qui trouvent l'Académie rétrograde, « routinière, incohérente, vieille, dénuée de sens » (ce sont les galants qualificatifs que dans sa ferveur de néophyte ce membre de l'Institut prodigue à ses confrères), arrivaient à faire triompher l'orthographe, complètement *rationnelle*, complètement phonétique, avec le renouvellement devenu nécessaire de l'alphabet ? Quel admirable moyen de « simplifier » les études !

La littérature elle-même, dont les intérêts, du moins aux yeux de l'Académie — glisse ironiquement le rapporteur — sont dignes de quelque considération, n'éprouverait-elle point une gêne matérielle certaine, un embarras profond, dans une transformation si étendue de l'orthographe, telle que d'aucuns la rêvent. Et l'Académie rappelle cette opinion de Renan, exprimée, dit-elle, avec une animation inusitée chez lui : « Le mot est pour moi non pas seulement un son, mais une forme très précise, de lignes nettes, non sans beauté ; je le vois se lever devant moi, se détacher, et, détruit en sa forme, je le chercherais en vain et j'en serais dénué, comme s'il avait disparu. »

En fin de compte, le rapporteur, en quelques lignes d'une fine ironie, constate que, dans les conclusions de son travail, la Commission *chargée de préparer la simplification de l'orthographe* se reproche à plusieurs reprises de manquer de logique — « et sur ce point, ajoute-t-il, il paraît difficile de la contredire, —

ce qui sera dit, non point pour la moquer, mais pour montrer dans quels embarras on se jette quand on touche à quelque chose qui, étant l'œuvre des temps successifs, n'est point logique à la vérité, mais, aussi, ne peut guère recevoir la logique comme remède ».

Et après avoir signalé le grand nombre « de confusions de mots entre eux, après quoi la Commission chargée... etc., semblait courir, ce qui a paru contestable comme procédé de simplification », l'Académie approuve la tendance à supprimer dans certains mots les lettres doublées, — critique quelques nouvelles « graphies » très choquantes adoptées par la Commission, alors que d'autres innovations, qui le seraient moins, ont été négligées, — souligne l'arbitraire à peu près absolu de ces altérations et de ces maintiens, et précise, dans deux paragraphes assez étendus, celles des modifications proposées que la Haute Compagnie rejette et celles qu'elle accepte.

Il m'est difficile, Messieurs, de vous les faire connaître. La lecture « orale » en serait longue et fastidieuse : seule, la lecture « visuelle » vous en pourra être fructueuse et utile.

Mais vous écouterez avec un vif intérêt les considérants qui accompagnent ces conclusions.

« L'Académie française, ne se liant par aucun des principes généraux et impérieux qui sont si gênants quand on en arrive à l'application ; considérant même qu'il lui est presque interdit d'en avoir, puisqu'elle est avant tout greffier de l'usage ; voulant donc être respectueuse de l'usage établi et ne le guider, ce qui est

aussi son rôle, que très doucement et discrètement ; croyant qu'il est bon, — et pour ne pas rompre la suite de l'histoire et même pour ne pas rendre plus difficile aux étrangers qui savent le latin l'intelligence de la langue française, — de respecter l'orthographe étymologique là où elle est et quand elle est réellement étymologique ; tenant compte des réclamations très légitimes des artistes littéraires concernant la physionomie des mots, quand cette physionomie est consacrée par la manière dont les grands écrivains les ont écrits,

« A rejeté et accepté ce qui suit » :

L'esprit qui a inspiré ces raisons, simplement et nettement déduites, est bien le même qui vous dictait, il y a quelques semaines, la protestation dont vous retrouvez, Messieurs, l'écho autorisé dans le rapport de l'éminent M. Faguet.

Avec une modestie, consciente de sa valeur et de son autorité, l'Académie française se qualifie, en matière d'orthographe, ce qu'elle est en matière de linguistique, le « greffier de l'usage ».

On ne saurait mieux dire, ni mieux préciser son rôle et son devoir.

Et il faut espérer que le Ministre devant lequel les révolutionnaires de lettres ont porté leurs revendications, et à l'intervention de qui M. Havet n'hésite pas à recourir contre les réserves prudentes et sages de l'Académie, — car, dit spirituellement un homme de lettres, journaliste plein d'humour, le dernier argument des anarchistes de sa sorte, c'est toujours l'appel au gendarme, — ce Ministre aura le grand bon sens,

trop rare, de ne pas toucher à la liberté du mot français, tel que nous l'ont légué, dans son allure et dans sa forme, nos devanciers et nos aïeux.

Et vous me permettez de terminer cette rapide et bien imparfaite analyse en vous lisant les derniers vers d'un petit poème — car les poètes, gardiens de la Beauté, s'élèvent eux aussi pour la défense des mots — que l'auteur de *Cyrano de Bergerac* écrivait hier, d'une plume alerte.

Il imagine s'être attardé, la nuit, dans sa bibliothèque, et, tout d'un coup, au milieu de l'obscurité, entendre des mouvements anormaux dans l'armoire où sont enfermés les mots.

Il prête l'oreille....

« On nous fait d'horribles choses ! »
Criaient sous les rideaux verts
Les mots qui sont dans les proses,
Les mots qui sont dans les vers....

Et c'est un concert de plaintes, de gémissements, de lamentations qu'entend le poète impuissant et désolé.
Et le jour parut.

NOTES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

Par M. l'abbé TOUGARD, membre correspondant.

Les moindres trouvailles dans l'histoire littéraire ne doivent pas être négligées par les travailleurs qui en sont favorisés. Mais une note discrètement ajoutée à quelque bonne biographie suffit presque toujours à fixer ce progrès tel quel de nos connaissances. Par ces temps en effet de florissante critique, aussi fine qu'approfondie, *Mes petits sont mignons* serait tout au plus pardonnable à quelque vieux hibou arriéré.

Trois lignes avaient donc grossi une précédente annotation, sans arrière-pensée d'en tirer une notice. Mais M. Ch. de Beaurepaire, un bon juge malgré sa bienveillance extrême, ayant estimé que la chose mérite quelque publicité, il m'a semblé que l'Académie ne serait pas fâchée d'en recevoir la primeur.

I

Enrichissons donc d'un fleuron philologique la modeste couronne littéraire d'un homme aujourd'hui bien oublié. Ce qu'on en sait se réduit d'ailleurs à peu de mots, qui suffisent néanmoins à montrer en lui l'un

des principaux personnages de l'Eglise de Rouen durant le premier tiers du xvii^e siècle.

Adrien Behotte, « du diocèse d'Evreux, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine et grand archidiacre de Rouen, vicaire-général en 1627 (1) », a joui d'une grande considération dans le Chapitre de Rouen.

Vicaire-général de la grande aumônerie de France dès 1622 (2) et, suivant l'abbé Guiot, syndic général du clergé de Normandie, Behotte, fils de Simon Behotte, bourgeois de Louviers, et de Marguerite Turgis, était né dans cette ville en 1578 (3). Il fut trois fois député aux Etats de la province, en 1607, 1614 et 1637. Le Chapitre apprit le 13 avril 1638 que le grand archidiacre était mort le 10 à Paris, « où il se trouvait pour les affaires de la province ». Il y fut inhumé dans l'église de Saint-Barthélemy.

Son testament léguait à la cathédrale « plusieurs volumes de fort bons livres » (4) et lui mérita le titre

(1) *Inventaire sommaire des Archives départementales*, G. 21.

(2) Ce renseignement et plusieurs autres ont été recueillis à mon intention par M. l'abbé Jouen, au cours de ses belles études sur nos annales diocésaines.

(3) Tout ceci est dû à MM. Lerenard-Lavallée, président du tribunal civil de Bernay, et Hébert, bibliothécaire de Louviers; sur une première information prise à la Bibliothèque nationale par M. Ch. Bréard. La famille Behotte était, au milieu du xvii^e siècle, honorablement connue à Louviers, où Simon était bailli, Etienne échevin, et Nicolas receveur des deniers municipaux.

Au commencement du xviii^e siècle, Noël Behotte était bourgeois d'Elbeuf. (*Cartulaire de Louviers*, t. III et IV, *passim*.)

(4) D. Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale*, pp. 166 et 371.

de bienfaiteur de la Bibliothèque capitulaire (1). Son portrait y fut mis le 30 avril 1650 avec celui du chanoine Le Prevost.

Cet archidiacre prit une part active à la vie littéraire de notre cité. Les registres capitulaires mentionnent le 6 mai 1609 son *Livre apologétique contre le nommé Rigault*. Il ne s'était pas imprimé sans difficulté : on y lisait une phrase contre de Thou (2).

Prince du puy de Sainte-Cécile en 1617 et juge aux Palinods, il y présenta en 1624 une poésie latine sur le prix que Mgr de Harlay venait de fonder. Il devint enfin (1632) prince de ces Palinods. Le 13 janvier 1637, il fut choisi avec Acarie et J. Le Prevost pour examiner et corriger les proses qu'on ajouterait au missel. Un mois après, il écrit à Urbain VIII une épître latine pour obtenir la confirmation de la fondation de 600 livres, que venait de faire Mgr de Harlay à la Bibliothèque capitulaire (3).

Voici maintenant un épisode tout à fait inconnu de la vie studieuse de Behotte.

(1) On a parfois dit qu'il en avait été conservateur. Le silence de l'abbé Langlois suffirait à en faire douter. Ce qui est plus décisif, c'est que ce titre ne lui était pas donné sur le portrait dont il va être question.

(2) Cette sorte d'index laïque avant la lettre surpasse les rigueurs du S.-Office. Constatons à cette occasion que Léon XIII a fait effacer de l'Index l'*Histoire* de de Thou, malgré la double condamnation qui la frappait.

(3) La liste de ses écrits qu'ont naguère publiée les *Trois siècles palinodiques* (I, 94, note) ne cite pas deux pièces que la bibliothèque de Ch.-M. Le Tellier possédait : *Censura animadversionis* [D. Buthillerii] *per A. Behottium*. Rouen, 1613 ; in-8°. — *Défense du Chapitre de*

Il y a quelques semaines (c'est-à-dire vers la fin de novembre 1904) passait aux enchères, dans une vente publique de Rome, une édition de Stace qui parut digne d'attention (1). Peu de jours après, elle venait grossir une assez bonne collection de classiques aux portes de Rouen.

Qui eût jamais soupçonné qu'en traversant la ville, ce livre passait près du logis de l'un de ses collaborateurs ?

A la page 513 on a imprimé un billet dont voici la traduction : « Adrien Behotte à l'illustre Georges Turgot (2), proviseur du collège d'Harcourt, salut.

« J'ai collationné rapidement les livres de *la Thébaïde* avec deux volumes manuscrits, et il n'a pas semblé à propos de refuser aux hommes d'étude les variantes que j'ai notées : ainsi j'ai pris soin de les insérer dans cette édition vieille et nouvelle (*novantiquæ*)

Rouen, 1618 ; in-4°. Peut-être n'en diffèrent-elles que par un léger changement de titre, qui suppose sans doute deux éditions. — Léopold Marcel lui attribue encore : *Moyens contre M. Mésange, curé de Sahurs* ; 1627.

(1) En voici le titre complet : *Papinii Severoli Statii opera quæ extant. Placidi Lactantii in Thebaida et Achilleida commentarius. Ex bibliotheca Fr. Pithoei, I. C. Collatis mss, veteribusque exemplaribus, recensuit partim nunc primum edidit Fr. Tiliobroga* (pseudonyme de Lindenbrog), *adiectis variarum lectionum observationibus, indiceque vberissimo, — Parisiis, ex officina Plantiniana, apud Hadrianum Perier, via Jacobæa. MDC. Cum privilegio Regis christianiss.* In-4° de 536-116 pp. L'argument du douzième livre de la Thébaïde (p. 400) recouvre un texte bien différent.

(2) G. Turgot appartenait sans doute à la même famille normande que le célèbre économiste du XVIII^e siècle.

tout ensemble (1). Aucun signe n'indique chacun des manuscrits ; quand ils sont conformes, les lettres *mss* en préviennent.

« C'est à vous de préférence que je les adresse, vous qui avez droit de me faire rendre compte de mes loisirs et de mes occupations. Adieu. En votre maison d'Harcourt, le 1^{er} août. »

Le privilège du roi, qui suit l'avis au lecteur, étant daté du 21 juin 1600, il est probable que Behotte écrivit en 1599. Il avait alors vingt et un ans.

Cette collation ne fut pas l'affaire de quelques heures, puisqu'elle fournit tout près de dix-huit cents variantes. Et ce qui rend cette tâche encore plus méritoire, c'est qu'environ deux cents remarques sont de vraies gloses plus ou moins développées. Il est bon d'en citer quelques-unes.

I, 157. *Emissus*. — « *Msurus*, sur la lettre *m* est tirée une ligne d'une autre plume que celle qui a écrit le livre. »

II, 76. *Illic*. — « Ce vers avec les trois suivants manque à un manuscrit. »

II, 142. *Gradum*. — « L'autre ms. *gradu*, mais d'une encre plus récente. Car cette première page étant plus d'à moitié altérée, on en avait comblé les lacunes. »

II, 556. *Infringens*. — « *Infigens*, mais récrit, la leçon primitive effacée ; on n'en voit que la rature. »

(1) Cette qualification est justifiée par l'éminent critique dont il va être parlé tout à l'heure : « Lindenbrog, dit-il, y a conservé plus que de raison le texte des éditions antérieures. »

II, 620. *Increpitans; unusque viri.* — « *Increpitansque minis, ne v.* Mais, pour ne rien cacher, le *que* avait été d'abord omis, puis inséré; mais de même encre. »

Le jeune pensionnaire d'Harcourt ne prétendait offrir que deux variantes aux vers indiqués. En réalité, le lecteur du volume de 1600 en possède trois pour les passages où le texte de Lindenbrog ne concorde pas avec celui que Behotte avait sous les yeux. Bornons-nous à ces deux exemples :

II, 644. Ed. 1600 : *Mencæten*; Behotte : *Mencætem, Menetam.*

II, 658. Ed. 1600 : *Sequeris timidæ*; Behotte . *Sequeris timide, timide sequeris.*

Comme il n'arrive que trop souvent à des travaux accessoires mais utiles, nos vingt-quatre pages de collation, intercalées entre la table du volume et le commentaire (116 pp.) de Domitius Calderinus sur les *Silves* (d'abord publié à Rome le 1^{er} août 1475), ont si bien passé inaperçues que les bibliographes n'en ont point parlé. Et, parce que c'est surtout dans son pays qu'on n'est pas prophète, le *Stace* édité à Rouen par R. de Beauvais en 1613 n'en a pas profité. Ce petit volume n'est accompagné d'aucune préface ou avertissement quelconque; mais les variantes mêmes consignées en marge ne rappellent en rien Behotte ni son œuvre laborieuse (1).

(1) La librairie rouennaise ne dédaignait pas alors des classiques de troisième ordre. Dès 1612, elle mit au jour un Valérius Flaccus de petit format exécuté avec beaucoup de soin. Toutes les variantes

La *Behottiana collatio* finit toutefois par se faire, et à juste titre, une petite place dans l'outillage de la critique. Le monde de l'érudition la connaissait suffisamment en Allemagne pour que Dübner n'ait pas eu besoin d'en marquer l'édition, lorsqu'en 1837 il publia à Leipsick son *Stace* en 2 vol. in-8° (1).

« L'un des deux manuscrits collationnés, nous dit cet éminent humaniste, est celui de Leipsick; et il est excellent » (2). Quant à l'autre, il reste encore indéterminé, à moins qu'il ne soit perdu.

Pour apprécier tout l'intérêt de la minutieuse recension exécutée par le futur archidiacre, il suffit de remarquer qu'environ deux siècles et demi plus tard, et après une dizaine d'éditions recommandables, Dübner ait encore pu les citer fréquemment dans les soixante pages de son savant commentaire.

A l'heure actuelle, le manuscrit inconnu demeure le principal attrait qui s'attache au petit monument de critique verbale élevé par Behotte. En effet, il n'y a guère moins d'un siècle qu'on a insisté sur l'attention

étaient accompagnées en marge de judicieuses conjectures et d'un choix de notes. Ce fut en revenant de Paris que l'éditeur anonyme (on soupçonne André Schott) prépara ce savant volume dans ses moments perdus. Le docte P. Burmann n'a pas dédaigné d'insérer sa préface dans la belle édition donnée à Leyde en 1724, in-4°.

On peut encore citer de Rouen le *Martial* de 1618 et le *Phèdre* de 1633.

(1) La *Nova scriptorum latinorum Bibliotheca*, que le professeur Charpentier dirigeait à Paris en 1845, ne fit que reproduire page pour page l'édition allemande.

(2) Comment Behotte n'a-t-il pas mieux déterminé ce *codex*, déjà employé par Bernartius? C'est un petit problème qui reste insoluble.

que méritent les éditions primitives d'un auteur ancien, non pas seulement pour l'exécution matérielle du livre, mais encore pour la bonté du texte (1). Il a été reconnu que, pour un ouvrage de saint Augustin entre autres, les meilleures recensions modernes sont inférieures à une vieille impression. Ce fait, qui d'abord paraît invraisemblable, s'explique sans difficulté. Le manuscrit sur lequel la composition typographique s'est opérée, était parfaitement correct pour un passage altéré ailleurs. La publication faite, le manuscrit a disparu ou a cessé d'être examiné; et l'imprimé qu'il a fourni s'est trouvé réduit à quelques exemplaires, que ne recommandent ni l'éditeur ni le libraire (2).

Stace n'a guère attiré les méditations des lettrés depuis le joli mot de Gêruzez qui préférerait les *Silves* à ses autres ouvrages parce que le poète « n'y avait pas eu le temps de n'être pas naturel ». Mais s'il s'en fait quelque jour une publication aussi définitive que

(1) Par une multitude d'exemples, la Société des Humanistes français a constaté que, même pour des auteurs tout modernes, les réimpressions sont souvent infidèles. Et, à moins d'être procurées par un éditeur scrupuleux, il est fatal qu'il en soit ainsi : car souvent ces altérations atteignent à peine le sens ; par exemple, *il répondit* au lieu de « *il lui répondit* ». En soi, néanmoins, toute inexactitude demeure blâmable et doit surtout préoccuper dans les écrivains qui se sont piqués de beau style.

(2) L'helléniste Em. Egger regrettait que les volumes de la Patrologie ne satisfissent pas à toutes les exigences de la critique. Mais, on le voit, la parfaite constitution du texte ne saurait être obtenue qu'en confirmant la leçon des meilleurs manuscrits par la collation complète de toutes les éditions partielles.

puissent l'être les choses humaines, il faudra relire les notules d'Adrien Behotte (1).

Le bel exploit philologique de notre archidiacre excusera peut-être un mot sur l'humaniste bas-normand Robert Constantin, dont les ouvrages lexicographiques ne furent pas éclipsés par le *Thesaurus* même d'H. Estienne.

Son *Supplementum linguæ latinæ* (Lyon, 1573; in-4°; d'une correction typographique malheureusement insuffisante) mérite d'être signalé aux amis du vieux français. Il y a là, empruntés à divers patois, plusieurs centaines de noms de poissons, de coquillages et de fleurs. Que sont-ils devenus après trois siècles et demi?

Constantin cite comme termes rouennais : « crado », lire peut-être « cardo » (*apua*), « tumbe » (*cornuta*) et « salecoque » (*squilla*). Donnons aussi une mention au mot normand « pasquette » (*bellis*) devenu, par une intercalation inexplicquée, le français « pâquerette ». Enfin un lot de petits poissons s'appelait ici « de la menuise », collectif conservé en un autre sens dans la banlieue du Havre.

(1) A. Behotte est cité parmi les *Adversaria, Exercitationes, Lectiones* d'une soixantaine d'érudits, mis en vente au mois de janvier 1789 avec la riche bibliothèque de Soubise (n° 5637). On n'ose croire qu'il s'agisse de quelque œuvre inconnue. Car, un siècle plus tôt, les de Thou, qui avaient commencé cette grande collection, possédaient déjà deux écrits de notre archidiacre.

II

Voici maintenant un modeste volume in-12 (0,142 × 0,084) de quatre-vingt-huit pages, véritable bijou pour notre histoire locale, où la particularité la plus notable risquerait de passer inaperçue, bien qu'elle soit dans le titre : « CAROLI DE LA RUE E SOCIETATE JESU IDYLLIA. Vignette. ROTHOMAGI. *Typis MAVRRIANIS*, In officina RICHARDI LALLEMANT prope Collegium. M. DC. LXIX. »

Cinq auteurs se partagent ces quarante feuillets. Le P. de la Rue y occupe naturellement la plus large place par ses idylles latines (1) auxquelles sont jointes cinq strophes alcaïques de son confrère le P. Jacques Tourné, et six autres du P. Riguez, également S. J. (2), avec le sonnet de Bensserade (*sic*) « sur l'embrasement de Londres ». Mais pour nous, Rouennais, que disent tous ces noms à côté de celui du grand Corneille « *Tragicorum principem* », comme parle la dédicace du volume, épître de six pages. Le P. de la Rue, qui semble avoir vécu dans son intimité, y publie en outre une poésie latine sur la mort de Charles Corneille, fils du grand homme. Enfin P. Corneille lui-même y insère quelques pièces. C'est ainsi qu'il chante les victoires

(1) Crouslé a jugé assez sévèrement les vers latins des jésuites, et on ne peut dire qu'il soit absolument injuste. Mais cela prouve surtout que nos pères étaient moins difficiles que nous. Était-ce un malheur ?

(2) Notre volume permettrait un peu plus de précision à la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* dans les notices sur ces deux poètes.

remportées par Louis XIV en 1667, dans une poésie de dix pages qui ne fait que traduire les beaux hexamètres des jésuites ; puis il écrit cinq strophes sur la conquête de la Franche-Comté et les met aussi en vers latins. Surprendre le grand Corneille, à soixante-trois ans, après avoir rempli plusieurs centaines de pages de ces vers que Racine jugeait « cent fois plus beaux que les siens », se traduire lui-même en distiques comme un simple rhétoricien, cela nous fait rêver.

Seize gravures d'une finesse exquise rehaussent toute cette littérature poétique. Il en est plusieurs de répétées ; mais, en revanche, cinq sont à pleine page. Faudrait-il croire que ces gravures aient été tirées à Rouen ? Il n'est pas probable que Rouen ait alors possédé des imprimeries en taille-douce.

Cette série de gravures est du même artiste. Il a signé tout au long *L. Cossinus* les grandes pièces et s'est borné pour les autres à ses simples initiales L. C. Son vrai nom était Coquin ; et en 1683 il fit le portrait de Corneille. Coquin a beaucoup gravé ; mais les notices les plus détaillées n'ont pas connu les neuf compositions de nos *Idyllia*.

Venons enfin à ce titre, qui est resté bien insignifiant pour la grande majorité des lecteurs. Un habile typographe, bien versé dans l'histoire de sa noble profession, se refusait, en le lisant, à croire que le volume ait été vraiment exécuté en 1669. C'est que, par une louable initiative, les ouvriers rouennais y employèrent le *j* et l'*u*, qu'on remplaçait jusque-là par *i* et *v*, ainsi que le mot *mavrrrianis* en témoignait.

Cette amélioration, si naturelle et si désirable, s'était fait attendre plus de deux siècles. Mais, comme si le bien n'était jamais durable en ce monde, serions-nous donc sur le point de faire en cela du progrès à rebours ? Ces jours derniers un prospectus de luxe imprimait *Edovard*, conformément à l'orthographe IÆSVS, dont nous jouissons depuis plusieurs années.

Et cependant, à la fondation de la Société de l'Histoire de Normandie, l'illustre maître que son grand savoir voue au meilleur respect du passé, M. Léopold Delisle, protestait contre ce retour à l'*i* consonne et au *v* voyelle, et même contre l'emploi des *s* longues, vieilleries, selon le mot heureux de son confrère Louis Quicherat, « vieilleries qui ne sont pas des antiquités ». Sa lettre, plusieurs fois imprimée, ne nous a point sauvés de cette fureur d'archaïsme à outrance, qui en vient à la *stribligini semi-barbaræ*, dont se moquait aussi le bollandiste Papebroch, après avoir écrit en latin une vingtaine d'in-folios. Encore un peu de patience, et l'alignement nouveau des titres reviendra sans doute aux premières lignes des incunables :

SANCTI AUGU

STINI, HIPPEÏSIS EPI.

En attendant qu'il faille remettre aux alphabets l'avis de bien prononcer *j* les *i* consonnes, et *u* les *v* voyelles, félicitons l'atelier de R. Lallemand d'avoir eu le mérite d'un progrès excellent ; et persistons à écrire *conjicere* au lieu de *conicere* qu'on y substitue magistralement, sans doute pour rendre un peu moins claire encore une

langue qui est déjà pourtant assez énigmatique à la plupart des lecteurs (1).

La rencontre toute fortuite des *Idyllia* en troisième édition a été une véritable satisfaction, mais pour deux motifs bien différents.

Publié à Paris en 1672 par Simon Bénard, rue Saint-Jacques, ce volume fut achevé d'imprimer le 15 janvier, en vertu du privilège daté du 29 décembre précédent. Il compte cent huit pages et renferme quelques pièces de plus que l'édition originale, ce qui permet une addition à la bibliographie du jésuite Gilles Alleaume.

Mais les Parisiens ont moins bien soigné la besogne typographique que nos Rouennais Maurry et Lallemand. Le tirage de plusieurs gravures est moins net, et huit fautes d'impression ont exigé un errata.

III

Cinq mots insignifiants du P. Artus du Moustier sont l'origine de cette notice.

A la page 518 de sa *Neustria pia*, on lit : *Ex Bibliotheca Ludovici Martelli Rothomagensis*. Gendre de Behourt et professeur libre, comme nous dirions aujourd'hui, L. Martel donna des leçons aux fils de

(1) Pour le plain-chant, sous prétexte de reproduire plus fidèlement les anciens textes, on en vient à superposer les notes, au lieu d'avancer la seconde un peu vers la droite, ainsi qu'on le faisait depuis près de trois siècles.

Comme nos pères, s'ils revenaient au monde, s'amuseraient à nos dépens, en nous voyant leur emprunter gauchement des imperfections qu'imposaient aux siècles passés un outillage rudimentaire, la rareté du parchemin, la cherté des matières premières, etc.

Ch. Groulart. Ces renseignements, empruntés aux immenses lectures de M. Ch. de Beaurepaire, peuvent faire espérer que Martel sera quelque jour l'objet d'une monographie spéciale, qui profitera des secours fournis par M. Léopold Delisle dans son précieux *Cabinet des manuscrits*.

Mais, dira-t-on peut-être, tout commentaire est ici bien superflu. Quoi de plus naturel, en effet, qu'un Rouennais communique à son compatriote en quête de matériaux un texte dont il a des premiers saisi l'importance.

Outre que la chronologie fait douter que Martel et du Moustier aient pu se fréquenter, une remarque préalable prouve que les choses ne se sont point passées aussi simplement. Notre citation n'est pas tombée de la plume de du Moustier. Il n'a fait que la transcrire du cardinal Baronius. Sous l'année 1035 de ses *Annales*, le grand historien de l'Eglise a inséré (n^{os} 1-4) une lettre sur la présence réelle et contre les erreurs de Bérenger, avec cette suscription : *Ex Bibliotheca, etc.*

Baronius ne la cite pourtant pas de première main, car il ajoute en note : « La pièce se rencontre à la fin du tome III de la Bibl. saint. » Cette *Bibliothèque Sainte*, publiée par le dominicain Sixte de Sienne, a eu au moins six éditions de 1566 à 1610.

Ainsi, par une étrange péripétie des informations littéraires, il fallut qu'un mince cahier conservé dans un cabinet rouennais fût imprimé en Italie pour venir à la connaissance du bon Récollet du faubourg Bouvreuil. Qui nous dira maintenant comment Martel s'était

procuré cet écrit du haut moyen âge, et comment il le fit passer au frère prêcheur auquel Baronius l'emprunta ?

Mais notre bonne ville devait rendre par cette pièce un nouveau service aux études religieuses. Mabillon, qui avait remarqué des lacunes dans les impressions antérieures, collationna le manuscrit Martel, entré alors dans la bibliothèque d'Emeric Bigot, avec un manuscrit de l'abbaye de Saint-Ouen, et en donna le premier une édition irréprochable dans ses *Vetera Analecta* (pp. 446-447 de la réimpression). Et l'illustre moine a gardé la supériorité sur le texte des *Annales* de Baronius, même dans la belle réimpression donnée à Bar-le-Duc en 1869.

IV

Les manuels se sont étonnamment multipliés depuis quarante ans, à tel point qu'on pourrait se demander s'ils ne sont point une innovation du XIX^e siècle. Toutefois, les contemporains de saint Louis ont connu deux abrégés assez présentables : celui de la science religieuse, dans cette *Summa theologiæ* que nous ne rendons plus maniable qu'avec six vol. in-18 compacts ; et celui des études philosophiques, dans cette *Summa contra Gentiles*, dont on a fait trois beaux volumes in-8° :

La faveur extraordinaire dont a joui Aristote jusqu'au règne de Louis XIV (1) emprunte une nouvelle

(1) En 1708, un Anglais assurait qu'en deux siècles on avait écrit douze mille volumes sur la philosophie d'Aristote. (Fabricius, *Bibliotheca græca*, III, 388, Harless.)

preuve aux *Aristotelis sententiæ omnes* (1), petit (0,079 × 0,118) et mince (104 ff.) volume sans aucune préface ni mention d'auteur, encore qu'il y ait eu un grand courage à condenser ainsi la quintessence de l'énorme in-folio qui réunissait alors les œuvres complètes d'Aristote.

Ce n'est vraiment qu'un manuel, un fort modeste manuel, où la foule des étudiants s'armait pour ces argumentations subtiles et passionnées qui étaient alors la vie de l'Université, comme elles continuèrent de l'être dans l'enseignement des grands séminaires jusqu'en 1840 ou environ.

Et ce qui démontre jusqu'à l'évidence que ces *Sentences* sont bien un ouvrage classique, c'est que, en dépit du titre, elles analysent divers auteurs. Sur trente-quatre chapitres, il en est quatre qui appartiennent à Porphyre, à Gilbert de la Porrée, à Boèce et enfin à Averroès.

Quelques recherches portent à croire qu'après trois siècles et demi, les exemplaires encore existants sont loin d'être communs.

Pour un livre populaire, cette rareté ne prouve nullement qu'il a été tiré à petit nombre ; au contraire. Le nôtre se serait-il donc publié tous les ans ? Ce qui est certain, c'est que la Bibliothèque nationale conserve

(1) Titre entier : *Aristotelis sententiæ omnes, undiquaque selectissimæ, quæ indicis vice in absoluta et integra ejus opera esse queant, postremo jam editæ.* — Vignette. — *Parisiis, apud Martinum Juvenem, sub insigni D. Christophori, e regione gymnasii Camera-censium. M. D. LIII.*

des *Sententiæ* de titre identique (sauf des additions empruntées à Sénèque et à Apulée) que le libraire Cavellat débitait en 1554 (219 pp.), tandis que celui qui nous occupe se vendit l'année précédente chez M. Le Jeune (*Juvenem*). La différence d'éditeur est notable.

Deux ans plus tard, la même librairie donnait les *Thesauri Aristotelis*, en quatorze livres, avec commentaires de P. Saintfleur. Ce qui ne dissuada pas, en 1560, Jacques Bouchereau de recueillir chez de Marnef les *Flores illustriores Aristotelis*, qui reparurent en 1563 et 1575.

Déjà, les douze dernières années du xv^e siècle avaient vu paraître en Italie, en Flandre, en Allemagne, et même à Rouen et à Caen, de semblables recueils (*Auctoritates, Axiomata, Dicta, Propositiones*). Tout ce zèle aristotélique n'était donc pas de fraîche date; et cette longue tradition classique nous dit la place prépondérante qu'occupait dans la culture intellectuelle de l'époque celui que tout le moyen âge avait appelé « le Philosophe ».

Qui eût su alors prévoir que, deux siècles plus tard, devant les spectateurs les plus éclairés du monde, les comédiens feraient dissenter Aristote sur les propriétés du tabac, ajouteraient à ses ouvrages un « chapitre des chapeaux » et concluraient en traitant de *benêt* l'une des plus vastes intelligences que Dieu ait jamais créées.

La gloire littéraire la moins discutable serait-elle donc plus fragile encore que celle des « ravageurs de province? » En ce qui concerne le maître d'Alexandre,

la réaction du ridicule n'empêcha pas la *Medulla Aristotelis* de Gilbert Flamant d'avoir au moins deux éditions avant 1693. En définitive, ni le sarcasme ni l'engouement ne sauraient nuire à la juste estime que la saine raison doit aux hommes et aux livres de mérite.

BROTONNE ⁽¹⁾

Par M. RAOUL DESBUISSONS

I

Sur des esquifs bombés, épars dans l'Estuaire,
Portés par le reflux aux grands flots bondissants,
Des gens venus du Nord, peuplade ripuaire,
Mènent en Occident leurs pas envahissants.
Ils accostent un jour, et de leurs nef's nombreuses,
Dans une anse du fleuve aux immenses détours,
Ils débarquent hardis, sur les rives ombreuses
Du bord senestre, où les coteaux des alentours
Sont couverts de forêts aux chênes séculaires.
Ils vont, la hache en main, à travers les halliers !
Les aigles tournoyant s'envolent de leurs aires ;
Ils font fuir devant eux les loups, les sangliers
Et les grands cerfs surpris dressent leurs nobles têtes !

(1) Le château de Brotonne, situé à Bourneville (Eure), hameau de Brotonne, à peu de distance de la forêt de ce nom, a été démoli en 1903. Ce château était une chapelle transformée dont on voyait encore de nombreux vestiges, et qui existait anciennement, en la paroisse de Bourneville, sous le nom de « Notre-Dame de Brotonne ». A la fin du XVII^e siècle, le fief de Brotonne avait été érigé en fief de haubert par la réunion de plusieurs petits fiefs.

Ces hommes sont barbus, portent les cheveux longs,
Hâlés et bruns, demi-vêtus de peaux de bêtes ;
Ils ont gravi la pente abrupte des vallons,
Puis trouvent un plateau d'humus gras et fertile.
Leur choix est fait, c'est là qu'ils campent triomphants.
La faune des taillis offre un butin facile ;
Ils amènent du bord les femmes, les enfants.
De vingt huttes bientôt la clairière est parée,
Abris contre le fauve et les durs éléments.
Par le labour humain la lande préparée,
Bienfaisante, à chacun fournit des aliments.
Ces nautonniers-colons sont de race bretonne,
Celtés, joints sur les flots aux barques des Northmans,
D'où la terre a pris le nom « Brotonne » !

II

Jadis, non loin de là, dans un lieu consacré,
Au sanguinaire Odin adressant leur prière,
Les Druides, le front orné du gui sacré,
Versent le sang humain sur le dolmen de pierre.

L'âge suivant a vu les aigles des Romains
Passer. Voici les camps, les faisceaux ! Les portiques,
Les cirques élégants surgissent de leurs mains ;
Un temple en la forêt pavé de mosaïques
Raconte les exploits de Diane et de Vénus !

Après les dieux de sang, après les dieux du vice,
Le monde est consolé par de nouveaux venus.
Portant la croix, ils vont à la foule novice
Prêcher la charité, le labour et la paix.
Taurinus et Gorgo, Landulphus et maints autres,
Sur les erreurs d'antan jettent un voile épais ;

Ils parlent en docteurs et meurent en apôtres.
Arrosé de leur sang le sillon est fécond
En le pays Romois ; la voix de l'Évangile
Aux sentiments secrets de ce peuple répond ;
Le miracle divin fixe la foi fragile.

Puis les moines actifs ont visité ce lieu,
Du Bec et de Fécamp partis des monastères,
Pour le bonheur de l'homme et la gloire de Dieu
Défrichant, cultivant, enrichissant les terres.
En amont, dans le flanc des coteaux séquanais,
Leur art ingénieux a percé des carrières ;
Les bateaux dont le flot faisait craquer les ais
Aux rives du Vieux-Port ont transporté les pierres,
Et les bœufs accouplés hissent jusqu'au plateau
Les blocs assujettis par de puissantes chaînes.
Hardi ! les compagnons ! La hache, le marteau
Frappent dans la forêt les gigantesques chênes.
Un monument surgit aux murs larges et forts,
Ménageant dans les pans les cintres des fenêtres ;
Au nord comme au midi montent des contreforts.
L'abside du levant, sous l'autel où les prêtres
Viendront renouveler le mystère touchant,
Se clôt par un pignon percé de deux rosaces
En quadrilobes qui, du côté du couchant,
Se répètent en haut et dominant les places
Où les huis équarris du porche s'ouvriront.
De longs arbres entiers s'entrecroisent au faite
Du haut toit, sur lesquels les âges passeront !
Le temple est achevé ; la foule, à chaque fête,
Y célèbre sa joie ou gémit ses douleurs.
Le renom vole au loin de la bonne chapelle
Où d'un culte d'amour on connaît les douceurs.

Ave Maria!... Le son clair de la cloche appelle
 Dans le champ des Bretons les peuples riverains
 Au monument béni fondé pour la Madone.
 De Caux et du Vexin viennent les pèlerins
 A Notre-Dame de Brotonne.

III

Des siècles ont passé. Chevauchant dans son fief,
 Un jour certain seigneur se dit : La place est belle,
 A ma terre je veux donner quelque relief ;
 Prochaine est la forêt, vétuste est la chapelle!...
 Ce sire, il le faut croire, est un peu mécréant,
 Il a peu de souci de l'antique promesse
 Et même dit, trouvant le propos bienséant,
 Qu'un joyeux hallali vaut vingt fois une messe.
 « Ici même, a-t-il dit, j'entends faire un manoir,
 Et les barons voisins en crèveront d'envie ! »
 Au galop cadencé de son destrier noir,
 Entraînant après lui son escorte ravie,
 Du domaine à créer il trace les contours :
 — Ici le colombier, signe de haut parage,
 Ici le puits, ici l'étang, ici les cours,
 Là communs et chenils ! Qu'on se mette à l'ouvrage,
 Palsambleu ! dès demain, tel est mon bon plaisir ! »
 Les murs sont bons. Le reste, on abat, on disloque,
 On maçonne, on charpente, on transforme à loisir,
 Du haut toit cependant on respecte la coque.
 La brique et le silex obturent les arceaux
 Des jours étroits et longs. Des fenêtres carrées,
 Chacune cloisonnée en cent petits carreaux
 S'ouvrent dans les deux pans. Les dalles réparées
 De la nef, pavent la cuisine et le palier.

La porte du parvis clora le vestibule
D'où monte large et droit le nouvel escalier
Aux degrés aplatis, très bas, pour que la mule
De la douairière puisse y grimper sûrement.
Deux pavillons jumeaux prolongent l'édifice,
Massifs et recouvrant d'un épais bâtiment
Les roses des pignons. Puis, habile artifice,
Le porche bas devient le manteau du foyer,
Atre monumental où, les jours de ripailles,
Alors que les greniers regorgent à ployer,
Des agneaux tout entiers flanqués de vingt volailles
Ensemble rôtiront au feu clair des sarments.
Une borne de grès fera tourner la broche,
Activant, par son poids très lourd, les mouvements
D'un système monté là-haut. La vieille cloche
Qui tintait l'*Angelus* sonnera le dîner.
L'autel de bois sera placé dans l'oratoire
Qu'aux dames galamment on offrît d'ordonner.

Le castel ainsi fait eut son nom dans l'histoire
Comme son fondateur au début le rêvait :
Plus tard, on y joignit le fief de Tocqueville
Et la châteltenie ayant au Montlivet
Son siège, et Gribaumare, et Beaumont et Guesville.
Et sur tous ses voisins gardant le premier rang
En plein fief de haubert tenant de la couronne
Un jour fut érigé par le Roy Louis le Grand
Le beau domaine de Brotonne.

IV

Les premiers froids d'automne ont jauni la forêt.
Le soleil a percé les brouillards. La journée

Sera belle. C'est fête au château ; tout est prêt ;
Les chevaux sont sellés et l'aubade est donnée.
Les grands briquets couplés hurlent impatients
Tenus par des valets à perruques poudrées,
Et dans l'air matinal sifflent les fouets pliants.
Vêtu d'un vert pourpoint aux soutaches dorées,
Le piqueur chef parcourt d'un regard anxieux
Tout l'ordonnancement du nombreux équipage.
Le seigneur de Brotonne et de maints autres lieux
Chasse à courre le cerf, céans ; un joli page
De la comtesse tient tout caparaçonné
Le palefroi gris-blanc, présent de sa marraine.
Sur le bord de l'étang, les trompes ont sonné
Le départ. La fanfare au loin encor entraîne
Le flot des invités groupés en ce moment :
Chevaliers et barons, deux comtes, trois vidames,
Monsieur le Sénéchal, Messieurs du Parlement.
Tous ont élégamment rendu l'hommage aux dames
Qui devant le perron pavanent en paniers,
La haute canne en main et la mouche au visage.
Nœuds et rubans ! Frou-frous ! Et peut-être derniers
Eclats d'un temps joyeux que menace l'orage.
On sait que des points noirs sourdent à l'horizon ;
Le *Mercur*e l'a dit ; mais le bon roi Louis Seize
Mettra le peuple, enfant terrible, à la raison.
Puis qu'importe demain ? Qu'on en prenne à son aise
Aujourd'hui. Sans souci, qu'on fête les beaux jours,
La chasse, les bons vins, la forêt, la nature !
Madrigaux le matin, et le soir, les amours.
Un jeune baronnet, rassemblant sa monture,
Franchit d'un bond hardi le mur bas du château
Qui clôt la cour d'honneur en double parabole ;

D'un beau geste salue, agitant son chapeau,
Et par les prés reprend sa galopade folle
Des dames acclamé par un « Vivat » aigu.
Il rejoint les chasseurs dans la forêt profonde,
Au rendez-vous fixé, près du rond de Nagu,
Sous l'immense chênaie où le gibier abonde.
D'un gros troupeau de faons, de biches et daguets
Où déharde un vieux cerf à la superbe tête.
Depuis un mois déjà le piqueur aux aguets
A fait choix pour ce jour de cette noble bête.
Les chiens sont découplés ; seuls admis au lancer
Les limiers au nez sûr, prudents, mènent la quête.
Ils savent au début se laisser distancer
Pour parer aux défauts. Certaine est la conquête,
L'hallali sonnera lorsque poindra la nuit !
La meute des hurleurs se presse, turbulente.
On lâche maint relais qui plus vite poursuit,
Remplaçant les trainards à la course trop lente.
On appuie, on galope à travers monts et vaux.
La fougue des veneurs ne souffre point de trêve ;
Quand les chevaux sont las on change de chevaux ;
S'il n'en est plus de frais, qu'alors le coursier crève
Plutôt que d'arrêter. La chasse tour à tour
Monte, descend, revient, s'éloigne encore, et passe
Au Rond-Victor, à la Charmante, au Carrefour
De Mortemart. Au Val du Bourg, la bête lasse
Et les jarrets raidis, fait tête à ses vainqueurs,
Découd deux ou trois chiens et brame. Un voile sombre
Passe sur ses gros yeux où déroulent des pleurs,
Chancelle sous les crocs. Il faut céder au nombre !
Sur l'herbe du vallon est tombé le dix-cors,
Agonisant enfin devant la noble escorte.

On lui coupe le pied, puis on charge le corps
 Sur une mule qui jusqu'au château l'emporte.
 Bientôt sa chair est là, dépecée en lambeaux,
 Et longtemps dans les airs le son des cors résonne,
 Pendant que resplendit la curée aux flambeaux
 Devant le manoir de Brotonne !

V

Encore un siècle passé, et tout est bien changé !
 Brotonne est une cour de ferme très tranquille :
 En deux mares l'ancien étang est partagé
 Par un chemin pierreux, d'un accès plus facile
 Aux granges, pour les chars qui portent les épis.
 Les maîtres ont cessé de venir... Le domaine
 N'est plus que de rapport. Les murs sont décrépits.
 Rides des monuments que la vieillesse amène,
 Des lézardes partout. On ne répare plus ;
 Branlants sont les piliers, boiteuses les barrières.
 Dans le château, planchers, lambris sont vermoulus ;
 Sous les plafonds les rats ont creusé des carrières.
 Le soleil et le vent entrent par tous les bouts,
 Et le grand toit jauni, sous ses tuiles moussues,
 Est plein de cavités où soufflent les hiboux.
 Cependant, malgré tant de misères reçues,
 Le manoir vaillamment soutient l'effort des ans.
 Ces bâtisses d'antan serviraient de modèles
 Aux maçons d'aujourd'hui. Longtemps les intendants
 De père en fils, très vieux, y logèrent fidèles,
 Pressentant que le terme approcherait bientôt.
 Et lorsque le dernier fut mort octogénaire,
 Plus personne jamais n'habite le château
 Qui veut mourir aussi, lui, six fois centenaire...

Et le démolisseur vint y mettre les mains...

Faudrait-il donc penser que dans l'âme des pierres
Vibrent quelques reflets de celle des humains ?

Ainsi choses et gens ont leurs heures dernières !...

Rosaces, porche, arceaux, dégagés des plâtras

Une dernière fois ont revu la lumière,

Vestiges du lieu saint ! Maintenant tout est ras...

Pauvres sont les témoins de la splendeur première :

On voit encore enclos le puits de trois cents pieds

Qui montait dans le pré l'eau des sources profondes.

Mais treuil, chaîne et barils, reposent estropiés,

Et les cailloux lancés ont aveuglé les ondes.

Un pan du mur d'appui, le colombier debout

Attestent l'ancien temps au passant qui s'étonne ;

Quelques tas de moellons dans l'herbe, et voilà tout

Ce qui reste du vieux Brotonne !

Août 1905.

LA BELLE AU BOIS

LÉGENDE SAVOISIENNE

Par M. RAOUL DESBUISSONS

Entre Praz et Combloux, de toutes les bergères
Arlette était la plus jolie, et les fougères
Du mont Darbois ne virent jamais, tricotant
Ses longs bas bruns, plus fraîche et gracieuse enfant,
Ayant les yeux plus clairs et plus roses les lèvres,
En gardant ses troupeaux de grands bœufs et de chèvres.
Elle allait et chantait, passant sa vie autour
Des torrents écumeux du Maz et de La Tour
Qui, dans la combe ayant creusé de larges failles,
Mugissent entre deux gigantesques murailles
Et mènent, descendant des sommets du Joly,
Leurs flots tumultueux dans les eaux de l'Arly.

Là, parmi le chaos des blocs et des grès roses,
Les mélèzes barbus et les sapins moroses,
Mâts géants enlacés tendent leurs bras d'argent,
Au-dessus de l'abîme, et souvent trébuchant
Forment des ponts vertigineux sur l'eau profonde.
Ou bien, par les granits enfermée, on voit l'onde
Bondissant du rocher verser ses flots saillis
En cascades ou « Dards » comme on dit au pays.

Le « Dard du Maz » flottant, telle une écharpe blanche,
Dans le gouffre sans fond descend en avalanche
Puis s'envole, poussière aux replis onduleux
Où les rayons d'Iris croisent leur mille feux.

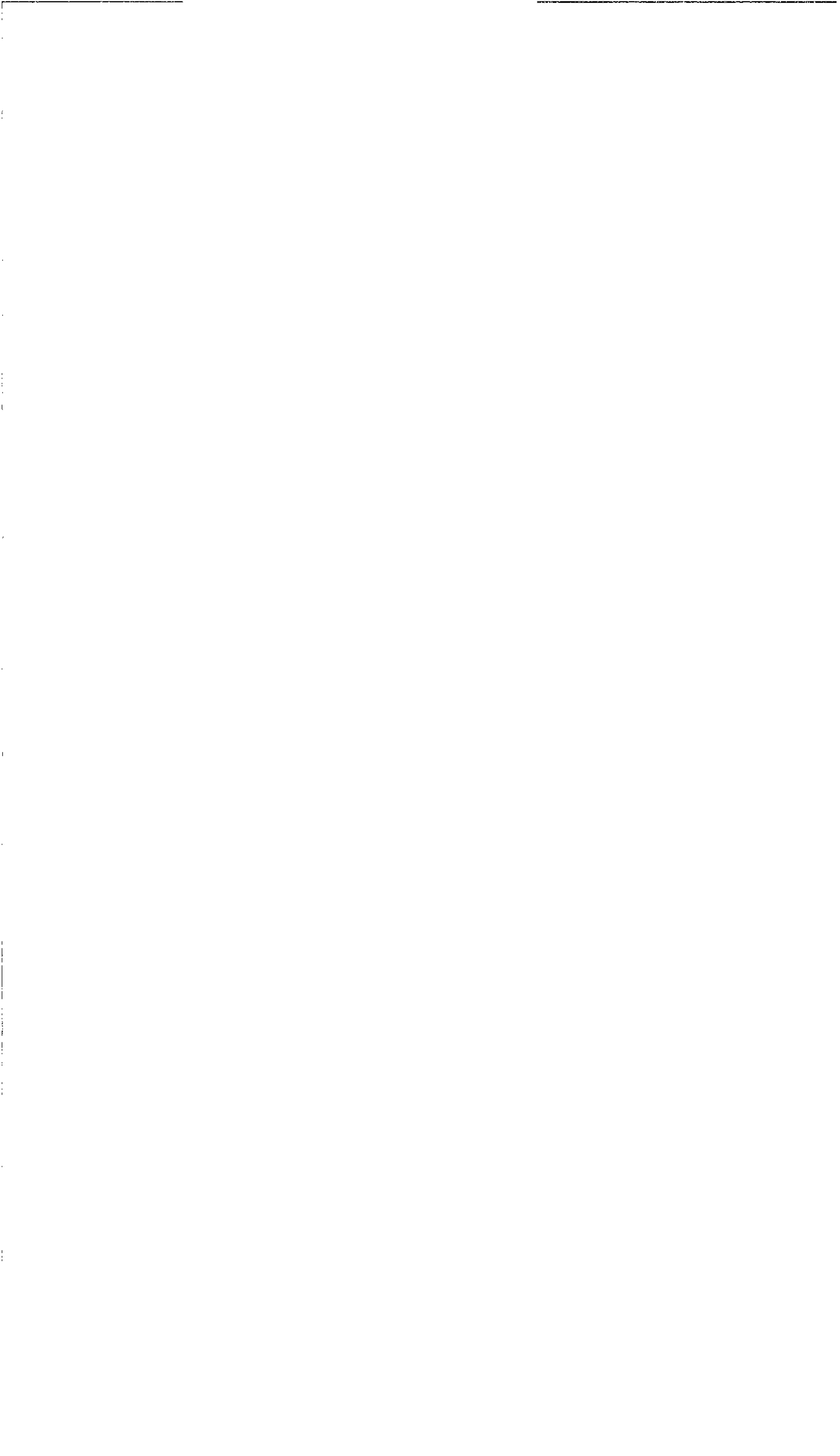
Arlette dédaignait tous les gars du village;
Trop fière elle semblait, mais était-elle sage ?
On pensait au hameau qu'un orgueil sans répit
Dans un cœur de vingt ans cache un secret dépit.
Même on médit, surtout — ceci par parenthèse —
Lorsqu'un beau pastoureau venu de Tarentaise
Apparut maintes fois au pays Megévan.

Or, vers le même temps, la belle très souvent
Délaissait son troupeau, rêvait dans la campagne,
Et pendant qu'il broutait, tout seul à la montagne
Sous la garde des chiens, elle allait en courant
Cueillir aux bois touffus plongeant sur le torrent.
Auprès du brun pastour — ô jeunesse fragile ! —
La saignante framboise et la noire myrtille.
Le jour passe trop vite à de pareils travaux
Et lorsque vient le soir, ce sont attrait nouveaux.
L'imprudente y resta très tard à la nuit brune
Où glissait un obscur demi-quartier de lune.
Mais voici que parti des flancs du Mont Charvin
Et soudain formidable un orage survint.
Le feu du ciel grondait en charges continues
Et fendait les rochers de granit. L'eau des nues
A la foudre prêtant son terrible concours
Des torrents débordés fit dévier le cours ! . . .
Jamais plus ne revint Arlette la bergère !
Avait-elle émigré vers la terre étrangère ?
Un simple montagnard, ami du merveilleux

Pour la belle voulut un sort plus glorieux.
Il vit qu'au Dard du Maz une forme nouvelle
Depuis l'affreuse nuit pendait en cascabelle.
— Arlette, assura-t-il fuyait un grand danger
Et la nymphe des Eaux voulut la protéger.
Telle autrefois Biblis à l'onde mélangée,
La bergerette fut en cascade changée,
Et désormais, unie au liquide élément,
Au pays demeura blanche éternellement!...

De chalets en chalets l'histoire en est allée,
Et depuis ces jours-là, dans toute la vallée
Que baigne le matin l'ombre du Mont Darbois,
Le Dard de Maz fut appelé : « La Belle au Bois! »

Megève, août 1904.



AUTOUR D'UNE SÉRÉNADE

TRAGÉDIE EN UN ACTE, EN VERS

Par M. J. IWILL.

Personnages :

ALBA, jeune patricienne.

SILVIO, seigneur vénitien (1).

La voix de MARINO.

Chanteurs, musiciens, gondolier.

(La scène se passe à Venise).

Le théâtre représente la galerie d'un palais. Un balcon à colonnettes, fleuri de lauriers roses, domine la lagune. Au loin, l'église de la Salute et ses campaniles s'enlèvent sur le soir mourant d'un beau jour d'été.

Les premières lumières de la ville s'allument, une étoile apparaît au firmament.

Porte à droite dans la galerie.

Haute sedia florentine, fauteuils, coussins au pied de la sedia. Devant une image de la madone, une lampe brûle.

(1) Créé par M. Armand Gauley, du théâtre de l'Odéon.

SCÈNE I

Au lever du rideau, Alba, accoudée au balcon, écoute la musique d'une sérénade qui passe. La nuit se fait peu à peu.

MANDOLINISTES, GUITARISTES, CHANTEURS

Vola,

O Serenata :

La mia diletta è sola,

E, con la bella testa abbandonata,

Posa fra le lenzuola :

O Serenata,

Vola !

L'onda

Sogna sul lido,

E'l vento su la fronda ;

E'a baci miei ricusa ancora un nido

La mia signora bionda !

Sogna sul lido

L'onda.

Vola

O Serenata.

La sérénade s'éloigne.

(Les mandolines seules jouent le même air très loin pendant la première partie de la scène suivante) :

ALBA (au balcon).

Sous la pâle clarté de la nuit commençante
Que ma Venise est belle ! Alors qu'au firmament
S'allume le rayon de l'étoile naissante,

J'aime entendre, là-bas, le murmure charmant
De la mer qui s'endort ! Les vagues amoureuses
Caressent tendrement le marbre des palais,
Puis lentement s'en vont, en ondes langoureuses,
Caresser d'autres bords, sans se lasser jamais.
Les diamants du ciel s'égrènent dans l'eau sombre
Comme les perles d'un merveilleux chapelet,
Et la lagune, qui les roule en ses plis d'ombre,
Multipliant sans fin leur mobile reflet,
En fait un diadème à ton front, cité reine.
Cependant la gondole, au sillage changeant,
Glisse, vole, s'enfuit et, dans la nuit sereine,
Monte le disque clair de la lune d'argent.

(Elle vient au premier plan).

Malgré tant de splendeur, tandis que dans Venise
Tout est joie et gaieté, fêtes, amours, plaisirs,
Que le printemps renaisse ou que souffle la bise,
Hélas ! mon âme pleure et mes ardents désirs
Restent inexaucés... oh ! mon ami si tendre,
Qu'êtes-vous devenu, depuis deux ans passés
Que vous êtes parti ? mon cœur est las d'attendre,
Il vous appelle en vain... n'est-ce donc point assez
De souffrances encore, et ma triste jeunesse
Va-t-elle se flétrir sans goûter le bonheur ?
Reviendrez-vous jamais ? Dois-je attendre sans cesse
Que vous veniez cueillir, comme on cueille une fleur,
Les pleurs qui lentement coulent de ma paupière ?
Silvio ! Silvio ! je t'ai donné mon cœur,

Il t'appartient toujours, je puis en être fière,
Mais... est-il aussi pur?... Ah ! Silvio ! j'ai peur.

(Rêveuse, elle s'assoit sur la sedia).

Toi qui m'avais choisie entre toutes les femmes,
Toi dont le fier regard en s'abaissant sur moi
Se remplissait soudain de douceur et de flammes,
Me disait ton amour, me criait ton émoi,
Ne verrai-je donc plus tes lèvres me sourire ?
N'entendrai-je donc plus le doux son de ta voix ?...
En est-ce fait?... Non, non, et l'on aura beau dire,
Tu reviendras un jour, un jour comme autrefois,
A mes côtés t'asseoir, et ta main dans la mienne,
Tes beaux yeux dans les miens, en ce silence exquis
Qui dit plus que les mots... Ah ! qu'il vienne, qu'il vienne
Enfin, ce jour béni que tu m'avais promis !

(Elle se lève).

Oui, j'ai tort de douter et c'est presque un blasphème
De penser que ce jour ne paraîtra jamais.....
J'espère malgré tout et quelque chose même
Me dit que son retour n'est pas loin désormais.

Mon pauvre Silvio, je crois le voir encore,
Quelques instants avant le funeste départ,
Couché sur ces coussins, me disant : « Je t'adore,
Alba, ne pleure pas ; va, Dieu nous fait la part
Bien désirable encor. Cette nuit, le navire
Qui là-bas se balance, en un pays lointain
M'emportera sans doute ; il ne faut pas médire
Pourtant de notre sort : sens-tu frémir ma main ?
Entends-tu mon cœur battre et le tien lui répondre ?

Vois-tu luire en mes yeux, où se mirent tes yeux,
La flamme de l'amour, et nos âmes se fondre ?
Oui, je pars, il est vrai, mais je m'en vais joyeux ;
Car plus rien désormais ne peut rompre la chaîne
Qui nous lie à jamais. Puis, Alba, dans un an,
Je serai près de toi, de nouveau ; notre peine
Sera vite oubliée. Et, d'ailleurs, ton amant
Ne part pas tout entier, il te laisse son âme.
Et lorsque, chaque soir, aux campaniles d'or,
Sonnera l'Angelus, comme une douce flamme
Caressera ta lèvre... » Et bientôt vers le port,
Tout seul il est parti... Mon cœur toujours se brise
Quand je pense à ce jour. Prières ni sanglots
N'ont pu le retenir, et sur la mer qu'irise
Le bel astre des nuits, je revois sur les flots
Passer le grand navire où s'en allait mon âme.
Et, depuis, rien, plus rien... rien que le doute affreux,
Que le remords, peut-être... Ah ! pauvre cœur de femme,
Tu connaîtras encore bien des jours douloureux !

*(Huit heures sonnent. — Elle va s'appuyer au
montant de la fenêtre).*

Marino va venir, voici l'heure qui sonne
Au clocher de Saint-Marc où, dans l'ombre du soir,
Chaque jour je l'entends, sans que je m'en étonne !
Me dire son amour et même son espoir.
Et malgré moi, toujours, quand sa voix pure et tendre
S'élève dans la nuit, je l'écoute et me tais,
Et bien qu'à cet amour je ne puisse prétendre.
Tout renaît et s'éclaire en ce sombre palais.

(Elle quitte la fenêtre).

Mes yeux sont cependant pleins de ta chère image,
 Mon fiancé lointain ! ô mystères du cœur !
 Je ne pense qu'à toi, mais à ce doux langage,
 Quelque chose s'émeut en moi, qui me fait peur.

(Elle va s'asseoir sur le siège près de la porte).

Alors qu'à Silvio tout le passé me lie,
 Que mon cœur est à lui, qu'il en a mon serment,
 Mon âme se sent veuve, et sa triste folie
 Fait accueil à l'amour sans regarder l'amant.
 Lasse de solitude, avide de tendresse,
 J'écoute Marino... Mais d'où vient tant d'émoi
 Ce soir?... Seigneur, pitié, pitié pour ma détresse.

VOIX DU GONDOLIER.

Tai... Sôoo...

*(Prélude de la Sérénade de Schubert, guitares,
 mandolines).*

ALBA *(se levant)*.

Marino ! Madone, inspire-moi.

VOIX DE MARINO *(chantant)*.

Jusqu'à toi mes chants dans l'ombre
 Montent doucement,
 Tout se tait, la nuit est sombre,
 Viens près d'un amant.
 Va, l'amour et le mystère
 Veilleront sur nous.
 Ne crains pas l'œil téméraire
 D'un tyran jaloux.

ALBA.

Ces paroles d'amour, qui me sont une injure
Devraient me révolter ; tout au fond de mon cœur
Je sais que je suis lâche et que je me parjure . . .
Mais les entendre, hélas ! c'est presque du bonheur.

VOIX DE MARINO (*chantant la deuxième strophe
de la sérénade*).

Je suis là, sous ta fenêtre,
Palpitant d'espoir,
Nul n'a dû me reconnaître,
Dieu seul peut nous voir.
Que lui seul soit notre guide,
Ah ! rassure-toi !
Il punit l'amour perfide
Qui trahit sa foi.

(*Avant la fin de la seconde strophe, Alba est retournée
s'asseoir sur la chaise, près de la porte. Elle cache
à demi sa tête dans ses mains comme pour ne pas
entendre et rêve*).

SCÈNE II

SILVIO, ALBA

(*Silvio est entré doucement dans la salle ; souriant, il
contemple Alba toujours rêveuse*).

SILVIO (*appelant tendrement*).

Alba !

ALBA (*levant la tête et apercevant Silvio*).

Toi, Silvio ! vierge, soyez bénie !

(*Elle se lève et va poser sa tête sur l'épaule de Silvio*).

Voici mon Silvio, mon amour et mon roi !
 Vous me l'avez rendu, toute peine est finie.

(Se reculant comme pour s'assurer que c'est bien Silvio, tandis que Silvio met un genou en terre et prend la main d'Alba qu'il baise).

Mais n'est-ce pas un songe ? Est-ce bien vraiment toi
 Que je vois à mes pieds ? n'est-ce point un doux rêve ?
 Ne vas-tu partir quand je vais m'éveiller ?

SILVIO *(se relevant et lui prenant les mains).*

Non, tu ne rêves pas, le malheur a fait trêve,
 C'est bien ton Silvio . . . vois-tu l'amour briller
 En mes yeux ? Sens-tu ma pauvre main qui frissonne
 Dans ta main ? Oui, je t'aime, oui, je te suis rendu
 Et cette fois, c'est pour toujours. Dieu, ni personne
 Ne peut nous séparer ; mon cœur est éperdu
 De joie et de bonheur.

ALBA.

Ami, que Dieu t'entende !
 J'ai tellement douté que je n'espérais plus . . .
 Et que je douté encore ! Ah ! qu'enfin il me rende,
 Ce Dieu que j'implorais de sanglots superflus,
 En longs jours de bonheur chacune des minutes
 Que je viens de mourir loin de mon bien-aimé !
 Tu ne sauras jamais ni de combien de luttés
 Ni de combien d'écueils mon chemin fut semé.

SILVIO.

Dieu te doit le bonheur : tu m'as été fidèle !

(Il passe son bras autour de la taille d'Alba).

Je te le donnerai par un amour sans fin.
Moi-même j'ai souffert, hélas ! j'ai senti l'aile
De la mort m'effleurer . . . Qu'importe, puisqu'enfin,
Alba, j'ai retrouvé mon amour et ma joie,
Puisque nos cœurs toujours battent à l'unisson,
Puisqu'au doute cruel je ne suis plus en proie . . .
Puisque nous nous aimons ! . . . Quelle douce chanson
D'amour chante mon cœur ! En cette nuit si belle
Qui nous voit réunis pour toujours à présent,
Je ne veux plus penser qu'à notre aube nouvelle :
Le présent est si beau ! ne songeons qu'au présent.

ALBA (*qui est allée s'asseoir sur la sedia*).

Silvio, tu dis vrai ; ce serait un blasphème
De me plaindre du sort ; tous mes maux sont finis :
L'amour est dans tes yeux, plus que jamais je t'aime
Et pour l'éternité Dieu nous a réunis,

(*Montrant Venise*).

Regarde ta Venise en sa splendeur suprême,
Tout semble s'accorder pour fêter ce beau soir ;
Les astres sont plus clairs, et de la lune même
Semble venir vers nous un doux rayon d'espoir.

SILVIO.

Oui te voilà, Venise aimée, ô ma patrie !
Je vois donc aujourd'hui s'exaucer tous mes vœux :
Pour toi j'ai pu verser mon sang, et ma chérie,
Ma douce fiancée, est là devant mes yeux.
Sois bénie, ô Venise ! Aux longs jours de souffrance,
Quand vers toi mon regard se reportait soudain,
En tes saints vénérés mettant mon espérance

— Alors que je doutais même du lendemain —
 Je demandais toujours de la retrouver pure
 Et vaillante et fidèle ainsi qu'au premier jour,
 Les saints m'ont entendu...

*(Musique très douce venant de la barque de Marino.
 Mandolines (notte sul mare).*

ALBA.

Silvio, je suis sûre
 Que la sainte madone a béni notre amour.
 Je l'avais tant priée en cette nuit néfaste
 Où nous nous sommes dit notre dernier adieu !
 La madona della salute, Vierge chaste,
 A dû veiller sur nous, et, ses prières, Dieu
 Pouvait les exaucer.

(Le son des instruments devient plus vibrant).

SILVIO.

Ecoute, douce amie ;
 Voici, sous ton balcon, que passe en ce moment
 La sérénade coutumière... Viens ma mie,
 Un instant l'écouter... C'est sans doute un amant...

ALBA *(à part)*.

Dieu ! Marino...

SILVIO.

Qui va chaque soir vers sa belle
 Lui dire en jolis vers, en chants harmonieux,
 Son amour et sa foi. Peut-être la cruelle
 Le fait languir encor ; mais, tout au fond des cieux,
 Plus belle que jamais, il a vu son étoile
 Briller d'un vif éclat, et le cœur plein d'espoir,

Il pense la trouver souriante et sans voile,
Et tout joyeux se dit : ce sera pour ce soir.

(La musique cesse).

ALBA *(à part)*.

La musique a cessé... peut-être las d'attendre
Marino va partir...

(A Silvio).

Hélas ! je me souviens
Qu'autrefois aussi, toi, tu me faisais entendre
Ces mêmes chants d'amour ; mais quand tu m'as dit :
Alba, je t'aime ; viens, le doux Angelus sonne, [« viens,
C'est l'heure du mystère .. » A ton appel si doux
Je n'ai pu résister et, que Dieu me pardonne !
Je t'ai laissé bientôt tomber à mes genoux.

SILVIO *(qui a passé tendrement son bras autour de la taille
d'Alba)*.

Puis, plus tard, mon Alba, sûrs de notre tendresse,
Nous aimions nous bercer des chants mélodieux
Que la barque légère, ainsi qu'une caresse,
Laisse dans son sillage aux beaux soirs radieux,
Quand le printemps venu, sur la mer endormie,
Les amants enlacés vont se disant tout bas
De ces doux mots d'amour.....

SCÈNE III

ALBA, SILVIO, LA VOIX DE MARINO

LA VOIX DE MARINO.

Alba ! ma douce amie !

SILVIO.

Mais quelle est cette voix ?

ALBA (*à part, effrayée*).

Mon Dieu !

(*A Silvio, avec hésitation*).

Je ne sais pas.

LA VOIX DE MARINO.

Alba !

SILVIO.

N'entends-tu pas cette voix qui t'appelle ?

ALBA (*avec embarras*).

Sans doute un gondolier...

(*Elle veut ramener Silvio qui s'est avancé vers le balcon*).

Mon Silvio, rentrons,

La nuit est fraîche, il faut...

SILVIO.

Mais non, la nuit est belle.

(*Il reprend la main d'Alba*),

Si ce sont des chansons, nous les écouterons.

LA VOIX DE MARINO.

Alba, c'est ton ami ! T'es-tu donc endormie
Ou bien feins-tu ce soir de ne pas m'écouter ?

ALBA (*à part*).

Dieu !

SILVIO (*laissant retomber la main d'Alba*).

Ton ami !

LA VOIX DE MARINO.

Venez, ma belle et douce mie.

(*Silvio veut aller vers le balcon, Alba le retient*).

ALBA (*feignant de ne pas entendre et s'efforçant de sourire*).
Qu'importe Silvio, ce que l'on peut chanter ?
Un chant plus doux encore est au fond de notre âme.

SILVIO (*voyant le visage altéré d'Alba, à part*).
Dieu ! quel affreux soupçon tout à coup m'envahit...
Je crois lire en ses yeux quelque chose d'infâme...

ALBA (*à part, épouvantée*).
Mon Dieu ! tout est perdu ! ma pâleur me trahit.

LA VOIX DE MARINO.
Pourquoi ce soir, Alba, te montrer si coquette ?

(*Silvio, menaçant, se rapproche d'Alba et lui prend violemment la main*).

ALBA (*éperdue, à part*).
Seigneur !

SILVIO.
Je crois rêver !

LA VOIX DE MARINO.
Méchante, ton amant...

SILVIO (*portant la main à son cœur*).
Ah ! son amant !...

(*Il veut se précipiter vers le balcon, Alba le retient*).

LA VOIX DE MARINO.
T'implore, écoute sa requête.

N'auras-tu pas pitié de son cruel tourment ?

(*Alba se cache le visage dans ses mains. — Silvio la contemple avec mépris, tourmentant la poignée de sa dague*).

N'entends-tu plus sa voix, sa voix qui se lamente,
Sa voix que chaque soir tu venais écouter ?

SILVIO.

Ah ! saints du Paradis !

LA VOIX DE MARINO.

Alba, sur l'eau dormante,
Comme en un pur miroir, je vois se refléter
Les roses des lauriers penchés sur ta fenêtre,
Mais je n'aperçois pas le reflet gracieux
De ton charmant visage, et ne vois point paraître,
Plus brillant que l'étoile, un regard de tes yeux.

SILVIO (*à Alba, tremblante*).

Non, non. ce n'est pas vrai ? Non, Alba, c'est un songe ?
L'homme qui parle ainsi, c'est un fou simplement !
Ah ! dis-le moi, dis-le... car la fièvre me ronge...
Alba, je t'en conjure ? Il ment, cet homme, il ment ?

ALBA (*qui s'est rapprochée de la fenêtre pour empêcher Silvio de s'en approcher lui-même, élevant la voix comme pour avertir Marino*).

Oui, je vais t'expliquer...

LA VOIX DE MARINO.

Te voilà réveillée !
Alba, ta douce voix vient d'aller jusqu'à moi ;
Mon cœur frémit d'espoir, j'ai l'âme ensoleillée.
Tu prends enfin pitié, pitié de mon émoi !

ALBA (*désespérée*).

Ah !

SILVIO.

Misérable Alba, perverse créature,
Tu prétendais jurer que tu m'avais gardé
Ton amour et ta foi ! Mensonge et forfaiture !

A ce même moment, ton amant attardé
Implorait tes baisers...

ALBA.

Je ne suis pas coupable,
Silvio, je le jure.

LA VOIX DE MARINO.

Alba, voici les fleurs
Promises.

(Des roses blanches tombent sur le balcon).

Leur aspect est un peu lamentable,
C'est que j'ai répandu sur elles tous mes pleurs.
Mets un baiser très tendre au cœur de l'une d'elles,
Chaude de ta caresse, elle sera pour moi
Plus précieuse que les gemmes les plus belles ;
Tu rendras Marino bien plus heureux qu'un roi.

SILVIO.

Marino !

ALBA *(se reprenant à l'espoir)*.

Silvio, c'est ton ami d'enfance...

SILVIO.

Ah ! l'outrage est complet.

ALBA.

... ton ami d'autrefois.

Et si tu l'entendais, tu verrais que l'offense...

SILVIO.

Tout est mensonge en toi, jusqu'au son de ta voix.
Je ne veux rien savoir, je ne veux rien entendre.
Je sens un trouble affreux envahir ma raison.

Suis-je assez misérable, et pouvais-je m'attendre
 A retrouver ici mensonge et trahison !
 Marino ! Marino ! Je crois l'entendre encore
 Quand je m'en allais seul et le cœur déchiré :
 « Ami, tu peux partir tranquille, Alba t'adore,
 Je veillerai sur elle... » Et j'avais espéré...

ALBA (*à part*).

Seigneur !

SILVIO.

Et je l'entends au pied de sa fenêtre,
 Le traître ! l'imposteur ! lui disant son amour !
 Ciel ! un frisson de mort envahit tout mon être.
 Ah ! qu'il soit donc maudit, maudit cent fois ce jour
 Tant, tant de fois rêvé ! Marino, je le jure,
 Ton heure dernière est arrivée.

(*Il va pour sortir. — Alba se traîne à ses pieds
 s'accrochant à ses vêtements*).

ALBA.

Ah ! pitié !

SILVIO (*la repoussant*).

Oui, tu trembles, Alba, car ta tendresse impure
 Craint que l'ayant frappé, satisfait à moitié,
 Je t'immole à ton tour. Non, calme tes alarmes,
 Je ne saurais verser un sang si précieux,
 Tu vivras,

(*Ironique*).

douce Alba, mais je veux que les larmes
 Jusqu'à ton dernier jour coulent de tes beaux yeux.

ALBA (*se relevant*).

Enfin ! écoute-moi ! je ne suis pas coupable. . .
Autant que tu le crois. . . je t'en fais le serment.

LA VOIX DE MARINO.

Alba, ma bien-aimée ?

SILVIO.

Entends-tu, misérable ?
Peux-tu jurer encor qu'il n'est pas ton amant ?

(*Montrant la porte*).

Ah ! tiens, va-t-en, va-t-en, car mes yeux se refusent
A voir là, plus longtemps, ton visage trompeur ;
Tu ne peux que mentir quand tous les faits t'accusent. . .
Laisse-moi seul, Alba, pour venger. . . ton honneur !

(*Alba sort en pleurant. Au moment où Silvio, après avoir fait un geste de menace vers le balcon, va sortir lui-même, la voix de Marino se fait entendre*).

SCÈNE IV

SILVIO, LA VOIX DE MARINO

LA VOIX DE MARINO.

Carissima mia, veux-tu jusqu'à l'aurore
Laisser sur ton balcon mon doux gage d'amour ?
Ces fleurs aux doux parfums, ces fleurs fraîches encore,
Prends garde que demain, quand paraîtra le jour,
Tu ne les trouves plus que mortes et fanées
Comme sera fané mon amour sans espoir.
Elles veulent de toi, pauvres abandonnées,
Le tendre et cher baiser que j'espérais ce soir.

Ce suprême baiser, je l'attends, je l'implore.
 Je voudrais tant du moins, ne pouvant t'attendrir,
 En leur calice blanc, de ta caresse encore
 Parfumé, le cueillir avant que de mourir.

SILVIO (*allant sur le balcon*).

Ah ! c'en est trop vraiment !

(*A Marino*).

Lâche, ta plainte est vaine,
 Et plus jamais Alba n'entendra tes discours,
 Tes prières, tes chants. La lagune est malsaine
 Pour les voleurs d'amour, et bientôt, pour toujours,
 Tu feras tes adieux à l'amour, à la vie.

LA VOIX DE MARINO

Sang du Christ ! Quel est l'homme assez audacieux
 Pour me parler ainsi ? Tu me donnes envie
 Vraiment de te connaître.

SILVIO (*se montrant en pleine lumière*).

Eh bien, ouvre les yeux

(*S'attendrissant au rappel de ses propres souvenirs*).

Sous ce même balcon, aux clartés de la lune,
 Deux hommes autrefois — souviens-toi, Marino —
 Arrivaient chaque soir, à travers la lagune,
 Exalter la beauté d'Alba Loredano.
 L'un disait son amour et l'autre sa tendresse ;
 Alba les écoutait et des fleurs des lauriers
 Faisait tomber sur eux, chère et douce caresse !
 Une pluie embaumée. Ah ! qu'ils étaient donc fiers
 Tous les deux, quand Alba, de sa voix amoureuse,

Disait à l'un : je t'aime, à l'autre : mon ami !
Puis l'un d'eux est parti la laissant presque heureuse .
Elle gardait un frère . . .

(Avec colère).

Et ce frère a trahi
L'amour et l'amitié. La lagune sommeille
Encore à la clarté du bel astre des nuits . . .
Elle, elle est là, toujours ; elle prie, elle veille,

(Avec violence).

Mais elle n'entendra désormais d'autres bruits
Que d'affreux cris de mort. Ouvre tes yeux, infâme,
Imposteur ; souviens-toi : n'avais-tu pas juré
A celui qui partait d'être de cette femme
Le gardien vigilant ? . . . et tu t'es parjuré . . .
Dis ? Me reconnais-tu ?

LA VOIX DE MARINO *(tristement)*.

Silvio ! . . . Ton langage
Est trop clair ! Silvio ! mon pauvre et cher ami !

SILVIO.

Ami ! n'ajoute pas l'ironie à l'outrage.
Ami ! non, non, il n'est ici qu'un ennemi
Ayant soif de ton sang.

LA VOIX DE MARINO.

Ah ! quelle erreur t'abuse,
Silvio, je t'en prie, écoute un seul instant
Et tu reconnaîtras que si tout nous accuse . . .

SILVIO.

Rien ne peut me fléchir et ma vengeance attend.

LA VOIX DE MARINO.

Attends encore, ... ami... l'amour qu'avait fait naître
 En mon cœur ton Alba, c'est seulement ce soir,
 Après deux ans passés, que je devais connaître
 Si, malgré ses refus et contre tout espoir...

SILVIO.

Mensonges !

LA VOIX DE MARINO.

Sur le Christ !

SILVIO.

Mensonges et blasphèmes !
 Et quand tu dirais vrai — mais tout d'ailleurs, oui, tout,
 M'affirme le contraire — il suffit que tu l'aimes,
 L'un de nous doit mourir.

LA VOIX DE MARINO.

Ah ! pauvre, pauvre fou,
 Tu me brises le cœur.

SILVIO.

Ah ! lâche, trois fois lâche,
 Crains-tu donc de mourir ?

LA VOIX DE MARINO.

Je ne crains pas la mort,
 Tu le sais, Silvio ; mais ce qui seul me fâche
 C'est de penser qu'un jour tu maudiras le sort
 Qui t'a fait immoler l'ami de ton enfance
 A ta colère aveugle... Ah ! que du moins Alba...

SILVIO.

Redire ici ce nom c'est encore une offense.

LA VOIX DE MARINO.

Ah ! je t'en prie...

SILVIO.

Assez ! vas m'attendre là-bas
Au calle le plus proche en priant pour ton âme.

LA VOIX DE MARINO.

C'est bien, je me sou mets, Silvio... que mon sang
Retombe sur toi seul...

(On entend s'éloigner la barque, tandis que Marino chante la dernière strophe de la sérénade).

De l'oiseau la plainte même
Parle en ma faveur.
Il connaît ma peine extrême,
Il comprend mon cœur.
A sa voix l'âme attendrie
Se livre à l'amour.
Tu l'entends, ma douce amie,
Ah ! cède à ton tour.

(La voix se perd au détour du rio voisin. — Pendant la dernière partie de cette scène, Alba, pâle, défaite, s'est montrée à la porte. Elle a entendu les dernières paroles échangées. Silvio quittant le balcon après le départ de Marino, l'aperçoit. Alba est tombée à genoux barrant la porte).

SCÈNE V

SILVIO, ALBA

SILVIO.

Encore cette femme !

ALBA (*suppliante*).

Silvio, frappe-moi, mais non pas l'innocent !

SILVIO (*méprisant*).

Place !

ALBA.

Mon Silvio ! pitié ! puisque je t'aime . . .

SILVIO (*ironique*).

Tu m'aimes ! allons donc ! mais ton cri de pitié,
C'est encore pour lui !

ALBA (*se relevant, dans un geste de révolte*).

Non, c'était pour toi-même,
Car tu perds en un jour l'amour et l'amitié.

SILVIO.

L'amour et l'amitié ! quand je lis sur ta face
Le mensonge et l'opprobre ! en mon cœur désormais,
Si Dieu permet encor que justice se fasse,
Vivra seule la haine, et ton nom, pour jamais,
Je le maudis . . . Adieu !

(*Il sort*).

SCÈNE VI

ALBA, seule.

(*Alba a laissé partir Silvio, puis quand il a disparu, affolée elle se précipite vers la porte comme pour le rappeler, puis revient, chancelante, sur la scène et s'agenouille au pied de la madone*).

ALBA.

Sainte et bonne madone,
Venez à mon secours . . . mais je sens que je meurs

(*Elle se relève et se traîne vers sa sedia*).

Et ma raison s'égare...

(Elle s'affaisse à demi sur les coussins, la tête reposant sur le siège de la sedia).

Ah ! Dieu juste, pardonne...

Je ne puis que gémir... prends pitié de mes pleurs.

(Elle s'évanouit. — Une sérénade passe. — « Tre giorni » accompagné par les guitares).

Tre giorni son che Nina

In letto se ne sta.

Pifferi, Timpani, Cembali,

Svegliate mia Ninetta

E che non dorma piu.

(Pendant que la sérénade va s'éloignant, Silvio sans pourpoint, les vêtements en désordre, tenant son poignard à la main, est entré, se soutenant à peine).

SCÈNE VII

ALBA, SILVIO

SILVIO.

(Apercevant Alba étendue sans vie, fait un geste de douleur et laisse tomber son arme).

Mon Dieu ! morte elle aussi... Suis-je assez misérable !

Alba, je t'en conjure ? Alba réveille-toi...

Je le sais maintenant, tu n'étais pas coupable...

Tu m'avais conservé ton amour et ta foi...

Alba, tu n'es pas morte ? Alba, mon adorée?...

(Il s'agenouille devant elle, tenant une main appuyée sur sa poitrine d'où le sang s'échappe).

ALBA (*reprenant ses sens*).

C'est toi, mon bien aimé!...

(*Se souvenant*).

Pardon?...

(*Elle se relève*).

SILVIO.

Pardon? dis-tu,

Mais moi seul suis coupable et mon âme éplorée
Est pleine de remords... je crois à ta vertu...
Hélas! il est trop tard... Ah! mon Alba! je t'aime...

ALBA.

Tu m'aimes?...

SILVIO.

Oui, je t'aime... au moment de mourir...
Marino...

ALBA.

Mort! mon Dieu!

SILVIO (*avec effort*).

M'a dit, m'a juré même

— A cet instant suprême, on ne saurait mentir —
Qu'il n'avait pas trahi... notre amitié d'enfance...
Alba, bien qu'il t'aimât... peut-être bien avant...
Que je t'aime moi-même... et malgré sa souffrance,
Jamais son pauvre cœur... son pauvre cœur fervent...

ALBA (*pleurant*).

Pauvre Marino!

SILVIO.

N'a de sa pure tendresse,
Rien laissé deviner jusqu'à ce triste jour...
Où croyant à ma mort...

(Epuisé).

Mais quelle brume épaisse
Voile déjà mes yeux !... C'est fini de l'amour...
Je meurs...

(Il tombe sur les coussins).

ALBA *(se précipitant pour le soutenir).*

Mourir, dis-tu ? Non, ce n'est pas possible !

SILVIO.

Hélas ! Alba, je meurs... de ma propre fureur...
Quand je le vis tomber... à mes pieds, insensible,
Glacé, quand je vis mon forfait, fou de douleur...

ALBA.

Dieu !

SILVIO.

Je me suis frappé... ne voulant lui survivre.

ALBA (affolée, se relevant).

Seigneur ! c'est vrai, mes mains sont rouges de sang...
Ah ! Silvio, du moins, ah ! laisse-moi te suivre !
Ne m'abandonne pas !

SILVIO (qui n'entend plus essaie de se relever).

Encore un seul instant,
Mon Alba, soutiens-moi, pour qu'à travers les voiles
Lugubres de la mort, je puisse apercevoir...
Venise... et son beau ciel tout parsemé d'étoiles.

(Il se relève à moitié. — Une cloche sonne dans le lointain).

N'entends-tu pas, Alba ? . . . c'est l'Angelus du soir,
C'est l'heure où, chaque jour, je te disais : je t'aime...
Hélas ! Dieu me punit . . . j'ai douté de l'amour . . .
Douté de l'amitié . . .

*(Se mettant debout dans un dernier effort,
soutenu par Alba. — Délirant).*

Mais c'est l'instant suprême
Où je dois te quitter . . . voici bientôt le jour !

(Exalté).

Je t'appartiens, Venise, ô ma belle patrie !
Mon sang, je te le dois ; dans les futurs combats,
Je saurai le verser.

(A Alba qui sanglote).

Ne pleure pas, chérie,
Laisse-moi le courage . . . en ces lointains climats
Où je m'en vais aller, tu ne quitteras guère
Ton pauvre fiancé . . . car j'emporte ton cœur
Et te laisse mon âme . . .

(Il retombe sur les coussins).

Ah ! Marino, mon frère,
A toi je la confie . . . et je m'en vais . . . sans peur.

(Il meurt).

SCÈNE VIII

ALBA, seule.

ALBA *(se relevant, éperdue).*

Mort ! mort ! Mais n'est-ce pas un cauchemar, un rêve ?
Ai-je bien ma raison ? Mort ! Silvio ! mort ! lui !

Et là-bas, Marino, déjà glacé ! . . . sans trêve,
 Sans merci, la mort frappe, et partout c'est la nuit
 Et son grand linceul noir . . . et partout le silence . . .
 Marino ! Silvio ! venez à mon secours.

(Elle regarde ses mains).

Je ne vois que du sang.

(Apercevant le poignard de Silvio et le prenant).

Ah ! suprême espérance !
 Le ciel va se rouvrir . . . dans les heureux séjours
 Où vous êtes allés, je vais donc vous rejoindre.
 O mort, ô douce mort, ah ! viens aussi pour moi ?
 Voici venu le jour dont je vois l'aube poindre,
 Qui doit nous réunir. Sans doute, sans émoi,
 Nos âmes à jamais en l'infini des mondes,
 Dans la sphère d'amour, vont se fondre et s'unir.

(Elle va au balcon éclairé par la lune).

O flots, bercez mon corps tout au fond de vos ondes . . .

(Elle se penche en arrière sur l'eau, prête à se frapper. — Douloureusement).

J'ai trop aimé peut-être, il me faut m'en punir . . .

(Au moment où le poignard va s'abaisser, des sons lointains de harpes se font entendre, accompagnant un chœur de femmes chantant à bouches fermées la Sérénade de Schubert. Alba s'arrête dans son mouvement, se redresse, écoute. Son bras levé retombe peu à peu, le poignard s'échappe de sa main qu'elle passe sur son front. — Souriante alors dans sa folie).

N'est-ce point Marino ? N'est-ce pas sa voix tendre
 Que j'entends tout là-bas ? . . . Marino ! Marino !

Ah ! ne me tente pas?... Tu ne veux pas attendre? .
 Mais tu sais bien, ami, qu'Alba Loredano
 Aime son Silvio... Je veux être fidèle...
 J'ai juré... s'il revient!... Il ne reviendra plus?...
 Alors?... alors ? mon Dieu ?...

(Le chant semble se rapprocher).

Seigneur, comme il m'appelle !

(Elle écoute encore et ne résistant plus).

Adieu les vains remords, les regrets superflus.
 Près de l'étoile d'or qui tout là-bas scintille,
 Je vais te retrouver, les mains pleines de fleurs.
 Marino, me voici. Dans ton regard qui brille
 S'est tarie à jamais la source de tes pleurs
 Et tu dois être heureux puisque je suis heureuse.

*(Le chant se perd dans l'éloignement. — Alba
 ramasse les fleurs qui jonchent le balcon).*

Mon fiancé m'attend, vite je veux partir.

*(Les mains pleines de fleurs, elle vient sur le devant de la
 scène. Tout à coup apercevant le corps de Silvio, elle
 s'arrête effrayée).*

Seigneur, qui donc est là?... Dieu que je suis peureuse !
 Mais, c'est mon Silvio!... Je veux le revêtir
 De ma gerbe de fleurs.

*(Elle s'approche du corps de Silvio, puis s'arrête de
 nouveau).*

Chut ! il dort ! vierge sainte,
 Comme il est pâle... et froid !... De ses derniers combats
 Il se ressent encore et la fatigue est peinte
 Sur ses traits amaigris. Dors, dors, ami, tu vas,

Grâce à l'amour d'Alba, te guérir et bien vite...

(Elle s'agenouille auprès du corps de Silvio et arrange les fleurs autour de lui. — Avec lenteur).

Tout semble s'accorder pour fêter ce beau soir ;
La blanche lune même à l'amour nous invite
Et des astres descend comme un rayon d'espoir.

(Minuit sonne au clocher de Saint-Marc).

ALBA *(écoute. — Mystérieusement).*

Marino va venir...

(Elle s'arrête et passe une main sur son front comme pour rappeler ses souvenirs. — Tout à coup effrayée).

Mais il n'est pas coupable !

Silvio ! je le jure...

(Reprenant son sourire).

Ah ! mais voici les fleurs
Promises ! leur aspect est un peu lamentable ;
C'est que j'ai répandu sur elles tous mes pleurs.
Quand tu t'éveilleras, au cœur de l'une d'elles
Mets un baiser très tendre, elle sera pour moi
Plus précieuse que les gemmes les plus belles.

(Souriante et heureuse).

Dors heureux, Silvio, car je n'aime que toi.

(Une harpe se fait entendre) (1).

ALBA *(très doucement comme en rêve).*

L'hirondelle de mer
Au vent jette sa plainte,

(1) Musique de M. Emile Roux.

L'hirondelle de mer
Volant sur la lagune
A, dans le flot amer,
Pris un rayon de lune.

Elle croyait saisir
Au milieu de l'écume,
Pour construire à loisir
Son doux nid, une plume.

Mais, hélas ! ce n'était
Qu'un reflet de la lune.
Et voilà ce qui fait
Que le soir, dans la dune,

L'hirondelle de mer
Au vent jette sa plainte.

RIDEAU.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. PIERRE-EUGÈNE NIEL

Par M. CANONVILLE-DESLYS, Secrétaire.

MESSIEURS,

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ayant eu, cette année, le chagrin de perdre un des membres de la Classe des Sciences, M. Pierre-Eugène Niel, j'ai la douloureuse mission de vous entretenir quelques instants de ce sympathique collègue et de rendre un hommage ému et attristé à l'homme de bien, à l'amateur éclairé des belles-lettres et des arts, au savant modeste et autorisé que fut M. Niel. Il restera, pour tous ceux qui se sentent épris de l'amour du bien, de la passion du travail, un exemple et un encouragement.

M. Niel naquit à Rouen le 26 octobre 1836, et il a rendu le dernier soupir à Saint-Aubin-le-Vertueux, en son château du Houlley, près Bernay (Eure), le 17 mai 1905, dans sa soixante-neuvième année.

Héritier d'un nom justement estimé à Rouen, il n'a

cessé, durant toute sa vie, de lui conserver une légitime et unanime considération. Petit-fils et fils de banquiers, il entra de bonne heure dans les bureaux de son père qui désirait voir en lui un successeur. Il employait tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions à travailler les sciences, les arts, les langues vivantes (il parlait l'anglais, l'italien, l'allemand, le portugais).

L'histoire naturelle eut particulièrement ses faveurs, et on peut dire qu'il est devenu, par un travail opiniâtre, un botaniste distingué et qu'il a jeté un vif éclat sur cette branche des sciences naturelles. Son bonheur était d'étudier sans cesse. Aussi, lorsque son père, souffrant, se retira des affaires, Eugène Niel lui déclara que son désir était de reprendre sa liberté pour se livrer à ses chères études favorites : la botanique, la mycologie et la microscopie. Bien que d'un caractère doux, il était très ferme ; comme c'était un homme réfléchi, ne prenant jamais une détermination à la légère, on le faisait rarement revenir sur une idée arrêtée, justifiant ainsi cette opinion de sa belle-mère : « C'est un douxereux entêté. » Son père dut donc s'incliner devant son désir.

Depuis lors, il a consacré sa vie entière aux recherches scientifiques pour lesquelles il avait conscience de poursuivre un but utile, aux choses de l'art, aux délicates jouissances de l'esprit, et surtout, peut-être, aux œuvres de bienfaisance sociale vers lesquelles l'entraînaient tout à la fois son âme généreuse, si profondément chrétienne, et ses trésors d'indulgence et de bonté.

Doué d'une mémoire exceptionnelle et travailleur infatigable, sa science était profonde. Aussi, c'était un réel plaisir que de causer avec lui. « C'est un dictionnaire vivant », disaient ses intimes.

Il aimait à répéter cette phrase de Rousseau : « Les plantes semblent avoir été semées à profusion sur terre, comme les étoiles dans le ciel, pour inviter l'homme, par l'attrait du plaisir et de la curiosité, à l'étude de la nature. »

Admirateur passionné de la nature, notre regretté collègue a su en louer les beautés dans un style élégant, recherché, poétique, et, par des investigations patientes et laborieuses, il a enrichi l'histoire naturelle de découvertes importantes. Que de botanistes se sont adressés à lui, lui envoyant des plantes, des champignons, afin d'avoir son avis si éclairé. L'un d'eux, par reconnaissance, a baptisé de Niel le champignon inconnu dont il avait reçu une analyse complète.

J'ai dressé à la fin de cette notice la liste des trente Sociétés auxquelles il a appartenu. Et Niel faisait partie de toutes ces Sociétés, non pas comme simple souscripteur, mais il suivait la plupart de leurs séances.

Il aimait à rendre service. Son érudition, son obligeance, son dévouement lui valurent l'honneur d'être :

1^o Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ; de la Société des Sciences naturelles de Rouen ; du Conseil honoraire de l'Emulation chrétienne ; de la Société civile des écoles paroissiales de Rouen ; du Conseil de fabrique de Saint-Vincent de Rouen ; du Conseil de fabrique de Saint-Aubin-le-

Vertueux ; du Conseil des fêtes de bienfaisance de Rouen ;

2° Vice-président de la Croix-Rouge, de la Société protectrice de l'enfance, de l'Assistance aux convalescents ;

3° Secrétaire de la Société artistique de Normandie et du Comité des crèches.

Il est impossible de songer à analyser devant vous la série des notes et mémoires qui se succédèrent sans interruption pendant plus de vingt ans. J'en ai dressé, en note, une liste fort longue, mais que j'ai tout lieu de croire incomplète, car les travaux de notre confrère ont été disséminés dans tant de volumes, que beaucoup d'entre eux m'auront sûrement échappé.

Ce fut en 1885 que l'Académie ouvrit ses portes à M. Niel. Déjà, à cette époque, d'intéressantes publications lui avaient assigné un rang important parmi ceux qui se livraient à l'étude des sciences naturelles et plus spécialement des végétaux. Nos forêts normandes et les plaines du département de l'Eure offraient un champ non pas inexploré, mais fécond toujours à ses patientes investigations. Il sut y moissonner encore après des maîtres distingués, spécialement parmi les innombrables espèces de cryptogames de nos régions et en dégager de nouvelles découvertes.

Rigoureux dans ses méthodes d'observation, son esprit sagace se tenait en garde contre les déductions hasardées, les utopies scientifiques qu'il appela le *romantisme dans la science*, dans son discours de réception à l'Académie.

Il prit pour sujet : « L'histoire naturelle et le roman ». Il s'y éleva, à juste titre, contre le romantisme dans la science, contre le peu de soucis avec lequel certains auteurs, mieux préoccupés d'instruire que de plaire, dénaturent les théories et les faits scientifiques les mieux établis. répétant avec Boileau :

Rien n'est vrai que le beau ; le beau seul est aimable ;
Il doit régner partout, et même dans la fable.

Il flétrit les fables étranges, les récits extraordinaires qui enfantent tant d'utopies scientifiques. Il demande de placer entre les mains des enfants des ouvrages exempts d'exagérations, tout en étant écrits avec esprit. « La science n'est pas exclusive de l'esprit », disait-il, et il nous l'a maintes fois prouvé.

Le 18 mai 1865, M. Eugène Niel fut nommé vice-consul du Brésil. Il eut dans ces fonctions l'occasion de rendre d'éminents services à quelques Brésiliens, ce dont le remercia publiquement l'empereur dom Pedro II lors de son passage à Rouen en le nommant chevalier de l'ordre de la Rose. voulant ainsi, dit le décret, « donner un témoignage public de sa considération impériale ».

Au moment de la guerre de 1870, bien que dispensé de tout service militaire par son consulat, il se mit dans la garde nationale qui gardait la ville. C'est même à la suite de nuits passées à la poudrière qu'il eut ses premières atteintes de rhumatismes.

Depuis huit ans, une pénible maladie, qui ôta à notre cher collègue peu à peu l'usage de ses jambes, le tint

éloigné de nos réunions. Il s'était du reste retiré à la campagne. Le titre de membre correspondant lui était acquis ; mais l'Académie, par une faveur dont elle est très parcimonieuse, lui conféra, l'an dernier, la dignité de membre honoraire, prouvant ainsi combien elle appréciait les signalés services que M. Niel lui avait rendus. Il fut président de l'Académie en 1890.

Il est le premier, hélas ! qui disparaît de ceux dont les traits ont été récemment fixés, sur la planche lithographique, par le talent de notre ami Zacharie. Nous aimerons à y retrouver sa physionomie si douce et si bienveillante.

Nous conserverons surtout précieusement le souvenir du confrère aimable, excellent, à la parole toujours si calme, si pondérée, à la courtoise aménité, ainsi que du savant consciencieux, de l'homme de bien et du croyant dont nous déplorons tant la mort.

Il est de ceux qu'on ne doit pas, qu'on ne peut pas oublier.

SOCIÉTÉS DONT M. NIEL FAISAIT PARTIE.

Il a été président :

1. - De l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ;
2. — De la Société des Sciences naturelles de Rouen ;
3. — Du Conseil honoraire de l'Emulation chrétienne ;
4. — De la Société civile des écoles paroissiales de Rouen ;
5. — Du Conseil de fabrique de Saint-Vincent, de Rouen.
6. — Du Conseil de fabrique de Saint-Aubin-le-Vertueux ;
7. — Du Comité des fêtes de bienfaisance de Rouen.

Il a été vice-président :

8. — De la Société de la Croix-Rouge ;
9. — De la Société protectrice de l'enfance ;
10. — De l'Assistance aux convalescents.

Il a été secrétaire :

11. — De la Société artistique de Normandie ;
12. Du Conseil des crèches.

Il a été membre :

13. — De l'Association française pour l'avancement des sciences ;
14. — De la Société de secours aux Amis des Sciences ;
15. — De la Société botanique de France ;
16. — De la Société micologique de France ;
17. — De la Société de l'Histoire de Normandie ;
18. — De la Société normande de Géographie ;
19. — De la Société des Bibliophiles rouennais ;
20. — De la Société d'Horticulture de la Seine-Inférieure ;
21. — De la Société de la Prévoyance mutuelle de Rouen ;
22. — De la Société des Amis des Arts de Rouen ;
23. — De la Société normande d'Etudes préhistoriques ;
24. — De la Société linnéenne de Normandie ;
25. — De la Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure ;
26. — De l'Association normande ;
27. — De la Société des Agriculteurs de France ;
28. — De la Société des Chasseurs ;
29. — De la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes ;
30. — Membre correspondant de la *Revue micologique de Toulouse*.

LISTE DES TRAVAUX DE M. NIEL.

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.*

- 1884-1885. — L'Histoire naturelle et le Roman. (Discours de réception.)
 — Rapport sur le prix Gossier : Les Botanistes normands, de Husnot de Caban.
- 1885-1886. — Lettres de Réaumur, publiées par la Société des Sciences de la Rochelle.
 — La Vie au fond de la mer.
- 1886-1887. — Note sur l'histoire des Herbiers de M. Saint-Lager.
 — Note sur les travaux de l'Institut smithsonien ;
 — Note sur un mémoire de M. Say, relatif au tabac.
- 1888-1889. — Rapport sur la mission scientifique du *Travailleur* et du *Talisman* : les Poissons, par M. Milne Edwards.
- 1889-1890. — Observations faites en Normandie pendant le tremblement de terre du 30 mai 1889.
- 1890-1891. — Les Oiseaux, leur utilité, leur disparition, et la nécessité de veiller à leur conservation.
 — Discours à la séance solennelle de l'Académie, décembre 1891.
 — Recherche sur la nature de la manne des Hébreux.
- 1893-1894. — Recherche sur la Miellée.
 — Analyse de trois ouvrages de M. Giuseppe Roda sur la botanique et l'horticulture.
- 1894-1895. — Monographie sur les Proctotrypidées.
- 1895-1896. — Sondage en eau profonde des navires.
 — Le marché aux fleurs et l'industrie florale.
 — Rapport sur le Smithsonian Institution.

- 1895-1896. — Rapport sur l'ouvrage de M. Gadeau de Kerville :
La Faune maritime en Normandie.
- Rapport sur le Catalogue raisonné des plantes de la Tunisie de MM. les docteurs Bonnet et Baratte.
- Rapport sur la description des graminées spontanées et cultivées de la France et des pays limitrophes, de Husnot.
- 1896-1897. — Note sur les laboratoires des stations maritimes installées en Europe.
- Analyse d'un ouvrage de M. Gadeau de Kerville :
Les vieux arbres de Normandie.
- Rapport sur les ouvrages de M. Power, vice-président de l'Association pomologique de l'Ouest.

2^o *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen.*

1883. — Rapport sur une excursion aux Andelys.
1884. — Recherche sur les bactéries.
1885. — Note sur la maladie des végétaux dite « Gommose ».
1886. — Compte rendu d'une excursion à Fécamp.
1888. — Rapport sur l'ouvrage de M. le D^r Saint-Lager : *le Procès de la nomenclature zoologique et botanique.*
- Catalogue des plantes phanérogames vasculaires et cryptogames semi-vasculaires croissant spontanément dans le département de l'Eure.
- Notice nécrologique sur Jean-Baptiste Lieury.
1890. — Observations sur le *Cystopus Candidus* Lév.
- Essai monographique sur les *Ophiobolus* observés en Normandie. (En collaboration avec A. Malbranche.)
1891. — Compte rendu de l'excursion à Guerbaville-la-Maille-
raye.
1892. — Le Parasite du Seigle enivrant.
- L'*Azolia* en Normandie.

1892. — Le *Ranunculus ophioglossifolius* D. C.
 — Le *Plasmodiophora Brassicæ* Woron.
 — Rapport sur le travail de M. Alfred Reynier : *Nouvelle proposition de réforme de la nomenclature botanique.*
 — Rapport sur les ouvrages de MM. Bourquelot et Patouillard.
1894. — Champignons nouveaux ou peu connus récoltés en Normandie : Seine-Inférieure, Orne. (En collaboration avec A. Le Breton.)
1895. — Note sur la nouvelle Flore de Normandie, de L. Corbière.
 — Remarques sur le *Cladosporium Herbarum* Link.
1896. — Note sur quelques *Carex* nouveaux ou rares et la Flore normande.
 — Note sur une excursion à Etretat.
1897. — Note sur une excursion au Neubourg et à Saint-Aubin d'Ecrosville.
 — Note sur le *Clitocybe Cryptorum* Letell.

Assises de Caumont en 1896.

Notes mycologiques.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts, Belles-Lettres de l'Eure.

1885. — Note sur la vie et les œuvres de M. J. Duval-Jouve, inspecteur d'Académie.
1892. — Les Temps préhistoriques dans les environs de Bernay.
1894. — Notice biographique sur le docteur Gosseaume.
1895. — Recherches historiques sur Saint-Aubin-le-Vertueux.

Société libre de l'Eure.

1888. — Herborisation à Saint-Evrout-N.-D. du Bois (Orne).
1889. — Notice sur F.-A. Malbranche : Sa vie et ses œuvres.

*Association française pour l'avancement
des Sciences.*

1884. — Congrès de Blois : Recherches sur la Miellée.

1894. — Congrès de Caen : Remarques sur la végétation des
vases provenant des dragages de la Seine.

Brochures diverses.

1884. — Catalogue des plantes rares découvertes dans l'ar-
rondissement de Bernay depuis 1864.

— Histoire de deux plantes : l'*Isatis tinctoria* et l'*Eri-
geron Canadense*.



ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1906, 1907 ET 1908

1906

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Les postulats expérimentaux dans les sciences mathématiques ; leur rôle dans le développement de ces sciences et dans leur enseignement.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière, les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la

femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. pour la meilleure pièce de théâtre inédite, drame ou comédie, en prose ou en vers.

1907

PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise soit aux Salons de Paris (1).

1908

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

(1) Dans le cas où une Exposition des Beaux-Arts aurait lieu à Rouen, en 1906, l'Académie se réserve le droit de distribuer le prix Bouctot, cette année-là, par anticipation.

Étude des principales sources thermales au point de vue de la radioactivité.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonnevillle, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Genève et Venesville.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou de belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. Georges DE BEAUREPAIRE pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1904-1905

Académie française. — *Rapport sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.* 1905.

Adeney (W.-E.). — *Unrecognised factors in the transmission of gases through water.* Dublin, 1905 (*Scientific transactions of the Royal Dublin Society*).

Albanès (le chanoine J.-H.). V. Chevalier (le chanoine Ulysse).
Amira (Karl. V.). — *Konrad von Maurer.* Munich, 1903 (*Publication de l'Académie des Sciences de Munich*).

Amsterdam (Académie royale d'). — *Pædagogium. Carmen præmio aureo ornatum in certamine poetico hæufftiano. Accedunt quatuor poemata laudata.* Amsterdam, 1904.

Barret (W.-F.), Brown (W) et Hodfield (R.-A.). — *Researches on the physical properties of an extensive series of alloys of iron. Part 4 and 5.* Dublin, 1904 (*Scientific transactions of the Royal Dublin Society*).

Baxter (Gregory Paul). — *A revision of the atomic weight of iodine* (*Proceedings of the American Academy*, octobre, 1904).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de). — *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. — Seine-Inférieure, archives ecclésiastiques. Série G (nos 8963-9434). Tome VII (2^e partie).*

Becket (Lamb.-A.). V. Richards (T.-W.).

Bellet (Charles). — *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné*

- depuis la domination romaine jusqu'à nos jours.* Paris, 1905. — *Le Saint Suaire de Turin* (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, IV, n° 2). Louvain et Paris, 1903.
- Bernard (J.-H.). — *Calendar of documents in the « Dignitas decani » of S^t Patricks cathedral* (*Proceedings of the Irish Academy*).
- Bes (K.). — *La dépendance ou l'indépendance d'un système d'équations algébriques.* Amsterdam, 1904.
- Bigelow (Henry-B.). — *The shoal-water deposits of the Bermuda banks* (*Proceedings of the American Academy of arts and sciences*).
- Billia (L.-M.). — *L'unité de la philosophie et la théorie de la connaissance* (Extrait des comptes rendus du 2^e Congrès international de philosophie, Genève, 1904).
- Bitchey (George-W.). V. Draper (Henry).
- Blöte (J.-F.-D.). — *Das aufkommen der Sage von Brabon Silvius, dem brabantischen Schwanritter.* Amsterdam, 1904.
- Bocher (Maxime). — *A problem in statics and its relation to certain algebraic invariants* (*Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*).
- Brewster Randolph (Charles). — *The mandragora of the ancients in folk-lore and medecine* (*Ibid.*).
- Brönsted (J.-N.). — *Om aendringen i fri energi ved kemiske processer.* Copenhagen, 1904.
- Brown (W.). V. Barrett (W.-F.).
- Browning (Philip E.). — *Index to the literature of Germanium (1886-1903).* — *Index to the literature of Gallium (1874-1903)* (Extraits des *Smithsonian miscellaneous collections*, 1903-1904, Washington).
- Calcar (R.-P. van). — *Klinisch-biologische studien over het mechanisme der Infectieziekten. Eerste gedeelte : pneumonie.* Amsterdam, 1904.
- Canada. — *Portrait de M. Louis Fréchette* (photogravure).
- Canada (Dominion of), department of Interior. — *Relief map of the Dominion of Canada.*

Carrington-Bolton (Henry) — *A select bibliography of chemistry (1492-1902)*, 2^e supplément, 1904 (Publication de la *Smithsonian Institution*).

Chartraire (l'abbé Eugène). — *Cartulaire du Chapitre de Sens, publié avec plusieurs appendices*. Sens, 1904 (Publication de la *Société archéologique de Sens*).

Chevalier (le chanoine Ulysse). — *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours*. Tome III A-Z, n^{os} 22257-34827 (Extrait des *Analecta Bollandiana*). Louvain, 1904. — *Jeanne d'Arc. Bibliographie*. Valence, mars 1905. — *Autour des origines du suaire de Lirey, avec documents inédits*. Paris, 1903. — *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle), publié d'après les manuscrits originaux*. Paris, 1902. — *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy. Martyrologe, calendrier, ordinaire et prosaire de la métropole de Reims (VIII^e-XIII^e siècles), publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise*. Paris, 1900.

L'œuvre scientifique de M. le chanoine Ulysse Chevalier. Hommage et souvenir de ses amis.

Chevalier (Ulysse) et Albanès (J.-H.) (les chanoines). — *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*. Tome I^{er} : Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron. Monthéliard, 1899. Tome non numéroté : Marseille. Valence, 1899. Tome non numéroté : Arles. Valence, 1900.

Clellan (J.-A. Mac). — *On the emanation given off by radium*, 1904. — *The penetrating radium rays*, 1904. — *On secondary radiation and atomic structure. Part 1 and 2*, 1905 (Publications des *Scientific transactions of the Royal Dublin Society*).

Conway (Arthur W.). — *On the reflection of electric waves by a moving plane conductor*, 1904. — *The partial differential*

- equations of mathematical physics. Part 1, 1905 (Publications des Scientific transactions of the Royal Dublin Society).*
- Daux (l'abbé Camille). — *Tropaire-prosier de l'abbaye de Saint-Martin de Montauriol, publié d'après le manuscrit original (XI^e-XIII^e siècles).* Paris, 1901.
- Davis (Harvey-N.). — *A P. Q. plane for thermodynamic cyclic analysis (Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1905).*
- Dollfus (Gustave). M. Fortin (Raoul), collaborateur. — *Note géologique sur les eaux de Rouen. Lettre à M. Garnier, ingénieur expert.*
- Draper (Henry) et Bitchey (George W.). — *On the construction of a silvered glass telescope fifteen and a half inches in aperture and its use in celestial photography, by Henry Draper, M. D. and On the modern reflecting telescope and the making and testing of optical mirrors, by G. W. Bitchey (Extrait des Smithsonian contributions to Knowledge).*
- Duboc (E.). — *Une œuvre d'initiative privée. La Société centrale de sauvetage des naufragés.* Paris, 1904.
- Edwards (Harold). — *Notes on resistance measurements in platinum thermometry. A manometer device for air thermometers (Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences).*
- Férotin (dom Marius). — *Apringius de Béja. Son commentaire de l'Apocalypse écrit sous Theudis, roi des Wisigoths (534-548), publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de l'Université de Copenhague.* Paris, 1900.
- Fillet (l'abbé L.). — *Notice historique sur la paroisse de Sainte-Eulalie en Royans.* Valence, 1888. — *Histoire religieuse de Pont-en-Royans (Isère).* Valence, 1887.
- Fortin (Raoul). — *Notes de géologie normande : 1. Sur l'existence du « Micrasler Normanniæ » à Bonsecours près Rouen.* Rouen, 1894 ; 2. *Sur deux échinides crétacés recueillis dans le département de la Seine-Inférieure.* Elbeuf, 1897 ; 3. *Sur*

- un « *discoïdes inferus Desor* » recueilli à Tancarville. Havre, 1899 ; 4. *Sur une carrière de Gaillon (Eure), ouverte dans la craie senonienne*. Rouen, 1900 ; 5. *Sur un fragment de mâchoire de « felis leo » des graviers quaternaires de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng*. Elbeuf, 1901 ; 6. *Sur des sondages exécutés à Rouen, aux environs ou dans la région normande*. Rouen, 1902 ; 7. *Sur un ancien cours d'eau souterrain situé à Moulineaux*. Paris, 1902 ; 8. *Sur des sépultures mérovingiennes trouvées à Maromme*. Louviers, 1903. — *Société normande d'études préhistoriques ; Compte rendu de la réunion tenue à Rouen le 3 octobre 1897*. Louviers, 1898. — *Procès-verbaux du Comité de Géologie de la Société des Sciences naturelles de Rouen ; Séances des 16 janvier 1896, 7 mars 1900, 5 février 1902*. — V. Dollfus (Gustave). — V. Schlüter (D^r Clément).
- Friedrich (Johann). — *Gedächtnisrede auf Karl Adolf von Cornelius*. Munich, 1904 (Publication de l'Académie des Sciences de Munich).
- Fuzet (Mgr). — *Le Grand Séminaire : fondation, statuts, programmes, directions intellectuelles et morales*. Paris, 1904. — *Pétrarque à Vaucluse*. Rouen, 1904. — *Pétrarque, ses voyages, ses amis, sa vie chrétienne*. Lille, 1883. — *Dix ans d'épiscopat à Saint-Denis de la Réunion et à Beauvais. Instructions pastorales, lettres et discours*. Paris, 1899. — *Questions actuelles de politique religieuse*. Paris (s. d.).
- Goodwin (H.-M.) and Haskell (R.). — *The electricat conductivity of very dilute hydrochloric and nitric acid solutions (Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences. Septembre 1904)*.
- Grenville (A.-J. Cole). — *On the growth of crystals in the contact-zone of granite and amphibolite (Proceedings of the Royal Irish Academy)*.
- Groot (J.-J.-M. de). — *Sectarianism and religions persecution in China, a page in the history of religions. Vol. II. Amsterdam, 1904*.

- Hackett (F.-E.). — *The photometry of N rays*. Dublin, 1904. (*Scientific transactions of the Royal Dublin Society*).
- Haskell (R.). V. Goodwin (H.-M.).
- Heigel (K.-Th von). — *Zum Andenken an Karl von Zittel*. Munich, 1904 (*Publication de l'Académie des Sciences de Munich*).
- Hodfield (R.-A.). V. Barrett (W.-F.).
- Hogg (J.-L.). — *Viscosity of air* (*Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, 1905).
- Holms Pollok (James). — *On the extraction of glucinum from beryl*. Dublin, 1904 (*Scientific transactions of the Royal Dublin Society*).
- Johnston (J.-R.). — *New plants from the islands of Margarita and Coche, Venezuela* (*Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, 1905).
- Joret (Charles). — *Villoison et l'Académie de Marseille*. Paris, 1904. — *Les recherches botaniques de l'expédition d'Alexandre*. Paris, 1904.
- Justice (Ministère de la). — *Compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1902. France, Algérie, Tunisie*. Paris, 1904.
- Krumbacher (K.). — *Das problem der neugrischen schriptsprache*. Munich, 1903 (*Publication de l'Académie des Sciences de Munich*).
- Kuhn (Dr). — *Les eaux de Niederbronn, description physique et médicale de cet établissement de bains*. Paris, 1860. — *Evian-les-Bains*. Elbeuf, 1905.
- Leidy (Joseph) et Leidy (Joseph junior). — *Researches in helminthology and parasitology*, 1904 (*Publication de la Smithsonian Institution*).
- Lenôtre (G.). — *Un agent des princes pendant la Révolution. Le marquis de la Rouerie et la conjuration bretonne (1790-1793), d'après des documents inédits*. Paris, 1903. — *La chouannerie normande au temps de l'Empire. Tournebut (1804-1809), d'après des documents inédits*. Paris, 1904. —

Vieilles maisons, vieux papiers, 1^{re} et 2^e séries, 2 vol. Paris, 1905.

Litton Falkiner (C.). — *The parliament of Ireland under the Tudor sovereigns (Proceedings of the Royal Irish Academy)*.

Lorié (D^r J.). — *Beschrijving van eenige nieuwe grondbo- ringen*. V. Amsterdam, 1904.

Loutrel (Gaston). — *Le gothlandien fossilifère de Fuilla*. Per- pignan, 1904.

Macoun (John). — *Catalogue of Canadian birds. Part III (Publ. of Geological Survey of Canada)*. Ottawa, 1904.

Mège (Francisque). — *La dernière année de la province d'Au- vergne. Les élections de 1779*. Clermont-Ferrand, 1904.

Montier (Edward). — *Choses qu'on chante*. Rouen, 1896. — *Alleluia. Scènes de Pâques*. Paris, 1899. — *L'idéale jeunesse*. Paris, 1899. — *L'éveil d'Eros*. Paris, 1900. — *Les fontaines de Rouen*. Rouen, 1900. — *Quelques psaumes du roi David. Hymnes de l'Eglise en vers français*. Rouen, 1900. — *La ré- forme des patronages chrétiens (Extrait de la Réforme so- ciale, 1^{er} mai 1903)*. Paris, 1903. — *L'automne des lys*. Paris, 1903. — *L'éducation du sentiment*. Paris, 1903. — *Les jeunes catholiques et les arts (Extrait du Sillon, n^o du 10 oc- tobre 1903)*. — *Les Vexillaires, poème couronné par l'Aca- démie de Rouen*. Rouen, 1903. — *L'épopée des Philippins de Rouen*. Rouen, 1903. — *Les patronages chrétiens. Ce qu'ils doivent être*, 1902.

Mortensen (D^r Th.). — *The Danish expedition to Siam (1899- 1900) II. Echinoidea (I.)* Copenhague, 1904.

Moss (Richard-J.). — *On the state in wich helium exists in pitchblende (Scientific transactions of the Royal Dublin So- ciety)*.

Niels Nielsen (D^r). — *Recherches sur une classe de fonctions méromorphes*. Copenhague, 1904.

Nierstrasz (H.-F.). — *Das herz der solenogastren*. Amsterdam, 1903.

Nieuwenhuis (D^r A.-W.). — *Lokalisation und symmetrie der*

- parasitären Hautkrankheiten in indischen Archipel.* Amsterdam, 1904.
- Oudemans (J.-Th.). — *Etude sur la position de repos chez les lépidoptères.* Amsterdam, 1904.
- Parenty (H.). — *Les tourbillons de Descartes et la science moderne.* Clermont-Ferrand, 1903.
- Parker (G.-H.) et Starrat (S.-A.). — *The effect of heat on the color changes in the skin of anolis carolinensis.*
- Paulme (Henri). — *La Chambre de commerce et l'Académie, leurs rapports aux XVIII^e et XIX^e siècles.* Rouen, 1905. — *Les sciences à l'Académie de Rouen en 1744 et 1804.* Rouen, 1905. — *Un peintre rouennais du XIX^e siècle.* Rouen, 1905.
- Peirce (B.-O.). — *On the properties of magnets made of hardened cast iron* (Ext. des *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, 1905).
- Prevost (Eugène). — *Maisons de réforme, colonies pénitentiaires L'atelier-refuge de Rouen.* Paris, 1905.
- Petersen (O.-G.). — *Undersögelser over træernes aarringe.* Copenhague, 1904.
- Pringsheim (Alfred). — *Heber wert und angeblichen Unwert der matematik.* Munich, 1904 (*Publication de l'Académie des Sciences de Munich*).
- Reinach (S.). — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de 1904.* Paris, 1904.
- Richards (T.-W.) et Becket (Lamb.-A.). — *New Method of determining the specific heat and the reaction-heat of liquids* (*Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, 1905).
- Richards (Theodore William), — *A revision of the atomic weight of strontium. Second paper : the analysis of strontic chloride* (même publication).
- Ridgway (Robert). — *The birds of North and middle America.*

- Washington, 1904 (Publication de la *Smithsonian Institution*).
- Roger (D^r Jules). — *Charité*. Le Havre, 1905. — *Feuilles d'automne*. Le Havre, 1905.
- Ross (Ronald). — *Verb-functions* (*Proceedings of the Royal Irish Academy*).
- Roux (D^r Emile). — *Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand d'après les manuscrits de Gaignières*. Clermont-Ferrand, 1904.
- Safford (William Edwin). — *Contributions from the United States national herbarium. Vol. IX. The usefull plants of the island of Guam*. Washington, 1905 (Publication de la *Smithsonian Institution*).
- Sarrazin (A.). — *Histoire de Rouen d'après les miniatures des manuscrits*. Rouen, 1904.
- Saunders (F.-A.). — *Some additions to the arc spectra of the alkali metals* (*Proceedings of the American Academy. Octobre 1904*).
- Schindler (Hermann). — *Beitrag der Kenntnis der niederschlags verältnisse mährens und schlesiens*. Brünn, 1904.
- Schlüter (D^r Clément). M. Fortin (Raoul), traducteur. — *Echinodermes fossiles de l'Allemagne du Nord. Echinoïdea (1^{re} partie)*. Le Havre, 1895.
- Secques (François). — *Tables du Bulletin et des mémoires de la Société zoologique de France (années 1876-1895)*. Paris, 1905.
- Seine-Inférieure (Conseil général de la). — *Première session ordinaire de 1905; Rapport de M. Eugène Fosse, préfet de la Seine-Inférieure; Rapport de la Commission départementale et procès-verbaux des délibérations*. Rouen, 1905.
- Spencer Dodgson (Edward). — *A synopsis analytical and quotational of the 286 forms of the Verb used in the Epistles to the Ephesians and the Tessalonians as found in the Baskish new testament of Joannes Leicarraga printed in 1574 at La Rochelle*. Amsterdam, 1904.

- Shales (N.-S.). — *A comparaison of the features of the earth and of the moon*. Washington, 1903 (Publication de la *Smithsonian Institution*).
- Stamm (R.-H.). — *Om musklernes befaestelse til det ydre skelet hos leddyrene*. Copenhagen, 1904.
- Starrat (S.-A). V. Parker (G.-H.).
- Stephens (Jane). — *A list of irish cœlenterata including the ctenophora* (*Proceedings of the Royal Irish Academy*).
- Thomsen (Julius). — *Systematisk gennemførte Termokemiske undersøgers numeriske og teoretiske resultater*. Copenhagen, 1905.
- Tonks (Oliver Samuel). — *Brygos. His characteristics* (Extrait des *Memoirs of the American Academy of Arts and Sciences*). Cambridge (U. S.). Novembre, 1904.
- Vries (H. de). — *Anwendung der Cyclographie auf die Lehre von den ebenen Curven*. Amsterdam, 1904.
- Went (F.-A.-F.-C.). — *Krulloten en versteende vruchten van de Cacao in Surinam*. Amsterdam, 1904.
- Whelton Hind. — *On the beds wich succeed the carboniferous lime stone in the West of Ireland* (*Proceedings of the Royal Irish Academy*).
- Wilson (W.-E.). — *On the temperature of certain stars*. Dublin, 1905 (Extrait des *Scientific transactions of the Royal Dublin Society*).
- Wood (R.-W.). — *A quantitative determination of the anomalous dispersion of sodium vapor in the visible and ultra-violet regions. — The achromatization of approximately monochromatic interference fringes by a highly dispersive medium and the consequent increase in the allowable path-difference* (Extraits des *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*).
-

LISTE DES ŒUVRES D'ART

OFFERTES A L'ACADÉMIE PAR LEURS AUTEURS
PENDANT L'ANNÉE 1904-1905

Paulme (G.). — *Portrait de M. Zacharie (médaillon albâtre).*

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1905-1906 (1).

OFFICIERS EN EXERCICE

M. ALLARD (Chr.), *Président*.

M. LECAPLAIN O. ✽, *Vice-Président*.

M. GASCARD (A.) A. ✽, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.

M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts*.

M. GIRAUD (le docteur) A ✽, *Trésorier*.

M. COUTAN (le docteur), *Archiviste*.

ANNÉE
de
réception.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

MM.

1905. M. MONTIER (Edward), avocat, rue du Renard, 29.

1905. Mgr FUZET (Edmond-Frédéric) ✽, Archevêque de Rouen, au Palais de l'Archevêché.

ACADÉMICIEN HONORAIRE NOUVEAU

1860. M. HOUZEAU O. ✽, I. ✽, route de Paris (barrière de Bonsecours).

ACADÉMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ

1886. M. NIEL (Eug.), à Saint-Aubin-le-Vertueux, près Bernay (Eure).

(1) Voir la liste générale au *Précis* de l'année 1900-1901.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1874. MONTIER (A.), avocat à Pont-Audemer.
 1864. MOUGENOT (Léon), à Malzéville, près Nancy.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1905. BAUDOÛIN (P.-A.), ✳, artiste peintre, 8, rue Vavin, Paris (VI^e).
 1905. DELABARRE (Eugène) A. ✳, artiste peintre, 32, avenue Wagram, Paris (VIII^e), ou 40, boulevard Beauvoisine, Rouen.
 1905. DUBOIS (Ernest) ✳, sculpteur, 15, rue Mansard, Paris (IX^e).
 1905. G. LENÔTRE (Théodore Gosselin) ✳, homme de lettres, 40, rue Vaneau, Paris.
 1905. LEBAS (Georges) I. ✳, homme de lettres, rue des Tribunaux, Dieppe.
 1906. ROUETTE (L.), professeur, ancien président de la *Société havraise d'Etudes diverses*, 40, rue Thiers, Le Havre.

NOUVELLES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Saint-Lô.* — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.
Aix-en-Provence. — Bibliothèque de l'Université (Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix).
Chevetogne par Leignon (province de Namur, Belgique). — *Revue Maillon* (Dom J.-M. Besse, abbaye de Ligugé).
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 14 décembre 1905.....</i>	5

DISCOURS ET RAPPORTS

<i>Le Manoir archiépiscopal de Rouen, discours de réception de Mgr Fuzet.....</i>	7
<i>Les Archevêques de Rouen à l'Académie, réponse au discours de Mgr Fuzet, par M. Desbuissons, président.....</i>	37
<i>Rapport sur les prix Dumanoir et Octave Rouland, par M. Samuel Frère.....</i>	59

CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Sciences, par M. Canonville-Deslys, secrétaire.....</i>	75
<i>Membre honoraire décédé : M. Niel.....</i>	75
<i>Résumé de nos connaissances sur les différentes espèces de radiations, par M. Lecaplain.....</i>	76
<i>Etudes d'anthropologie et de médecine légale. Rapports de M. le docteur Giraud (séances des 24 février et 16 juin 1905).....</i>	77
<i>Les sourdes-aveugles, par M. Lechallas (séance du 23 décembre 1904).....</i>	80
<i>L'ultra-microscopie, par M. Gascard (séance du 7 avril 1905).....</i>	81
<i>Le théâtre enfantin envisagé comme procédé pédagogique, par M. le docteur Delabost.....</i>	83

MÉMOIRE IMPRIMÉ

<i>Résumé de nos connaissances sur les différentes espèces de radiations, par M. Lecaplain.....</i>	85
---	----

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts, par M. Georges de Beaurepaire, secrétaire.....</i>	107
--	-----

	Pages
<i>Académiciens résidants nouveaux</i> : Mgr Fuzet, M. Edward Montier.....	407
<i>Membres correspondants nouveaux</i> : MM. P. Baudouin, Delabarre, Ernest Dubois, G. Lenôtre et G. Lebas.....	409
<i>Rapports de Mgr Loth et de MM. S. Frère, G. Le Breton, Coutan</i> (séances des 27 janvier, 10 et 17 février, 23 juin 1905).....	409
<i>Académiciens décédés</i> : MM. Niel et Hédou	410
<i>Membres correspondants décédés</i> : MM. Montier et Mougnot.....	412
<i>Rapport de Mgr Loth sur les ouvrages de Mgr Fuzet</i> (séance du 21 juillet 1905)	414
<i>Rapport de M. Paul Allard sur les ouvrages de M. Edward Montier</i> (séance du 10 mars 1905).....	412
<i>Rapport de M. Desbuissons sur divers ouvrages de Sociétés correspondantes</i> (séance du 7 juillet 1905)	412
<i>Projets de réforme de l'orthographe</i> , par M. Paulme.....	412
<i>Notice nécrologique sur Gabriel Gravier</i> , par M. le Dr Giraud (séance du 10 mars 1905)	413
<i>Baptiste Lechandelier, conseiller au Parlement de Normandie</i> , par M. G.-A. Prevost (séance du 24 mars 1905).....	413
<i>Origines du célibat ecclésiastique</i> , par M. l'abbé Vacandard (séance du 23 décembre 1904).....	413
<i>Le cimetière franc et carolingien de Criel</i> , par M. Léon Coutil, membre correspondant (séance du 2 juin 1905)	415
<i>Le prétendu repentir de Pierre Cauchon</i> , par M. Sarrazin.....	415
<i>G. de Scudéry et sa famille</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	415
<i>Jacques Gravé, chirurgien de la peste</i> , par M. Le Verdier.....	415
<i>Anacharsis Cloots</i> , par Mgr Loth.....	415
<i>Voyage de Didron en Normandie</i> , par M. le Dr Coutan.....	415
<i>Le théâtre enfantin envisagé comme procédé pédagogique</i> , par M. le Dr Delabost	416
<i>Notes d'histoire littéraire</i> , par M. l'abbé Tougard, membre correspondant	416
<i>Poésies de M. Desbuissons et de M. Iwill</i> , membre correspondant..	416
<i>L'Almanach de l'Emulation chrétienne pour l'année 1853</i> , par M. Chr. Allard (séance du 21 juillet 1905).....	416
<i>L'influence sociale des diverses églises chrétiennes à Londres</i> , par M. Deschamps (séance du 30 juin 1905).....	417

	Pages
<i>Une aïeule de Guy de Maupassant</i> , par M. Paul Allard (séance du 17 mars 1905)	117
<i>Service religieux</i> à Allouville-Bellefosse (Fondation La Reinty)....	118
<i>Sépulture de l'abbé Gossier</i> (séance du 3 février 1905).....	118
<i>Prix distribués par l'Académie</i> (Prix Dumanoir : MM ^{lles} Ouin et Courbe. — Prix O. Rouland : M ^{lle} Malvina Leroy et M. Albert Piednoël).....	119
<i>Retraite</i> de MM. Ch. de Beaurepaire et G. Le Breton, académiciens résidents; <i>Retraite</i> de M. L. Delisle, membre correspondant (séances des 3 mars, 14 avril et 5 mai 1905).....	119
<i>Distinctions décernées aux membres de l'Académie</i>	120
<i>Projet d'Exposition Cornélienne</i> (séance du 30 octobre 1905)....	120
<i>Vœu contre la réglementation de l'orthographe</i> (séance du 24 février 1905)	120
<i>Vœu pour la protection des édifices religieux et des objets présentant un intérêt historique ou artistique</i> (séance du 14 avril 1905).....	120
<i>Vœu en faveur du maintien des noms de rue présentant un intérêt historique</i> (séance du 24 novembre 1905).....	121
<i>Elections du Bureau</i> (séance du 15 décembre 1905).....	121

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>L'éducation populaire</i> , discours de réception de M. Edward Montier.....	123
<i>Le rôle social du poète</i> , réponse à M. E. Montier, par M. Desbuissons, président	153
<i>Pierre Cauchon. Note complémentaire</i> , par M. Sarrazin.....	174
<i>Notes sur Scudéry</i> , par M. Ch. de Beaurepaire	185
<i>Le chirurgien de la peste à l'Hôtel-Dieu de Rouen</i> , par M. Le Verdier	201
<i>A propos d'un livre d'Anacharsis Cloots</i> , par Mgr Loth.....	223
<i>Episodes d'un voyage de Didron en Normandie, durant l'été de 1831, suivi d'une lettre à M. Vitel, inspecteur général des monuments historiques</i> , par M. le Dr Coutan.....	251
<i>P.-A. Baudouin</i> , par M. Samuel Frère.....	273
<i>Le théâtre enfantin, envisagé comme procédé pédagogique</i> , par M. le Dr Delabost.. ..	293

	Pages
<i>Projets de réforme de l'orthographe</i> , par M. Paulme.....	321
<i>Notes d'histoire littéraire</i> , par M. l'abbé Tougard, membre correspondant.....	331
<i>Brotonne</i> , poésie, par M. Desbuissons.....	349
<i>La Belle au bois</i> , légende savoisiennne, poésie, par M. Desbuissons.....	359
<i>Autour d'une sérénade</i> , tragédie en un acte, en vers, par M. Iwill, membre correspondant.....	363
<i>Notice nécrologique sur M. Pierre-Eugène Niel</i> , par M. Canonville-Deslys.....	393

<i>Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1906, 1907 et 1908</i>	405
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1904-1905</i>	409
<i>Liste des œuvres d'art offertes à l'Académie par leurs auteurs pendant l'année 1904-1905</i>	419
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1905-1906</i>	421







